

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE 2020

D'APRÈS LES STATISTIQUES D'ACCUEIL 2019
DU SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE



BUDGET DES MÉNAGES

DES CHOIX IMPOSSIBLES



SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| ÉDITORIAL | 1 |
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE | 5 |
| ÉTUDE DES BUDGETS DES MÉNAGES | 14 |
| RESSOURCES ET DÉPENSES | 24 |
| REVENU ARBITRABLE ET RESTE POUR VIVRE | 41 |
| ARBITRAGES BUDGÉTAIRES DES MÉNAGES | 54 |
| ENTRETIEN AVEC THOMAS PIKETTY | 69 |
| PROFIL GÉNÉRAL | 74 |
| DÉMOGRAPHIE ET NATIONALITÉ DES MÉNAGES RENCONTRÉS | 78 |
| ACTIVITÉ / INACTIVITÉ | 94 |
| RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE | 112 |
| ANNEXES | 131 |



SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES : **Pascale Novelli**, département enquêtes et analyses statistiques. **Camille Saint-Macary**, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). **Jean-Noël Senne**, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris. Avec la contribution de **Jean-François Darricau**, bénévole. **Résumé analytique** : Jean Merckaert, Daniel Verger. **Regards du Secours Catholique** : François Boulot, Marie Drique, Daniel Verger, Tilio Cognard, Guillaume Almeras, Alice Bougenot, Philippe Lefilleul. **Entretien** : Jean Merckaert et Benjamin Sèze. **Correction-révision** : Claire Bélet, Anne Mars, le champ rond. **Maquette** : Véronique Bliard, Guillaume Seyral, direction de la communication - Pôle production éditoriale. **Iconographe** : Élodie Perriot. **Photo de couverture** : Christophe Hargoues / SCCF. **Fabrication** : Christine Sommerladt, Sandrine Routier - direction de la communication. **Impression** : Wagram. **Tirage** : 7 000 exemplaires. **Date de publication** : novembre 2020.



© E. HERBOUT / SCOP
VÉRONIQUE FAYET,
 PRÉSIDENTE NATIONALE



© G. KERPAOL / SCOP
VINCENT DESTIVAL,
 DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

ÉDITORIAL

FINANCIÈREMENT AUSSI, RESPIRER

Avec la crise sanitaire, la France a ouvert les yeux sur une réalité qui passe d'ordinaire sous les radars : des familles, des personnes seules, des jeunes ont besoin de l'aide alimentaire pour ne pas avoir faim. À en croire le ministre de la Santé et des Solidarités, en cette fin 2020, 8 millions de personnes ont à subir cette humiliation. 12% de la population. Huit fois plus que dans les années 1980. Tout le monde semble l'ignorer ou, pire, s'y être accoutumé. Cette situation est une honte dans notre pays riche ! Ce drame silencieux, les bénévoles du Secours Catholique le côtoient au quotidien. L'aide pour pouvoir se nourrir demeure, après la demande d'écoute, la deuxième raison pour laquelle 1,4 million de personnes se tournent vers nous chaque année. La cause est simple : c'est l'insuffisance des revenus. Car une fois payés le loyer et les factures récurrentes, dont certaines ne cessent d'augmenter (notamment l'eau et l'énergie), il reste si peu qu'il est impossible de payer la nourriture, les produits d'hygiène, le téléphone, les soins dentaires, les vêtements, les transports, les loisirs... Alors il faut jongler, en permanence, trouver des solutions. Il faut se priver, se serrer la ceinture sur tout, ne chauffer qu'une pièce sur deux, parfois renoncer à recevoir chez soi ou décliner les invitations des enfants aux anniversaires, faute de pouvoir offrir un cadeau. Il faut encore appeler à l'aide. Quand l'estime de soi est mise à si rude épreuve, quand l'angoisse du lendemain est si forte, comment se projeter vers l'avenir ? Il faut pourtant subir, encore, le regard culpabilisant de la société. C'est cette réalité que vient documenter ce rapport.

Avec 2 à 9€ de reste pour vivre par jour et par personne, qui serait en capacité de boucler son budget ? Près du quart des personnes que nous accueillons, essentiellement des étrangers dont la vie est suspendue indéfiniment à des aléas administratifs, n'ont même aucune ressource financière. Ce drame, le Secours Catholique ne s'y habituera jamais. Pas plus qu'il ne se satisfera de réponses d'urgence apportées à des problèmes aussi structurels. Face au risque humanitaire entraîné par la crise sanitaire, il fallait une aide financière aux plus modestes, un soutien aux associations, la mobilisation de places d'hébergement. Mais l'accès à un logement décent comme l'accès digne à l'alimentation appellent aujourd'hui des réponses de fond. À commencer par un revenu permettant de vivre décemment, ce qui suppose une hausse des bas salaires, un renforcement des filets de protection pour les personnes en emploi précaire, des aides accrues au logement, et un très net relèvement des minima sociaux. Avec l'apparition du Covid et du masque, chacun peut apprécier combien il est précieux de pouvoir respirer librement. En appelant à desserrer l'étau qui étouffe le budget des plus modestes, nous ne demandons pas autre chose : que chacun puisse, un tant soit peu, respirer. ■



En 2019, au Secours Catholique-Caritas France, 64 300 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes ont accompagné 1 393 000 personnes rencontrées. Ce sont 740 000 adultes et 653 000 enfants qui ont ainsi été accompagnés. Le recueil d'information annuel, réalisé *via* les fiches statistiques extraites d'un échantillon représentatif des dossiers d'accueil, concerne 55 400 ménages en 2019 et permet l'étude des situations de pauvreté des personnes rencontrées cette même année. La collecte des fiches statistiques se fait au cours d'une année complète et des premiers mois de la suivante. Le confinement de 2020 a bloqué les recueils un temps, le nombre de fiches statistiques concernant 2019 est donc moins important que les années précédentes : 55 400 (contre 69 000 en 2018), mais les évolutions restent cohérentes.

CE RAPPORT COMPREND QUATRE PARTIES :

- le résumé analytique ;
- le dossier qui se fonde cette année sur une étude détaillée des budgets des ménages rencontrés ;
- l'interview de Thomas Piketty qui réagit au rapport et partage des pistes de réflexion ;
- le profil général qui se compose de 15 fiches abordant les caractéristiques sociodémographiques, les situations d'activité/inactivité et les ressources et conditions de vie des ménages rencontrés.

En complément des éléments d'analyse statistique, des études et des constats de terrain du Secours Catholique ainsi que des exemples d'actions mises en œuvre et des propositions sont intégrés au rapport : il s'agit des regards du Secours Catholique.

Enfin, les définitions, la description des données collectées et les tableaux de bord complémentaires se trouvent en annexe.



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Chaque année, le rapport du Secours Catholique sur l'état de la pauvreté en France est un rendez-vous important pour quiconque s'intéresse à la situation des plus vulnérables dans notre pays. Fondé sur des données statistiques propres, collectées auprès d'une partie des 1,4 million de personnes rencontrées, il précède d'au moins un an les données publiées par l'Insee, et intègre des populations (sans domicile, ou en situation administrative instable) dont la statistique publique peine à rendre compte.

L'édition 2020 est publiée dans un contexte plus que jamais marqué par l'incertitude. « *Avant, je n'avais pas si peur de l'avenir* », nous dit une personne en situation de précarité engagée au Secours Catholique, « *je me disais que j'arriverais à jongler. Aujourd'hui, on ne sait pas ce qui va tomber, il faut être à l'affût* ». Pour beaucoup, 2020 est l'année de tous les dangers : risque sanitaire, perte de revenus, isolement dû au confinement, distanciation, peur de l'autre, chômage. Et les menaces sur notre planète ne faiblissent pas. Comment faire face ?

Souvent, cela dépend de la situation de départ. Or ce rapport montre que la situation des personnes accompagnées par le Secours Catholique était déjà d'une précarité extrême en 2019. Surtout, il vient documenter cette situation. Alors que la question du « pouvoir de vivre » était au cœur du mouvement dit des Gilets jaunes, nous avons fait le choix, dix ans après une

étude comparable, de mener une enquête approfondie sur le budget des ménages les plus pauvres.

LE PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2019, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique baisse de 5 € par rapport à 2018 (en euros constants) pour atteindre 537 €, un chiffre très en dessous du seuil d'extrême pauvreté (40 % du revenu médian), estimé à 716 € en 2019. 23 % des ménages ne percevaient même aucune ressource, c'est 8 points de plus qu'en 2010. Ce sont souvent des ménages de nationalité étrangère, parmi lesquels de plus en plus d'étrangers pourtant en situation régulière. Ces ménages sans ressources sont aussi plus fréquemment des couples avec enfants (28 % en 2019). Notre pays ne s'honore pas en laissant de plus en plus de familles et d'enfants vivre dans la misère.

La part de ménages percevant des revenus du travail augmente : 54 % des ménages ayant des ressources formelles percevaient des revenus du travail (y compris retraite et chômage indemnisé) en 2019, contre 46 % en 2010. À l'inverse, la part des ménages percevant des prestations sociales baisse fortement. Trois prestations sont particulièrement concernées : les allocations familiales, les APL (aides personnalisées au logement) et le RSA (revenu de solidarité active). Cela peut s'expliquer à la fois par une baisse de l'éligibilité à ces aides, mais aussi par une hausse du non-recours. *A minima*, un tiers des ménages reçus au Secours Catholique et éligibles au RSA socle ne le perçoivent pas. Alors que le niveau de vie médian des allocataires était de 648 €, celui des non-allocataires éligibles était de 200 € en 2019.

« *Je vis dans ma voiture vers le stade et faute d'argent, je ne peux pas prendre les transports pour aller en centre-ville dans les endroits où on peut se nourrir gratuitement*¹. »

Près d'un ménage sur trois accueilli au Secours Catholique en 2019 n'avait pas accès à un logement stable, c'est 10 points de plus qu'en 2010.

¹ Les citations sont issues d'une enquête effectuée par le Secours Catholique auprès de personnes accompagnées durant le confinement et après.

L'augmentation de la part d'étrangers sans statut légal stable explique en partie cette hausse ; 78 % d'entre eux vivaient en logement instable en 2019 (centres d'hébergement notamment). Même en situation régulière, les étrangers peinent à se loger de manière stable. Ce n'est qu'au bout de dix ans passés sur le territoire que leur situation s'approche de celle des ménages de nationalité française.

La proportion d'étrangers parmi les personnes accueillies poursuit son augmentation et leur statut légal est toujours plus précaire. Ils représentent en 2019 près d'un adulte accueilli sur deux (49 %), soit une augmentation de 2 points par rapport à 2018, alors que leur part dans la population française reste stable autour de 7,4 %. Par ailleurs, cette population se féminise : les femmes y représentent désormais 52 % des adultes rencontrés. Elle se compose également de plus en plus de familles avec enfants (plus de la moitié des ménages étrangers accueillis).

L'âge médian des adultes accueillis reste stable à 40 ans. Mais deux évolutions divergentes sont à l'œuvre : les jeunes adultes d'âge actif (majoritairement étrangers) restent fortement surreprésentés et le vieillissement des ménages français se poursuit. Les plus de 60 ans représentent désormais 15 % des adultes français accueillis. Une évolution qui va de pair avec l'accroissement de la pauvreté parmi les personnes âgées.

La part des mères isolées reste trois fois plus importante dans les accueils du Secours Catholique que dans la population générale. Elles sont souvent jeunes, avec des enfants en bas âge, et ont des ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses

de la vie courante : 42 % sont au chômage, non indemnisé dans six cas sur dix et de longue durée dans les trois quarts des situations.

Si la part de personnes au chômage reste, parmi les personnes que nous accueillons, près de six fois celle de la population générale, la part de personnes au chômage non indemnisé baisse (de 25 % en 2010 à 16 % en 2019). Est-ce une bonne nouvelle ? Malheureusement, on peut faire l'hypothèse d'un « basculement » vers l'inactivité.

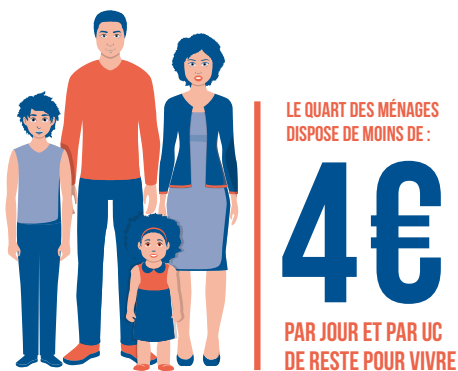
Il s'agit là d'une évolution majeure, et qui s'accélère depuis 2015 : la majorité des personnes accueillies au Secours Catholique sont désormais en situation d'inactivité. En 2019, 57 % des adultes rencontrés sont inactifs, soit 12 points de plus qu'en 2015 (alors que 92 % sont en âge de travailler). Les personnes n'ayant pas le droit de travailler représentent 23 % des adultes rencontrés. Une part multipliée par 2,8 depuis 2010, composée de personnes de nationalité étrangère en attente de statut légal ou de régularisation, ou sans papiers. Les autres adultes inactifs en âge de travailler sont pour l'essentiel des personnes ayant une inaptitude pour raison de santé (14 %) ou de handicap, et d'autres qui ont renoncé à chercher un emploi, que ce soit par découragement ou par impossibilité d'en trouver (17 %).

Le chômage de longue durée continue à être très prégnant. La part de celles et ceux qui sont au chômage depuis plus d'un an a fortement augmenté depuis le début de la décennie. En 2019, cette situation concerne 46 % des chômeurs indemnisés et 63 % des chômeurs non indemnisés. Un phénomène que la crise actuelle risque d'aggraver.

COUP DE PROJECTEUR SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

« C'est la première fois que j'ai besoin d'aide pour acheter à manger. En ce moment, on ne vit pas, on survit. »

Ce que fait apparaître l'étude menée sur les budgets de près de 3000 ménages, accueillis par le Secours Catholique, n'est pas réellement une surprise : la pauvreté se traduit par... un manque de ressources monétaires. Mais, sur un échantillon des personnes moins pauvres, en moyenne, que l'ensemble de celles



accueillies au Secours Catholique (les personnes sans ressources, notamment, ne sont pas prises en compte), l'enquête met des chiffres sur cette réalité. Elle éclaire les privations quotidiennes et les arbitrages impossibles auxquels sont confrontées les personnes en situation de pauvreté : chauffer le logement ou se nourrir, acheter un habit pour la rentrée ou payer la facture d'électricité. Elle rappelle que, si la pauvreté a un caractère multidimensionnel², nombre de ces dimensions sont liées à l'insuffisance et à l'instabilité des ressources : angoisse pour son avenir et celui de ses enfants, problèmes de santé mal pris en charge, honte face aux institutions et au regard des gens, ruptures relationnelles et isolement, lutte quotidienne pour s'en sortir... Ce constat mérite d'être rappelé à l'heure où la crise risque de faire plonger un grand nombre de nouveaux ménages dans la pauvreté.

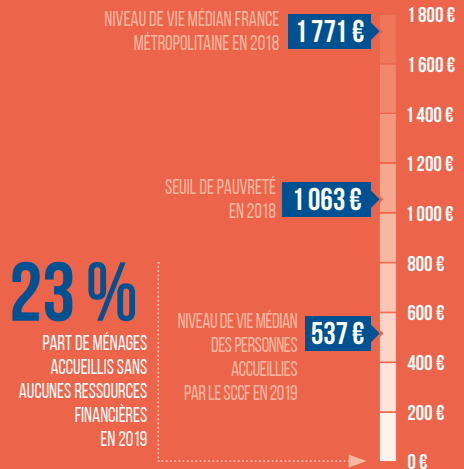
STAGNATION ET INSUFFISANCE DES REVENUS

Les ressources des personnes reçues par le Secours Catholique, qui étaient déjà très faibles, n'ont pas progressé en dix ans (en euros constants). Ce constat confirme ce que nous enseignent, année après année, notre rapport « État de la pauvreté ». Le montant médian des ressources des ménages étudiés s'élève en 2019 à 1 037 €. Bien que les échantillons ne soient pas directement comparables, le montant est très proche de celui de 2009 (en euros constants). La grande majorité vivent en situation de pauvreté selon l'approche monétaire. L'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie se creuse à mesure que la taille du ménage augmente, les couples avec enfants affichant les niveaux de vie les plus faibles. Le niveau de vie médian des ménages étudiés s'élève, lui, à 733 €, soit bien en dessous du seuil de pauvreté à 60 % (estimé pour 2019 à 1 074 €) et juste au-dessus du seuil d'extrême pauvreté à 40 % (716 € estimé en 2019).

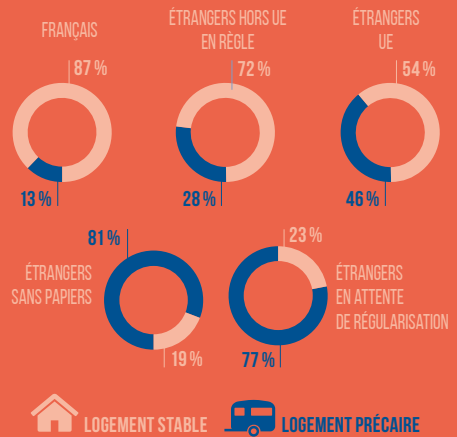
Globalement, la pauvreté est présente dans toutes les zones du territoire, et souvent plus qu'on pourrait le croire, mais le niveau de vie est plus faible dans les grandes villes, ce qui confirme l'ampleur de la pauvreté en milieu urbain.

2 Voir « Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs », Paris, ATD Quart-Monde/Secours Catholique/Association des centres socio-culturels des Trois Cités/Institut catholique de Paris, 2019.

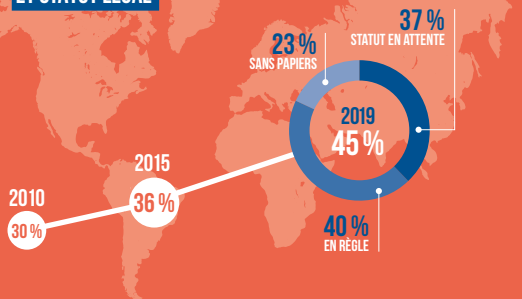
RESSOURCES MENSUELLES



LOGEMENT



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL

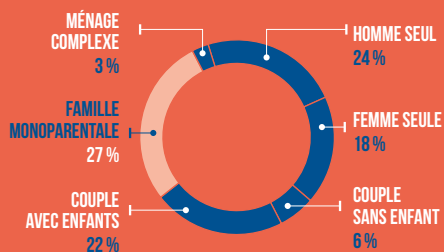


ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

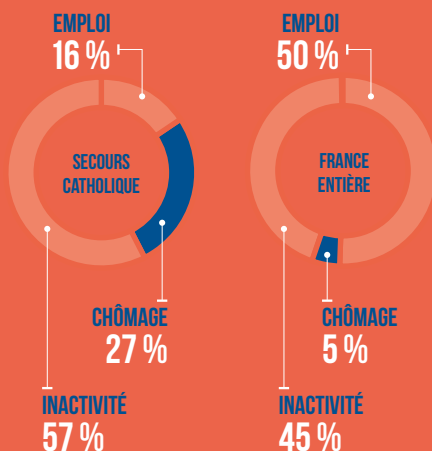


| | FRANÇAIS | ÉTRANGERS |
|-------------|----------|-----------|
| 15 - 24 ANS | 7 % | 9 % |
| 25 - 34 ANS | 20 % | 31 % |
| 35 - 44 ANS | 24 % | 33 % |
| 45 - 54 ANS | 25 % | 17 % |
| 55 - 64 ANS | 17 % | 7 % |
| 64 ANS ET + | 7 % | 3 % |

TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS



STATUT EMPLOI / CHÔMAGE / INACTIVITÉ



Ce sont les revenus d'activité actuelle (salaires ou revenus d'activité indépendante) ou passée (retraites et allocations chômage) qui, lorsqu'ils sont perçus, génèrent les ressources les plus élevées, suivis des allocations liées à une incapacité totale ou partielle de travail (pension d'invalidité de la sécurité sociale ou AAH). Les familles monoparentales sont celles dont les ressources dépendent le plus des prestations sociales, une tendance qui s'accroît avec le nombre d'enfants, ce qui souligne la difficulté pour un seul parent d'occuper un emploi tout en élevant ses enfants.

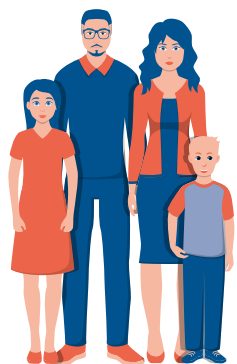
Les revenus des ménages rencontrés sont, pour l'immense majorité, très faibles par rapport au budget qui serait nécessaire pour mener une vie dans des conditions décentes. L'écart est criant pour les familles avec enfants, ce qui indique la sévérité de la pauvreté vécue par ces enfants. *« J'ai des difficultés pour nourrir les enfants. »*

LE POIDS DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées représentent un poids considérable dans le budget des ménages en situation de précarité : elles absorbent plus de la moitié (56 %) de leurs ressources disponibles (contre 30 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages de France métropolitaine, selon les dernières données disponibles qui datent de 2011). Le montant médian des dépenses pré-engagées³ s'élève à 604 € par mois : essentiellement des dépenses de logement (440 €) et des dépenses d'énergie et d'eau qui lui sont liées (103 €). Les APL parviennent toutefois à alléger considérablement cette dépense, en réduisant le montant médian des loyers nets à 227 €.

Le montant des dépenses pré-engagées augmente avec la taille du ménage, mais pas en proportion du nombre de membres du ménage exprimé en unité de consommation (UC). Cela pourrait suggérer que les familles nombreuses se logent dans des logements de même taille (et de même coût) que les plus petits ménages. Ainsi, rapporté au nombre d'UC du ménage, le montant des dépenses pré-engagées est plus faible dans les familles avec deux enfants

³ Pour une définition des dépenses pré-engagées, voir dans ce rapport la p. 22.



67%

**DES MÉNAGES RENCONTRÉS
VIVENT SOUS LE SEUIL
D'EXTRÊME PAUVRETÉ**

ou plus. Ce sont les ménages sans enfant, puis les familles monoparentales qui font face aux dépenses pré-engagées les plus élevées.

Les prix des loyers payés par les ménages de notre échantillon sont restés relativement stables sur la dernière décennie, évoluant quasiment au même rythme que l'inflation. En revanche, les prix de l'eau, et surtout de l'électricité et du gaz, ont fortement augmenté sur la période, alourdissant le poids du budget logement. Le taux d'effort net médian (poids des dépenses de logement dans les ressources totales, après retrait des aides au logement) atteint 35 % pour les ménages étudiés (contre 18,3 % en moyenne dans l'ensemble de la population française). Les taux sont plus élevés encore pour les personnes seules.

Les APL, lorsqu'elles sont perçues, s'avèrent une aide indispensable : elles permettent de réduire le taux d'effort de 13 points parmi les ménages accueillis. Elles restent cependant insuffisantes pour sortir les ménages de la précarité. De plus, la part d'allocataires ainsi que les montants alloués baissent depuis plusieurs années en raison des réformes successives menées par le gouvernement.

ARBITRAGES IMPOSSIBLES ET PRIVATIONS

En déduisant du revenu disponible les dépenses pré-engagées, on obtient le niveau de vie arbitrageable, c'est-à-dire ce qui reste pour se nourrir, se vêtir, se déplacer, se soigner, faire des travaux, payer la cantine, les dépenses culturelles, le sport, les vacances, faire des cadeaux... Au prisme de cet indicateur de pauvreté par UC, 92 % des ménages de notre enquête sont pauvres, soit 5 points de plus qu'au prisme du taux de pauvreté en niveau de vie usuel. Surtout, le

taux d'extrême pauvreté augmente de 27 points (!) si l'on considère le revenu arbitrageable : près des trois quarts des ménages rencontrés sont alors concernés et leur niveau de vie arbitrageable médian est plus de deux fois inférieur au seuil à 60 %.

La moitié des ménages étudiés vivent avec un revenu arbitrageable inférieur à 321 € par mois et par UC pour faire face à l'ensemble des dépenses de la vie courante non couvertes par le loyer et les charges liées au logement. Un quart des ménages rencontrés disposent même de moins de 176 € par mois et par UC pour couvrir ces mêmes dépenses. Pour atteindre la fin du mois, impossible d'éviter privations et arbitrages cornéliens.

Si l'on soustrait du revenu arbitrageable un ensemble de dépenses qui peuvent être considérées comme contraintes, car inévitables et souvent incompressibles (transport, santé, pensions alimentaires, dettes en cours de remboursement), on peut estimer le reste pour vivre. Au total, ces autres dépenses viennent alourdir de 9 % en moyenne la charge qui pèse sur le budget des ménages rencontrés. Ces derniers ne disposent au final que d'un peu plus d'un tiers (35 %) de leurs faibles ressources à allouer à d'autres dépenses, dont certaines sont vitales. Plus de la moitié d'entre eux disposent d'un reste pour vivre inférieur à 260 € par UC et par mois, ce qui équivaut à moins de 9 € par jour et par UC. Or le Secours Catholique estime à environ 7 € par jour et par UC la dépense minimale d'alimentation des ménages les plus modestes. Plus de quatre ménages rencontrés sur dix sont même dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses alimentaires quotidiennes, avec ce qu'il leur reste pour vivre... ou plutôt pour survivre.

Dès lors, chaque jour est une lutte pour minimiser les privations pour les enfants, quitte à ne pas manger soi-même. Chaque jour est une lutte pour supporter le poids des préjugés, pour éviter les impayés qui peuvent faire plonger dans l'endettement ou mener à une expulsion. Pour affronter toutes ces difficultés, il faut faire preuve de compétences dans la gestion de son maigre budget et dans la débrouille, mais aussi d'un courage et d'une persévérance exceptionnels pour ne pas sombrer.

ET MAINTENANT ?

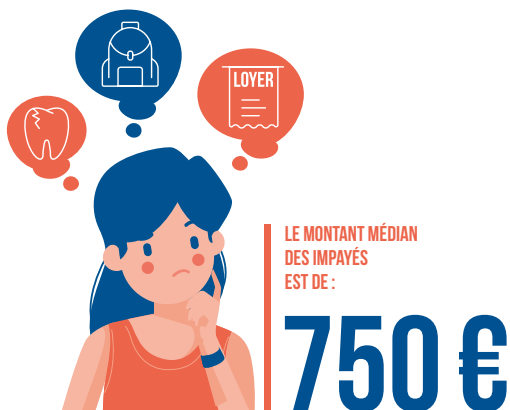
« Nous ne sommes à l'abri de rien. Tout peut basculer rapidement pour chacun d'entre nous. Il faut garder la capacité à réagir et à se battre. »

Avec la crise sanitaire, économique et sociale, chacun a pu mesurer combien nos filets de protection sociale sont précieux (chômage partiel, système de soins, continuité des droits sociaux...). Mais aussi combien les mailles du filet demandent à être resserrées.

La capacité des ménages en situation de précarité à résister aux chocs endurés est mise à rude épreuve. Il a fallu supporter les dépenses supplémentaires provoquées par le confinement (alimentation, énergie...), faire face à la disparition ou à la diminution de sources de revenus (temps partiel, petits boulots, travaux informels, voire mendicité), et maintenant, pour certains, affronter les plans de licenciement et les ruptures de contrat de travail, voire la perte de son logement.

Devant les risques de basculement de centaines de milliers de personnes dans la pauvreté, dont le niveau actuel des minima sociaux ne permet pas de sortir, il est nécessaire de construire des digues efficaces pour que les personnes fragilisées ne soient pas submergées. Pour l'heure, le gouvernement se contente d'aides ponctuelles. Structurellement, depuis le début du quinquennat, le pouvoir d'achat de la majorité des Français s'est légèrement accru, et les 0,1% les plus aisés en 2019 sont même 27% plus riches que les 0,1% de 2017, sans impact avéré sur la croissance et l'emploi, mais les 10 % les plus pauvres, eux, se sont encore appauvris⁴. C'est donc un virage que le Secours Catholique appelle de ses vœux.

Notre pays ne doit plus accepter que les personnes qui vivent sur son sol, et notamment des ménages avec enfants, aient à choisir entre se nourrir et se chauffer, payer le loyer et acheter les vêtements nécessaires... Notre pays ne saurait se résigner à voir s'allonger inexorablement les files de celles et



ceux qui doivent recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir, au mépris du droit à l'alimentation reconnu par l'État – qui ne consiste pas seulement à être à l'abri de la faim, mais aussi à pouvoir se nourrir dans la dignité, en produisant ou en achetant son alimentation. Collectivement, nous devons desserrer l'étau qui étouffe ces ménages, entre des ressources insuffisantes et des dépenses contraintes trop lourdes.

C'est en premier lieu du côté des ressources qu'il faut agir. D'abord en mettant tout en œuvre pour permettre aux personnes privées d'emploi d'y accéder, et d'en vivre dignement. Cela concerne des dizaines de milliers d'étrangers dont il est urgent de régulariser la situation, car ils vivent aujourd'hui dans des conditions effroyables faute de pouvoir travailler, alors qu'ils en ont l'envie et les capacités. Plus largement, réduire le chômage de longue durée suppose une autre approche que de menacer les chômeurs de sanctions, sachant que l'éloignement de l'emploi est le premier pas d'une spirale vers la pauvreté. Nous proposons la mise en œuvre d'une politique de la confiance, qui repose sur quatre piliers : 1) un référent unique de l'accompagnement social à même de mobiliser les intervenants socio-professionnels du territoire au service du projet de la personne ; 2) des contrats spécifiques d'activité permettant à la personne d'être en activité et de contribuer par son travail à la vie collective ; 3) la mobilisation du compte personnel de formation ou d'activité pour renforcer les compétences des personnes ; 4) la garantie d'un niveau de ressources pour une vie digne.

Nous savons cependant que le plein-emploi n'est pas pour demain. Aussi le Secours Catholique demande-t-il l'instauration d'un revenu minimum

⁴ Sources : France Stratégie, « Deuxième rapport du comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital », octobre 2020 ; « Budget 2020 : du pouvoir d'achat au travail », Policy Brief, 64, Paris, OFCE/Sciences Po, février 2020 ; Brice Fabre, Arthur Guillouzoic, Chloé Lallemand, Claire Leroy, « Budget 2020 : quels effets pour les ménages ? », Note IPP, 49, février 2020.

garanti. Cette assurance revenu, pilier manquant de notre système de Sécurité sociale, marquera quatre inflexions fortes par rapport au RSA. Son montant doit être suffisant pour permettre de vivre une existence sans privation majeure et de sortir la tête hors de l'eau : nous demandons qu'il soit porté à 50 % du niveau de vie médian, soit 893 € (estimation 2019), ce qui reste en deçà du seuil de pauvreté et très inférieur au budget de référence de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Ce minimum vital doit être accessible aux jeunes majeurs dès 18 ans et aux étrangers dès l'obtention de leur titre de séjour : deux populations particulièrement frappées par la pauvreté. Il doit constituer un véritable revenu socle, inaliénable, et ne pas être soumis, comme le RSA, à des contreparties qui aboutissent à priver des dizaines de milliers de personnes du minimum vital⁵. Enfin, son versement doit être automatisé pour réduire le risque de non-recours.

Notre pays ne peut se permettre de laisser dans la misère tant de familles, d'enfants et de personnes isolées. Il s'est d'ailleurs engagé devant les Nations unies à éradiquer la grande pauvreté (40 % du niveau de vie médian) d'ici 2030. L'instauration d'un revenu minimum garanti est une étape essentielle sur ce chemin.

Il s'agit encore de revaloriser les ressources qui permettent de se chauffer (les 200 € du chèque énergie sont insuffisants) et de se loger – singulièrement, les APL, sérieusement entamées depuis trois ans –, et de les maintenir pour les ménages signalés en situation d'impayés à la CAF (Caisse d'allocations familiales).

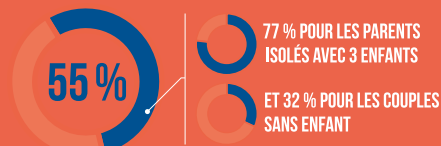
Du côté des dépenses, le droit à l'hébergement ou au logement doit être garanti pour chacune et chacun, quelles que soient ses capacités financières. Cela suppose une politique forte et globale : construction massive de logements très sociaux, accès effectif au parc social pour les personnes les plus modestes (en expérimentant des loyers adaptés aux revenus), fin de la saisonnalité de la trêve hivernale, fonds

⁵ Voir le rapport « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », Paris, Secours Catholique/AequitaZ, octobre 2020.

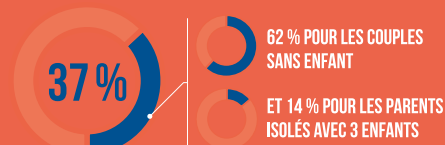
ENQUÊTE BUDGET

PART AGRÉGÉE PAR ORIGINE DES RESSOURCES DISPONIBLES

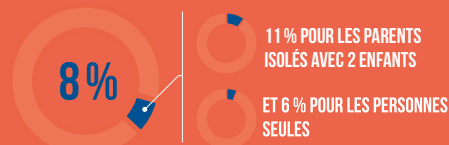
TRANSFERTS ET PRESTATIONS SOCIALES



REVENU DU TRAVAIL

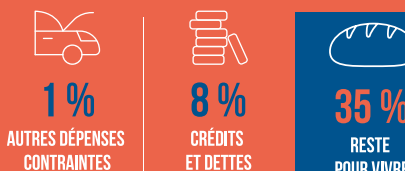
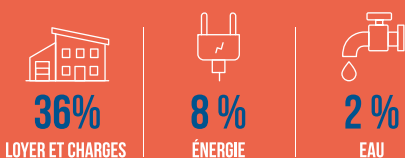


AUTRES RESSOURCES



ENQUÊTE BUDGET

PARTS AGRÉGÉES DES POSTES DE DÉPENSES ET DU « RESTE POUR VIVRE » DANS LES RESSOURCES TOTALES



9 € / JOUR / UC

NATURE DES IMPAYÉS

LOYER
40 %GAZ - ÉLECTRICITÉ
40 %DÉCOUVERT BANCAIRE
21 %EAU
18 %

BESOINS EXPRIMÉS

ÉCOUTE - CONSEILS
59 %LOYER, FACTURES
17 %ALIMENTATION
50 %

ENQUÊTE BUDGET

RESTE POUR VIVRE MÉDIAN JOURNALIER PAR UC



9€



10€



8€



8€



8€



7€



8€



8€

national d'aide à la quittance et renforcement des FSL (fonds de solidarité logement) pour prévenir les impayés de loyer.

Si l'on veut éviter que les ménages soient piégés par la hausse des factures de gaz ou d'électricité, il convient aussi d'apporter des réponses structurelles aux situations de précarité énergétique, en mobilisant les moyens nécessaires pour rénover les « passoires thermiques ». À cet égard, les moyens dégagés par le plan de relance sont les bienvenus, après des années de diminution, mais encore insuffisants, et il faudrait les pérenniser bien au-delà des deux ans prévus, et donner davantage la priorité aux ménages les plus pauvres. Pour eux, l'enjeu de l'accompagnement social, technique et financier reste majeur, de même que celui du reste à charge, souvent dissuasif quand les marges de manœuvre budgétaires se comptent en dizaines d'euros. De même, les frais d'incidents bancaires doivent être plafonnés, sans s'en remettre à l'autorégulation des banques qui a fait la preuve de son insuffisante efficacité, car ils ont tôt fait de plonger dans le rouge des ménages au budget serré.

Le Secours Catholique promeut un accès digne à une alimentation de qualité pour toutes et tous, ce qui passe par le développement, sur le terrain, de jardins partagés nourriciers, d'épiceries solidaires ouvertes à tous, de paniers solidaires, de groupements d'achats et, plus largement, de plans alimentaires territoriaux qui articulent modes de production soutenables, juste rémunération des producteurs et prix accessibles à tous.

Enfin, le sondage auprès des maires de France effectué par le Secours Catholique à l'occasion des élections municipales de 2020 a révélé que seules la moitié des communes dotées d'une cantine y pratiquaient une tarification sociale. Les élèves issus de familles défavorisées sont pourtant deux fois plus nombreux à ne pas y manger que ceux issus de familles favorisées. Les tarifs sociaux sont encore moins pratiqués pour l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture, aux transports ou pour les frais d'obsèques. Les collectivités ont ici un rôle clé pour permettre l'accès de tous aux droits de tous. ■



ÉTUDE DES BUDGETS DES MÉNAGES

Les bénévoles des équipes d'accueil du Secours Catholique constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation des ménages et sert principalement à leur accompagnement. Une fois par dossier et par an, des éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations essentielles à l'étude de l'évolution des situations des personnes accompagnées. Elle ne reprend pas l'ensemble des informations contenues dans le dossier d'accueil, notamment les données détaillées sur les différents types de ressources disponibles et les différents postes de dépenses auxquels elles sont allouées. C'est pourquoi, comme il y a dix ans, nous avons réalisé cette année un recueil supplémentaire d'extraits détaillés de près de 3000 dossiers d'accueil ou relevés budgétaires qui, eux, contiennent ces informations.

Dans un premier temps, nous décrivons les ressources des ménages selon leur provenance et selon la composition familiale et les dépenses pré-engagées¹, et plus particulièrement celles liées au logement qui en constituent la part la plus importante. Ensuite, nous analysons le poids de ces dépenses pré-engagées dans leur budget afin d'en dégager le revenu arbitrageable, à savoir ce que les ménages peuvent en théorie affecter « librement » à d'autres dépenses. Nous estimons également le reste pour vivre. Enfin, nous étudions les demandes exprimées par les ménages et les différents postes d'impayés. Ce dernier point s'appuie sur l'Enquête statistique annuelle et permet d'apporter quelques illustrations d'arbitrages budgétaires que sont contraints de réaliser les ménages rencontrés par le Secours Catholique.

¹ Voir p. 21-22 pour les définitions.





| | |
|---|-------|
| CONTEXTUALISATION ET MÉTHODOLOGIE | P. 18 |
| RESSOURCES ET DÉPENSES | P. 26 |
| REVENU ARBITRABLE ET RESTE POUR VIVRE | P. 43 |
| ARBITRAGES BUDGÉTAIRES DES MÉNAGES | P. 56 |

CONTEXTUALISATION ET MÉTHODOLOGIE

Les analyses de la pauvreté et de la précarité s'appuient habituellement sur les ressources financières ou sur le revenu disponible des ménages, à partir desquels sont calculés la plupart des indicateurs standards tels que les seuils et les taux de pauvreté, ou encore les différents indices d'inégalités. Sont ainsi usuellement considérés comme pauvres les ménages dont le revenu par unité de consommation (UC) ou niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, défini au niveau européen comme équivalent à 60 % du niveau de vie médian de la population générale de référence (l'ensemble de la population française, par exemple). Dans le même ordre d'idées, le seuil à 40 % du niveau de vie médian est également utilisé pour identifier les situations d'extrême pauvreté.

Si ces indicateurs ont le mérite d'être aisément calculables et d'autoriser des comparaisons internationales, ils présentent plusieurs limites. En effet, fondés sur les ressources financières des ménages, ils permettent uniquement d'identifier les situations de pauvreté dite monétaire, mais pas d'appréhender la manière dont les ménages en situation de précarité parviennent à allouer des ressources financières restreintes à la couverture de leurs besoins de base, et plus globalement à mener leur vie convenablement avec des ressources inférieures à un seuil donné. Le taux de pauvreté monétaire est une mesure « relative » qui ne rend donc pas réellement compte des conditions de vie des ménages modestes, et plus généralement de la manière dont ils vivent la précarité au quotidien. Dans cette perspective et sur la base de ses enquêtes sur les conditions de vie des ménages, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a développé un indicateur complémentaire de pauvreté absolue,

dite en conditions de vie, visant à mesurer l'exclusion de pratiques et consommations de base. Sont ainsi considérés comme pauvres les ménages qui déclarent au moins 8 privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement. Les travaux de Sabina Alkire¹ concernant la définition d'un indice de pauvreté multidimensionnelle sont une manifestation récente des différentes réflexions en cours autour d'une approche multidimensionnelle de la pauvreté. L'approche systémique de la pauvreté développée *via* une recherche participative à laquelle a pris part le Secours Catholique sera également évoquée plus loin². Une des conclusions de cette recherche est qu'il est nécessaire de développer de nouveaux indicateurs afin de mesurer des dimensions de la pauvreté que les indicateurs actuels ne parviennent pas à prendre en compte, telles que les « peurs et souffrances », les « compétences acquises et non reconnues » et les « maltraitements sociaux et institutionnels ».

Une autre approche, similaire à celle de la pauvreté en conditions de vie, consiste à analyser en détail les budgets des ménages, en considérant non seulement leurs ressources financières mais également l'ensemble des dépenses que ces ressources permettent (ou non) de couvrir. L'objectif est alors d'appréhender la manière dont les ménages sont en mesure d'allouer leurs ressources librement et sans contrainte majeure à

1 Gisela Robles, *Global Multidimensional Poverty Index. Winter 2016 : Brief Methodological Note and Results*, Oxford, Oxford University Press, 2016, www.ophi.org.uk/multidimensional-poverty-index/mppi-resources.

2 www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/dimensionspauvretefrance.pdf.

différentes dépenses, destinées en premier lieu à couvrir les besoins de base tels que le logement, l'alimentation ou encore l'habillement, mais aussi de vivre convenablement. Comme le note à juste titre la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) dans ses publications, le revenu disponible n'est en effet pas toujours entièrement « disponible » à court terme. Il est notamment utilisé en partie pour des dépenses dites pré-engagées et contraintes qui doivent être couvertes, par exemple liées par des engagements contractuels ou à des prélèvements à échéance fixe, et qui sont donc difficilement renégociables à court terme. Or, ces dépenses (le loyer et les charges liées au logement par exemple) pèsent parfois très lourd dans le budget des ménages les plus précaires, car elles dépendent du niveau de vie, de la composition familiale ou du statut d'occupation du logement, et varient donc considérablement d'un ménage à l'autre. Pour évaluer plus précisément les contraintes auxquelles font face les ménages et, en miroir, leur capacité à arbitrer librement divers choix de consommation et d'épargne, il peut paraître plus pertinent de restreindre le champ du revenu effectivement « disponible ». Ce fut notamment l'une des recommandations de la Commission sur la mesure du pouvoir d'achat, mise en place en 2008 sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et confiée à la présidence d'Alain Quinet, inspecteur général des finances. La commission Quinet s'inscrivait dans une démarche générale en faveur d'une mesure plus précise du bien-être. Elle visait à enrichir la statistique publique de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat permettant de mieux rendre compte de l'évolution et des disparités de niveaux de vie, de mesurer les contraintes qui pèsent sur les ménages (les dépenses de logement en premier lieu) et de jeter les bases d'une « comptabilité des ménages », distincte de la « comptabilité nationale » et plus proche de la perception réelle qu'ont les ménages de la gestion quotidienne de leur budget. Le rapport final de cette commission souligne en effet que les mesures usuelles du pouvoir d'achat sont en décalage avec le ressenti des ménages, justement en raison du poids important de certaines dépenses contraintes pour les ménages les plus modestes, qui

réduisent considérablement l'argent effectivement disponible dans leur porte-monnaie une fois ces dépenses couvertes³.

Suite aux recommandations de cette commission, l'Insee et la Drees mesurent un revenu dit arbitral, défini comme le revenu disponible duquel sont déduites les dépenses pré-engagées. Il s'agit d'une définition statistique restreinte de la notion de « reste pour vivre », proposée entre autres par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et par la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et qui considère un éventail plus large de dépenses dites contraintes. Mais quel que soit leur champ exact, ces mesures alternatives du revenu effectivement disponible ont le même objectif : elles visent à rendre compte des ressources qu'il reste à un ménage pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante sur lesquelles des arbitrages peuvent être réalisés ou qui peuvent, en théorie, être supprimées ou fortement réduites (voir ci-après pour des définitions plus précises de ces différents concepts). Raisonner en termes de revenu dit arbitral ou de reste pour vivre permet ainsi de mieux mesurer les marges de manœuvre financières des ménages et leur capacité réelle à couvrir différents postes de dépenses qui, bien que moins contraintes, restent néanmoins nécessaires et parfois vitales (alimentation, habillement, ameublement, loisirs, etc.). Par ailleurs, cumulant par construction les inégalités de revenu et de dépenses, les notions de revenu arbitral et de reste pour vivre permettent justement d'identifier les arbitrages parfois impossibles qui doivent être réalisés par les personnes en situation de précarité. Enfin, ces notions revêtent un caractère directement opérationnel et sont par exemple fréquemment utilisées par les travailleurs sociaux, les collectivités territoriales ou les bénévoles des associations pour faire un état des lieux des budgets des personnes qu'ils accompagnent ou encore pour instruire les demandes d'aides. En ce sens, elles approchent

³ Pour plus de détails, voir le rapport complet : www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/084000066.pdf.

plus finement la perception qu'ont les personnes de leurs difficultés quotidiennes dans l'accès à une vie digne⁴.

La première partie de ce rapport se propose d'adopter une démarche d'analyse similaire des situations de pauvreté telle qu'elle est vécue au quotidien par les ménages accueillis au Secours Catholique, en étudiant de manière détaillée leurs budgets. En effet, afin d'évaluer l'aide et l'accompagnement à apporter aux ménages rencontrés, le Secours Catholique est amené à collecter, *via* ses dossiers d'accueil, des renseignements parfois précis sur leurs ressources, mais aussi sur leurs dépenses, crédits et autres dettes. Le rapport statistique que nous avons publié en 2010 avait ainsi déjà permis de réaliser une étude précise des budgets des ménages sur la base de 1 163 relevés budgétaires issus des dossiers de l'année 2009. Dix ans après, ce rapport se propose d'en actualiser les constats et d'en identifier les éventuelles évolutions à partir d'un échantillon élargi de 2 988 relevés budgétaires collectés en 2019 dans 55 départements du territoire français. Dans la suite de ce rapport, le terme « Enquête budget » sera utilisé pour faire référence à cet échantillon de données spécifique.

Les données issues des fiches statistiques recueillies tous les ans auprès d'un échantillon plus large et plus complet de ménages seront principalement exploitées dans la deuxième partie de ce rapport qui dresse un profil général des ménages rencontrés en 2019. Toutefois, elles seront également mobilisées dans cette première partie lorsqu'elles permettent d'apporter des éléments de cadrage ou des informations complémentaires sur les situations de précarité étudiées. Dans la suite de ce rapport, le terme « Enquête statistique annuelle » sera utilisé pour faire référence à cet échantillon de données récurrent.

En outre, cette première partie fera référence aux différentes études et publications nationales qui

portent sur les budgets des ménages. Certaines sont réalisées de manière régulière par l'Insee et la Drees à partir des enquêtes « Budget de famille », dont les deux dernières vagues datent de 2011 et 2017⁵. Parallèlement, l'Onpes procède également au calcul de budgets de référence pour une vie décente par ménage type. Le recours à ces différentes sources extérieures aura pour objet d'éclairer les constats de notre étude, en servant notamment de point de référence pour l'analyse des situations de précarité rencontrées au Secours Catholique. ■

ENQUÊTE BUDGET ET ENQUÊTE STATISTIQUE ANNUELLE : COMPARAISON ET REPRÉSENTATIVITÉ

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés dans l'année. Cette Enquête statistique annuelle, qui constitue la base récurrente des rapports statistiques du Secours Catholique, est la principale source d'information permettant d'étudier les situations de pauvreté et leur évolution d'une année sur l'autre. Les données issues de ces fiches sont extraites des dossiers d'accueil des ménages, qui permettent de recueillir les informations nécessaires à leur accompagnement. Même si les dizaines de milliers de fiches statistiques remplies chaque année (55 400 en 2019) permettent d'observer les caractéristiques sociodémographiques des ménages, leur situation par rapport à l'emploi et au logement, les ressources totales qu'ils perçoivent, les impayés ou encore les demandes qu'ils expriment ; ne sont en revanche pas reportés dans cette Enquête statistique annuelle de données détaillées sur les

⁴ Pour aller plus loin sur les notions de revenu arbitral et de reste pour vivre, voir les publications de la Drees : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>, du CNLE : www.cnle.gouv.fr et de la MRE : www.mre.org.

⁵ Toutefois, les données de la vague 2017 sont encore en cours d'exploitation et n'ont fait à ce stade l'objet que de très peu de publications. Ainsi, les données de la vague 2011 constituent la principale référence à l'échelle nationale actuellement disponible.

différents types de ressources disponibles, et plus spécifiquement sur les différents postes de dépense auxquels elles sont allouées. C'est pourquoi, comme il y a dix ans, nous avons réalisé cette année un recueil supplémentaire d'extraits détaillés de dossiers d'accueil ou relevés budgétaires qui, eux, contiennent ces informations, sur un nombre plus restreint de 2988 ménages qui constituent l'échantillon de l'Enquête budget⁶.

Ces relevés budgétaires font apparaître plus précisément :

- ▶ les montants des ressources mensuelles perçues par type de ressources, détaillé comme suit :
 - revenus d'activité, actuelle (salaires, traitements, revenus des travailleurs indépendants, stage) ou passée (allocations chômage et retraite),
 - revenus de transferts et prestations sociales : revenu de solidarité active (RSA), allocations et prestations familiales, prestations logement (APL), Sécurité sociale (indemnités journalières, pension d'invalidité), allocation adulte handicapé (AAH), formation professionnelle, bourse d'étudiant, pension alimentaire reçue,
 - autres types de ressources plus ponctuelles (telles que les prestations du centre communal d'action social [CCAS] et du conseil général, les aides de la famille et des proches) ou de source inconnue ;
- ▶ les montants des dépenses et charges mensuelles, par poste détaillé comme suit :
 - loyer brut mensuel hors charges, remboursement de crédit immobilier, charges locatives et de copropriété,
 - énergie (gaz, électricité, combustibles),
 - eau,
 - télécommunications (téléphone, Internet, abonnements TV),
 - assurances, mutuelles, services financiers, taxes et impôts directs (redevance télévisuelle, taxe d'habitation, taxe foncière),
 - frais scolaires (cantine et garde d'enfants),
 - transports,
 - crédits et dettes à rembourser (crédit voiture, crédit à la consommation, mensualités de

surendettement, remboursement à la famille ou aux proches), pension alimentaire versée et indus (remboursement de trop-perçus),

- autres types de dépenses plus ponctuelles (telles que les dépenses professionnelles ou liées à l'outil de travail) ou dont l'affectation est inconnue.

Il est à noter que ces postes couvrent essentiellement les dépenses dites pré-engagées au sens de l'Insee, et d'autres dépenses qui peuvent être considérées comme contraintes (voir les définitions précises ci-après). En revanche, les dépenses dites non contraintes (telles que l'alimentation, l'habillement ou les loisirs) sont rarement renseignées ;

- ▶ une rubrique pour indiquer si le ménage est en situation d'impayés, la nature et le montant global des impayés le cas échéant ;
- ▶ une rubrique pour indiquer si le ménage est surendetté et le montant des mensualités le cas échéant.

Ces relevés budgétaires permettent en outre de distinguer différents types de ménage en fonction de leur composition (nombre d'adultes et d'enfants) et de leur milieu de résidence (identifié sur la base du code postal de résidence). À l'inverse de l'Enquête statistique annuelle, ils ne contiennent en revanche aucune autre caractéristique sociodémographique telle que l'âge ou la nationalité des individus.

Sur la base des informations communes à l'Enquête budget et à l'Enquête statistique annuelle, à savoir la composition familiale, le milieu de résidence et le montant total des ressources, il est utile pour la suite de l'analyse de situer l'échantillon des ménages pour lesquels des relevés budgétaires ont été recueillis par rapport à l'échantillon représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique en 2019 (voir tableau 1). La comparaison des deux échantillons fait apparaître, dans l'Enquête budget, une légère surreprésentation des familles monoparentales, une sous-représentation des personnes seules, et une sous-représentation plus nette des ménages résidant dans les grands pôles urbains et en situation d'extrême pauvreté. Les ménages de l'Enquête budget disposent globalement de ressources financières plus élevées. Cela s'explique en grande partie par le fait

⁶ Ces extraits détaillés, tout comme les fiches statistiques, sont anonymes. Une fois qu'ils sont centralisés et saisis, il est impossible de retrouver les personnes concernées.

que les ménages sans aucune ressource (et plus largement aux ressources extrêmement faibles), durablement éloignés de l'emploi et souvent privés de l'accès à un logement stable, qui conditionne par ailleurs l'accès à diverses aides et prestations sociales, sont quasi absents de l'Enquête budget. Ces ménages sans ressources représentent près d'un quart des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019 et sont fortement surreprésentés dans les grands pôles urbains, parmi les personnes seules et en particulier parmi les étrangers au statut légal le plus précaire.

Ce constat est néanmoins cohérent avec l'objectif assigné à l'Enquête budget. En effet, la notion d'arbitrage budgétaire n'aurait pas grand sens pour des ménages sans ressources et souvent sans logement, sans emploi ni frais fixes associés (si bien que les dossiers d'accueil ne contiennent que très rarement des relevés budgétaires pour ces ménages). En d'autres termes, l'Enquête budget n'est pas totalement représentative de l'ensemble des ménages habituellement rencontrés au Secours Catholique, dont une partie non négligeable vit dans la plus grande exclusion. Un examen précis des conditions de vie des ménages sans ressources

mériterait une étude à part entière, mais qui dépasse l'objectif du présent rapport. L'Enquête budget cible ainsi la majorité des situations de pauvreté rencontrées, à certains égards plus ordinaires mais parfois moins visibles, c'est-à-dire celles des ménages percevant des ressources plus ou moins régulières bien que faibles, aux situations de précarité financière et de logement moins extrêmes bien que sévères, et pour lesquels une analyse précise des budgets reste donc pertinente.

Il est enfin utile de noter que la composition des échantillons des enquêtes Budget 2009 et 2019 diffère quelque peu. En effet, la proportion de personnes seules est plus importante dans l'Enquête budget 2019, tandis que la proportion de familles avec enfants l'est moins. Surtout, les ménages affichent dans l'ensemble un niveau de vie plus élevé et les ménages en situation d'extrême pauvreté y sont moins représentés. Ainsi, les évolutions observées entre 2009 et 2019 seront présentées à titre indicatif mais devront être interprétées avec précaution, car elles s'expliquent en partie par ces effets de composition, et en particulier par la moindre proportion de ménages extrêmement pauvres dans l'Enquête budget 2019. ■

TABLEAU 1

Composition des échantillons de l'Enquête budget et de l'Enquête statistique annuelle (2009 et 2019)

| | Enquête budget 2009 | Enquête budget 2019 | Enquête statistique annuelle 2019 |
|--|---------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Composition des ménages | | | |
| Personnes seules | 33 % | 38 % | 43 % |
| Couples sans enfant | 6 % | 6 % | 7 % |
| Familles monoparentales | 36 % | 35 % | 28 % |
| Couples avec enfants | 25 % | 21 % | 22 % |
| Espace territorial | | | |
| Grands pôles urbains | n.r.* | 42 % | 75 % |
| Périurbain | n.r. | 28 % | 11 % |
| Autres pôles urbains/rural | n.r. | 30 % | 14 % |
| Taux de pauvreté (seuil à 60 %) | 88 % | 87 % | 92 % |
| Taux de pauvreté extrême (seuil à 40 %) | 52 % | 46 % | 67 % |
| Niveau de vie mensuel médian (non nul, en euros 2019) | 697 € | 733 € | 672 € |

Source : Secours Catholique, enquêtes Budget 2009-2019 et Enquête statistique annuelle 2019.

Champ : Ensemble des ménages (hors ménages complexes).

Lecture : Les personnes seules représentaient 33 % des ménages de l'Enquête budget 2009, 38 % des ménages de l'Enquête budget 2019 et 43 % des ménages de l'Enquête statistique annuelle 2019.

*n.r. = non renseigné.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION ET DE MÉTHODOLOGIE

DÉFINITIONS

Précisons ici les définitions des principaux concepts qui seront mobilisés dans l'analyse des budgets des ménages.

► **Le revenu disponible** d'un ménage correspond aux revenus totaux d'un ménage (issus de l'activité et du patrimoine), augmentés des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les allocations chômage), et diminués des cotisations sociales et impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères, redevance télévisuelle et impôts directs sur le patrimoine). Dans la mesure où la grande majorité des ménages rencontrés au Secours Catholique remplissent les critères d'exonération de la plupart de ces impôts directs et disposent très rarement de patrimoine immobilier ou financier, les ressources totales déclarées par les ménages dans les dossiers d'accueil correspondent peu ou prou au revenu disponible⁷.

► **Le niveau de vie**, à partir duquel sont usuellement mesurés les inégalités monétaires et les taux de pauvreté, est utilisé pour comparer les revenus de ménages de tailles et de compositions différentes : il correspond ainsi au revenu disponible d'un ménage divisé par le nombre d'UC le composant. En effet, afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la mise en commun de certains biens au sein du ménage et du fait que les enfants consomment moins que les

⁷ Toutefois, nous conservons dans ce rapport la dénomination « ressources totales » plutôt que « revenu disponible », car un petit nombre de ménages déclarent s'acquitter d'impôts directs tels que la taxe d'habitation, la taxe foncière ou la redevance télévisuelle. Ces impôts seront inclus dans les dépenses des ménages.

GRAPHIQUE 1

Revenu disponible, revenu arbitral et reste pour vivre

REVENU DISPONIBLE

Revenus d'activité et du patrimoine
+ Transferts et prestations sociales
- Impôts directs et cotisations sociales

÷ Nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage

= NIVEAU DE VIE DISPONIBLE



DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

• Loyer brut, remboursement de crédit immobilier, charges locatives et de copropriété • Énergie et eau • Télécommunications • Assurances, mutuelles, services financiers • Frais scolaires (cantine, garde)



REVENU ARBITRAL

÷ Nombre d'UC d'un ménage

= NIVEAU DE VIE ARBITRAL

REVENU ARBITRAL



AUTRES DÉPENSES CONTRAINTES, CRÉDITS ET DETTES EN COURS DE REMBOURSEMENT

• Frais de transports • Frais de santé (reste à charge) • Pensions alimentaires versées • Crédits et dettes en cours de remboursement



« RESTE POUR VIVRE »

÷ Nombre d'UC d'un ménage

= RESTE POUR VIVRE PAR UC

adultes, le nombre de personnes composant un ménage est calculé en équivalent adulte ou UC : le premier adulte du ménage représente 1 UC, les autres membres de plus de 14 ans représentent chacun 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans représentent chacun 0,3 UC. Cette échelle d'équivalence est utilisée notamment par l'Insee dans ses études sur les niveaux de vie de la population. L'âge des enfants n'étant toutefois pas reporté dans l'Enquête budget, une pondération estimée de 0,35 UC leur est appliquée dans l'analyse qui suit. Cette estimation est réalisée à partir de l'Enquête statistique annuelle sur la base de la distribution par âge des enfants des ménages de même composition.

► **Les dépenses pré-engagées** sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières, faisant souvent l'objet d'un prélèvement et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées à un contrat ou à un abonnement). Selon une catégorisation qui diffère légèrement de celle retenue par l'Insee⁸, elles sont classées en six postes budgétaires :

- le loyer brut, le remboursement de prêt immobilier et les charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles, services financiers et impôts directs (redevance télévisuelle, taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

► **Le revenu arbitral** est obtenu en retranchant du revenu disponible d'un ménage ses dépenses pré-engagées. Il mesure ainsi le

budget restant sur lequel un ménage peut en théorie exercer librement des choix de consommation ou d'épargne à court terme. Selon un calcul équivalent à celui du niveau de vie, le niveau de vie arbitral correspond au revenu arbitral par UC.

► **Les notions de reste à vivre ou reste pour vivre** ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le reste pour vivre est globalement défini par les acteurs sociaux qui l'utilisent comme les ressources restantes à un ménage une fois déduit l'ensemble des **dépenses dites contraintes**, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables, indispensables ou encore incompressibles. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte de ce champ, dont les acceptions sont multiples et parfois subjectives⁹. L'analyse qui suit propose néanmoins un calcul inspiré des recommandations du CNLE¹⁰ et de la MRIE, qui suggèrent d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement, et disponibles dans l'Enquête budget :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçu et dettes diverses).

La notion de reste pour vivre, si elle doit donc être prise avec précaution, rend compte dans cette acception du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc.

8 En effet, la comptabilité nationale exclut des dépenses pré-engagées les remboursements de prêt immobilier, considérés comme de la constitution de patrimoine et non de la consommation (l'Insee y ajoute en revanche des loyers imputés). Toutefois, comme le souligne la commission Quinet, ces remboursements mesurent plus précisément la charge réelle qui pèse sur le budget des ménages. Par ailleurs, les frais de garde d'enfants sont ajoutés ici aux frais scolaires.

9 La commission Quinet les définit comme des dépenses nécessaires au quotidien qui, une fois soustraites du revenu arbitral, définissent un « revenu reçu dans le porte-monnaie ». Néanmoins, face à la difficulté à cerner le champ exact de ces dépenses nécessaires, seules les notions de dépenses pré-engagées et de revenu arbitral ont finalement fait l'objet d'un relatif consensus et été adoptées par la statistique publique.

10 Rapport « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens concrets d'existence », Paris, CNLE, 2012.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

► Les ménages sont distingués en fonction de leur composition et de leur milieu de résidence. Huit grands types de ménage sont retenus, à savoir les personnes seules (38 % de l'échantillon), les couples sans enfant (6 %), les familles monoparentales avec un (15 %), deux (11 %) ou trois enfants et plus (9 %) et enfin les couples avec un (6 %), deux (7 %) ou trois enfants et plus (8 %).

Trois types de milieu de résidence sont définis, sur la base du zonage en aires urbaines (et d'emploi) de l'Insee, à savoir les grands pôles urbains (regroupant les communes de plus de 10 000 emplois), l'espace périurbain (regroupant les communes situées à la couronne des grands pôles urbains) et les autres pôles urbains et communes rurales (regroupant les moyens et petits pôles urbains de moins de 10 000 emplois, les communes situées à leur couronne et les petites communes dites isolées, principalement rurales).

► La médiane, qui est la valeur d'une distribution telle que la moitié des valeurs lui est inférieure et la moitié lui est supérieure, sera utilisée pour décrire les budgets. Elle est ici préférée à la moyenne car plus stable et moins sensible aux valeurs extrêmes. Par ailleurs, les quartiles¹¹, associés à la médiane, sont des indicateurs plus pertinents dès lors que l'on souhaite décrire une distribution et identifier des inégalités de répartition.

► Les montants des budgets, bien que présentés à l'euro près, ne doivent pas être interprétés avec une trop grande précision car ils sont parfois calculés sur des échantillons de taille réduite (certaines ressources et dépenses ne concernant parfois qu'un nombre restreint de ménages). Ils donnent des ordres de grandeur, mais les écarts, lorsqu'ils sont faibles, ne sont souvent pas statistiquement significatifs.

► Les derniers seuils de pauvreté publiés par l'Insee au niveau national concernent l'année 2018. Par conséquent, les seuils de pauvreté de l'année 2019 sont estimés sur la base de ces derniers seuils connus ajustés de l'inflation.

L'étude des budgets est organisée de la manière suivante :

► La première section propose une analyse détaillée des ressources et des dépenses des ménages rencontrés sur la base de l'Enquête budget, en distinguant plus spécifiquement les dépenses pré-engagées et contraintes.

► La deuxième section propose un examen détaillé du revenu arbitral des ménages qu'il est possible de déduire de cette première analyse, et revisite les indicateurs usuels d'analyse de la pauvreté sur la base de cette notion. Cette section propose également une estimation du reste pour vivre.

► La troisième section illustre enfin les difficultés rencontrées par les ménages précaires dans la gestion quotidienne de leur budget et notamment les arbitrages impossibles qui peuvent en découler, *via* un examen détaillé des demandes qu'ils expriment et de leurs impayés. Elle évoque en conclusion les principaux résultats d'une recherche participative sur les dimensions multiples de la pauvreté, à laquelle a pris part le Secours Catholique. ■

¹¹ Voir définitions en annexe.

1. RESSOURCES ET DÉPENSES

1.1. RESSOURCES

Cette première partie décrit les ressources des ménages selon leur provenance et selon la composition familiale. Nous nous attachons à décrire les sources de revenus dites formelles, issues de revenus du travail (revenu d'activité¹², allocations chômage ou retraite) ou de transferts sociaux (RSA, allocations familiales, APL, Sécurité sociale ou AAH). Les allocations plus spécifiques, les transferts informels et les autres sources de revenus sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

Le graphique 2 indique, pour chaque type de ressource, la proportion de ménages de l'Enquête budget percevant la ressource et les montants médians perçus par ces ménages. Dans la mesure où la plupart des ménages rencontrés sont exonérés d'impôts directs tels que l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation ou la taxe foncière (les propriétaires sont très peu nombreux), les ressources totales correspondent ici peu ou prou au revenu disponible des ménages.

Le montant médian des ressources totales s'élève en 2019 à 1 037 € pour l'ensemble des ménages. Ce sont les revenus d'activité actuelle (salaires

ou revenus d'activité indépendante) ou passée (retraites et allocations chômage) qui, lorsqu'ils sont perçus, génèrent les ressources les plus élevées, suivis des allocations liées à une incapacité totale ou partielle de travail (pension d'invalidité de la Sécurité sociale ou AAH). Le RSA génère quant à lui des ressources bien plus faibles pour les ménages qui le perçoivent, de même que les autres prestations sociales telles que les allocations familiales ou les APL, qui viennent néanmoins souvent compléter de manière non négligeable les ressources perçues par ces mêmes ménages.

Le graphique 3 décline le niveau de ressources totales selon le type de ménage. Bien que les échantillons ne soient pas directement comparables, les montants médians des ressources en 2009 et 2019 sont très proches. Ces montants médians se situent bien en deçà des seuils de pauvreté estimés pour l'année 2019¹³, indiquant que la grande majorité des ménages de l'Enquête budget de 2019 vit en situation de pauvreté selon l'approche monétaire. L'écart avec le niveau de vie se creuse à mesure que la taille du ménage augmente, il est particulièrement important pour les couples avec enfants.

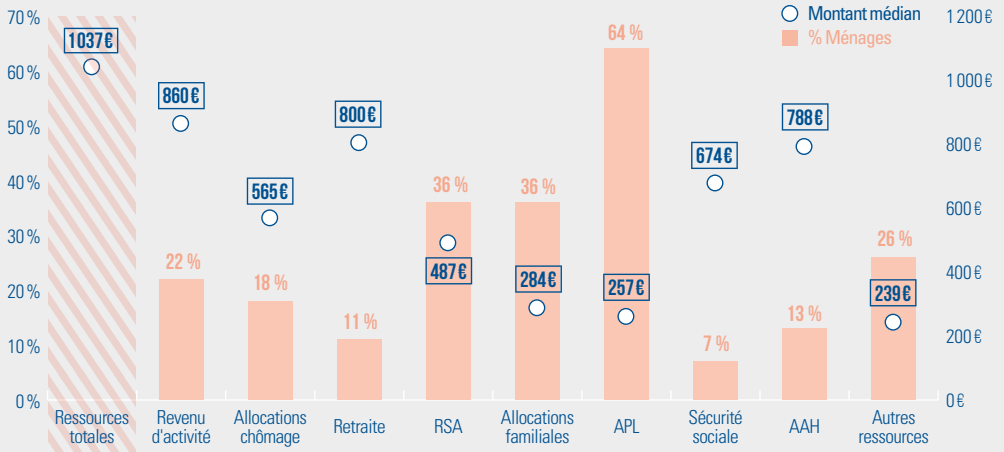
En partant des données de ressources, nous calculons le niveau de vie des ménages (ressources disponibles par UC) et indiquons dans le graphique 4 leur distribution et niveau médian selon le type de ménage, ainsi que les seuils de pauvreté à 60 % et à 40 % du niveau de vie médian estimés pour l'année 2019. Le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages s'élève à 733 €, soit un niveau juste au-dessus du seuil d'extrême pauvreté à 40 % de 716 € (seuil 2018 ajusté de l'inflation). Ce sont les familles avec enfants qui affichent les niveaux de vie les plus faibles, en particulier les couples avec enfants. Les personnes seules et couples sans enfant affichent quant à eux des niveaux de vie médians plus élevés, mais dont la dispersion est également plus importante. Ces ménages sont à la

¹² À noter qu'ici, la catégorie « Revenu d'activité » ne distingue pas les revenus issus de l'économie formelle ou informelle.

¹³ Les seuils de pauvreté par type de ménage sont estimés à partir du seuil par UC de 1 074 € que nous multiplions par le nombre d'UC pour chaque ménage type. Comme pour les données de l'Enquête budget nous appliquons pour chaque enfant une pondération de 0,35 unité. Voir introduction pour plus de précision.

GRAPHIQUE 2

Montant médian des revenus selon le type de ressources (2019)



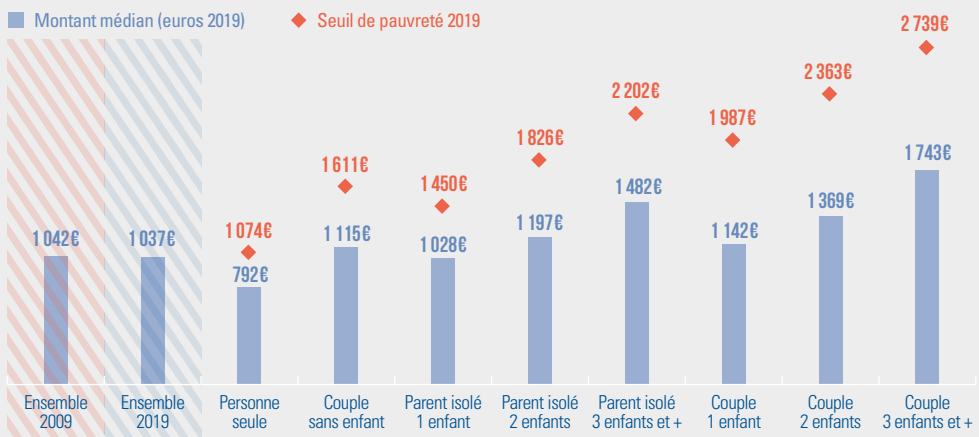
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le montant mensuel médian des ressources totales perçues par les ménages de l'Enquête budget était de 1 037 €. 22 % des ménages percevaient un revenu d'activité dont le montant médian était de 860 € en 2019.

GRAPHIQUE 3

Montant médian des ressources totales selon le type de ménage et seuil de pauvreté (2019)



Source : Secours Catholique, enquêtes Budget 2009 et 2019 et Insee.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le montant mensuel médian des ressources totales perçues par les personnes seules de l'Enquête budget est de 792 €. Le seuil de pauvreté pour les personnes seules est estimé en 2019 à 1 074 € (seuil de pauvreté 2018 ajusté de l'inflation).

fois composés de personnes plus âgées percevant des retraites et prestations qui parviennent dans certains cas à rapprocher leur niveau de vie du seuil de pauvreté à 60 % (un quart de ces ménages ont en effet un niveau de vie proche ou supérieur au seuil de pauvreté), mais également de seniors au chômage, arrivant en fin de droits et dont les allocations sont trop faibles pour assurer un niveau de ressources décent.

Le graphique 5 représente la part agrégée des différents types de ressources dans la somme des ressources disponibles perçues par l'ensemble des ménages d'un type donné.

Ainsi, un peu plus d'un tiers de ces ressources est issu des revenus du travail (activité actuelle ou passée), tandis que plus de la moitié provient de revenus de transferts ou de prestations sociales. Les autres ressources (catégorie qui regroupe des prestations sociales plus ponctuelles ou encore les pensions alimentaires et transferts d'autres ménages) représentent une part plus faible.

Ce sont les familles monoparentales dont les ressources dépendent le plus des prestations sociales (allocations familiales et APL pour une grande part), une tendance qui s'accroît avec le nombre d'enfants, ce qui souligne la difficulté, pour un seul parent, d'occuper un emploi tout en élevant ses enfants. Au contraire, les ménages sans enfant et en particulier les couples ont des revenus principalement issus du travail (d'après l'Enquête statistique annuelle,

il apparaît que ces ménages sont en moyenne plus âgés, si bien qu'une grande part de ces ressources provient des retraites, mais aussi d'allocations chômage pour une part plus importante que les familles avec enfants). Les couples avec enfants cumulent à parts plus équilibrées revenus du travail (et plus souvent des salaires que les autres ménages) et prestations sociales (allocations familiales, dont la part augmente avec le nombre d'enfants).

ANALYSE PAR TERRITOIRE

Le montant médian des ressources perçues par UC est détaillé dans le graphique 6 par territoire. Les montants sont généralement plus faibles dans les grands pôles urbains que dans les zones périurbaines de grandes villes ou dans les pôles urbains plus petits et en milieu rural. C'est en particulier le cas pour les revenus d'activité, la retraite ou l'AAH. Cela provient premièrement d'un effet de composition des ménages. Les ménages plus nombreux (avec un plus grand nombre d'UC) habitent plus souvent ces grands pôles, alors que les ménages unipersonnels vivent plus souvent à la campagne. C'est l'inverse pour les APL, dont les montants semblent sensiblement plus élevés dans les grands pôles. Les aides personnelles au logement s'ajustent en effet aux prix des loyers bruts, plus élevés dans les grandes villes.

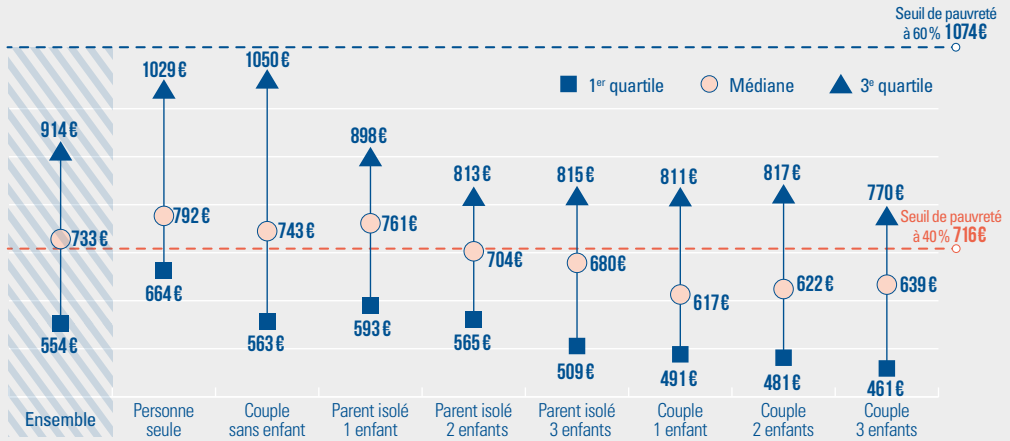
La composition des ressources diffère également selon le territoire, ainsi que le montre le graphique 7. Dans les grands pôles urbains où les familles sont plus nombreuses, la part des prestations sociales dans les ressources totales est plus importante (58 %) que dans les zones périurbaines ou dans les autres pôles urbains et zones rurales. Les revenus du travail représentent 32 % de leurs ressources contre 40 % et 39 % des ressources des ménages des zones périurbaines et des autres pôles urbains/zones rurales respectivement.

Globalement, le niveau de vie est plus faible dans les grandes villes que dans les autres zones. Le taux d'extrême pauvreté des ménages de l'enquête est d'ailleurs plus élevé, il atteint 49 % dans les grands pôles urbains, contre 44 % dans les zones périurbaines, et 42 % dans les autres pôles urbains/ruraux.

UN TIERS DES RESSOURCES PERÇUES PAR LES MÉNAGES DE L'ENQUÊTE BUDGET EST ISSU DU TRAVAIL ET PLUS DE LA MOITIÉ (55%) EST ISSUE DES TRANSFERTS OU PRESTATIONS SOCIALES. LES RESSOURCES DES FAMILLES MONOPARENTALES DÉPENDENT LE PLUS DES PRESTATIONS SOCIALES.

GRAPHIQUE 4

Distribution du niveau de vie selon le type de ménage (2019)



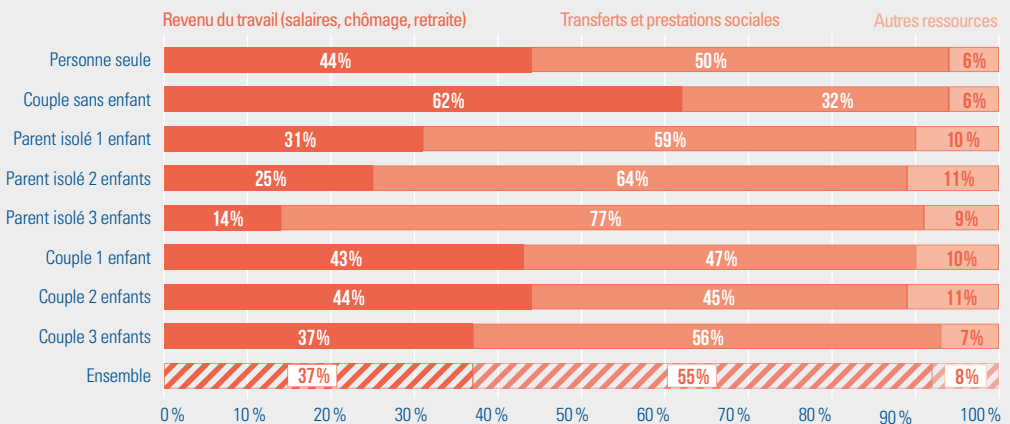
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019 et Insee.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le niveau de vie mensuel médian de l'ensemble des ménages est de 733 €. Le niveau du 1^{er} quartile est de 554 € et celui du 3^e quartile est de 914 €. Le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian de la population générale s'élève à 1074 € et le seuil d'extrême pauvreté, à 40 % du niveau de vie médian, s'élève à 716 € (seuils 2018 ajustés de l'inflation).

GRAPHIQUE 5

Part agrégée par origine des ressources disponibles selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En moyenne, 44 % des ressources des personnes seules sont issues de revenus du travail, 50 % proviennent de transferts et prestations sociales, et 6 % proviennent d'autres sources.

COMPARAISON DES RESSOURCES DES MÉNAGES DU SECOURS CATHOLIQUE AVEC LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE DE L'ONPES

Nous avons vu plus haut que les ressources des ménages de l'Enquête budget 2019, tout comme celles de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique, se situent pour la plupart d'entre eux bien en deçà du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. Ainsi que nous le discutons dans l'introduction et plus loin dans la fiche 3.1 « Niveaux de vie et taux de pauvreté », cette mesure de pauvreté relative comprend des limites, en particulier pour identifier des situations de vulnérabilité économique. Parmi les approches alternatives, l'Onpes a développé une approche dite des budgets de référence, qui estime pour certains types de ménage le budget permettant de mener une vie « décente ». Des groupes de consensus formés dans trois milieux différents d'habitation (métropole du Grand Paris, villes moyennes et milieu rural) évaluent pour tous les aspects de la vie courante les dépenses nécessaires pour mener une vie décente. Après un premier rapport paru en 2015¹⁴, l'observatoire s'apprête à publier à l'automne 2020 un nouveau rapport avec des budgets actualisés.

Notons que ces budgets sont évalués de manière à permettre une participation effective à la vie sociale en plus de la satisfaction des besoins de base. Ils sont établis pour des ménages occupant un emploi ou étant proches de l'emploi, donc mieux insérés dans la vie sociale et économique que la plupart des personnes rencontrées au Secours Catholique. Ils fournissent néanmoins un bon repère de comparaison.

Six types de ménage sont considérés selon leur composition et l'activité des adultes (voir graphique 8). Pour chacun d'entre eux, l'Onpes définit plusieurs budgets de référence, selon le milieu de résidence (métropole du Grand Paris, villes moyennes et milieu rural), et selon le type de logement occupé (locataire parc social, locataire parc privé et propriétaire accédant). Au total, et pour chaque type de ménage, six à sept budgets sont

établis. Le graphique 8 indique donc, pour chaque type de ménage, les valeurs minimales et maximales obtenues par la méthode de l'Onpes, et compare les revenus des ménages rencontrés au Secours Catholique (données issues des fiches statistiques et non de l'Enquête budget¹⁵). C'est la distribution qui est indiquée ici, avec les montants minimaux et maximaux¹⁶, le montant médian et les montants des 1^{er} et 3^e quartiles qui bornent la « boîte ».

Les revenus des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont pour l'immense majorité très insuffisants pour atteindre un budget permettant de mener une vie dans des conditions décentes. L'écart est particulièrement important pour les familles avec enfants, qu'elles soient biparentales ou monoparentales. Cette observation est à rapprocher du constat de précarisation croissante des enfants rencontrés au Secours Catholique depuis quelques années, et détaillé dans la fiche 3.1 « Niveaux de vie et taux de pauvreté ». Certains ménages, notamment parmi les actifs ou retraités, ont un revenu qui s'approche du niveau des budgets de référence de l'Onpes. Ils sont cependant très peu nombreux, et dans ces catégories, 95 % d'entre eux ont des ressources bien en deçà du niveau de référence.

Les ménages rencontrés au Secours Catholique doivent gérer des budgets extrêmement serrés. La

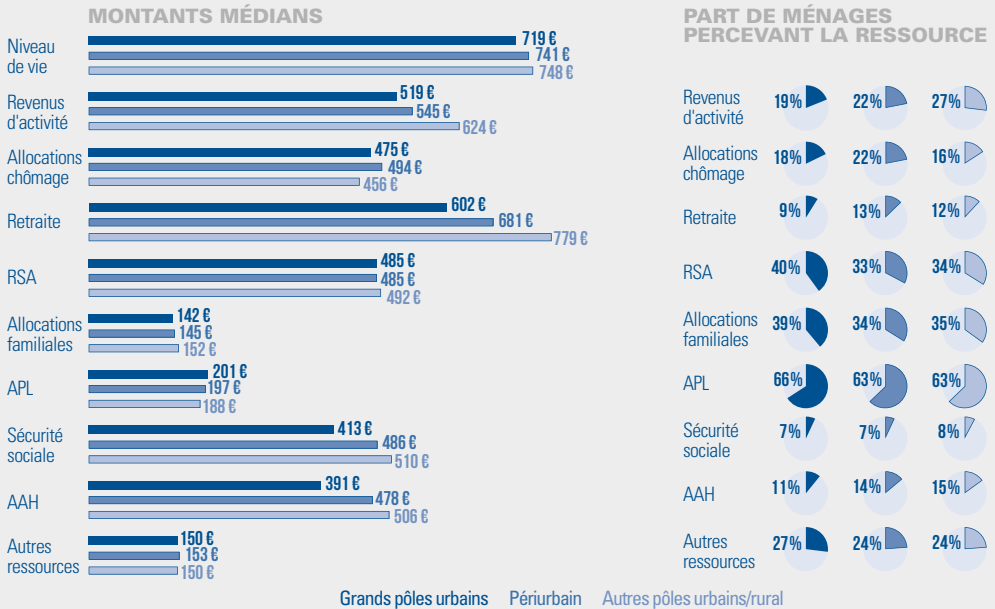
LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE ONT ÉTÉ CONSTRUITS POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE À LA VIE SOCIALE, EN PLUS DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE BASE. EN COMPARAISON, LES REVENUS DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE SONT QUASIMENT TOUS INSUFFISANTS POUR ATTEINDRE CE NIVEAU DE VIE DÉCENT.

14 Rapport 2014-2015, « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », Paris, Onpes, 2015, https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf.

15 L'Enquête budget 2019 ne contient pas en effet les informations liées à l'emploi nécessaires pour recréer les catégories de ménage de l'Onpes.
16 Pour ne pas tenir compte des valeurs extrêmes, nous considérons les 5^e et 95^e percentiles plutôt que les valeurs minimales et maximales.

GRAPHIQUE 6

Ressources mensuelles (par UC) selon le territoire (2019)



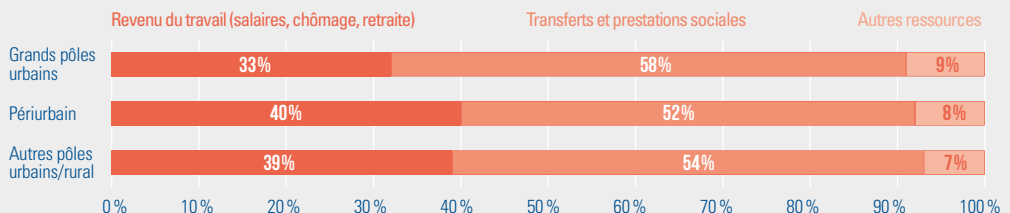
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian des ménages vivant dans un grand pôle urbain est de 719€, celui des ménages vivant en zone périurbaine est de 741€, il est de 748€ parmi les ménages des autres pôles urbains/milieu rural. En 2019, 19% des ménages vivant en grand pôle urbain percevaient des revenus d'activité, c'était le cas pour 22% en zone périurbaine et pour 27% des ménages des autres pôles urbains/milieu rural.

GRAPHIQUE 7

Part agrégée par origine des ressources disponibles selon le territoire (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En moyenne, 32% des ressources des ménages vivant dans un grand pôle urbain sont des revenus du travail (salaires, chômage ou retraite), 58% proviennent de transferts ou de prestations sociales, et 9% proviennent d'autres sources.

satisfaction des besoins de base de chacun des membres du ménage avec ce faible montant de ressources s'avère un exercice périlleux. La partie qui suit s'attache à décrire les dépenses des ménages en distinguant les dépenses pré-engagées, contraintes et non contraintes, afin d'estimer leur reste pour vivre et leur revenu arbitral.

1.2. DÉPENSES

Cette section analyse les dépenses des ménages en étudiant les dépenses pré-engagées¹⁷, et plus particulièrement les dépenses liées au logement qui constituent la part la plus importante de ces dépenses pré-engagées. Les dépenses pré-engagées permettent ensuite de déduire le niveau de revenu arbitral des ménages. Celui-ci est analysé dans la section suivante.

Les différents postes de dépenses pré-engagées reprennent ici la catégorisation de l'Insee/Drees (permettant notamment une comparaison avec la population générale résidant en France métropolitaine). Ces postes comprennent : le loyer brut et les charges locatives (incluant également les mensualités de crédit immobilier pour les propriétaires), le loyer net¹⁸, les dépenses d'énergie et d'eau liées au logement, les frais de communication (téléphone et Internet) et les impôts directs, taxes, mutuelles et assurances diverses. Y sont ajoutées ici les dépenses liées aux enfants (scolarité, cantine et garde) qui sont parfois exclues des dépenses contraintes par l'Insee, dans leur acception la plus stricte.

Le montant médian des dépenses pré-engagées s'élève à 604 € par mois. Ce sont le logement (440 €) et les dépenses d'énergie et d'eau qui lui sont liées (111 €) qui pèsent le plus lourd dans le budget des ménages. Les APL parviennent toutefois à alléger considérablement cette dépense pour les ménages les plus modestes, en réduisant le montant médian des loyers nets à 227 €. Nous détaillons les dépenses de logement plus bas dans cette partie.

Le niveau médian des dépenses est légèrement plus faible en 2019 que dans l'Enquête budget de 2009

(voir graphique 10). Cela s'explique essentiellement par un montant du loyer et des charges (brut) plus élevé en 2009. Ces données ne sont cependant pas directement comparables (voir introduction). Nous étudions plus loin dans cette partie l'évolution des loyers bruts et nets à partir des données des enquêtes annuelles qui portent sur un plus grand échantillon. Le montant des dépenses pré-engagées augmente avec la taille du ménage. C'est pour les couples de trois enfants et plus que le montant médian est le plus élevé : il atteint 801 € en 2019, il est près de 200 € plus élevé que le montant médian de l'ensemble des ménages.

Cependant, ainsi que le montre le graphique 11, les dépenses pré-engagées n'augmentent pas dans la même proportion que le nombre de membres du ménage exprimé en UC. Cela pourrait traduire le fait que les familles nombreuses se logent dans des logements de même taille (et de même coût) que les plus petits ménages. Ainsi, rapporté au nombre d'UC du ménage, le montant des dépenses pré-engagées est plus faible dans les familles avec deux enfants ou plus. Ce sont les ménages sans enfant, puis les familles monoparentales qui font face au niveau de dépenses contraintes le plus élevé. Comme nous le verrons dans la partie suivante analysant la part de ces dépenses dans les ressources, cela s'explique en partie par un niveau de vie plus élevé pour ce type de ménage.

Il est également intéressant de noter que la dispersion des dépenses contraintes reflète en miroir la dispersion des ressources. Il semblerait ainsi que plus de ressources génèrent également plus de dépenses. Il reste à étudier, comme nous le faisons dans la section suivante, si ces variations sont proportionnelles ou induisent à l'inverse des inégalités de revenus arbitrales.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTUALISATION À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE BUDGET DE FAMILLE 2011 DE L'INSEE

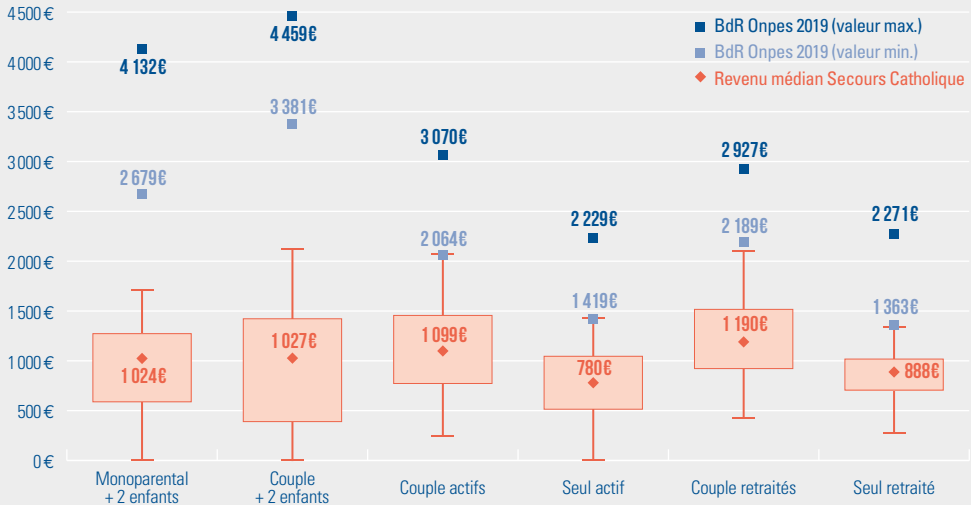
L'Enquête budget de familles 2011 conduite par l'Insee permet de reconstituer, pour un échantillon représentatif de la population vivant en France métropolitaine, la structure des dépenses des familles. Cette structure de dépenses est présentée

¹⁷ Voir introduction pour les définitions.

¹⁸ Le loyer net est égal au loyer brut moins les APL. Pour les ménages ne percevant pas d'APL, ces deux montants sont égaux.

GRAPHIQUE 8

Distribution des revenus des ménages rencontrés au Secours Catholique et comparaison avec les budgets de référence de l'Onpes selon le type de ménage (2019)



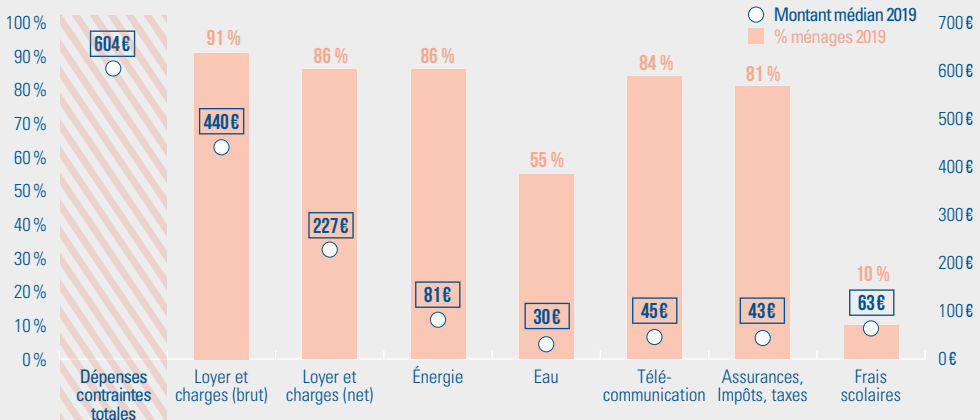
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle 2019, Onpes budgets de référence 2019.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019, ménages des groupes de consensus formés par l'Onpes et le Crédoc.

Lecture : Le revenu mensuel médian des familles monoparentales avec deux enfants accueillies par le Secours Catholique en 2019 est de 1 024 €. Le revenu du 25^e percentile est de 660 €, celui du 75^e percentile dans cette catégorie de famille est de 1 275 €, et celui du 95^e percentile est de 1 708 €. Le budget de référence pour ce type de famille établi par l'Onpes en 2019 varie entre 2 679 € (si logée en parc social dans une ville moyenne) et 4 132 € (si logée dans le parc privé dans la métropole du Grand Paris).

GRAPHIQUE 9

Montant médian des dépenses pré-engagées selon le type de dépenses (2019)



Source : Sources : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le montant mensuel médian des dépenses contraintes des ménages est de 604 €. 91 % des ménages avaient des dépenses de loyer en 2019.

Note : Les loyers des ménages ne percevant pas d'APL sont inclus dans le calcul des loyers nets, un montant d'APL nul leur est attribué.

dans le tableau 2 pour les ménages appartenant au premier décile de niveau de vie (10 % des ménages les plus modestes) et pour les ménages appartenant au dernier décile (10 % des ménages les plus aisés). Au total, les ménages les plus modestes consacrent plus d'un cinquième de leur budget au logement, une fois prises en compte les charges d'eau, d'électricité, de gaz et d'autres combustibles. C'est même le premier poste de dépense de ces ménages, suivi de l'alimentation et du transport. Pour les ménages les plus aisés, ce poste n'arrive qu'en cinquième position, après les dépenses liées aux transports, aux biens et services divers (dont services financiers, assurances), à l'alimentation, et aux loisirs et à la culture. Les ménages les plus modestes consacrent donc plus de la moitié de leur budget à se loger, s'alimenter et se déplacer, et donc à satisfaire ces besoins de base. Notons que la santé et l'éducation, qui sont également des besoins de base, représentent des

parts très faibles dans le budget des ménages, quel que soit leur niveau de vie. Il s'agit en effet de domaines pour lesquels les dépenses sont très largement couvertes par l'État à travers l'Éducation nationale et la Sécurité sociale.

Les dépenses de loyer, une fois les aides défalquées, ne constituent que la moitié des dépenses de logement, l'autre moitié étant consacrée à l'eau, l'électricité, le gaz et autres combustibles. Il n'est malheureusement pas possible d'estimer comment ces dépenses et leurs poids dans le budget total des ménages ont évolué depuis 2011. Néanmoins, l'examen de l'évolution du prix des loyers et des services liés au logement fournit quelques éléments intéressants. Les taux d'inflation pour chaque poste de dépense sont reportés dans les deux dernières colonnes du tableau 2, pour la période 2009-2019, et pour l'année 2018-2019.

TABLEAU 2

Structure des budgets des ménages (2011)¹⁹ et inflation des prix (2009-2019)

| | ENSEMBLE Structure des dépenses 2011 En% | DÉCILE 1 Structure des dépenses 2011 En% | DÉCILE 10 Structure des dépenses 2011 En% | Inflation annuelle moyenne 2009-2019 | Inflation 2018-2019 |
|--|---|---|--|---|------------------------|
| Produits alimentaires/boissons non alcoolisées | 16,4 | 17,8 | 13,5 | + 1,14 | + 2,45 |
| Boissons alcoolisées/tabac | 3,0 | 3,7 | 2,4 | + 3,68 | + 6,66 |
| Habillement | 5,0 | 6,0 | 5,1 | + 0,38 | - 0,25 |
| Logement, eau, gaz, électricité | 15,6 | 20,7 | 11,8 | + 1,91 | + 1,50 |
| - dont loyers d'habitation (nets d'aides) | 7,0 | 10,8 | 3,7 | + 0,94 | + 0,42 |
| - dont alimentation en eau et autres services | 3,0 | 4,1 | 2,9 | + 2,14 | + 0,31 |
| - dont électricité, gaz et autres combustibles | 4,8 | 5,4 | 4,1 | + 3,06 | + 3,11 |
| Meubles, articles de ménage | 5,9 | 4,2 | 8,3 | + 0,53 | + 0,17 |
| Santé | 1,8 | 1,8 | 1,7 | - 0,72 | - 1,10 |
| Transports | 17,4 | 13,7 | 18,3 | + 1,41 | + 1,04 |
| Communications | 3,3 | 4,6 | 2,4 | - 2,74 | - 2,61 |
| Loisirs et culture | 9,6 | 7,7 | 12,6 | - 0,09 | + 0,50 |
| Enseignement | 0,7 | 1,7 | 0,8 | + 1,90 | + 1,75 |
| Restauration et hôtels | 6,6 | 6,0 | 9,0 | + 1,84 | + 1,42 |
| Biens et services divers | 14,7 | 12,1 | 14,1 | + 1,69 | + 1,15 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | + 1,06 | + 1,11 |

Sources : Insee, Enquête budget de famille 2011 et indice des prix 2009, 2018 et 2019.

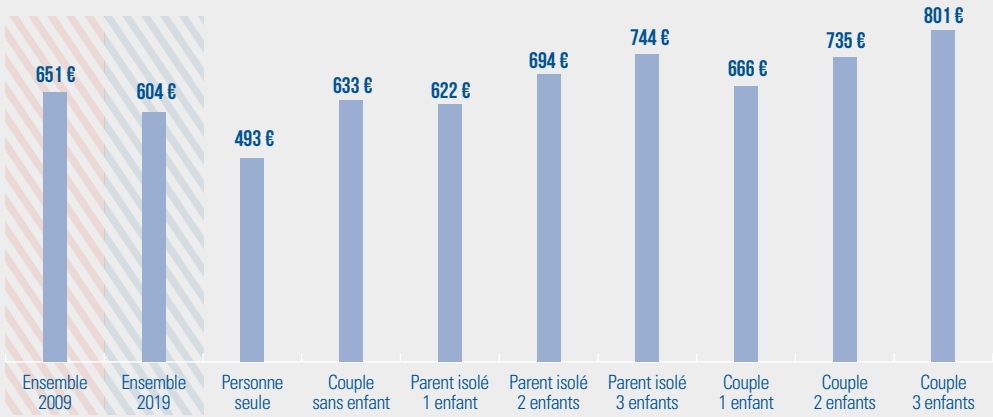
Champ : Population générale. Le premier décile regroupe les 10 % des ménages les plus modestes, et la dixième tranche les 10 % des ménages les plus aisés.

Lecture : En 2011, les ménages résidant en France consacraient 16,4 % de leur budget en moyenne à l'alimentation. Parmi les ménages les plus modestes et appartenant aux 10 % les plus pauvres, ce poste de dépenses représentait 17,8 % du budget. L'inflation annuelle moyenne des prix de l'alimentation était de 1,14 % entre 2009 et 2019. Les prix de ces produits ont crû de 2,45 % entre 2018 et 2019.

19 Ces données sont issues de l'Enquête budget de famille réalisée en 2011 par l'Insee. Une enquête plus récente a été conduite en 2017, mais les données détaillées par décile ne sont pas encore disponibles.

GRAPHIQUE 10

Montant médian des dépenses pré-engagées selon le type de ménage (2019)



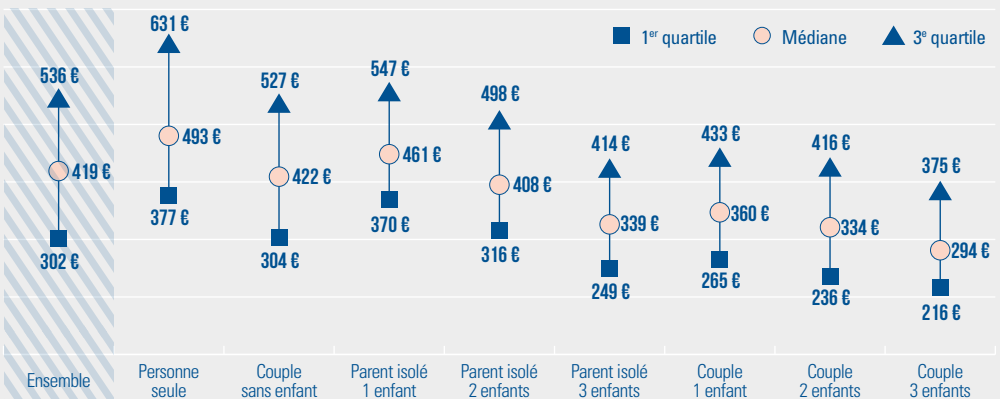
Source : Secours Catholique, Enquêtes budget 2009 et 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019 le montant mensuel médian total des dépenses pré-engagées de l'ensemble des ménages s'élevait à 604 €. Il s'élevait à 493 € pour les personnes seules, et à 633 € pour les couples sans enfant. Le montant de 2009 est exprimé en euros constants 2019.

GRAPHIQUE 11

Distribution des dépenses pré-engagées (par UC) selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : Le montant mensuel médian des dépenses pré-engagées par unité de consommation est de 419 €.

Les prix des loyers sont restés relativement stables entre 2009 et 2019, évoluant quasiment au même rythme que l'inflation générale. Ainsi qu'on peut le voir de façon plus détaillée dans le graphique 12, l'augmentation des prix des loyers est même inférieure à l'inflation générale sur toute la période. Depuis 2005 en effet, l'évolution des prix des loyers a été modérée, et suit l'indice de référence des loyers (IRL) qui est ajusté sur la moyenne de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers sur les 12 derniers mois. Cet encadrement a sans doute contribué à limiter l'augmentation des prix locatifs des logements.

En revanche, les prix de l'eau, de l'électricité et du gaz ont fortement augmenté sur la période. Alors que le prix du gaz avait connu une baisse importante entre 2013 et 2016, il augmente à nouveau depuis trois ans et atteint en 2019 son niveau le plus élevé depuis le début de la décennie. C'est aussi le cas pour l'eau et l'électricité, dont les prix ont augmenté de façon continue tout au long de la décennie.

ÉVOLUTION DES PRIX DU LOGEMENT ET TAUX D'EFFORT CHEZ LES MÉNAGES DU SECOURS CATHOLIQUE

Nous étudions, à partir des données des enquêtes annuelles portant sur un plus grand échantillon, l'évolution des loyers bruts et nets entre 2010 et 2019 (voir tableau 3), et l'évolution de la part de ces loyers dans les ressources des ménages (voir tableau 4). On observe une baisse du montant des loyers bruts médians pour la plupart des types de familles entre 2010 et 2019. Elle s'explique par deux facteurs. Premièrement, comme indiqué plus haut, entre 2009 et 2019, les prix des loyers ont progressé à un taux sensiblement plus faible que l'inflation. Deuxièmement, cette baisse peut provenir de l'échantillon même des ménages reçus au Secours Catholique. N'ayant pas le budget disponible pour accéder à des logements de meilleure qualité dont les loyers sont plus élevés, ceux-ci se maintiennent en effet dans des logements plus petits dont le loyer reste plus faible.

TABLEAU 3

Évolution des loyers bruts et nets de la part des ménages percevant des APL et de leur montant (2010-2019), selon la composition familiale, en euros constants 2019

| | Loyer brut | | | % APL | | | Montant APL | | | Loyer net | | |
|----------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|---------------|-------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| | 2010 | 2019 | Évol. | 2010 | 2019 | Évol. | 2010 | 2019 | Évol. | 2010 | 2019 | Évol. |
| Personne isolée | 383 € | 380 € | -0,9 % | 70,2 % | 71,6 % | +1,4 | 257 € | 227 € | -11,8 % | 209 € | 226 € | +8,0 % |
| Couple sans enfant | 438 € | 438 € | 0,0 % | 64,3 % | 61,8 % | -2,5 | 274 € | 260 € | -5,0 % | 274 € | 295 € | +7,3 % |
| Parent seul 1 enfant | 468 € | 450 € | -3,8 % | 81,0 % | 80,4 % | -0,6 | 324 € | 304 € | -6,2 % | 185 € | 200 € | +8,0 % |
| Parent seul 2 enfants | 505 € | 485 € | -3,9 % | 82,9 % | 83,7 % | +0,8 | 369 € | 342 € | -7,3 % | 185 € | 183 € | -0,8 % |
| Parent seul 3 enfants et + | 565 € | 545 € | -3,6 % | 84,4 % | 82,0 % | -2,4 | 429 € | 392 € | -8,7 % | 186 € | 200 € | +7,4 % |
| Couple 1 enfant | 493 € | 463 € | -6,1 % | 72,4 % | 69,5 % | -2,9 | 307 € | 301 € | -1,9 % | 255 € | 257 € | +0,7 % |
| Couple 2 enfants | 520 € | 500 € | -3,9 % | 77,4 % | 72,0 % | -5,4 | 345 € | 323 € | -6,4 % | 238 € | 275 € | +15,7 % |
| Couple 3 enfants et + | 579 € | 560 € | -3,3 % | 82,9 % | 76,8 % | -6,1 | 394 € | 373 € | -5,4 % | 223 € | 254 € | +13,7 % |
| Total | 461 € | 447 € | -3,1 % | 76,1 % | 74,9 % | -1,2 | 285 € | 268 € | -5,9 % | 210 € | 225 € | +7,0 % |

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

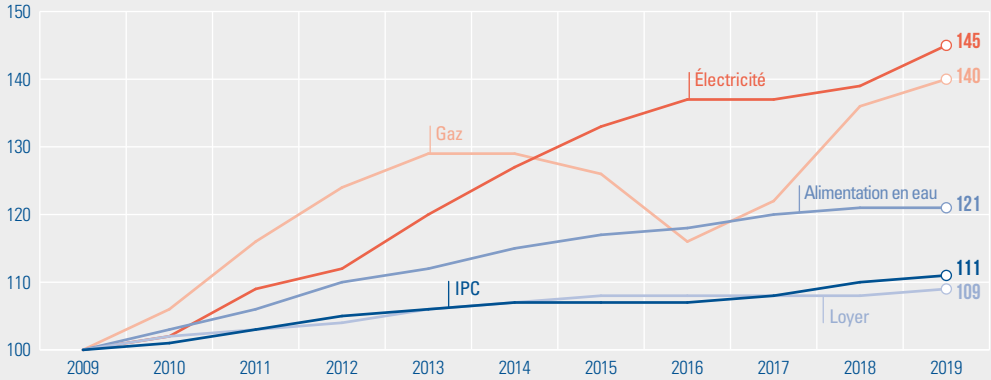
Champ : Ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique en 2010 et 2019, vivant en logement stable.

Lecture : En 2010, le loyer brut médian d'une personne seule rencontrée au Secours Catholique était de 383 € en euros constant. En 2019, ce loyer médian pour ce même type de ménage était de 380 €. Il a donc baissé de 0,9 % entre ces deux années. En 2010, 70,2 % des personnes seules vivant en logement stable percevaient des APL, c'était le cas pour 71,6 % d'entre elles en 2019.

Note : Les loyers des ménages ne percevant pas d'APL sont inclus dans le calcul des loyers nets, un montant d'APL nul leur est attribué.

GRAPHIQUE 12

Évolution de l'indice de prix à la consommation (IPC) et des indices de prix liés au logement (2009-2019) – Base 2009



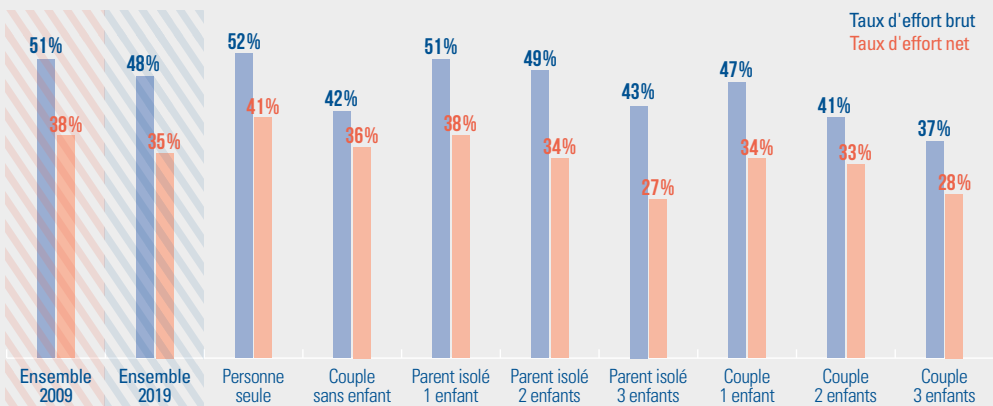
Source : Insee, Indice de prix à la consommation.

Champ : Population générale.

Lecture : L'indice des prix des loyers s'établit à 109 en 2019 contre 100 en 2009 (base 2009). L'indice du prix du gaz s'établit à 140 en 2019 contre 100 en 2009 (base 2009).

GRAPHIQUE 13

Taux d'effort brut et net médian selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquêtes budget 2009 et 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, le taux d'effort brut médian pour l'ensemble des ménages était de 48%, et le taux d'effort net médian était de 35%.

TABLEAU 4

Part des loyers bruts et nets dans les ressources totales des ménages (2010 et 2019)

| | Part du loyer brut dans les ressources | | | Part du loyer net dans les ressources (hors APL) | | |
|----------------------------|--|---------------|--------------|--|---------------|--------------|
| | 2010 | 2019 | Évolution | 2010 | 2019 | Évolution |
| Personne isolée | 50,2 % | 45,8 % | - 4,4 | 32,9 % | 31,6 % | - 1,3 |
| Couple sans enfant | 45,1 % | 39,8 % | - 5,3 | 29,9 % | 28,8 % | - 1,1 |
| Parent seul 1 enfant | 48,3 % | 43,6 % | - 4,7 | 26,9 % | 25,5 % | - 1,4 |
| Parent seul 2 enfants | 45,1 % | 40,8 % | - 4,3 | 23,1 % | 21,0 % | - 2,1 |
| Parent seul 3 enfants et + | 39,6 % | 36,2 % | - 3,4 | 17,8 % | 17,3 % | - 0,5 |
| Couple 1 enfant | 43,1 % | 40,0 % | - 3,1 | 27,3 % | 25,9 % | - 1,4 |
| Couple 2 enfants | 40,2 % | 37,1 % | - 3,1 | 23,1 % | 22,7 % | - 0,4 |
| Couple 3 enfants et + | 34,8 % | 32,5 % | - 2,3 | 16,9 % | 17,7 % | + 0,8 |
| Total | 45,1 % | 41,8 % | - 3,3 | 26,1 % | 26,0 % | - 0,1 |

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2010, la part du loyer brut dans les ressources totales des personnes isolées était de 50,2 %. Pour ce même type de ménage, en 2019, cette part était de 45,8 %. Cela représente une évolution de - 4,4 points entre les deux années.

Note : Les loyers des ménages ne percevant pas d'APL sont inclus dans le calcul des loyers nets, un montant d'APL nul leur est attribué.

On observe cependant que les montants médians de loyers nets (une fois déduites les APL) augmentent pour presque tous les types de ménage. Cette hausse de 7 % pour l'ensemble est particulièrement élevée pour les couples avec deux enfants et plus (entre 14 et 16 %). Elle s'explique à la fois par la baisse de la part de ménages bénéficiant d'APL, et par la diminution du montant médian de ces APL durant cette période.

Ainsi que le rappelle le rapport 2020 de la fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement²⁰, plusieurs réformes sur les APL conduites ces dernières années expliquent cette évolution :

- baisse générale de 5€ par mois à partir d'octobre 2017 ;
- suppression des APL accession qui aidaient les familles modestes à devenir propriétaires de leur logement en 2018 ;
- gel des APL en 2018, puis sous-indexation en 2019 et 2020 (revalorisation de 0,3 % inférieure à l'inflation générale des prix de 1,4 % en 2019) ;
- enfin, la réforme de « contemporanéisation » du mode de calcul des APL prévue pour avril 2020 sera finalement mise en œuvre en janvier 2021. Elle prévoit que le montant des aides ne soit plus calculé sur les ressources de l'année N-2 des ménages,

mais sur celles des 12 derniers mois. D'après les simulations rendues publiques, elle permettrait à l'État de réaliser des économies importantes (700 millions d'euros selon les dernières déclarations de la ministre du Logement en août 2020), faisant craindre aux associations que ce changement de calcul ne se traduise par une baisse des montants alloués aux foyers allocataires.

Si l'on rapporte maintenant les montants de ces loyers aux ressources des ménages (voir tableau 4), on constate que, malgré la hausse des loyers nets, leur part dans les ressources des ménages reste stable, voire diminue légèrement. Cela suggère que les ressources des ménages en logement stable ont augmenté plus rapidement que les loyers nets sur cette période. La part médiane du loyer net dans les ressources (hors APL) de l'ensemble des ménages accueillis au Secours Catholique vivant en logement stable est de 26 %.

En ajoutant les charges d'eau, d'électricité et de gaz au montant des loyers, nous pouvons estimer, à partir des données de l'Enquête budget, les taux d'effort bruts et nets des ménages, en calculant la part totale de leurs dépenses de logement dans leur revenu disponible. En 2019, le taux d'effort brut était de 48 % pour l'ensemble des ménages. Une fois

²⁰ Rapport annuel n°25, « L'état du mal-logement en France 2020 », Paris, fondation Abbé-Pierre, 2020, www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/remi2020_rapport_complet_web.pdf.

les APL prises en compte, le taux d'effort médian atteint 35 % (voir graphique 13). Les APL permettent de réduire de 13 points le poids du logement dans le budget des ménages rencontrés.

C'est pour les parents isolés avec trois enfants que l'allègement est le plus important (- 16 points) et pour les couples sans enfant qu'il est le plus faible (-6 points). Malgré un allègement de 11 points permis par les APL, les taux d'effort des personnes seules restent particulièrement élevés. Le niveau médian du taux d'effort net s'élève à 41 % en 2019 pour cette catégorie de ménages, c'est 14 points de plus que pour les familles nombreuses (monoparentales ou biparentales). Le rapport 2020 de la fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement²¹ est largement consacré aux difficultés d'accès au logement de ce type de ménage. Alors que leur part augmente dans la population française (ils constituent 35 % des ménages français), l'offre de petits logements est limitée, particulièrement dans le parc social, ce qui se traduit par un prix au mètre carré plus élevé pour ces logements. Les politiques de protection sociale et de logement en France restent très orientées vers les familles et peinent à répondre aux besoins de ce type de ménage. Les données du Secours Catholique indiquent d'ailleurs que c'est pour ce type de ménage que la baisse des APL est la plus importante (- 12 % entre 2010 et 2019).

Ces différences s'expliquent par le fait que les APL et leurs montants sont conditionnés aux ressources et à la qualité du logement. Certains ménages de l'Enquête budget n'en perçoivent pas. C'est particulièrement le cas des couples sans enfant (43 % d'allocataires contre 64 % de l'ensemble des ménages). À titre comparatif, les taux d'effort bruts et nets estimés à partir de l'Enquête budget de 2009 étaient de 51 % et 38 % respectivement, soit un niveau sensiblement plus élevé qu'en 2019.

Nous pouvons comparer ces chiffres à ceux de l'Insee²² qui estime des taux d'effort moyens de la population de France métropolitaine à partir de ses enquêtes logement (réalisées en 2001, 2006

et 2013). En 2013, ce taux était de 18,3 %. Des différences importantes étaient observées selon le niveau de vie. Ainsi, pour les ménages appartenant au premier quartile de niveau de vie (les 25 % les plus modestes), le taux d'effort net était de 31,3 % alors qu'il était de 13,1 % dans le quatrième quartile (les 25 % les plus aisés). Il avait en outre augmenté plus vite entre 2006 et 2013 chez les ménages plus modestes (+ 4,5 points) que chez l'ensemble des ménages (+ 2 points) et les ménages les plus aisés (+ 1 point). Cela indique, d'une part, que la distribution du coût du logement dans la population ne suit pas celle des revenus : les ménages aux ressources les plus faibles doivent donc consacrer une partie plus importante de leurs ressources à se loger, même une fois les aides au logement prises en compte. D'autre part, l'accroissement des prix du logement (loyers et charges liées) durant cette période a été plus rapide que celui des revenus, et en particulier des revenus les plus faibles, faisant peser encore un peu plus le logement dans le budget, et réduisant la part du revenu arbitral mobilisable pour d'autres dépenses.

ÉTUDE DES DÉPENSES DE LOGEMENT PAR TERRITOIRE

L'étude de l'Onpes sur les budgets de référence²³, qui établit les budgets des ménages dans trois types de territoire (métropole Grand Paris, villes moyennes et zone rurale), révèle de fortes disparités territoriales dans la répartition des dépenses, qui s'explique notamment par un poids différencié du logement dans les budgets. Il est plus important dans les villes moyennes et dans la métropole du Grand Paris (entre 21 % et 46 %) ²⁴ que dans les zones rurales (entre 14 % et 37 %). Ces différents pourcentages s'expliquent essentiellement par des différences de prix entre les territoires et par des modes d'accès au logement différents. Les ménages installés en zone rurale sont plus souvent propriétaires que leurs homologues installés en ville, plus souvent locataires, du parc social ou du parc privé. C'est au sein de ce dernier que les coûts du logement sont les plus élevés, en particulier dans la métropole du Grand Paris, et dans cette zone que

21 « L'état du mal-logement en France 2020 », *op. cit.*

22 Fiche 7.6 « Coût du logement », *Insee références*, Paris, Insee, 2017, www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586026/LOGFRA1716_F7.6.pdf.

23 Voir plus haut pour une présentation de l'étude.

24 Ces taux varient selon le type de ménage considéré et le type de logement (parc privé, parc social, propriétaire ou accédant).

les ménages doivent consacrer la plus grande partie de leur budget au logement.

La déclinaison des données du Secours Catholique (Enquête statistique annuelle) sur les loyers par territoire ne montre pas de telles disparités. Les parts des loyers bruts et nets dans les ressources sont relativement proches : entre 39 % et 43 % pour les loyers bruts et entre 24 % et 28 % pour les loyers nets. Notons cependant, même si les différences sont faibles, que c'est dans les zones périurbaines que les loyers bruts et nets sont les plus élevés. Le poids du loyer net dans les ressources est aussi sensiblement plus élevé dans ces zones. Les APL qui sont perçues par une plus petite part de ménages ne parviennent pas à compenser l'écart des loyers bruts avec les autres zones. Comparé à 2010, c'est dans les autres pôles urbains et dans les zones rurales que les loyers nets ont le plus augmenté, notamment du fait d'une diminution des APL. L'écart avec les autres zones s'est donc réduit, mais ne

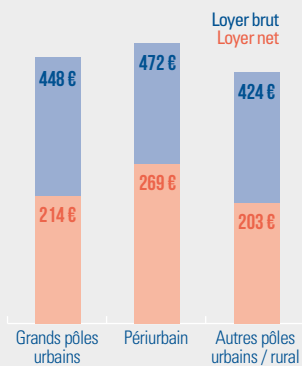
s'est pas complètement résorbé puisque la part du loyer net dans les ressources des ménages y était toujours plus faible en 2019.

L'absence de variation territoriale dans les données du Secours Catholique contraste avec le constat de l'Onpes. Cela s'explique tout d'abord par un découpage territorial différent²⁵ qui ne permet pas, dans le cas du Secours Catholique, de distinguer Paris des grands pôles urbains. Il est ensuite probable que les ménages accompagnés par le Secours Catholique aient des budgets si serrés qu'ils ne peuvent payer davantage de loyer. Ils se tournent vers des logements plus petits, de moins bonne qualité, voire les quittent lorsqu'ils deviennent trop chers (voir fiche 3.4). Ainsi, les variations temporelles et spatiales des prix observées dans les données du Secours Catholique ne reflètent pas celles du pays. ■

²⁵ Voir introduction pour la définition des espaces territoriaux utilisés dans l'enquête.

GRAPHIQUE 14

Loyers bruts et nets médians (2019)



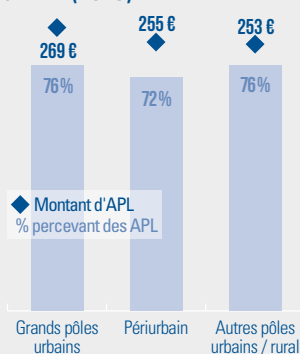
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2019, le loyer brut médian des ménages vivant dans des grands pôles urbains était de 448 €, et le loyer net médian était de 214 €.

GRAPHIQUE 15

Part de ménages percevant des APL et montant médian d'APL (2019)



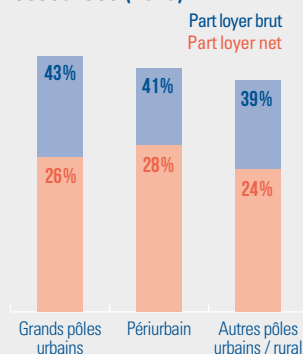
Source : Secours Catholique, enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2019, 76 % des ménages vivant dans des grands pôles urbains percevaient des APL, le montant médian perçu était de 269 €.

GRAPHIQUE 16

Parts médianes des loyers bruts et nets dans les ressources (2019)



Source : Secours Catholique, enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2019, la part du loyer brut dans les ressources totales des ménages vivant dans des grands pôles urbains était de 43 %. La part du loyer net dans les ressources hors APL était de 26 %.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

AGIR CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les dépenses d'énergie liées au logement sont de différentes natures : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisine, et usages spécifiques de l'électricité (réfrigérateur, machines à laver le linge et la vaisselle, télévision, ordinateur, autres appareils électriques...). Elles peuvent être comptées différemment suivant qu'elles sont individuelles ou résultent d'une fourniture collective. Dans ce dernier cas, on trouve le chauffage ou l'eau chaude sanitaire dans beaucoup de logements collectifs : alors ces dépenses apparaissent dans les charges. Pour les chiffres donnés ici, c'est la méthode qui a été adoptée : les montants des dépenses de logement et de charges contiennent les dépenses de chauffage si celui-ci est collectif ; en revanche, si celui-ci est individuel, le montant de la dépense est donné par une facture d'énergie et est compté dans cette rubrique. Cela explique la valeur mensuelle médiane de 81 € pour les dépenses d'énergie, qui apparaît peu quand la dépense d'une famille vivant en logement collectif – cas le plus fréquent dans l'échantillon – est plutôt estimée à 120 €.

La quasi-totalité des familles de l'échantillon, compte tenu de leurs ressources, peuvent bénéficier d'un chèque énergie dont la valeur moyenne

est de 200 € par an (il a été augmenté de 50 € au 1^{er} janvier 2019, non sans que le Secours Catholique se soit fortement investi en ce sens). Cependant, une partie des bénéficiaires potentiels (entre 20 % et 25 %, selon les sources²⁶) n'y a pas recours compte tenu de la complexité du courrier envoyé aux bénéficiaires.

La quasi-totalité des familles de l'échantillon sont en situation de précarité énergétique, compte tenu de leurs ressources mais aussi, pour beaucoup de locataires, de la mauvaise isolation thermique de leur logement. Les objectifs de rénovation des logements fixés par les pouvoirs publics (notamment dans la loi de transition énergétique de 2015) sont très loin d'être tenus, notamment pour ces logements en location. En effet, en l'absence d'obligation de rénovation, les propriétaires n'engagent pas les travaux,

considérant que l'effort financier nécessaire ne leur apportera pas de bénéfice immédiat. Face à cette situation, le Secours Catholique demande depuis plusieurs années que soit imposée aux propriétaires bailleurs une obligation de travaux assortie d'aides financières dépendant de leurs ressources.

PRÈS DE

25%

DES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS DU CHÈQUE ÉNERGIE N'Y ONT PAS RECOURS, DU FAIT DE SA COMPLEXITÉ

considérant que l'effort financier nécessaire ne leur apportera pas de bénéfice immédiat. Face à cette situation, le Secours Catholique demande depuis plusieurs années que soit imposée aux propriétaires bailleurs une obligation de travaux assortie d'aides financières dépendant de leurs ressources.

²⁶ Sources utilisées (années 2017 à 2019) : ministère de la Transition écologique et solidaire, Cour des comptes, Observatoire national de la précarité énergétique.

Un certain nombre de familles ont des impayés d'énergie. Les fiches statistiques montrent que 19 % d'entre elles sont dans cette situation (ou 40 % des ménages en situation d'impayés), avec une valeur médiane des impayés de 745 € (toutes dettes confondues). Ces familles font appel aux aides publiques : fonds de solidarité pour le logement (FSL) départementaux et CCAS municipaux. Ces aides étant souvent insuffisantes pour permettre à la famille de repartir dans de bonnes conditions, le Secours Catholique accorde une aide financière supplémentaire. Au cours des quinze dernières années, ce poste d'aide est devenu le deuxième après l'aide alimentaire.

Aussi le Secours Catholique s'est-il engagé résolument à apporter des réponses structurelles aux situations de précarité énergétique, à la

fois par des actions innovantes, comme celle du Réseau éco-habitat qui, dans les Hauts-de-France, accompagne des propriétaires pauvres dans les démarches de rénovation thermique de leur logement, mais aussi par son plaidoyer, avec le collectif Rénovons afin d'éliminer les « passoires thermiques ». À cet égard, les moyens dégagés récemment par le plan de relance sont certes les bienvenus, mais ils ne font guère que rattraper la baisse des financements observée ces dernières années, pour une durée de deux ans là où il faudrait un plan sur vingt ans. Pour les ménages les plus pauvres, l'enjeu de l'accompagnement social, technique et financier reste majeur, de même que celui du reste à charge, souvent dissuasif quand les marges de manœuvre budgétaires se comptent en dizaines d'euros. ■

2. REVENU ARBITRABLE ET RESTE POUR VIVRE

Après l'état des lieux des principaux types de ressources et des postes de dépenses pré-engagées des ménages, cette section analyse le poids que représentent ces dépenses pré-engagées dans leur budget afin d'en dégager le revenu arbitral, à savoir la part de leurs ressources que ces ménages peuvent en théorie affecter « librement » à d'autres dépenses. Elle réexamine ensuite les indicateurs usuels de pauvreté sur la base du niveau de vie arbitral, envisagé comme une mesure plus fine de la perception réelle qu'ont les ménages des difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion quotidienne de leur budget.

Toutefois, même si elles ne font pas nécessairement l'objet de factures ou d'un abonnement, certaines dépenses que permet de couvrir le revenu arbitral, telles que les transports ou la santé, sont inévitables et peuvent être considérées comme contraintes. Cette section propose également une estimation du reste pour vivre qui élargit le champ des dépenses pré-engagées à l'ensemble des dépenses contraintes. L'estimation du reste pour vivre permet ainsi d'appréhender encore plus finement la marge de manœuvre financière dont disposent réellement les ménages pour couvrir des dépenses telles que l'alimentation, l'habillement ou les loisirs, certes moins contraintes mais vitales et nécessaires pour mener au quotidien une vie décente.

2.1. LE POIDS DES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES DANS LE BUDGET DES MÉNAGES

Les dépenses pré-engagées représentent un poids considérable dans le budget des ménages en situation de précarité rencontrés : elles absorbent plus de la moitié (56 %) de leurs ressources disponibles (voir graphique 17). Comme mentionné précédemment, la majeure partie de ces dépenses est consacrée au logement. Si l'on cumule le loyer brut, les remboursements de crédit immobilier, les charges et les dépenses associées en énergie et en eau, les ménages y consacrent 46 % de leurs ressources, soit plus des 4/5^e de leurs dépenses pré-engagées totales. Viennent ensuite, par ordre d'importance et pour une part néanmoins plus marginale, les dépenses d'assurances, impôts et taxes (5 %)²⁷, les dépenses de télécommunications (4 %) et les frais liés à la scolarité des enfants (1 %). Le poids des dépenses pré-engagées a diminué depuis 2009, principalement en raison de la baisse de la part des loyers bruts (voir section précédente). Cette dernière doit cependant être interprétée avec précaution car elle s'explique en partie par le niveau de vie plus élevé des ménages de l'Enquête budget 2019 (voir contextualisation et méthodologie).

À titre comparatif, les dépenses pré-engagées ne représentaient en 2011 que 30 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages de France métropolitaine et moins d'un quart du revenu disponible des ménages les plus aisés, dont 20 %, soit les deux tiers environ, étaient consacrés aux dépenses totales de logement (charges, énergie et eau incluses). Le poids des dépenses pré-engagées baissant avec l'augmentation du niveau de vie, la situation des ménages rencontrés au Secours Catholique est ainsi similaire à celle des ménages sous le seuil de pauvreté de la population générale, dont les dépenses pré-engagées absorbaient 61 % du revenu disponible en 2011²⁸. Cette plus forte part des

²⁷ À noter que certaines sont également liées au logement, telles que les assurances et taxes liées à l'habitation.

²⁸ Source : « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », Paris, Drees, 2018. Il s'agit des dernières analyses disponibles sur le budget des ménages français. Si la période n'est pas directement comparable, les données issues des comptes nationaux de l'Insee montrent toutefois que le poids des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut de la nation est resté relativement stable depuis 2011, si bien que cette comparaison reste pertinente.

dépenses pré-engagées chez les ménages pauvres met en évidence un mécanisme de double peine qui s'explique non seulement par la faiblesse de leurs ressources financières, mais également par le fait qu'identifiés comme des profils à risque ou à cause de leur éventail de choix restreint par le niveau de leur revenu, ils paient parfois plus cher l'accès à certains services essentiels²⁹.

En outre, c'est pour les personnes seules et les familles monoparentales (de moins de trois enfants plus particulièrement) que les dépenses pré-engagées pèsent le plus lourd. En effet, bien que le poids des dépenses pré-engagées dépende du niveau de vie, il est également, à niveau de vie donné, en partie déterminé par la taille du ménage, la composition familiale, l'âge et le nombre de personnes qui perçoivent des ressources en son sein. Or, la présence d'enfants induit des coûts supplémentaires et la nécessité d'avoir un logement plus grand. Les parents isolés et les personnes seules, seuls pourvoyeurs potentiels de revenu au sein du ménage, bénéficient parallèlement moins des économies d'échelle liées au logement. Ces ménages sont aussi plus jeunes en moyenne et font donc face à un poids des dépenses pré-engagées plus élevé, par un effet conjoint du cycle de vie sur le statut d'occupation du logement (davantage de locataires parmi les jeunes) et sur le niveau de vie (revenus plus bas). Il convient enfin de noter que le poids des dépenses pré-engagées est légèrement plus important pour les ménages résidant dans les grands pôles urbains, ce qui s'explique principalement par un coût du logement qui y est comparativement plus élevé (voir graphique 18).

Il est ici utile de préciser qu'en dehors des prestations et aides, plusieurs dispositifs sociaux (logement social, complémentaire santé solidaire ou tarifs sociaux des cantines, par exemple) visent à réduire directement le montant déboursé par les ménages les plus pauvres pour leurs dépenses pré-engagées, notamment pour certaines dépenses telles que le logement, la santé ou

encore l'éducation. L'ensemble de ces dispositifs étant intégrés par nature aux dépenses effectives déclarées par les ménages de l'Enquête budget, les écarts observés dans le poids des dépenses pré-engagées en fonction du niveau de vie et de la composition familiale seraient donc encore plus importantes en leur absence. Par ailleurs, les APL viennent réduire de manière non négligeable la part des dépenses totales de logement dans le budget des ménages pauvres, en couvrant en moyenne 34 % des dépenses brutes de logement des ménages rencontrés (voir graphique 19). Elles ne parviennent toutefois pas à ramener cette part au niveau moyen observé dans l'ensemble de la population française. En effet, la seule part du logement dans les ressources des ménages rencontrés s'élève toujours à 32 % après déduction des APL, soit une part toujours plus élevée que celle des dépenses brutes totales de logement (20 %) et même de la totalité des dépenses pré-engagées (30 %) dans le revenu disponible des ménages de la population générale. C'est donc bien souvent en ajustant la qualité, notamment la taille de leur logement, ou encore en contractant moins fréquemment des assurances dont la couverture est par ailleurs plus faible, que les ménages en situation de précarité sont contraints de contenir le poids des dépenses pré-engagées dans leur budget.

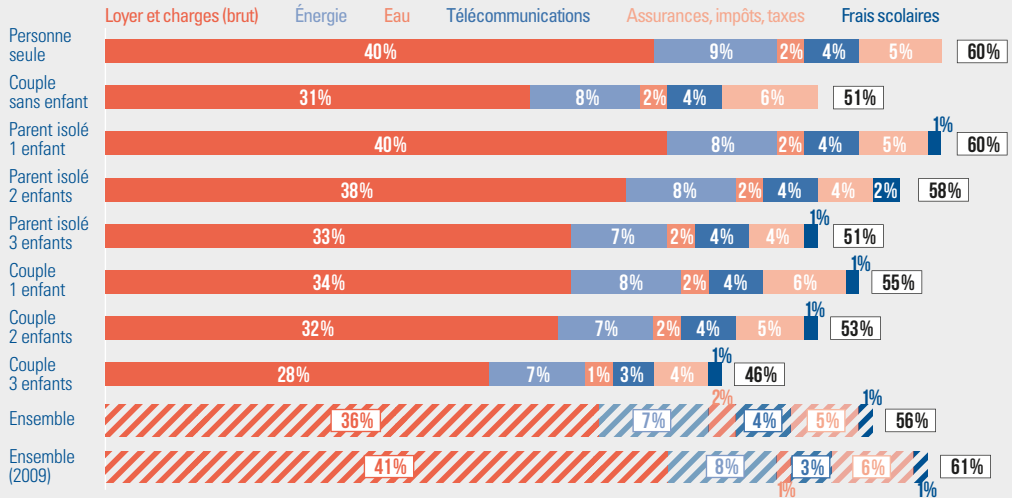
En outre, il faut souligner que la plupart des dispositifs sociaux, et plus particulièrement les politiques sociales du logement, ciblent prioritairement les familles avec enfants, notamment les familles

MÊME EN PRENANT EN COMPTE LES APL, LE POIDS DU LOYER DANS LES BUDGETS DES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE EST PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE TOUTES LES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES VIVANT EN FRANCE.

²⁹ Pour plus de détails, voir le rapport « Pour une mise en œuvre du droit à des moyens convenables d'existence », *op. cit.*

GRAPHIQUE 17

Parts agrégées des différents postes de dépenses pré-engagées dans les ressources totales, selon le type de ménage (2019)



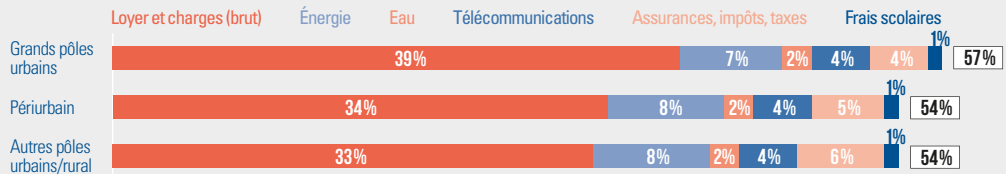
Source : Secours Catholique, Enquêtes budget 2009-2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, les dépenses pré-engagées représentaient 60 % des ressources totales des personnes seules. Le loyer et les charges (brut) en représentaient 40 %.

GRAPHIQUE 18

Part agrégée des différents postes de dépenses pré-engagées dans les ressources, selon le territoire (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, les dépenses pré-engagées représentaient 57 % des ressources totales des ménages résidant dans les grands pôles urbains. Le loyer et les charges (brut) en représentaient 39 %.

monoparentales. De fait, les personnes seules et les couples sans enfant ont moins souvent accès aux logements du parc social, dans lequel les petites surfaces font par ailleurs défaut. Ces ménages sont donc contraints de se tourner vers de petits logements du parc privé, dont le prix au mètre carré est plus élevé. Ils sont également pénalisés par un taux de couverture des dépenses de logement par les APL plus faible. C'est aussi le cas, dans une certaine mesure, pour les ménages résidant en dehors des grands pôles urbains (voir graphique 19). Par conséquent, la part plus élevée des dépenses nettes de logement (hors APL) dans le budget de ces ménages vient compenser de façon disproportionnée le niveau plus élevé de leurs ressources.

Il convient enfin de mentionner que le poids des dépenses pré-engagées varie très fortement au sein des ménages rencontrés, quel que soit leur type (voir graphique 20). Pour un quart des ménages rencontrés, les dépenses pré-engagées absorbent plus des trois quarts des ressources disponibles. En d'autres termes, une fois l'ensemble des factures payées, ces ménages disposent de moins d'un quart de leur revenu à allouer à l'ensemble des autres dépenses de la vie courante. Ces disparités révèlent d'importantes inégalités dans l'accès à certains biens et services essentiels, et notamment dans l'accès à un logement digne à un coût raisonnable, même au sein des ménages les plus pauvres. Cumulées aux inégalités de revenus, elles suggèrent que les disparités en termes de revenu arbitral, et donc dans la capacité à gérer son budget librement et sans restriction majeure, sont d'autant plus criantes.

2.2. REVENU ARBITRAL ET INDICATEURS DE PAUVRETÉ

Le revenu arbitral se calcule en retranchant des ressources disponibles des ménages les dépenses pré-engagées. Le niveau de vie arbitral correspond alors au revenu arbitral par UC.

En 2019, le revenu mensuel arbitral médian des ménages rencontrés s'élève à 442 €. Ainsi, une fois l'ensemble des factures payées, un ménage sur deux dispose de moins de 321 € par mois et

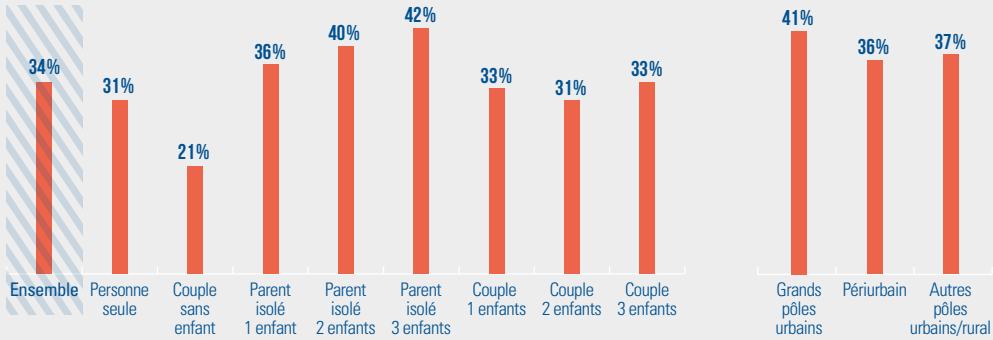
par UC pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante, dont certaines peuvent être considérées comme contraintes (les transports ou la santé), mais également pour couvrir ses besoins de base en alimentation et habillement. Par ailleurs, le niveau de vie arbitral des ménages rencontrés n'a que très faiblement augmenté depuis dix ans (voir graphique 21).

À titre de comparaison toujours, le niveau de vie médian arbitral de l'ensemble des ménages français était plus de trois fois plus élevé en 2011 et s'élevait à 1 050 € par mois. Il est même frappant de constater que les ménages rencontrés au Secours Catholique en 2019 affichent une situation comparable aux ménages français qui se situaient sous le seuil de pauvreté en 2011 et dont le niveau de vie arbitral médian s'élevait alors à 340 €³⁰. Cela s'explique en grande partie par une plus forte intensité de la pauvreté au sein des ménages habituellement accueillis par l'association, mais suggère également que la faible hausse des ressources des ménages les plus pauvres, dont une proportion importante est constituée de prestations sociales non systématiquement indexées sur l'inflation, a été en partie annulée par l'inflation des dépenses pré-engagées. Ce qui s'est vraisemblablement traduit par une baisse du pouvoir d'achat en termes de revenu arbitral pour les ménages les plus précaires. D'après les comptes nationaux de l'Insee, le pouvoir d'achat arbitral des ménages français pris dans leur ensemble a en effet nettement diminué entre 2011 et 2013 pour augmenter faiblement depuis. L'interprétation de ces évolutions pour les ménages en situation de pauvreté accueillis au Secours Catholique doit néanmoins être prise avec précaution en raison du manque de données récentes et détaillées par niveau de vie à l'échelle nationale. Elles illustrent toutefois l'écart de perception souligné par la commission Quinet entre pouvoir d'achat mesuré (sur la base du niveau de vie disponible standard) et pouvoir d'achat ressenti par les ménages, que le niveau de vie arbitral permet de mieux appréhender en tant

³⁰ Source : « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », *op. cit.*

GRAPHIQUE 19

Taux de couverture des dépenses brutes totales de logement par les APL, selon le type de ménage et le territoire (2019)



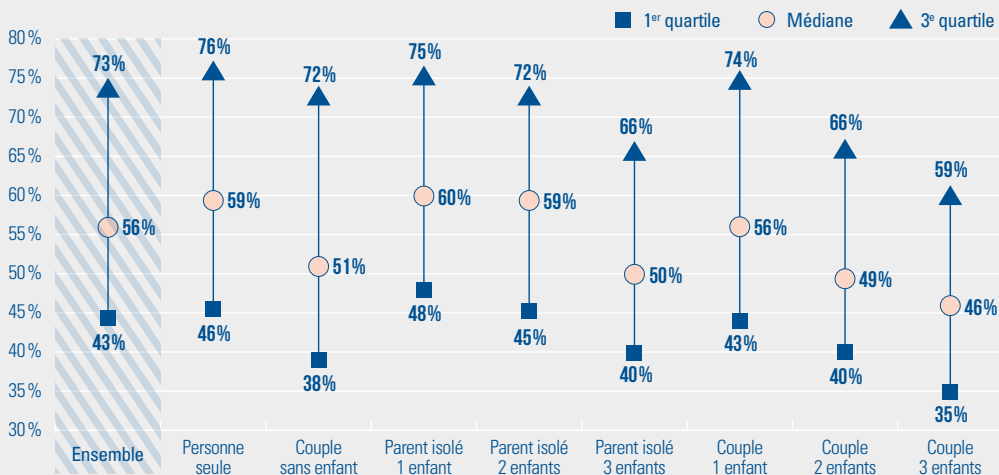
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, les allocations logement (APL) couvraient 34 % des dépenses brutes totales de logement des ménages (incluant les loyers bruts, les remboursements de prêt immobilier et l'ensemble des charges, y compris d'énergie et d'eau). Elles couvraient 31 % des dépenses brutes de logement des personnes seules et 41 % des dépenses brutes de logement des ménages résidant dans les grands pôles urbains.

GRAPHIQUE 20

Distribution de la part des dépenses pré-engagées dans les ressources totales selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages consacraient plus de 56 % de leurs ressources aux dépenses pré-engagées. Un quart des ménages y consacraient plus de 73 % de leurs ressources et un autre quart y consacraient moins de 43 % de leurs ressources.

que mesure plus fine de l'argent dont ils disposent réellement dans leur porte-monnaie une fois les dépenses pré-engagées couvertes.

Même si les familles avec moins de deux enfants et les ménages résidant dans les grands pôles urbains semblent afficher un niveau de vie arbitral légèrement inférieur, les écarts de niveau de vie arbitral entre les différents types de ménage sont relativement modérés. En d'autres termes, le poids différencié des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages précaires tend à « tasser » les disparités de niveau de vie en fonction de la composition familiale. Ce constat fait une nouvelle fois écho au fait que les politiques sociales visant à réduire le poids de ces dépenses dans le budget des ménages ciblent prioritairement les familles avec enfants, notamment monoparentales, et compensent ainsi partiellement leur niveau de vie plus faible (voir plus haut).

En revanche, les disparités au sein d'un type de ménage donné s'accroissent nettement lorsque l'on passe de la notion de niveau de vie disponible à celle de niveau de vie arbitral (voir graphique 22). Cette hausse des disparités résulte du poids plus important des dépenses pré-engagées, et principalement des dépenses de logement, pour les ménages aux ressources les plus faibles, qui se traduit mécaniquement par une distribution du niveau de vie arbitral bien plus inégalitaire que celle du niveau de vie disponible. Le rapport interquartile, à savoir l'écart entre les 25 % des ménages du haut et les 25 % des ménages du bas de la distribution des niveaux de vie, est de 1,7 si l'on considère la mesure usuelle du niveau de vie disponible. Il s'élève à 2,7 lorsque l'on considère le niveau de vie arbitral. Une fois les factures payées, un quart des ménages rencontrés disposent ainsi de moins de 176 € par mois et par UC pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante.

Il est à cet égard intéressant de recalculer les indicateurs de pauvreté monétaires usuels sur la base du niveau de vie arbitral, ce qui constituait l'une des recommandations de la commission Quinet afin de mieux appréhender les inégalités.

UNE FOIS LES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES EFFECTUÉES (LOYER, CHARGES, FACTURES ÉNERGIE ET EAU, TÉLÉCOMMUNICATIONS, ASSURANCES, MUTUELLES, FRAIS SCOLAIRES, SERVICES FINANCIERS), LA MOITIÉ DES MÉNAGES DISPOSENT DE MOINS DE 321 € PAR MOIS ET PAR UNITÉ DE CONSOMMATION POUR COUVRIR L'ENSEMBLE DES AUTRES DÉPENSES DE LA VIE COURANTE.

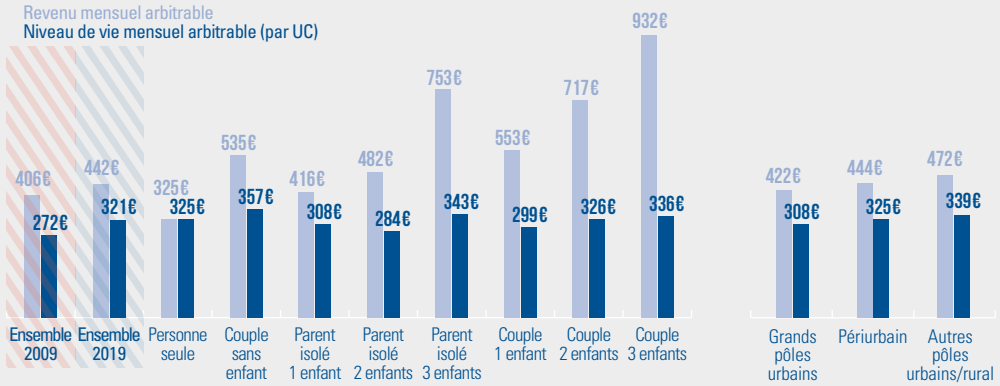
Est alors considéré comme pauvre en niveau de vie arbitral un ménage dont le niveau de vie arbitral par UC est inférieur à 60 % du niveau de vie arbitral médian. De la même manière, le taux d'extrême pauvreté (au seuil à 40 %) et l'intensité de la pauvreté peuvent être reproduits³¹.

La prise en compte du revenu arbitral accroît considérablement l'ampleur de la pauvreté (voir graphique 23). 92 % des ménages rencontrés sont pauvres en niveau de vie arbitral, soit une augmentation de 5 points par rapport au taux de pauvreté en niveau de vie usuel. Les ménages accueillis au Secours Catholique vivant très majoritairement sous le seuil de pauvreté usuel, c'est surtout au bas de l'échelle que la pauvreté se creuse. Le taux de pauvreté extrême augmente en effet de 27 points, et l'intensité de la pauvreté de 22 points, si l'on considère le revenu arbitral : près des trois quarts des ménages rencontrés se situent désormais sous le seuil d'extrême pauvreté et leur niveau de vie arbitral est près de deux fois inférieur au seuil de pauvreté. En comparaison, si

³¹ Faute de données actualisées à l'échelle des ménages sur le niveau de vie arbitral médian, les seuils de pauvreté en niveau de vie arbitral sont estimés en 2019 à partir des derniers seuils de pauvreté disponibles de 2011 ajustés de l'inflation, ce qui laisse supposer que le niveau de vie arbitral médian a exactement suivi l'évolution des prix. Les données récentes sur les seuils standard de pauvreté en niveau de vie suggèrent plutôt que le niveau de vie disponible médian a tendance à augmenter plus vite que l'inflation, si bien que les indicateurs de pauvreté en niveau de vie arbitral sont ici potentiellement sous-estimés.

GRAPHIQUE 21

Montant médian du revenu et du niveau de vie arbitrage selon le type de ménage et le territoire (2019)



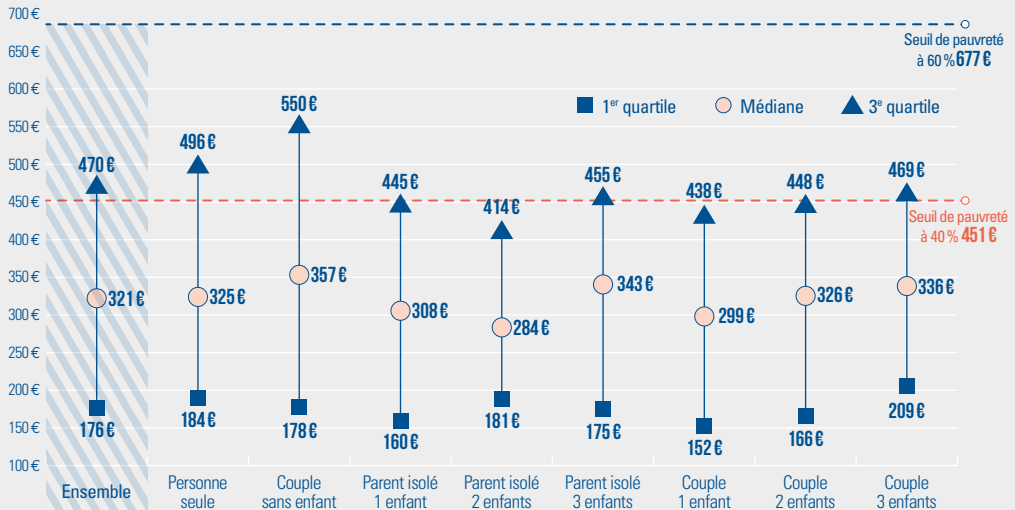
Source : Secours Catholique, enquêtes budget 2009 et 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages avaient un revenu arbitrage de moins de 442 € par mois, soit moins de 321 € par mois et par UC. Les montants de 2009 sont exprimés en euros constants 2019.

GRAPHIQUE 22

Distribution du niveau de vie mensuel arbitrage (par UC) selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages avait un niveau de vie arbitrage inférieur à 321 € par mois. Un quart des ménages avait un niveau de vie arbitrage supérieur à 470 € par mois et un autre quart avait un niveau de vie arbitrage inférieur à 176 €. Les lignes en pointillés bleu et orange représentent respectivement les seuils de pauvreté à 60 % et d'extrême pauvreté à 40 % en niveau de vie arbitrage.

92% DES MÉNAGES DE L'ENQUÊTE BUDGET DU SECOURS CATHOLIQUE SONT PAUVRES EN NIVEAU DE VIE ARBITRABLE, SOIT UNE AUGMENTATION DE 5 POINTS PAR RAPPORT AU TAUX DE PAUVRETÉ EN NIVEAU DE VIE USUEL. LE TAUX D'EXTRÊME PAUVRETÉ AUGMENTE DE 27 POINTS. PRÈS DE TROIS QUARTS DES MÉNAGES ÉTUDIÉS SE SITUENT SOUS LE SEUIL D'EXTRÊME PAUVRETÉ EN NIVEAU DE VIE ARBITRABLE.

l'on considère les ressources totales disponibles, un peu moins de la moitié des ménages rencontrés sont extrêmement pauvres et leur niveau de vie est en moyenne inférieur de 30 % au seuil. À titre comparatif, le taux de pauvreté des ménages de France métropolitaine augmentait en 2011 de 14 % à 23 % une fois pris en compte le revenu arbitral, tandis que l'intensité de la pauvreté passait de 20 % à 35 %³².

Comme le notait la Drees en 2011 pour l'ensemble de la population française³³, on observe donc un mouvement descendant vers la pauvreté lorsque celle-ci est mesurée en revenu arbitral, presque sans aucune sortie : la quasi-totalité (98 %) des ménages rencontrés pauvres et extrêmement pauvres en niveau de vie disponible le sont également en niveau de vie arbitral. Conjointement, plus de la moitié (56 %) des ménages non pauvres basculent dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté lorsque l'on prend en compte leur revenu arbitral plutôt que leurs ressources disponibles.

Il convient de souligner que l'ensemble des ménages, quels que soient leur composition ou leur lieu de résidence, sont touchés par un accroissement de

leur pauvreté en revenu arbitral. Cependant, les écarts sont particulièrement importants pour les personnes seules et les familles monoparentales, pour lesquelles les économies d'échelle sont par essence plus limitées et le poids relatif du logement *de facto* plus élevé dans leur budget (voir graphique 24). Parmi l'ensemble des ménages non pauvres, ces catégories ont donc une probabilité plus forte de se retrouver en situation de pauvreté une fois couvertes leurs dépenses pré-engagées. De la même manière qu'elles atténuent les disparités de niveau de vie entre les différents types de ménage, les dépenses pré-engagées tendent ainsi parallèlement à égaliser leurs situations de pauvreté, en les nivelant par le bas. Les différents dispositifs d'aides sociales ciblés sur ces dépenses ne parviennent ainsi pas à contenir le poids considérable qu'elles représentent, en particulier pour les catégories de ménages qui en subissent la charge la plus lourde.

2.3. RESTE POUR VIVRE

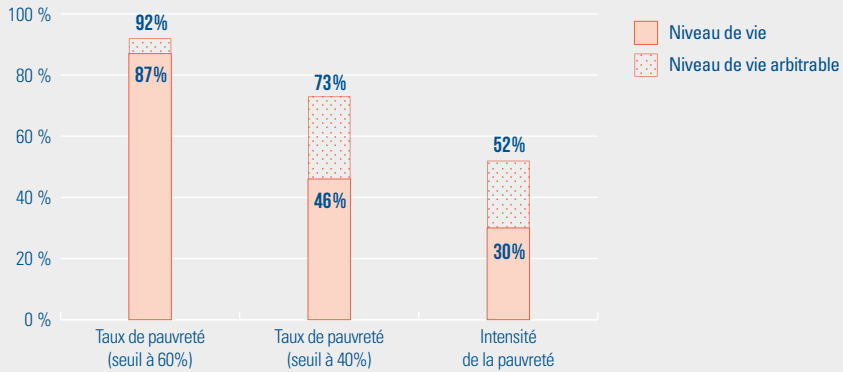
Le revenu arbitral n'est qu'une forme clairement définie mais restreinte de la notion de reste pour vivre, communément utilisée par les acteurs sociaux dans l'accompagnement au quotidien des personnes en situation de précarité. L'estimation du reste pour vivre permet de pousser encore plus loin l'analyse des budgets en considérant le poids additionnel d'un ensemble de dépenses qui peuvent être considérées comme contraintes. Il s'agit de dépenses inévitables, bien que non liées par un contrat ou un prélèvement, souvent incompressibles ou sur lesquelles peu d'économies peuvent être réalisées, qui ne peuvent être différées indéfiniment et qui accroissent parfois lourdement la charge pesant sur le budget des ménages. Elles comprennent les dépenses de transport, de santé (reste à charge) et les pensions alimentaires à verser, mais également l'ensemble des dettes en cours de remboursement, bien souvent contractées par les ménages les plus précaires pour équilibrer leur budget. Déduites du revenu arbitral des ménages, ces dépenses contraintes supplémentaires permettent ainsi de dégager le reste pour vivre, à savoir l'argent effectivement disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc.

32 Source : « Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ? », *op. cit.*

33 *Ibid.*

GRAPHIQUE 23

Comparaison des indicateurs de pauvreté en niveau de vie et en niveau de vie arbitraire (2019)



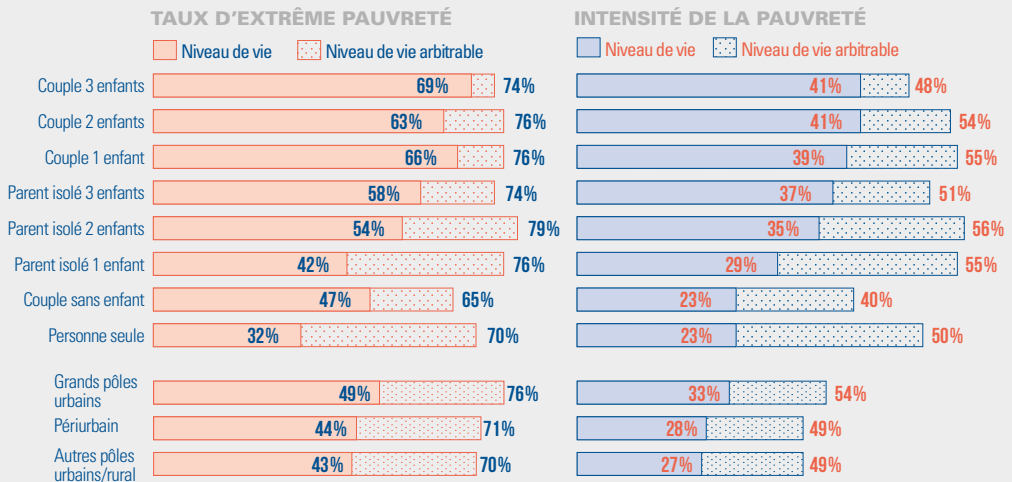
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, 87 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient pauvres en niveau de vie disponible. 92 % l'étaient en niveau de vie arbitraire. Le niveau de vie disponible des ménages pauvres était inférieur de 30 % au seuil de pauvreté en niveau de vie disponible et leur niveau de vie arbitraire était inférieur de 52 % au seuil de pauvreté en niveau de vie arbitraire.

GRAPHIQUE 24

Comparaison du taux d'extrême pauvreté et de l'intensité de la pauvreté en niveau de vie et en niveau de vie arbitraire selon le type de ménage et le territoire (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, 32 % des personnes seules étaient extrêmement pauvres en niveau de vie disponible, tandis que 70 % l'étaient en niveau de vie arbitraire. Le niveau de vie des personnes seules pauvres était en moyenne inférieur de 23 % au seuil de pauvreté (à 60 %) en niveau de vie disponible, tandis que leur niveau de vie arbitraire était en moyenne inférieur de 50 % au seuil (à 60 %) de pauvreté en niveau de vie arbitraire.

Le montant médian des autres dépenses contraintes s'élève à 75 € par mois, dont la majeure partie est constituée des dépenses de transport (50 € par mois en médiane). Il est intéressant de souligner qu'elles sont nettement plus élevées en dehors des grands pôles urbains, où les transports publics sont plus limités et où les dépenses nécessaires en carburant pèsent ainsi plus lourdement dans le budget des ménages (voir tableau 5).

S'ajoute à ces dépenses contraintes supplémentaires un montant mensuel médian de 88 € pour le remboursement des crédits et autres dettes. Il s'agit non seulement de remboursements de prêts, mais également très fréquemment de régularisation de factures impayées et de découverts bancaires, ou encore de récupération de trop-perçus. Le montant non négligeable de la charge des crédits et dettes dans les dépenses des ménages rencontrés fait état des déséquilibres récurrents qui se font jour dans leur budget. En l'absence de revenus supplé-

mentaires ou d'aides ponctuelles, ces déséquilibres tendent alors à s'accumuler et à se répercuter au cours du temps sous la forme de remboursements qui grèvent un peu plus des budgets déjà serrés, et qui peuvent conduire à terme à une spirale de l'endettement.

L'ensemble des autres dépenses et remboursements contraints alourdit de 9 % en moyenne la charge qui pèse sur le budget des ménages rencontrés, si bien que ces derniers ne disposent au final que d'un peu plus d'un tiers (35 %) de leurs ressources disponibles à allouer librement aux autres dépenses (voir graphique 25). Ces dépenses contraintes supplémentaires viennent ainsi amputer leur revenu arbitral d'un montant non négligeable : plus de la moitié des ménages disposent en réalité d'un reste pour vivre inférieur à 359 € par mois (contre 442 € de revenu arbitral), soit moins de 260 € par UC (contre un niveau de vie arbitral de 321 €). Même si les écarts entre ménages selon

TABLEAU 5

Reste pour vivre mensuel médian selon le type de ménage (2019)

| | En-semble | Type de ménage | | | | | | | Espace | | | |
|---|--------------|----------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|----------------------|--------------|------------------------------|
| | | Pers. seule | Couple sans enfant | Parent isolé 1 enf. | Parent isolé 2 enf. | Parent isolé 3 enf. | Couple 1 enf. | Couple 2 enf. | Couple 3 enf. | Grands pôles urbains | Péri-urbain | Autres pôles urbains / rural |
| Revenu mensuel arbitral | 442 € | 325 € | 535 € | 416 € | 482 € | 753 € | 553 € | 717 € | 932 € | 422 € | 444 € | 472 € |
| Autres dépenses contraintes (transport, santé, pension alimentaire) | 75 € | 60 € | 100 € | 80 € | 70 € | 71 € | 100 € | 76 € | 80 € | 50 € | 100 € | 100 € |
| Remboursement des crédits et dettes | 88 € | 68 € | 98 € | 81 € | 86 € | 122 € | 92 € | 123 € | 153 € | 91 € | 79 € | 88 € |
| Reste pour vivre mensuel | 359 € | 266 € | 448 € | 344 € | 430 € | 616 € | 415 € | 523 € | 730 € | 348 € | 380 € | 358 € |
| Reste pour vivre mensuel par UC | 260 € | 266 € | 300 € | 255 € | 253 € | 254 € | 224 € | 238 € | 254 € | 252 € | 277 € | 260 € |

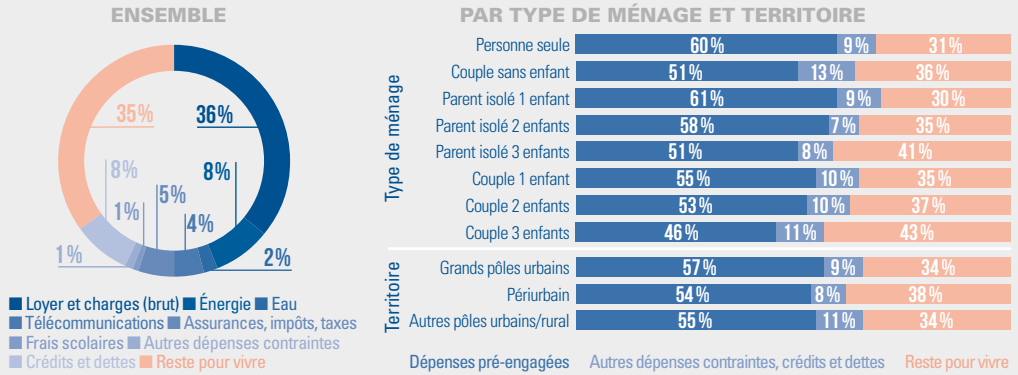
Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages disposaient d'un reste pour vivre inférieur à 359 € par mois, correspondant à moins de 260 € par mois et par UC.

GRAPHIQUE 25

Parts agrégées de l'ensemble des postes de dépenses contraintes, crédits et dettes, et du reste pour vivre dans les ressources totales (2019)



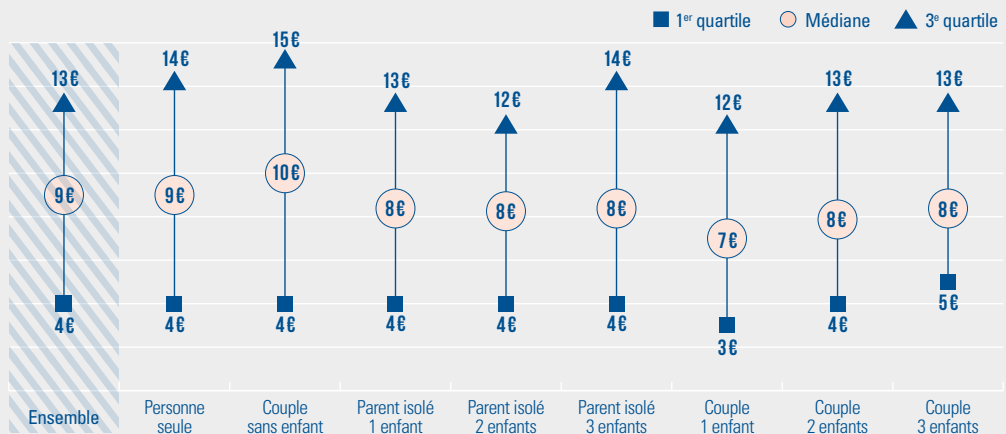
Source : Secours Catholique, Enquêtes budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, les dépenses de loyer (brut) et charges représentaient 36 % des ressources disponibles des ménages. Une fois l'ensemble des dépenses contraintes, crédits et dettes déduit, le reste pour vivre représentait 35 % des ressources disponibles des ménages.

GRAPHIQUE 26

Reste pour vivre journalier par UC selon le type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête budget 2019.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, la moitié des ménages disposaient d'un reste pour vivre inférieur à 9€ par jour et par UC. Un quart d'entre eux disposaient d'un reste pour vivre supérieur à 13€ par jour et par UC, et un autre quart disposaient d'un reste pour vivre inférieur à 4€ par jour et par UC.

LE MONTANT MÉDIAN DU RESTE POUR VIVRE EST DE 9 € PAR JOUR, UN QUART DES MÉNAGES DISPOSENT DE MOINS DE 4 € PAR JOUR ET PAR UNITÉ DE CONSOMMATION POUR LES DÉPENSES D’ALIMENTATION, D’HABILLEMENT, D’AMEUBLEMENT, DE LOISIRS.

leur composition et leur lieu de résidence restent globalement limités, ce sont pour les familles avec enfants que le reste pour vivre par UC apparaît le plus faible.

Pour mieux se rendre compte des contraintes budgétaires auxquelles font face les ménages en situation de précarité, il est utile de ramener ce montant mensuel du reste à vivre à un montant journalier : la moitié des ménages accueillis disposent ainsi de moins de 9€ par jour et par UC pour couvrir leurs dépenses d’alimentation, d’habillement, d’ameublement ou encore de loisirs. Un quart d’entre eux disposent de moins de 4€ (voir graphique 26). À titre indicatif et sur la base des chèques-services qu’il distribue au titre de l’aide alimentaire, le Secours Catholique estime à environ 7€ par jour et par UC la dépense minimale d’alimentation nécessaire aux ménages les plus modestes. Pour la moitié des ménages rencontrés, et plus particulièrement pour les familles avec enfants, le reste pour vivre permet donc à peine de couvrir cette dépense minimale et pour autant vitale. Une fois l’ensemble de leurs dépenses contraintes assumées, ce sont plus de quatre ménages sur dix qui se retrouvent même dans l’incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne et présentent ainsi des budgets négatifs et structurellement en déséquilibre une fois l’alimentation déduite. Par conséquent, pour nombre de ménages que le Secours Catholique accompagne, le reste pour vivre, lorsqu’il existe, est avant tout un « reste pour survivre³⁴ ».

Au total, ces chiffres permettent d’apporter un éclairage nouveau sur la hausse régulière de la proportion de ménages accueillis au-dessus du seuil de pauvreté « standard », observée depuis plusieurs années au Secours Catholique. L’analyse détaillée de leurs budgets montre en effet que les ressources dont ils disposent, quel qu’en soit le niveau, sont en réalité presque toujours insuffisantes pour financer l’ensemble des dépenses de la vie courante, et plus globalement pour mener leur vie convenablement. Une fois pris en compte l’ensemble de leurs dépenses contraintes et vitales, un grand nombre de ces ménages présentent des budgets structurellement en déséquilibre. Cette analyse met par ailleurs en évidence la grande vulnérabilité des ménages en situation de précarité au moindre choc sur leurs ressources ou leurs dépenses, et plus généralement aux événements imprévus de la vie. Ces ménages sont alors souvent contraints de réaliser des arbitrages parfois impossibles, de s’endetter volontairement ou non, de se priver au quotidien ou de faire appel à l’aide des associations pour la couverture de leurs besoins de base.

L’Enquête budget de famille de 2011 de l’Insee illustre très nettement les privations auxquelles les ménages les plus modestes sont contraints. À la question : « Si vos ressources augmentaient, que feriez-vous avec cet argent supplémentaire ? », les ménages les plus modestes ont répondu en majorité qu’ils dépenseraient plus pour leur alimentation, leur habillement, leur santé et leurs loisirs (par ordre d’importance). Ces résultats résonnent clairement avec les principales demandes que les ménages expriment lorsqu’ils sont reçus dans les accueils du Secours Catholique. La section qui suit se propose donc d’illustrer ces privations et arbitrages budgétaires sur la base des demandes exprimées mais également des impayés auxquels font face les ménages rencontrés. ■

³⁴ Terme proposé par les centres communaux d’action sociale (CCAS), voir la publication « Reste pour vivre, reste pour survivre : quel(s) budget(s) pour les ménages en situation de pauvreté ? », Paris, MIRE, 2016.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

FAVORISER UN ACCÈS DIGNE À L'ALIMENTATION

Si l'on ne connaît pas le montant exact des dépenses alimentaires dans le budget des ménages rencontrés, l'alimentation apparaît clairement comme une variable d'ajustement. Pour l'ensemble de ces ménages, les dépenses contraintes hors alimentaires représentent déjà en médiane 64 % du revenu (hors allocation logement), pouvant aller jusqu'à 70 % pour les familles monoparentales avec un enfant. Entre régler les factures pour se chauffer, se loger et faire les courses pour se nourrir, certains doivent choisir. Un choix qui se fait le plus souvent au détriment de l'alimentation, devant les multiples risques qui existent à ne pas régler ses factures. C'est ce que révèle la situation des ménages qui vivent dans des logements stables et qui demandent une aide alimentaire : 57 % n'ont pas d'impayés.

En France, 5,5 millions de personnes avaient recours à l'aide alimentaire en 2018 (selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales³⁵) – un chiffre qui a quasiment doublé en dix ans ! Or la stagnation, voire la baisse des revenus chez certains ménages, pointée dans ce rapport, conjuguée aux effets économiques et

35 F. Le Morvan et T. Wanecq, « La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique », IGAS, 2019.

sociaux du Covid-19, laisse craindre l'exacerbation de cette situation, et la multiplication des conditions dans lesquelles l'aide alimentaire s'impose, à l'image des étudiants en période de confinement. À en croire le ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, ce sont désormais 8 millions de personnes qui dépendent de l'aide alimentaire, soit 12 % de la population française³⁶ !

Une situation d'autant plus insupportable aux yeux du Secours Catholique qu'il en résulte un cumul d'inégalités. Plus les budgets sont serrés, plus les choix sont contraints et pèsent sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation. Aussi, plus le revenu faiblit, plus on risque d'être victime de maladies « alimentaires » : on retrouve une plus forte prévalence de maladies chroniques (hypertension artérielle, diabète, etc.), de surpoids et d'obésité parmi les populations défavorisées³⁷. En réponse, le Secours Catholique promeut un accès digne à une alimentation de ---

8 MILLIONS

DE PERSONNES DÉPENDRAIENT
DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN 2020,
SOIT 12 % DE LA POPULATION FRANÇAISE

36 Chiffre donné lors du lancement du Comité national de lutte contre la précarité alimentaire, le 8 septembre 2020, à Paris.

37 D. Grange, K. Castetbon, G. Guibert, M. Vernay, H. Escalon, A. Delannoy, V. Féron, C. Vincelet, « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire ». Étude Abena 2011-2012 et évolutions depuis 2004-2005 ; Observatoire régional de santé Île-de-France, Institut de veille sanitaire, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, mars 2013 et Direction de la recherche, des études, de l'évaluation, « L'état de santé de la population en France », 2015.

--- qualité pour toutes et tous, tant par des actions de terrain (jardins partagés nourriciers, épiceries solidaires ouvertes à tous, paniers solidaires, groupements d'achats) – où les personnes qui vivent la précarité alimentaire sont parties prenantes – que par son plaidoyer. Il s'agit concrètement de faire exister le droit à l'alimentation, reconnu par l'État en 1966 à travers la signature du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc). Ce droit n'est pas seulement celui d'être à l'abri de la faim. Il protège la possibilité des personnes de se nourrir dans la dignité, en produisant ou en achetant leur alimentation. Autrement dit, il pose l'enjeu des capacités à se nourrir et nous oblige à penser des réponses en termes d'accès (et non seulement d'aide) et donc à l'échelle du système alimentaire³⁸. C'est pourquoi le Secours Catholique fait aujourd'hui siens les combats que sont la hausse des minima sociaux, une alimentation bio et locale dans les cantines, la réforme de la Politique agricole commune (PAC), une aide alimentaire réservée à l'urgence et adaptée à la diversité des situations rencontrées... Avec la conviction que les solutions seront systémiques, bâties à partir des territoires de vie et avec les personnes concernées. ■

38 Le système alimentaire renvoie à « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (L. Malassis, *Nourrir les hommes*, Dominos-Flammarion, 1994).

3. ARBITRAGES BUDGÉTAIRES DES MÉNAGES

Les demandes exprimées par les ménages qui poussent les portes des accueils du Secours Catholique permettent d'avoir une vision, partielle mais indicative, des manques dans leur quotidien. L'analyse des impayés³⁹ et de leur nature permet également de mettre en évidence les arbitrages réalisés par les ménages précaires. Cette section commence par une étude des demandes exprimées par les ménages et l'exposé des différents postes d'impayés de ceux qui en ont. Ce point s'appuie sur l'Enquête statistique annuelle qui contient de nombreuses informations sur ces sujets. Les demandes exprimées sont ainsi également étudiées pour les étrangers sans statut légal stable. Sont ensuite pointées quelques illustrations d'arbitrages budgétaires réalisés par les ménages, ainsi qu'une analyse territoriale de ces arbitrages au regard des budgets de référence de l'Onpes et la recherche participative sur les dimensions de la pauvreté à laquelle le Secours Catholique a participé.

3.1 TOUJOURS DE FORTES DEMANDES D'ÉCOUTE ET ALIMENTAIRES, DES IMPAYÉS TRÈS LIÉS AU LOGEMENT

Les personnes rencontrées font part de leurs besoins lors de leur venue au Secours Catholique. Leurs demandes peuvent être précises, financières et liées à la couverture de besoins de base, souvent dues à des budgets extrêmement serrés, et d'autres fois plus globales et liées à un accompagnement social.

Les deux demandes majoritairement formulées sont celles d'écoute et d'aide alimentaire. Six ménages sur dix formulent une demande d'écoute en 2019. Les étrangers dont le statut est en attente de régularisation ou qui sont sans papiers formulent plus souvent que les autres

39 Le terme « impayés » ne recouvre que les factures ou échéances non réglées et non l'ensemble des crédits.

TABLEAU 6

Types d'impayés (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Loyer, mensualités d'accession | 42,1 % | 42,2 % | 41,2 % | 40,2 % |
| Gaz, électricité, combustibles | 38,6 % | 40,8 % | 39,6 % | 40,3 % |
| Eau | 15,8 % | 17,6 % | 17,4 % | 17,8 % |
| Téléphone, téléphone mobile, Internet, TV | 8,0 % | 6,8 % | 6,1 % | 5,8 % |
| Impôts, taxes, amendes, redevances | 10,9 % | 12,0 % | 11,9 % | 11,5 % |
| Crédit (voiture, consommation) | 14,2 % | 8,5 % | 7,4 % | 7,5 % |
| Assurance habitation, voiture, santé | 10,2 % | 9,9 % | 8,4 % | 8,6 % |
| Découvert bancaire | 21,2 % | 23,7 % | 21,5 % | 20,8 % |
| Autre | 25,4 % | 25,0 % | 25,3 % | 25,2 % |
| Impayé médian – euros constants | 855 € | 828 € | 750 € | 750 € |

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.
Lecture : En 2019, 40,2 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique en impayés sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.

cette demande (respectivement à 72 % et 69 %). La moitié des ménages formulent une demande d'aide alimentaire. Cette dernière part baisse depuis quelques années, ce qui s'explique en partie par l'évolution des pratiques du Secours Catholique qui privilégie d'autres types d'accompagnement que l'aide alimentaire, essentiellement distributive, comme le montre le regard du Secours Catholique « Accès digne à l'alimentation ». Il est à prévoir que cette demande aura augmenté en 2020 du fait de la crise sanitaire et des actions de distribution de chèques-services par le Secours Catholique. Ce sont les ménages dont la personne de référence est française qui formulent le plus souvent cette demande alimentaire (53,5 %).

Même si elles sont encore minoritaires, certaines demandes liées à des problématiques assez ciblées augmentent de façon continue : les demandes par rapport à la mobilité concernent 8,1 % des ménages en 2019, soit 5 points de plus qu'en 2010. Les étrangers en attente de régularisation formulent plus souvent que les autres cette demande, à 11,3 %, certainement en lien avec les diverses démarches administratives à effectuer dans des endroits parfois éloignés de leur lieu de vie. Les demandes d'aide pour des démarches administratives augmentent d'ailleurs de 2,7 points entre 2010 et 2018 (passant de 6,2 % à 8,9 %).

La demande d'aide vestimentaire augmente également depuis quelques années : elle était de 9 % en 2013 et atteint 11,9 % en 2019. Elle est particulièrement forte pour les ménages dont les conditions de vie sont les plus précaires : un quart des ménages dont le statut de la personne de référence est en attente de régularisation sont concernés, de même qu'un cinquième de ceux qui sont sans papiers. Les demandes d'aide au paiement du loyer, des factures d'énergie ou d'eau concernent un quart des ménages français et émanent de ménages vivant principalement en logement stable⁴⁰ (on a pu voir plus haut le fort poids de ces dépenses dans leur budget).

Les impayés, un des reflets des difficultés budgétaires, concernent près de la moitié des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019 (48 %). Cette part a baissé depuis quelques années, principalement du fait de l'évolution du public rencontré, elle était de 60 % en 2010. La présence d'impayés est fortement liée au fait d'avoir un logement stable ou non, 60,9 % des ménages vivant en logement stable font face à des impayés, alors que ceux qui vivent en logement instable ne sont que 11,3 %. Le fait de vivre dans un

⁴⁰ Les logements dits précaires regroupent : les centres d'hébergement, les hôtels, l'hébergement chez la famille ou les amis, les habitats mobiles (caravane, mobile home), les squats, abris de fortune ou l'absence d'abri. Les logements dits stables regroupent : les (sous-)locations privées, les locations en HLM/parc social, les habitats collectifs et les propriétés privées.

TABLEAU 7

Surenndettement des ménages en logement stable (2010, 2015 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2019 |
|-----------------|--------|--------|--------|
| Pas de dossier | 86,0 % | 86,3 % | 90,1 % |
| Dossier déposé | 8,4 % | 7,7 % | 5,6 % |
| Dossier accepté | 5,6 % | 6,0 % | 4,3 % |

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.
Champ : Ménages vivant dans les logements stables rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2019, 90,1 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable n'ont pas déposé de dossier de surendettement.

logement stable suppose de disposer de ressources financières moins faibles, mais engendre aussi des dépenses qui peuvent être lourdes à supporter. Par ailleurs, pour les personnes vivant en logement stable, la présence d'impayés a baissé de 6 points depuis 2019, potentiellement en lien avec des stratégies d'arbitrage, tout comme avec la baisse du montant médian d'impayés qui est de 750 € en 2019. Ce sont les pères seuls et les couples avec enfants dont le montant d'impayés est le plus élevé, respectivement 960 € et 894 €.

Pour les ménages qui en ont, la nature des impayés reste relativement stable entre 2018 et 2019, avec une prépondérance de ceux liés au logement : loyer, mensualités d'accession à la propriété et factures d'énergie, avec environ 40 % des ménages en impayé pour chacune de ces catégories. Un ménage sur cinq est en situation de découvert bancaire, part moins importante qu'en 2010.

Les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont très peu nombreux en situation de surendettement⁴¹ : 92,3 % d'entre eux n'ont pas déposé de dossier de surendettement ; c'était le cas de 87,7 % d'entre eux en 2010. Pour les ménages vivant en logement stable, potentiellement plus en risque de surendettement, la part des ménages n'ayant pas déposé de dossier est passée de 86 % en 2010 à 90,1 % en 2019. 5,6 % des ménages vivant en logement stable ont déposé un dossier et 4,3 % ont vu le leur accepté et sont donc considérés comme étant en surendettement. L'endettement est présent parmi les ménages rencontrés, mais le surendettement

est peu ; un niveau de vie légèrement supérieur permettrait la réduction de ces endettements.

3.2. ILLUSTRATION DES DIFFICULTÉS D'ARBITRAGE

LES IMPAYÉS PEUVENT METTRE EN ÉVIDENCE LES ARBITRAGES RÉALISÉS PAR LES MÉNAGES PRÉCAIRES

Les impayés sont souvent le résultat d'arbitrages et illustrent les difficiles situations dans lesquelles se retrouvent les ménages précaires. Quand les ressources sont insuffisantes pour faire face à toutes les dépenses, il faut privilégier le règlement de celles dont le non-paiement est le plus risqué.

Les locataires du parc social sont à 62 % en situation d'impayés, ceux du parc privé à 64 % alors que l'ensemble des ménages rencontrés le sont à 48 %, part faible principalement du fait de la part de personnes ne vivant pas en logement stable. Le plus fort taux d'impayés pour les locataires du parc privé concernent l'énergie : 47 % des locataires du parc privé faisant face à des impayés. Le plus fort taux d'impayés pour les locataires du parc social concernent le loyer : 46 % d'entre eux. La crainte de l'expulsion est plus forte dans le parc privé où, en cas de difficulté, le paiement du loyer semble prioritaire par rapport à celui de l'énergie.

Exemple des ménages vivant en logement stable⁴² selon qu'ils sont en situation d'impayés ou non

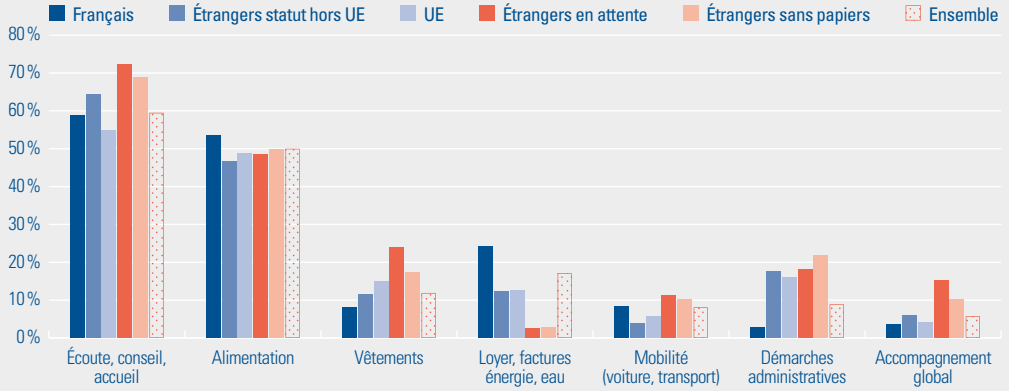
Les ménages vivant dans des logements stables qui ne sont pas en situation d'impayés sont plus souvent connus du Secours Catholique, accompagnés depuis plus longtemps que les autres et ont plus souvent pris

41 Voir définition en annexe.

42 Location, dans le parc social ou privé, propriété, habitat collectif.

GRAPHIQUE 27

Demandes exprimées en fonction de la nationalité et du statut (2019)



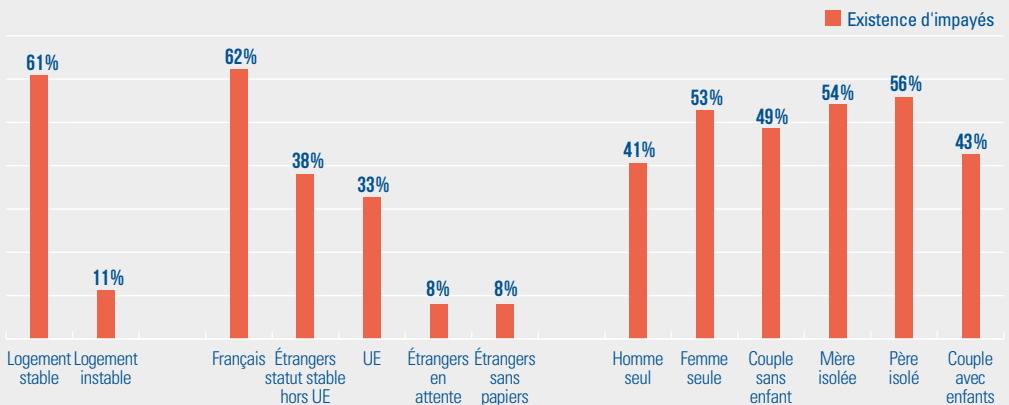
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 58,7 % des Français rencontrés par le Secours Catholique formulent un besoin d'écoute.

GRAPHIQUE 28

Existence d'impayés en fonction du logement, de la nationalité, du statut et du type de ménage (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 61 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable sont en situation d'impayés.

contact avec l'association de leur propre initiative. Ils formulent très largement des demandes d'aide alimentaire. Une part importante d'entre eux (41 %) ne perçoit que des transferts, que l'on peut imaginer très largement consacrés au paiement du loyer et des factures d'énergie. En effet, leur niveau de vie est plus faible que celui des ménages endettés, ce qui peut expliquer, entre autres, les demandes d'aide alimentaire élevées et celles de vêtements, plus importantes que les autres.

Les ménages avec des impayés sont en plus grande proportion de nationalité française, presque tous

orientés vers le Secours Catholique par les services sociaux. Ils perçoivent plus souvent que les autres ménages des ressources issues à la fois du travail et de transferts. Leur niveau de vie est un peu plus élevé que celui des ménages sans impayés, ils habitent leur logement depuis plus longtemps.

Les informations du tableau 8 montrent les choix auxquels sont confrontés les locataires ou propriétaires pauvres pour survivre : privilégier les dépenses alimentaires au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures, ou faire appel à l'aide alimentaire afin de ne pas s'endetter.

TABLEAU 8

Caractéristiques des ménages vivant en logement stable selon qu'ils sont en situation d'impayés ou non (2019)

| Ménages vivant en logement stable | | En situation d'impayés | Sans impayés |
|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------|
| Personne déjà connue | | 32 % | 40 % |
| Origine de la demande | Initiative individuelle | 7 % | 19 % |
| | Services sociaux | 90 % | 76 % |
| Espace territorial | Grand pôle urbain | 63 % | 73 % |
| | Périurbain | 17 % | 11 % |
| | Autres aires urbaines/rurales | 20 % | 16 % |
| Demande exprimée | Écoute, conseil, accueil | 54 % | 63 % |
| | Alimentation | 44 % | 57 % |
| | Vêtements | 5 % | 13 % |
| | Loyer, factures énergie, eau | 39 % | 10 % |
| | Mobilité (voiture, transport) | 7 % | 7 % |
| Nationalité française | | 81 % | 62 % |
| Nationalité étrangère | | 19 % | 38 % |
| Type de ressources | Ni revenus du travail ni transferts | 4 % | 15 % |
| | Travail seulement | 14 % | 13 % |
| | Transferts seulement | 39 % | 41 % |
| | Travail + transferts | 43 % | 31 % |
| Revenu par UC moyen | | 719 € | 589 € |
| Situation face à l'emploi | Emploi | 21,5 % | 18,5 % |
| | Chômage | 37,6 % | 30,7 % |
| | Inactivité | 40,9 % | 50,8 % |
| Surendettement | Pas de dossier | 85,8 % | 95,8 % |
| | Dossier déposé | 8,5 % | 1,7 % |
| | Dossier accepté | 5,7 % | 2,5 % |
| Durée médiane dans logement | | 2,9 | 2,1 |

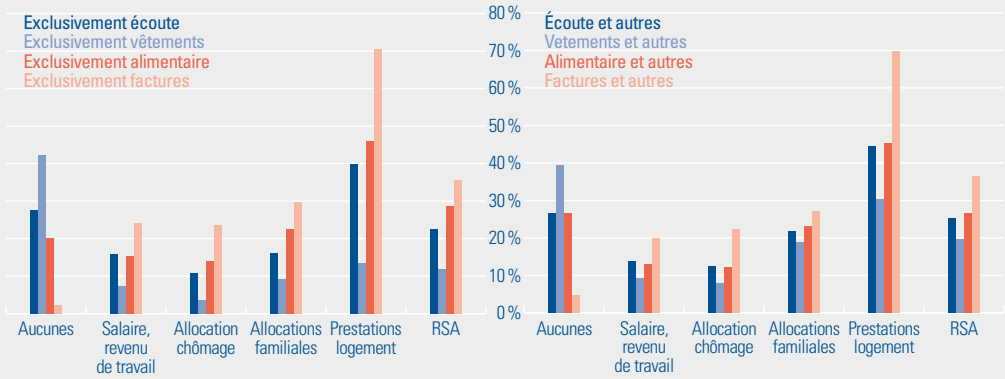
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ménages vivant dans des logements stables rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 32 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable qui sont en situation d'impayés sont connus par les équipes du Secours Catholique depuis au moins un an.

GRAPHIQUE 29

Ressources perçues selon les demandes exprimées (2019)



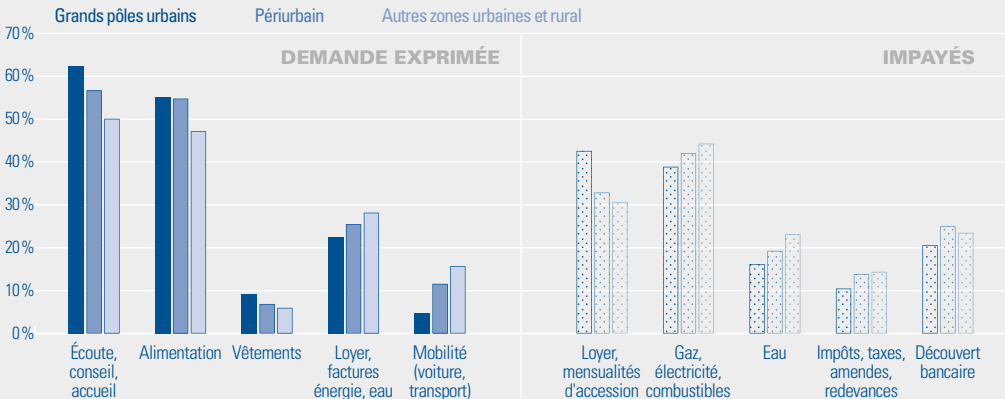
Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 27,6% des ménages rencontrés par le Secours Catholique qui formulent la seule demande d'écoute ne perçoivent aucunes ressources financières.

GRAPHIQUE 30

Demandes exprimées et impayés selon les territoires (2019)



Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ménages français rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 62,3% des Français rencontrés par le Secours Catholique en grands pôles urbains formulent une demande d'écoute.

Ce constat reflète l'impasse financière dans laquelle se trouvent ces ménages pauvres qui, malgré des ajustements ingénieux et nécessaires, ne peuvent subvenir à leurs besoins sans appuis.

LES DEMANDES EXPRIMÉES ET LES RESSOURCES PERÇUES SONT LIÉES

Les graphiques 29 décrivent les types de ressources en lien avec les quatre principales demandes exprimées : l'écoute, l'alimentation, les loyers et factures et les vêtements. Les demandes uniques sont rares, néanmoins on peut comparer les ressources perçues par les ménages qui demandent exclusivement de l'écoute, exclusivement de l'aide alimentaire, exclusivement de l'aide vestimentaire ou exclusivement de l'aide au paiement du loyer, tout comme quand ces demandes ne sont pas exclusives.

Les ménages qui font appel au Secours Catholique pour une aide au paiement de loyer ou factures sont ceux qui perçoivent plus souvent des ressources issues du travail ou des allocations. Sept ménages sur dix qui ont besoin d'aide au paiement de factures et loyer perçoivent des prestations logement. Pour les autres types de demandes, cette part ne dépasse pas 45 %. Ces ressources un peu plus élevées permettent l'accès à un logement qui lui-même

engendre un niveau de dépense élevé. Les ménages qui formulent des demandes vestimentaires se retrouvent le plus souvent parmi ceux qui ne perçoivent aucune ressource financière, pour qui se vêtir est très compliqué. Nombreux sont également ceux qui perçoivent des prestations logement et qui doivent tenter l'équilibrage de leur budget avec toutes leurs autres dépenses.

DEMANDES EXPRIMÉES ET IMPAYÉS AU REGARD DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES

Comme nous avons pu le voir dans l'étude des budgets, les ressources et les dépenses peuvent présenter des variations suivant la composition familiale, il en découle un revenu arbitrage et un reste pour vivre différents. L'étude des demandes exprimées par les ménages rencontrés ainsi que leur situation par rapport aux impayés met aussi en lumière quelques constats qui peuvent montrer les différences d'arbitrage entre les ménages. Nous nous limitons ici à cette étude pour les ménages dont la personne de référence est française ou étrangère avec un statut légal stable. En effet, nous avons pu voir au début de cette section que les demandes exprimées sont spécifiques pour les personnes ne disposant pas de statut légal stable, et que de par leur situation, elles ne sont que très rarement en situation d'impayés.

TABLEAU 9

Demands exprimées et impayés des types de ménage (hors personnes sans statut légal stable, 2019)

| | | Femmes seules | Hommes seuls | Couples sans enfant | Mères isolées | Pères isolés | Couples avec enfants |
|--------------------|--------------------------------|---------------|--------------|---------------------|---------------|--------------|----------------------|
| Demandes exprimées | Écoute, conseil, accueil | 55,5 % | 59,7 % | 59,4 % | 60,0 % | 61,5 % | 61,8 % |
| | Demande alimentaire | 45,9 % | 52,7 % | 51,2 % | 53,6 % | 57,3 % | 54,8 % |
| | Demande vestimentaire | 6,8 % | 10,3 % | 7,5 % | 8,1 % | 8,1 % | 10,1 % |
| | Loyer, factures énergie, eau | 27,1 % | 17,4 % | 23,8 % | 23,0 % | 21,1 % | 18,9 % |
| Impayés | Loyer, mensualités d'accession | 39,2 % | 44,3 % | 39,3 % | 38,3 % | 44,7 % | 36,2 % |
| | Gaz, électricité, combustibles | 40,8 % | 39,0 % | 45,4 % | 38,3 % | 40,4 % | 41,7 % |
| | Eau | 15,9 % | 15,3 % | 17,3 % | 18,5 % | 19,3 % | 20,5 % |
| | Découvert bancaire | 20,7 % | 20,1 % | 21,1 % | 22,6 % | 22,4 % | 22,2 % |
| Existence impayés | | 58,3 % | 49,6 % | 56,8 % | 62,0 % | 60,5 % | 56,9 % |
| Impayé médian | | 613 € | 750 € | 806 € | 760 € | 963 € | 906 € |

Source : Secours Catholique, Enquête statistique annuelle.

Champ : Ménages français ou étrangers en situation régulière rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 55,5 % des femmes seules rencontrées par le Secours Catholique formulent une demande d'écoute.



© CHRISTOPHE HARGOUËS / SCCF

Les demandes d'écoute sont importantes quels que soient les ménages. Il est intéressant de remarquer qu'elles sont un peu moins fortes pour les femmes seules (56 % contre 59 % à 62 % pour les autres types de ménage), et que parallèlement, ce sont elles qui formulent le plus souvent des demandes d'aide au paiement de factures en lien avec le logement ou de loyer, même si elles ne sont pas les plus nombreuses à être en situation d'impayés de loyer. Elles demandent également moins fréquemment de l'aide alimentaire. Le montant de leurs impayés est en médiane plus faible que celui des autres ménages. Ces femmes seules, souvent plus âgées que les autres personnes de référence des ménages, vivent avec un niveau de vie proche du minimum vieillesse, ne pouvant faire face à toutes leurs dépenses. Sans aide pour le paiement de leur loyer, elles peuvent voir leurs dettes s'amplifier, c'est notamment pourquoi elles font appel au Secours Catholique.

Les demandes d'aide alimentaire sont plus souvent formulées par les familles avec enfants, que ce soient des familles monoparentales ou des couples avec

enfants. Ce sont également ces familles qui sont le plus souvent en situation de découvert bancaire. Ces familles présentent les montants d'impayés les plus importants. Souvent, leur taux de pauvreté en termes de revenu arbitral est plus important que celui des autres. Malgré les stratégies qu'elles peuvent mettre en place et les arbitrages dans leurs dépenses et demandes exprimées, leurs budgets très restreints induisent de fortes difficultés.

DEMANDES EXPRIMÉES, IMPAYÉS ET MODES DE CONSOMMATION SELON LES TERRITOIRES

Dans la section 1.1 concernant les ressources des ménages, nous avons vu que le niveau de vie est plus faible dans les grandes villes que dans les autres zones. Nous avons également pu observer que le poids du logement selon les zones varie peu, contrairement à ce que montre l'étude des budgets de référence de l'Onpes pour des ménages qui ne connaissent pas la précarité que subissent les ménages rencontrés par le Secours Catholique. Ces derniers expriment leurs demandes dans des proportions proches selon les territoires, même si nous pouvons observer quelques différences. Nous

avons étudié ces demandes pour les ménages français rencontrés par le Secours Catholique. Les demandes alimentaires sont plus souvent formulées dans les zones périurbaines ou dans les grands pôles urbains que dans les zones moins denses : 47 % pour ces dernières contre environ 55 % dans les zones plus denses. À l'inverse, les demandes concernant le paiement des loyers ou dépenses en lien avec le logement sont plus fortes dans les autres zones urbaines moins denses ou dans le monde rural, tout comme les demandes de mobilité. La plus faible offre de transports en commun et la moindre présence de logements sociaux dans ces zones expliquent principalement ces demandes plus fortes. Près des deux tiers de ces ménages sont en situation d'impayés (66 %), soit légèrement moins qu'en zone périurbaine (67 %), mais plus qu'en grand pôle urbain (60 %). C'est dans l'espace périurbain que le montant des impayés est le plus élevé, il y atteint 820 €, contre 756 € dans la zone plus proche du rural et 745 € dans les grands pôles urbains. C'est également dans l'espace périurbain que les ménages faisant face à des impayés sont le plus en situation de découvert bancaire : c'est le cas du quart d'entre eux, contre le cinquième en grand pôle urbain. En grand pôle urbain, les ménages français rencontrés vivent plus souvent que les autres dans des logements sociaux. La crainte de l'expulsion y est moins forte qu'en logement privé, les situations d'impayés y sont donc plus nombreuses que pour les autres zones, d'autres postes de dépenses étant privilégiés en amont. C'est le contraire dans les deux autres types d'espaces territoriaux. Selon le territoire, les ménages rencontrés font face à des difficultés et des choix afférents différents.

D'après l'étude des budgets de référence Onpes évoquée dans la section 1.1, les groupes de consensus qui se sont tenus dans trois territoires allant du très urbain au rural convergent sur les besoins minimaux. Mais leur satisfaction peut prendre des formes différentes selon les lieux, par rapport à une offre d'équipements et de services dissemblable, ou encore parce que les prix diffèrent d'un territoire à l'autre. Cela ne cadre pas directement avec l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, mais fournit

un repère territorial d'arbitrage si ces derniers pouvaient participer effectivement à la vie sociale. Par exemple, l'étude souligne que la disparité de l'offre de logement existant entre l'espace rural et les territoires urbains impacte les choix résidentiels des groupes : la maison individuelle est privilégiée par les ruraux tandis que l'appartement paraît suffisant en ville. La faiblesse de l'offre locative et le coût plus abordable du foncier et de l'immobilier en milieu rural permettent d'envisager l'acquisition du logement pour les ménages d'âge actif habitant les territoires ruraux, pour lesquels le logement comprend également une composante de vie sociale. La diversité des solutions choisies pour satisfaire les besoins reflète aussi l'incidence de différentiel de prix (effet prix) plus ou moins ample selon la localisation. C'est le cas du logement qui, à nombre de pièces équivalent, affiche un coût plus élevé en métropole du Grand Paris qu'en ville moyenne ou en milieu rural, et ceci plus encore lorsqu'il s'agit du secteur locatif privé en comparaison avec le parc social. Dans une moindre mesure, c'est aussi vrai pour l'alimentation, plus chère en métropole du Grand Paris, ou des activités de loisirs qui relèvent de tarifs différents selon les lieux. L'offre commerciale, inégale selon les territoires, peut induire également des écarts de prix significatifs. ■

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

ASSURER UN REVENU MINIMUM À TOUS

Le rapport 2020 « État de la pauvreté en France » montre, dans sa partie consacrée à l'étude des budgets des ménages, que la pauvreté vient... d'un manque d'argent. Cette évidence mérite d'être rappelée (sans sous-estimer les autres dimensions de la pauvreté) à l'heure où la crise sanitaire, sociale et économique de 2020 risque de faire plonger dans la pauvreté un grand nombre de nouveaux ménages. Or, les données présentées dans ce rapport montrent que les ressources des ménages reçus par le Secours Catholique, qui étaient déjà très faibles, n'ont pas progressé en dix ans (en euros constants). Le niveau de vie médian des ménages accueillis par le Secours Catholique se situe à 537 € (contre 548 € en 2010), bien en dessous du seuil de pauvreté.

Cette pauvreté touche particulièrement les ménages avec enfants, qui se retrouvent devant des choix impossibles : nourrir leurs enfants ou se chauffer, payer le loyer ou acheter les vêtements nécessaires, sans compter les invitations aux anniversaires que les enfants n'osent pas honorer faute de pouvoir offrir un cadeau.

Le rapport montre que le reste pour vivre médian (une fois les dépenses incompréhensibles déduites) est seulement de 260 € par mois et

par UC, c'est-à-dire que plus de la moitié des ménages rencontrés par le Secours Catholique disposent de moins de 9 € par jour et par UC pour se nourrir, s'habiller et couvrir d'autres dépenses essentielles à l'épanouissement humain, comme l'accès à la culture, aux vacances ou à un peu de loisirs. Un quart des ménages rencontrés disposent de moins de 4 € par jour et par UC. Par exemple, le reste pour vivre quotidien médian d'un couple avec deux enfants est de 17,60 € et le quart des couples avec deux enfants ont un reste pour vivre inférieur à 8,80 €. Pour s'en sortir, il leur faut faire preuve d'organisation, de rigueur, et faire des choix impossibles. Vivre dans la pauvreté, c'est vivre dans les privations quotidiennes. Des privations quotidiennes qui obligent un nombre croissant des citoyens à recourir à l'aide alimentaire pour se nourrir.

893 €

C'EST LE MONTANT QUE DEVRAIT ATTEINDRE UN REVENU MINIMUM GARANTI

C'est pourquoi le Secours Catholique demande avec persévérance que les minima sociaux soient significativement augmentés, à commencer par le RSA. Il demande aussi qu'un revenu minimum garanti soit instauré – véritable revenu socle inaliénable – et porté à 50 % du niveau de vie médian, soit 893 € (estimation 2019). Ce montant reste très inférieur au budget de référence de l'Onpes, calculé pour permettre une vie sans privation majeure, et il reste en deçà du seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian). Mais ce minimum vital

permettrait de sortir la tête hors de l'eau et de faire face à l'incertitude du lendemain. Instaurer un tel revenu minimum garanti n'est donc pas une mesure particulièrement audacieuse. Mais elle est nécessaire et même vitale pour la cohésion de notre société. Notre pays ne peut se permettre de laisser dans la misère tant de familles, d'enfants et de personnes isolées. Il s'est d'ailleurs engagé devant les Nations unies à éradiquer la grande pauvreté (40 % du niveau de vie médian). Il en va de la prise au sérieux de la dignité de tout être humain.

Le revenu minimum garanti que nous demandons, avec les associations membres du collectif Alerte et avec les organisations du Pacte du pouvoir de vivre, doit pouvoir être accessible, sous conditions de ressources, aux jeunes dès 18 ans et aux personnes de nationalité étrangère résidant de façon régulière en France. Ces deux catégories, fortement touchées par la précarité, sont en effet trop souvent exclues de l'accès au RSA actuel.

Ce revenu doit pouvoir être un véritable revenu socle, inaliénable. Il ne doit pas être soumis à des conditionnalités ou à des contreparties qui minent le fait qu'il est d'abord un droit et qui constituent un facteur clé du non-recours. Notre société doit pouvoir assurer une sécurité de revenu à tous ses membres, en particulier aux plus fragiles, conformément à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) sur la création du revenu universel d'activité, paru en juin 2020⁴³.

Pour aller plus loin : voir le rapport « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », Paris, Secours Catholique/Aequitaz, 2020, www.secours-catholique.org/actualites/pour-un-revenu-minimum-sans-contrepartie. ■

⁴³ CNCDH, « Avis sur la création du revenu universel d'activité (RUA) », juin 2020 : www.cncdh.fr/fr/publications/avis-sur-la-creation-dun-revenu-universel-dactivite-rua.

APPROCHE SYSTÉMIQUE DE LA PAUVRETÉ, LIENS ENTRE LES PRIVATIONS MATÉRIELLES ET LES AUTRES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ

La première partie de ce rapport statistique concerne les budgets, et donc la dimension financière, mais comme on a pu le voir, pas uniquement. Pour l'ensemble des ménages rencontrés, à des demandes d'aide portant majoritairement sur la couverture des besoins de base est en effet très souvent associé un besoin d'écoute ou simplement de lien social. Comme évoqué dans le précédent rapport statistique, le Secours Catholique a participé à une recherche internationale sur les dimensions de la pauvreté entreprise par le mouvement international ATD Quart-Monde et l'université d'Oxford dans six pays⁴⁴. Un rapport international⁴⁵, croisement de ces travaux, a été présenté à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en mai 2019. L'objectif était de mieux comprendre la pauvreté au-delà de sa dimension monétaire, afin d'ouvrir des pistes de mesures complémentaires pour participer à la combattre, à partir de l'expérience des personnes concernées. Durant le travail de recherche, la méthodologie s'est basée

sur le Croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté[©], démarche visant à créer les conditions pour que le savoir issu de l'expérience des personnes en situation de pauvreté puisse se bâtir et entrer en relation avec les savoirs académiques et professionnels afin de produire une connaissance et des méthodes d'action plus complètes et inclusives de lutte contre la pauvreté. Cette démarche part du constat que le savoir issu de l'expérience de la pauvreté est rarement pris en compte et que de nombreuses asymétries existent entre le savoir de ces personnes et celui des professionnels et des universitaires. Sur la base de ce constat, la démarche du croisement des savoirs propose une pédagogie visant à permettre à chacun d'exprimer sa pensée et à l'ensemble de mener une réflexion commune. La recherche souligne la nécessité de prendre en compte une approche systémique de la pauvreté : les différentes composantes des dimensions de la pauvreté sont toutes reliées les unes aux autres et interagissent. Il est impossible de comprendre une dimension sans prendre en compte ses liens et interactions avec les autres. Le cumul des dimensions ainsi que leurs liens et interactions donnent lieu à des expériences transversales. Il s'agit d'expériences qu'on retrouve dans presque toutes les dimensions et qui les lient les unes aux autres, le combat et la dépendance. Pour comprendre la pauvreté, c'est cet ensemble de constituants de l'approche systémique de la pauvreté qui devrait être pris en compte, et qui se dessine en filigrane dans les statistiques du Secours Catholique au fil des ans, y compris dans l'étude des budgets.

LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ IDENTIFIÉES PENDANT LA RECHERCHE EN FRANCE SONT :

- ▶ privations matérielles et de droits : ressources financières insuffisantes, mauvaises conditions matérielles, droits qui manquent, non-accès aux droits et obstacles que rencontrent les personnes pour avoir accès à leurs droits. Cette dimension intègre l'impact des manques sur la situation de pauvreté (les salaires, les allocations, les retraites, l'éducation, le travail, le logement, etc.) ;
- ▶ maltraitance sociale : manière dont les personnes non pauvres regardent et traitent les personnes en situation de pauvreté ;

44 Bangladesh, Bolivie, États-Unis, France, Royaume-Uni, Tanzanie.

45 www.atd-quartmonde.org/wp-content/uploads/2019/05/Dim_Pauvr_fr_FINAL1.pdf et pour la France : <https://www.secoures-catholique.org/dimensionspauvrete>.

- ▶ maltraitance institutionnelle : manière dont l'État et les institutions regardent, jugent et traitent les pauvres ;
- ▶ isolement : rupture des liens entre les personnes en situation de pauvreté et leur entourage. La pauvreté peut casser les relations avec les autres : famille, amis, voisins ;
- ▶ dégradation de la santé physique et mentale : effets négatifs de la pauvreté sur la santé physique et mentale. La santé ainsi fragilisée maintient encore plus dans la pauvreté ;
- ▶ contraintes de temps et d'espace : rapport au temps, c'est-à-dire la manière de s'approprier, de se situer dans son passé, son présent et son avenir, et rapport à l'espace, c'est-à-dire la manière de s'approprier, de se situer dans son lieu de vie ;
- ▶ peurs et souffrances : émotions provoquées par la pauvreté et ce que les personnes en situation de pauvreté ressentent. L'omniprésence potentielle de certaines émotions peut aggraver la pauvreté, produire de nouvelles formes de pauvreté ou encore déterminer le comportement d'une manière négative ou positive ;
- ▶ compétences acquises et non reconnues (issues de l'expérience de pauvreté) : savoirs et compétences que les personnes en situation de pauvreté ont développés pour survivre et résister à la pauvreté. Ce ne sont pas seulement des compétences individuelles, mais aussi ce qu'elles peuvent apporter à la société et qui n'est pas reconnu aujourd'hui.

L'étude des budgets des ménages fait principalement référence à la dimension « privations matérielles et de droits », mais la tenue des budgets et les difficultés rencontrées sont en lien avec toutes les autres dimensions de la pauvreté. Les privations amènent à des choix impossibles et à une dépendance. Comme l'indique le rapport de recherche, elles sont en lien avec d'autres dimensions de la pauvreté que définit cette recherche. Elles interagissent avec la dimension « isolement » : les personnes pauvres peuvent être amenées à s'isoler elles-mêmes ou à être isolées par la famille ou les amis. Les privations matérielles et de droits peuvent fragiliser le noyau familial, allant jusqu'à des ruptures ou au placement des enfants. En interaction avec la dimension « maltraitance sociale », le jugement de la société

sur les personnes qui vivent avec les minima sociaux peut les pousser à ne pas faire valoir leurs droits. Certaines renoncent à demander le RSA pour ne pas être stigmatisées, ce qui aggrave leur situation matérielle. Cette dimension est très en lien avec la dimension « dégradation de la santé » car, de la même manière, certaines personnes peuvent en venir à renoncer aux soins. Toutes ces privations rendent difficiles les projets et enferment dans la nécessité de survie (dimension « contraintes de temps et d'espace »). Afin de pallier ces privations, les personnes développent des compétences. Les enfants peuvent être moteurs dans ce processus. Ils donnent la force d'affronter les difficultés et de combattre (dimension « compétences acquises et non reconnues »).

Exemples d'interactions de la dimension « privations matérielles et de droits » avec les autres dimensions

▶ Liens avec les dimensions « maltraitance institutionnelle » et « contraintes de temps et d'espace »
Rupture d'accès à la culture : « *Dans le milieu rural, l'accès à la culture est plutôt difficile : si on n'a pas de moyens de locomotion, il faut faire des kilomètres pour aller à la bibliothèque, la médiathèque ou la ludothèque* » (groupe de professionnels praticiens, en contexte rural).

▶ Liens avec les dimensions « maltraitance institutionnelle », « contraintes de temps et d'espace » et « maltraitance sociale »

Des formations imposées : « *On n'a pas le choix d'accepter ces formations ; si on arrive en fin de droits, on doit accepter pour continuer à avoir ses droits. C'est un jeu sans fin, ils t'obligent sans fin à faire des formations. Comme on a besoin d'argent, on fait la formation, sinon on sera catalogué comme ne cherchant pas d'emploi donc ne voulant pas travailler* » (groupe de personnes en situation de pauvreté, en contexte rural).

▶ Liens avec la dimension « compétences acquises et non reconnues »

Pour les enfants : « *Les enfants sont le moteur de notre vie, ils sont notre raison de vivre, ils nous poussent à sortir de la misère, nous donnent de la force. On se fait violence aussi pour nos enfants, on accepte de tendre la main, d'être humiliés. On*

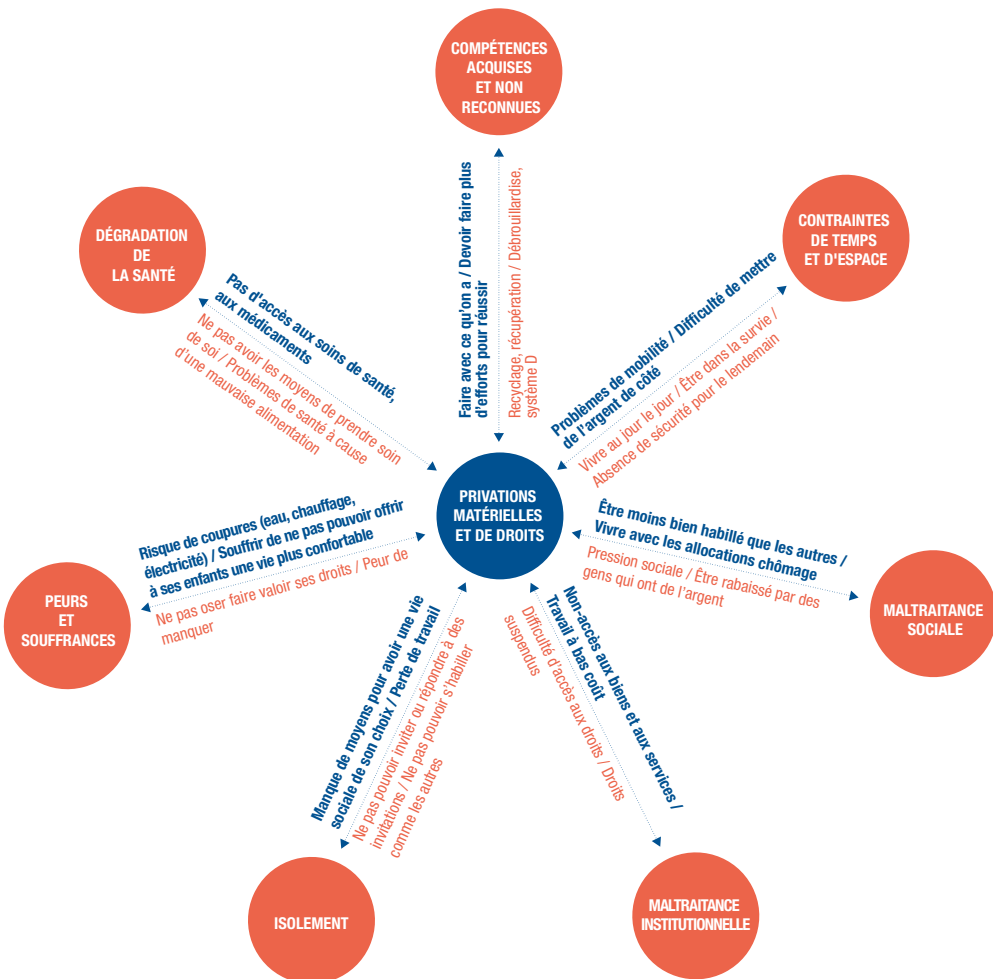
se sent responsable d'eux. On se bat avec d'autres pour que tous les enfants ne connaissent pas la pauvreté» (groupe de personnes en situation de pauvreté, en contexte urbain).

Des caractéristiques des liens sont reprises dans le schéma de liens, comme l'absence de sécurité

quand on pense au lendemain, le fait de souffrir de ne pas pouvoir offrir à ses enfants des conditions de vie plus confortables, mais aussi le recyclage ou la débrouillardise, qui sont des compétences acquises de l'expérience de pauvreté. ■

SCHÉMA 1

Interactions entre la dimension « Privations matérielles et de droits » et les sept autres dimensions



Lecture : La dimension « Privations matérielles et de droits » est représentée dans ses liens avec les sept autres dimensions. Entre deux dimensions, sont reprises quelques caractéristiques de liens. Les caractéristiques écrites ici en bleu proviennent de la dimension « Privations matérielles et de droits », celles écrites en orange, des autres dimensions. La double flèche montre la réciprocité. Dans le rapport de cette recherche, figure un schéma par dimension.



ENTRETIEN AVEC **THOMAS PIKETTY** DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

UN REVENU MINIMUM DÉCENT SUPPOSE DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Spécialiste des inégalités économiques et sociales, Thomas Piketty réagit aux observations du Secours Catholique quant à l'état actuel de la pauvreté en France. Pour l'économiste, la proposition de l'association d'un revenu minimum garanti doit s'inscrire dans une politique globale de réduction des inégalités.

Secours Catholique : Qu'est-ce qui vous a le plus marqué à la lecture du rapport 2020 « État de la pauvreté en France » du Secours Catholique ?

Thomas Piketty : Je veux d'abord rendre hommage à cette enquête qui, par la taille de l'échantillon étudié et par la constance du travail mené depuis plus de vingt ans, est très impressionnante par rapport à ce qu'apporte de façon habituelle la statistique publique. Beaucoup de résultats m'ont intéressé. Deux en particulier. En premier lieu, ce qui concerne le revenu réellement disponible, après avoir déduit les dépenses contraintes. La moitié de l'échantillon étudié dans votre enquête vit avec moins de 9€ par jour pour se nourrir, s'habiller, se payer des loisirs... Nous sommes à des niveaux de privation extrêmes. C'est important que les gens s'en rendent compte.

L'autre résultat qui m'a interpellé est l'énorme progression dans votre échantillon de la part des personnes étrangères, depuis dix ans : on approche de la moitié des personnes que vous rencontrez. Et parmi celles-ci, 60 % sont soit sans papiers, soit en situation administrative incertaine. On s'en doutait, mais le voir démontré de façon aussi nette est impressionnant.

S. C. : Ces ménages étrangers sont-ils pris en compte dans les travaux académiques portant sur la pauvreté et les inégalités sociales en France ?

T. P. : Insuffisamment. Dans les statistiques de l'Insee, nous n'avons pas un découpage aussi précis que le vôtre.

Il existe néanmoins des travaux de recherche. Yajna Govind, une doctorante mauricienne, vient de finir une étude sur la pauvreté des étrangers. Elle s'est penchée sur la réforme de 2006, lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, qui a porté de deux à quatre ans la durée légale pour pouvoir demander la nationalité française après un mariage. Elle a rencontré des personnes, mariées avant 2004, qui ont pu faire une demande de nationalité au bout de deux ans, et d'autres, mariées après 2004, qui ont dû attendre quatre ans, parfois dans des situations administratives, économiques et sociales très précaires. Elle démontre que ceux qui ont dû patienter plus longtemps, et qui ont donc été précarisés dans leur accès à la nationalité française, ont eu un taux d'insertion dans l'emploi et des conditions de travail et niveaux de salaire sensiblement plus faibles que ceux qui ont pu obtenir la nationalité française au bout de deux



© XAVIER SCHWEBEL / SCOF

ans. Cela montre à quel point la précarisation des populations étrangères est catastrophique du point de vue de l'insertion professionnelle et de l'insertion sociale en général. À la fin, qui y gagne ?

Les gouvernements successifs mettent en place une bombe à retardement en empêchant ces personnes de s'intégrer. C'est un gâchis humain effroyable, pour les personnes comme pour la société. Tout le monde aurait intérêt à ce qu'elles puissent plus facilement accéder à l'emploi, cotiser, payer des impôts. J'espère que les résultats de votre enquête interpellent le gouvernement, qu'il comprenne qu'en compliquant l'obtention de papiers, on contribue à la perpétuation de la pauvreté en France.

S. C. : Le Secours Catholique est favorable à une nette augmentation des minima sociaux et notamment du RSA. Depuis des années, les gouvernements successifs expliquent privilégier d'autres leviers dans la lutte contre la pauvreté, en préférant, notamment, miser sur l'emploi. Pourquoi ce blocage ?

T. P. : Nos dirigeants politiques inventent une opposition entre l'augmentation du RSA et le fait d'encourager l'emploi, alors que ce sont deux choses

que l'on peut, et que l'on doit même, mener de front. Ceux qui soutiennent cette contradiction sont dans une logique incitative, autoritaire, du bâton pour les pauvres, en prétendant que c'est la seule façon de résoudre le problème de la pauvreté. Avec les résultats peu convaincants que l'on connaît. Tout en s'opposant à une augmentation du RSA, nos gouvernants ont réduit l'impôt sur la fortune. Il y a une idéologie qui nourrit le refus de réduire les inégalités, et les premiers perdants sont les plus pauvres.

S. C. : À quoi servent les inégalités ?

T. P. : Nombre de ceux qui nous gouvernent ont la conviction qu'on a besoin de ces inégalités très fortes pour inciter les personnes à se remuer, à faire plus d'efforts, à travailler avec plus de diligence... ou encore qu'il faut favoriser l'innovation. Mais ce discours ne résiste pas à l'analyse. Ce que j'essaie de montrer en travaillant sur l'histoire des répartitions de revenus, de patrimoines, dans différentes sociétés, c'est que la forte augmentation des inégalités en Europe, et encore plus aux États-Unis, depuis les années 1980-1990, n'a absolument pas conduit à un plus grand dynamisme économique. Au contraire, si l'on

regarde sur le long terme, c'est plutôt la réduction des inégalités, du fait de politiques sociales, éducatives, fiscales menées notamment au sortir de la Seconde Guerre mondiale, qui a permis les périodes de croissance les plus considérables. Et une croissance relativement partagée.

Le niveau d'inégalités qu'on a actuellement en France n'est pas utile à l'économie. Au contraire, on empêche toute une partie de la population de participer à la vie économique, sociale, civique, politique. C'est un énorme gâchis, à tous points de vue. Montrer les faits, comme vous le faites dans votre enquête, peut, je l'espère, contribuer à faire avancer le débat. Même s'il ne faut pas être naïf : il y a des rapports de force au sein de notre société, et des intérêts contraires à la réduction des inégalités. De ce point de vue, on ne peut s'empêcher de songer au financement des médias et des campagnes électorales.

S. C. : Comment expliquer qu'un tel niveau d'inégalités soit accepté ?

T. P. : Depuis le début des années 1990 et la chute du communisme, on a enfermé le débat économique dans l'idée qu'il n'y a pas vraiment d'alternative possible, que le capitalisme inégalitaire est le seul système économique possible. Cela a contribué à beaucoup de désespérance, de déceptions, et à partir du moment où on explique à l'opinion qu'on ne peut pas réduire les inégalités, que les États ne peuvent plus rien, que la seule chose qu'ils contrôlent, ce sont leurs frontières et les identités, il ne faut pas être surpris de se retrouver, vingt ou trente ans plus tard, face à un durcissement des tensions nationalistes et identitaires.

Il faut rouvrir le débat sur les différents systèmes économiques. J'essaie d'insister dans mon dernier livre, *Capital et Idéologie*, sur la diversité des systèmes possibles. Il faudrait réfléchir à un système alternatif au capitalisme actuel qui, tout en étant inédit, pourrait s'appuyer sur des choses qui ont fonctionné, en partie, dans les modèles expérimentés au cours du xx^e siècle. Je parle, dans mon ouvrage, de socialisme participatif, mais ce n'est qu'un élément du débat parmi d'autres.

S. C. : Le Secours Catholique promeut avec d'autres un revenu minimum garanti qui serait accessible dès 18 ans, sous conditions de ressources, à toute personne en situation régulière. Son montant correspondrait à 50 % du revenu médian (893 € en 2020). Il serait inaliénable et non plus conditionné par une recherche active d'emploi. Et automatisé. Que pensez-vous de cette proposition ?

T. P. : Je soutiens cette proposition dans ces quatre dimensions, à condition, et c'est nécessaire pour la rendre possible, de l'inscrire dans une politique globale de réduction des inégalités. Pour pouvoir relever le bas, mettre en place un revenu minimum de 893 €, voire plus, au lieu de 550 € aujourd'hui, il faut compresser en haut. Cela implique une réforme fiscale structurelle qui instaurerait un impôt très progressif sur les hauts revenus et le haut patrimoine. Et ce ne sont pas seulement les milliardaires qui seraient affectés, mais aussi les classes moyennes supérieures. Car augmenter substantiellement le revenu minimum signifie relever également le salaire minimum, et aller vers une échelle de revenus beaucoup plus resserrée qu'actuellement.

Par ailleurs, on ne peut pas se limiter à une mesure purement monétaire. S'attaquer aux inégalités, c'est réfléchir à une transformation d'ensemble de notre système économique et social, notamment des rapports de pouvoir. L'argent en est une composante, l'accès à l'éducation en est une autre. Or il existe des hypocrisies béantes dans le système éducatif français : on prétend aider les écoles des quartiers défavorisés, mais si on regarde bien les données, on constate que les écoles des quartiers favorisés comptent plus d'enseignants titulaires, expérimentés, et donc mieux payés. Ainsi, si on prend en compte l'ensemble des salaires, il y a plus d'argent investi dans les écoles des beaux quartiers. De même dans les filières de formation supérieure élitistes, qui sont trois fois mieux dotées que les cursus généraux.

La réduction des inégalités passe aussi par la défense des droits sociaux. Dans le modèle de socialisme participatif que je défends, il y a l'idée que les salariés peuvent s'impliquer réellement dans



© XAVIER SCHWEBEL / SCOF

les choix qui sont faits dans leur entreprise, grâce, notamment, à un pouvoir décisionnaire beaucoup plus fort au sein du conseil d'administration.

Un meilleur partage des revenus, du patrimoine et du pouvoir. C'est, selon moi, dans cet ensemble de transformations que doit s'insérer le revenu minimum que vous préconisez.

J'ai d'ailleurs lu avec un grand intérêt votre rapport sur les contreparties actuelles au RSA¹, et j'ai été frappé par les témoignages racontant la violence des convocations devant un comité et de la procédure de radiation lorsque vous êtes soupçonné de ne pas être actif dans la recherche d'emploi. Cela fait réfléchir. Néanmoins, je ne voudrais pas que l'absence de contrepartie et de contrat soit un prétexte pour que la puissance publique se désengage en termes d'offres de formation et d'accompagnement social.

S. C. : Nous partageons cette crainte. Nous ne proposons d'ailleurs pas un revenu pour solde de tout compte, mais un revenu plus un véritable droit à l'accompagnement personna-

¹ Secours Catholique et Aequitaz, « Sans contreparties. Pour un revenu minimum garanti », octobre 2020.

lisé. Nous ne sommes pas du tout hostiles au principe du contrat, mais pas avec un revolver sur la tempe. Il faut qu'un socle de revenu soit garanti pour qu'il y ait un minimum d'égalité entre les deux parties.

T. P. : Je préférerais effectivement qu'on arrive à une forme de contractualisation plus équilibrée, plutôt que d'abandonner complètement l'idée de contrat.

S. C. : En observant les revenus et les dépenses des ménages rencontrés par le Secours Catholique, on constate que leur niveau de vie stagne, voire régresse, depuis dix ans. Retrouve-t-on une même évolution dans le reste de la population ?

T. P. : Globalement, la croissance du revenu moyen en France a été très réduite au cours des dix dernières années, voire des vingt ou trente dernières années. Mais tout en bas, on n'a aucune hausse, donc on a un décrochage des plus pauvres.

Au sommet de l'échelle sociale, en revanche, le taux de croissance est bien supérieur à celui du revenu moyen. J'ai eu à commenter, il y a quelques mois, le classement du magazine *Challenges* des

milliardaires de 2020 : les 500 plus grosses fortunes de France qui y sont répertoriées valent 700 milliards d'euros cumulés aujourd'hui, soit 30 % du PIB, contre 200 milliards en 2010, soit 10 % du PIB de l'époque. Cela représente un gain de 500 milliards d'euros en dix ans. C'est l'équivalent de 5 millions de ménages qui auraient touché 100 000 € en plus ces dix dernières années.

S. C. : La stagnation, voire l'aggravation de la situation des plus pauvres est-elle un particularisme français ?

T. P. : Non, cette tendance à la hausse des inégalités est un phénomène commun aux pays les plus riches d'Europe de l'Ouest. Et c'est encore plus marqué aux États-Unis. Néanmoins, le discours qui consiste à dire que les inégalités sont pires ailleurs, aux États-Unis, au Brésil ou en Afrique du Sud, ne résout en rien le problème. C'est plutôt un discours qui est de nature à faire détester la mondialisation, à produire du repli identitaire et nationaliste.

S. C. : Les jeunes adultes de moins de 25 ans sont une des populations les plus exposées à la pauvreté monétaire. Ils sont pourtant exclus du RSA. Qu'en pensez-vous ?

T. P. : On vit encore dans une idée, qui était vraie après guerre mais qui ne l'est plus, selon laquelle la pauvreté touche surtout les personnes âgées. Cette pauvreté existe mais n'est plus majoritaire. On a aujourd'hui un taux de pauvreté beaucoup plus fort chez les 18-25 ans. Or très peu d'actions les concernent et ils n'ont pas droit au revenu minimum. Le combat contre la pauvreté doit fortement cibler les jeunes. D'autant plus dans ce contexte de crise du Covid-19.

Pour pouvoir étudier, il faut en avoir les moyens, on ne peut pas passer ses journées à faire des heures à droite et à gauche dans le cadre de petits boulots. C'est un travail, d'étudier. Au Danemark, vous avez 60 mois d'allocation pour faire vos études, vous pouvez les utiliser à 18 ans ou plus tard.

Il y a un conservatisme français qui fait qu'on se représente une jeunesse forcément oisive, de même qu'on se représente les pauvres forcément

jouisseurs, ne sachant pas gérer leur argent. Les personnes qui tiennent ce genre de discours ne réalisent pas ce que c'est que de vivre avec 4 € par jour. Outre le principe d'un revenu minimum dès 18 ans, j'avais proposé que chaque jeune puisse recevoir, à 25 ans, un capital de 120 000 €, sorte d'héritage minimal pour tous. On m'a opposé qu'ils le dépenseraient n'importe comment. Pourtant, quand un jeune de famille aisée reçoit une transmission de plusieurs centaines de milliers d'euros, très peu imposée par ailleurs, on n'a pas ces réserves. C'est là qu'on voit que le libéralisme est souvent utilisé comme un étendard pour défendre la liberté d'une minorité, avec beaucoup de méfiance face à la liberté du plus grand nombre, encore plus des jeunes des classes moyennes et populaires.

S. C. : Quels enseignements faut-il tirer, à vos yeux, de la crise sanitaire actuelle en matière de politiques de lutte contre la pauvreté ?

T. P. : Ce qui a explosé au grand jour, ce sont les failles de notre système social. On se gargarise en affirmant que le chômage partiel a permis d'éviter le pire. C'est vrai pour les personnes en emploi stable. Mais toutes celles qui étaient éloignées de l'emploi, ou qui étaient dans des statuts d'emplois précaires – les personnes dont le CDD s'est terminé juste avant le confinement, les travailleurs intérimaires, les autoentrepreneurs... – n'ont pas pu en bénéficier. On a beaucoup promu le statut d'autoentrepreneur ces dernières années : chacun allait devenir entrepreneur de sa propre vie, avec moins de cotisations, moins de contraintes... Mais aussi moins de protection.

On se rend compte, avec cette crise, qu'on a précarisé des populations entières, en rognant sur les protections. Aujourd'hui, on paye le prix de cette précarisation. Heureusement, ces personnes ont pu bénéficier d'aides de dernier secours pour réussir à passer cette période. Mais cette crise doit nous faire prendre conscience de tout ce qui doit être amélioré dans notre modèle de transferts sociaux, en termes de montants, d'automatisme... Il faut aller beaucoup plus loin dans la transformation de notre système social. ■

PROFIL GÉNÉRAL

Chaque année, les bénévoles du Secours Catholique renseignent des fiches statistiques sur un large échantillon représentatif de ménages rencontrés. Ces données, recueillies depuis de nombreuses années, permettent de suivre les évolutions des situations de précarité d'une bonne partie des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France. Le confinement de 2020 ayant interrompu quelque temps la collecte de ces informations, le nombre de fiches statistiques concernant 2019 est moins important que les années précédentes : ce sont toutefois 55 400 ménages dont les informations ont pu être saisies (contre 69 000 en 2018).

Le profil général, sous forme de fiches, aborde dans un premier temps les caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019, via le prisme de la nationalité, de la démographie et des territoires. Il propose également des focus sur trois des principaux types de ménage accueillis, à savoir les hommes seuls, les mères isolées et les couples avec enfants.

Ce sont ensuite les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité qui sont abordées, et plus particulièrement la hausse du taux d'inactivité, les liens entre sexe et statut d'activité, la formation et l'accès à l'emploi, les statuts d'activité des moins de 35 ans, le chômage et sa durée. Sont enfin étudiées les ressources financières et les conditions de vie des ménages, et notamment la baisse du niveau de vie médian des ménages rencontrés, les types de ressources qu'ils perçoivent, le statut légal des étrangers et leur accès au droit, la précarité du logement et l'accès ou le non-recours aux aides sociales.





| | |
|---|--------|
| CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES | |
| DES MÉNAGES RENCONTRÉS | P. 80 |
| ACTIVITÉ / INACTIVITÉ | P. 96 |
| RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE | P. 114 |

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

QUEL EST L'IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA PAUVRETÉ ?

Les résultats du rapport 2020 « État de la pauvreté en France » se basent sur les situations des personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2019. Ils ne prennent donc pas en compte les effets de la crise sanitaire, puis de la crise sociale et économique dus à la pandémie de Covid-19.

Ce que démontre l'analyse du budget des ménages rencontrés par le Secours Catholique, c'est que tout incident ou perturbation dans la gestion ultra-contrainte de budgets restreints peut être catastrophique⁴⁶. C'est pourquoi le Secours Catholique, avec d'autres acteurs associatifs et des syndicats, a très rapidement alerté le gouvernement sur les conséquences du confinement et de la crise à venir sur les budgets des ménages⁴⁷. Notre mobilisation a porté partiellement ses fruits, contribuant à la prime exceptionnelle donnée en mai 2020

aux allocataires du RSA et à d'autres ménages vulnérables, puis à l'aide octroyée aux jeunes précaires en juin 2020, pour un montant total de 1,1 milliard d'euros. Une prime similaire a été annoncée par Emmanuel Macron le 14 octobre 2020, représentant 150 € par ménage plus 100 € par enfant. Ces aides, certes utiles, restent insuffisantes car ponctuelles.

Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté ont-elles été particulièrement touchées par la pandémie de Covid-19 ? De nombreux éléments indiquent que c'est le cas. D'après l'Insee, la surmortalité a atteint +101,8 % en Seine-Saint-Denis entre le 1^{er} mars et le 6 avril (par rapport à 2019), ce qui a fait de ce département, malgré sa population relativement jeune, le plus touché d'Île-de-France. L'Inserm a publié le 9 octobre une étude qui montre l'exposition accrue au Covid-19 des personnes habitant des logements exigus ou surpeuplés (jusqu'à 2,5 fois plus de personnes testées positives) et des personnes pour qui le télétravail n'est pas une option. Les personnes issues de l'immigration ont été particulièrement touchées.

30%

DES PERSONNES DU 1^{er} QUINTILE DE NIVEAU DE VIE DÉCLARENT QUE LEUR SITUATION FINANCIÈRE S'EST DÉGRADÉE PENDANT LE CONFINEMENT, CONTRE 11 % POUR CELLES DU DERNIER QUINTILE.

SOURCE : INSEE, ENQUÊTE CAMME, MAI 2020

⁴⁶ Voir aussi l'étude de l'Unaf : « Impacts du confinement et de la crise sanitaire sur le budget des familles », mai 2020.

⁴⁷ www.secours-catholique.org/actualites/chacun-chez-soi-oui-chacun-pour-soi-non.

Les personnes ayant contribué à faire fonctionner la société grâce à leur métier dans les domaines de l'alimentation, du transport, de la sécurité, du soin, de l'aide sont aussi souvent des personnes aux revenus très modestes. Elles ont été particulièrement affectées par la pandémie.

Ces données sont corroborées par des recherches menées dans d'autres pays, comme les États-Unis, où les personnes les plus pauvres ont été plus fortement impactées par la pandémie. Au Bangladesh, une étude menée par le Caritas Development Institute a montré que 80 % des habitants interrogés dans les bidonvilles et zones rurales avaient été mis au chômage dès le premier mois du confinement et que les deux tiers s'étaient retrouvés sans revenus.

Une étude de l'Institut national d'études démographiques (Ined) sur le confinement publiée en mai dernier met notamment l'accent sur les jeunes : « D'abord considérée comme une crise sanitaire, la pandémie constitue aussi aujourd'hui une crise sociale majeure qui fait courir un grand risque sur l'avenir des jeunes et accentue les inégalités entre générations. Plus modestes et plus souvent mal logés que leurs aînés, les jeunes sont les premiers à subir les conséquences socio-économiques de la pandémie, ce dont la plus faible exposition au risque sanitaire du Covid-19 ne rend pas compte. C'est pour eux que les indicateurs se sont le plus fortement dégradés⁴⁸. » Un constat que l'étude fait également pour les femmes, « plus affectées que les hommes par les conséquences économiques et matérielles de la pandémie. [Pour elles,] les situations de surpeuplement, les baisses de revenus et l'arrêt du travail sont plus fréquents ».

La crise liée à la pandémie de Covid-19 est un accélérateur d'inégalités, comme le montre

encore l'étude récente⁴⁹ du Conseil d'Analyse Economique (CAE), qui indique que les deux premiers déciles (les ménages aux ressources les plus faibles) ont dû entamer leur maigre épargne entre février et fin août, alors que les ménages les plus riches ont thésaurisé plus que d'habitude durant la période. Près de 70% du surcroît de l'épargne a été réalisé par les 20% de ménages les plus aisés (9^e et 10^e déciles).

Depuis le printemps 2020, les délégations du Secours Catholique témoignent de la hausse significative des demandes d'aide et des sollicitations de nouvelles personnes et de nouveaux publics dans leurs accueils. Le rapport 2021 sur l'état de la pauvreté permettra sans doute de mieux mesurer ces évolutions. Lors d'une conférence de presse d'Alerte le 2 octobre 2020, la Fédération des Acteurs de Solidarité évoquait le chiffre d'un million de personnes basculant dans la pauvreté du fait de la crise⁵⁰. L'inquiétude est justifiée par le fait que plus de 600 000 emplois ont été détruits au premier semestre 2020, selon l'Insee, et par la hausse record du « halo du chômage », avec plus de 800 000 personnes supplémentaires sur le premier semestre 2020, souhaitant travailler mais sans être considérées comme chômeuses, toujours selon l'Insee. La nouvelle vague de licenciements à laquelle nous assistons depuis l'été 2020 aggrave la situation. L'abandon définitif de la récente réforme des allocations chômage et une protection renforcée par une assurance chômage élargie s'avèrent urgemment nécessaires. ■

49 Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires, Focus n° 049-2020, CAE, octobre 2020.

50 Voir : https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/06/un-million-de-nouveaux-pauvres-fin-2020-en-raison-de-la-crise-due-au-covid-19_6054872_3224.html, consulté le 15/10/20.

48 Ined, « Logement, travail, voisinage, conditions de vie ».

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

DÉMOGRAPHIE ET NATIONALITÉ DES PERSONNES RENCONTRÉES

Cette fiche dresse un profil des ménages rencontrés au Secours Catholique en 2019 à travers les caractéristiques démographiques des personnes qui les composent, à savoir la nationalité, le sexe, l'âge et la composition familiale. Les évolutions marquantes par rapport à l'année précédente, mais également depuis 2010, sont soulignées.

LA PROPORTION D'ÉTRANGERS POURSUIT SON AUGMENTATION ET LEUR STATUT LÉGAL EST TOUJOURS PLUS PRÉCAIRE

La proportion des personnes de nationalité étrangère au sein des ménages rencontrés poursuit l'augmentation régulière observée depuis plusieurs années : les étrangers représentent en 2019 près d'un adulte accueilli sur deux (49 %), soit une augmentation de 2 points par rapport à 2018. Cette hausse est plus soutenue parmi les femmes et les enfants dont plus de la moitié, désormais, vivent au sein d'un ménage dont la personne de référence est étrangère.

En outre, le statut légal des étrangers accueillis est de plus en plus précaire. 60 % des étrangers accueillis sont sans statut légal stable (sans papiers ou en attente de régularisation), cette part ayant augmenté de près de 3 points en 2019. Cette dernière hausse est entièrement due à l'augmentation de la proportion d'étrangers sans papiers, dont la part a par ailleurs triplé depuis dix ans pour représenter près d'un quart des étrangers rencontrés en 2019. Les parts d'étrangers en attente de régularisation (37 %) ou originaires de l'Union européenne (UE) (8 %) restent stables⁵¹. En miroir, c'est donc la proportion d'étrangers en situation

régulière et originaires de pays hors UE qui affiche une baisse de 3 points en 2019.

Les étrangers sans statut légal stable sont majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, d'Europe hors UE ou du Maghreb, et précisément de nationalités pour lesquelles les taux d'acceptation du statut de réfugié et/ou de régularisation sont les plus faibles⁵², ce qui explique en partie la hausse soutenue de la proportion de sans-papiers ces dernières années. Ces étrangers au statut légal précaire sont relativement jeunes (36 ans en moyenne) et pour moitié entrés sur le territoire depuis moins de deux ans. La proportion d'hommes seuls diminue au sein de cette catégorie et les couples avec enfants y sont désormais majoritaires. Ainsi, près de 30 % des enfants rencontrés vivent au sein de ménages étrangers dont le statut légal de la personne de référence est très précaire. À l'inverse, les étrangers en situation régulière et stable sont plus âgés (42 ans en moyenne), arrivés en France depuis plus de dix ans en moyenne et issus de phases migratoires plus anciennes, de l'UE, du Maghreb ou des pays traditionnels d'émigration d'Afrique subsaharienne (de l'Ouest notamment). Il s'agit plus souvent de personnes seules et de couples sans enfant vieillissants, ou de femmes, et particulièrement de mères isolées.

Il convient de souligner que la proportion d'étrangers en France n'a augmenté que faiblement ces dernières années et se fixe autour de 7 %⁵³. La hausse plus soutenue de la proportion d'étrangers accueillis au Secours Catholique s'explique donc plutôt par l'extrême précarité de leur situation et notamment par la dégradation de leur statut légal, qui implique souvent l'absence de ressources et de droits reconnus. En conséquence, l'aide des associations représente fréquemment le seul recours pour ces étrangers, hors du cadre d'action des services sociaux et de l'État.

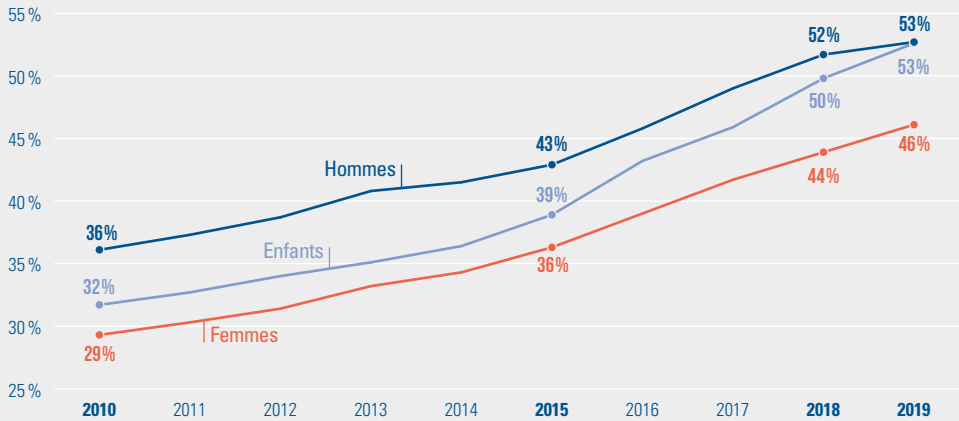
51 La moitié des étrangers de l'UE sont originaires des anciens pays d'émigration du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal), dont la part est en baisse, et plus d'un tiers sont originaires de pays plus récemment entrés dans l'UE tels que la Roumanie, la Bulgarie ou la Pologne, dont la part est en hausse.

52 République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Albanie, Géorgie et Algérie plus particulièrement.

53 Source Insee, 2019.

GRAPHIQUE 31

Évolution de la proportion d'étrangers parmi les adultes et enfants (2010-2019)



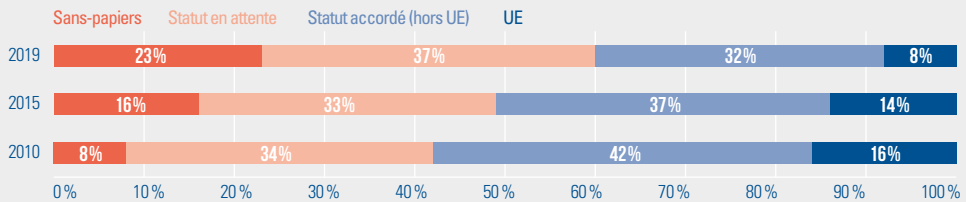
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 36 % des hommes et 29 % des femmes adultes rencontrés (de plus de 15 ans) étaient de nationalité étrangère. 32 % des enfants rencontrés vivaient au sein d'un ménage étranger (c'est-à-dire dont la personne de référence était étrangère).

GRAPHIQUE 32

Évolution du statut légal des étrangers (2010-2019)



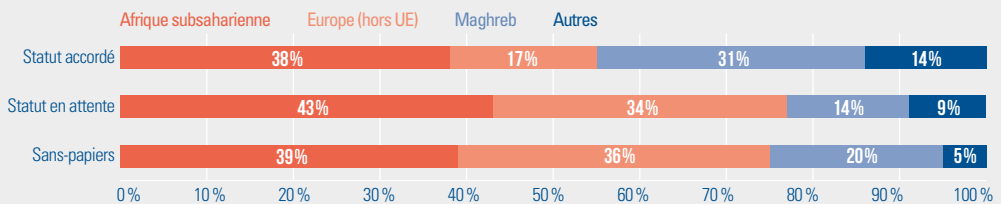
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 8 % des étrangers rencontrés étaient sans papiers.

GRAPHIQUE 33

Origine des étrangers (hors UE) selon le statut légal (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère (hors UE) des ménages rencontrés.

Lecture : En 2019, 39 % des étrangers rencontrés sans papiers étaient originaires d'Afrique subsaharienne.

LA PROPORTION DE FEMMES RESTE GLOBALEMENT STABLE MAIS CONTINUE D'AUGMENTER AU SEIN DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

Les femmes restent nettement majoritaires parmi les adultes rencontrés, notamment parmi les adultes de nationalité française : en effet, près de 60% sont des femmes. Même si leur proportion reste stable dans les accueils en 2019, elle baisse comparativement dans la population générale, traduisant une lente précarisation de la situation des femmes relativement à celle des hommes. Près des trois quarts des femmes françaises rencontrées sont des mères isolées ou des femmes seules plus âgées, dont la proportion augmente légèrement. Parallèlement, la moitié des hommes français rencontrés sont des hommes seuls, dont la part continue également d'augmenter.

La population étrangère se féminise également durablement quels que soient l'origine et le statut légal : les femmes représentent désormais 52% des adultes étrangers rencontrés. Cette évolution s'explique par la hausse continue, parmi les ménages étrangers accueillis, de la proportion de familles avec enfants. Ces dernières représentent plus de la moitié des ménages étrangers accueillis, cette proportion dépassant les trois quarts lorsque la personne de référence qui se présente aux accueils est une femme. Parmi les hommes étrangers rencontrés, la moitié également est désormais en couple avec enfants, tandis que la proportion d'hommes seuls, qui reste certes élevée (38 %), continue de diminuer.

Dit autrement, la précarité des ménages français est donc plus souvent une précarité de femmes et d'adultes isolés, avec ou sans enfant, alors que la précarité des ménages étrangers est plus souvent une précarité de familles, associant femmes et hommes et leurs enfants cohabitant.

LES JEUNES ADULTES D'ÂGE ACTIF RESTENT FORTEMENT SURREPRÉSENTÉS MAIS LE VIEILLISSEMENT DES MÉNAGES FRANÇAIS SE POURSUIT

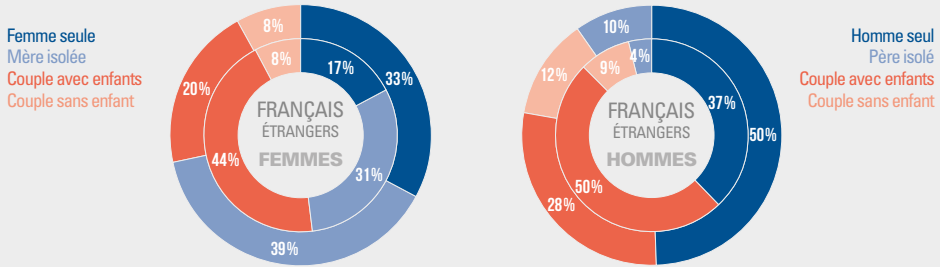
En 2019, l'âge médian des adultes accueillis reste stable et se fixe à 40 ans. Par ailleurs, près des trois quarts des adultes accueillis ont moins de 50 ans.

Ce sont les tranches d'âge les plus actives – de 25 à 50 ans – qui sont le plus fortement surreprésentées dans les accueils : leur part y est près de deux fois plus élevée que dans la population générale. Au sein de ces tranches d'âge, si 40 % des hommes restent des hommes seuls, quatre femmes sur cinq et plus d'un homme sur deux vivent au sein de familles avec enfants. Leurs enfants cohabitant sont de fait très sensibles à la pauvreté : la moitié d'entre eux ont moins de 10 ans et leur part dans les accueils est près de deux fois plus importante que la part observée dans la population générale. À côté de la précarité persistante des hommes seuls, ces chiffres soulignent la grande fragilité des jeunes familles, majoritairement monoparentales lorsqu'elles sont françaises, et plus souvent des couples avec enfants lorsqu'elles sont étrangères.

Cependant, dans le haut de la distribution des âges, le vieillissement se poursuit parmi les adultes accueillis. En effet, et même s'ils restent sous-représentés par rapport à la population générale, la part des plus de 50 ans continue d'augmenter et atteint plus de 27 % en 2019 (contre 22 % en 2010). La part des moins de 30 ans continue à l'inverse de diminuer pour atteindre 19 % (contre 24 % en 2010). Ce vieillissement touche toutefois uniquement les ménages français : l'âge médian des adultes de nationalité française augmente d'un an en 2019 et se fixe respectivement à 45 et 44 ans pour les hommes et femmes français, soit sept ans de plus que pour les hommes et femmes étrangers. Les plus de 50 ans représentent près de 40 % des adultes français accueillis, les plus de 60 ans en représentent à eux seuls 15 % et les plus de 65 ans, 7 % (ces dernières parts ayant plus que doublé depuis 2010). À l'inverse, près de 60 % des adultes étrangers ont moins de 40 ans. Si ce vieillissement fait écho au vieillissement de la population française, il est important de souligner qu'il est plus rapide au sein des adultes accueillis au Secours Catholique, et concerne principalement des personnes seules. Leur fragilité croissante tient aux maigres ressources ou à la faiblesse des pensions de retraite dont elles disposent. ■

GRAPHIQUE 34

Structure des ménages selon le sexe et la nationalité (2019)



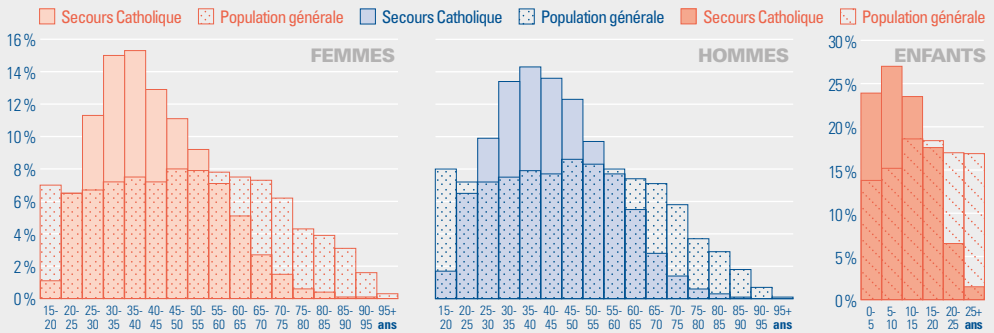
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2019, 17 % des femmes étrangères et 33 % des femmes françaises rencontrées étaient des femmes seules. Le cercle extérieur décrit la structure des ménages étrangers et le cercle intérieur, la structure des ménages français.

GRAPHIQUE 35

Distribution par âge : adultes et enfants des ménages rencontrés et populations générale (2019)



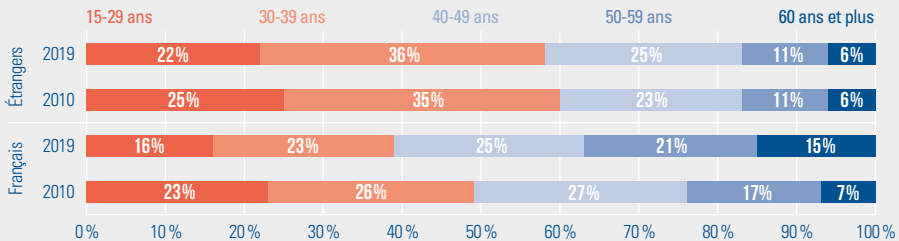
Source : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population (RP) 2019.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés.

Lecture : En 2019, 14 % des hommes adultes des ménages rencontrés étaient âgés de 35 à 40 ans. C'était le cas de 8 % des hommes adultes de la population générale. Les graphiques représentent respectivement la distribution par âge au Secours Catholique et dans la population générale, parmi les femmes, les hommes et les enfants.

GRAPHIQUE 36

Évolution de la répartition par âge selon la nationalité (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 23 % des adultes de nationalité française rencontrés avaient entre 15 et 29 ans.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Depuis 2010, les personnes âgées représentent une part croissante de la population française, mais aussi parmi les personnes accueillies et accompagnées par le Secours Catholique. De plus en plus de personnes âgées, en effet, sont concernées par l'isolement social et viennent dans nos accueils pour briser leur solitude. Tout aussi inquiétante, la paupérisation des aînés ne cesse de croître.

Sont en cause, notamment, les difficultés d'accès et le non-recours aux droits. Les personnes âgées que nous accueillons sont particulièrement concernées par l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées – ancien minimum vieillesse). Le dispositif prévoyant une récupération sur succession, il est fréquent que celles et ceux qui pourraient y recourir renoncent à le faire par peur de ne pas pouvoir transmettre leur lieu de vie à leurs descendants. Ils en viennent alors régulièrement à se priver de nourriture ou de chauffage. Pourtant, pour qu'elle soit récupérée, la somme touchée doit atteindre un montant qui ne les concernerait probablement pas. On voit ici qu'il y a un enjeu d'information des ayants droit. Par ailleurs, cette situation illustre comment la complexité des dispositifs favorise le non-recours, là où l'automatisme des prestations sociales permettrait d'y remédier. Enfin, c'est le principe même de la récupération sur des successions modestes qui se trouve interrogé.

Mais lutter contre la pauvreté et la précarité, ce n'est pas seulement faire en sorte que les plus fragiles puissent avoir des biens matériels et vivre dignement. Nous l'avons vu avec la crise du Covid, même si l'on a un toit ou de quoi manger, vivre sans les autres nous est douloureux. On ne compte plus le nombre de personnes âgées qui ont souffert de ne pas avoir, simplement, eu de contact avec un autre être humain pendant le confinement. Durant cette période, les bénévoles du Secours Catholique ont réussi à entretenir quotidiennement les relations avec des personnes et à garder ce lien si important face à la solitude.

Si l'isolement social a de multiples conséquences physiques et mentales, les causes en sont aussi nombreuses : fracture numérique, discriminations fondées sur l'âge, précarité, culpabilisation face à sa propre maladie ou handicap...

Pauvreté et isolement social sont un cercle vicieux qu'il est difficile de briser, et les effets de l'âge et des discriminations renforcent ce phénomène. Alors, pour réussir à sortir de ce schéma, une prise de conscience collective et individuelle est nécessaire. Par essence, voilà un enjeu qui ne peut être travaillé seul. La démarche Monalisa (Mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés), à laquelle le Secours Catholique a participé dès sa création, a montré son efficacité en favorisant un travail commun entre associations, organisations sociales et institutions locales. ■



CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES MÈRES ISOLÉES

Les mères isolées sont avec les hommes seuls le type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : elles représentent près d'un quart des ménages rencontrés (et une femme sur trois rencontrées), leur proportion étant légèrement plus élevée parmi les femmes de nationalité française. Elles constituent parallèlement le type de ménage le plus sensible à la pauvreté : leur part est trois fois plus importante dans les accueils que dans la population générale⁵⁴. Cette fiche dresse un profil de la précarité des mères isolées au travers de leurs caractéristiques socio-démographiques, de leurs ressources et de leurs conditions de vie.

DES MÈRES AUX JEUNES ENFANTS TRÈS VULNÉRABLES

La précarité des mères isolées rencontrées est une précarité de jeunes adultes : leur âge médian est de 39 ans et 15 % ont moins de 30 ans. La moitié d'entre elles ont plus de deux enfants dont l'âge médian est de 10 ans. Les jeunes enfants des mères isolées sont en effet extrêmement vulnérables à la pauvreté : 42 % des enfants rencontrés vivent au sein d'une famille monoparentale dont la personne de référence est une femme, soit une proportion deux fois plus importante que dans la population générale.

60 % des mères isolées accueillies sont de nationalité française, même si leur part dans les accueils a tendance à diminuer de manière lente mais régulière ces dernières années. À l'inverse, la part des

mères isolées de nationalité étrangère augmente. Ces dernières sont relativement plus jeunes, de même que leurs enfants, et leur statut légal se précarise. Plus de la moitié sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut.

DES RESSOURCES INSUFFISANTES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES DE LA VIE COURANTE

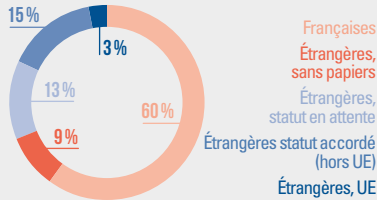
Les mères isolées de nationalité française sont majoritairement actives. Près d'un quart occupent un emploi mais il s'agit très souvent d'emplois précaires et peu rémunérateurs à temps partiel, ou encore en CDD et intérim. 42 % sont au chômage, non indemnisé dans six cas sur dix, et de longue durée dans trois cas sur quatre. Leur situation d'inactivité est fréquemment liée à des inaptitudes de santé (13 %), dont la proportion augmente, ou aux charges du foyer (8 %). Les mères isolées de nationalité étrangère affichent une situation très dégradée face à l'emploi. Si elles sont proportionnellement moins souvent au chômage, elles sont également près de deux fois moins souvent en situation d'emploi. La grande majorité d'entre elles sont inactives (69 %), cette inactivité étant bien souvent subie en raison d'une absence de droit au travail (parmi celles dont le statut légal est précaire) ou d'un éloignement durable du marché du travail par manque de qualification ou d'expérience.

Même en combinant revenu du travail et des transferts (notamment les allocations familiales), les ressources financières des mères isolées rencontrées demeurent bien faibles. La moitié d'entre elles ont un niveau de vie inférieur à 600 € par mois, si bien que la quasi-totalité vivent sous le seuil de pauvreté. Ce seul revenu ne suffit souvent pas à couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante, et notamment le logement et les charges liées aux enfants. La situation des mères isolées de nationalité étrangère est particulièrement alarmante : 44 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource et la moitié vivent en logement précaire (le plus souvent en centre d'hébergement ou dans une chambre meublée). 85 % des mères isolées étrangères, et leurs enfants, vivent ainsi sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

⁵⁴ Les mères isolées représentent l'immense majorité (86 %) des familles monoparentales accueillies en 2019. Toutefois, la proportion de pères isolés augmente de manière régulière et leur situation est extrêmement précaire.

GRAPHIQUE 37

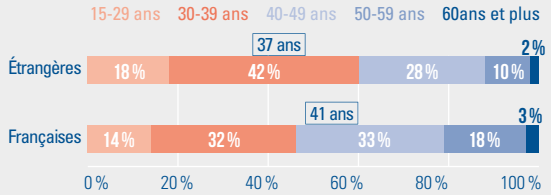
Mères isolées. Nationalité et statut légal (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 60 % des mères isolées rencontrées étaient de nationalité française. 9 % étaient étrangères sans papiers.

GRAPHIQUE 38

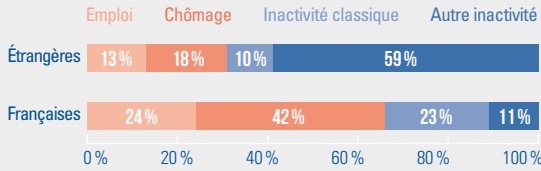
Mères isolées. Répartition par âge selon la nationalité (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 14 % des mères isolées de nationalité française étaient âgées de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 41 ans. C'était le cas de 18 % des mères isolées de nationalité étrangère. Leur âge médian était de 37 ans.

GRAPHIQUE 39

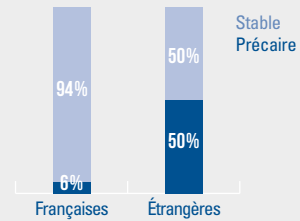
Mères isolées. Situations d'activité selon la nationalité (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 24 % des mères isolées de nationalité française étaient en emploi. C'était le cas de 13 % des mères isolées de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 40

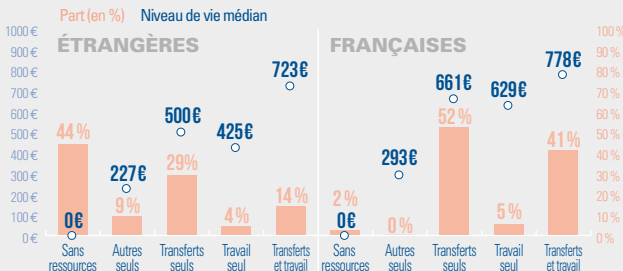
Mères isolées. Logement (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 6 % des mères isolées de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 41

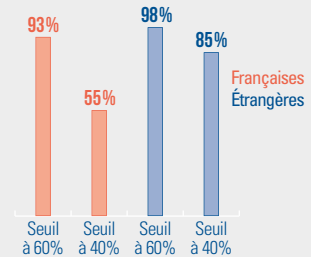
Mères isolées. Type de ressources et niveau de vie médian (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 14 % des mères isolées de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces dernières avaient un niveau de vie inférieur à 723 € par mois.

GRAPHIQUE 42

Mères isolées. Taux de pauvreté (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Mères isolées.
Lecture : En 2019, 93 % des mères isolées de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 %). 55 % vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES HOMMES SEULS

Après les mères isolées, les hommes seuls sont le second type de ménage le plus fréquemment rencontré dans les accueils du Secours Catholique : ils représentent près du quart des ménages rencontrés (et plus de 40 % des hommes rencontrés). Cette forte représentation des hommes seuls traduit leur grande vulnérabilité à la pauvreté : leur part dans les accueils est en effet 1,5 fois plus élevée que dans la population générale⁵⁵. Cette fiche dresse un profil de la précarité de ces hommes seuls à travers leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs ressources et leurs conditions de vie.

LES HOMMES SEULS : DEUX PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES BIEN DISTINCTS

Les caractéristiques sociodémographiques des hommes seuls font apparaître deux profils distincts. Un peu plus de la moitié sont de nationalité française et d'âge médian relativement élevé (47 ans). Près d'un homme seul français sur cinq a plus de 60 ans. Leur proportion, qui avait diminué dans les accueils depuis 2010, a eu tendance à augmenter de nouveau ces dernières années, traduisant une précarisation des hommes isolés vieillissant.

L'autre moitié est constituée d'hommes de nationalité étrangère, comparativement bien plus jeunes (33 ans d'âge médian) et récemment arrivés sur le territoire : la moitié résident en France depuis moins de deux ans et un quart depuis moins d'un an. Leur statut légal est par ailleurs très précaire : les deux tiers sont sans papiers ou en attente de régularisation de leur statut. Près de 20 % sont des mineurs non accompagnés.

DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI ET À L'ACTIVITÉ TRÈS DÉGRADÉES

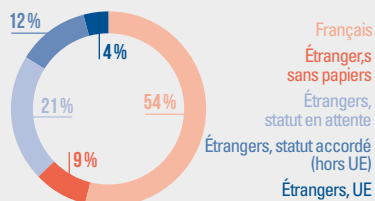
La précarité des hommes seuls tient principalement à leur situation très dégradée face à l'emploi. La grande majorité des hommes seuls rencontrés sont en effet au chômage ou inactifs. Parmi les hommes seuls de nationalité française, 42 % sont des chômeurs dont les trois cinquièmes ne sont plus indemnisés en raison de situations qui s'installent souvent dans la durée : plus de la moitié sont au chômage depuis plus de deux ans. Ces travailleurs seniors, peu employables et arrivés en fin de droits, finissent par basculer dans une inactivité subie. Cette catégorie d'inactivité subie regroupe 15 % des hommes seuls français et comprend des chômeurs dits « découragés », mais également des personnes vivant dans la rue, désaffiliées et qui ont abandonné toute recherche. Parmi les situations d'inactivité plus classiques se retrouvent essentiellement des retraités (19 %) et des hommes en inaptitude santé (11 %), dont la proportion augmente régulièrement ces dernières années. De manière similaire, 80 % des hommes seuls étrangers sont inactifs. Mais leur inactivité est très majoritairement subie et de nature différente : il s'agit principalement d'étrangers sans droit au travail en raison de l'instabilité de leur statut légal.

Par conséquent, les ressources financières des hommes seuls rencontrés sont très faibles : 64 % des hommes seuls de nationalité étrangère ne perçoivent aucune ressource et la moitié de ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie inférieur à 484 € par mois. C'est le cas pour 14 % des hommes seuls de nationalité française dont la moitié perçoivent moins de 740 € par mois. Ces ressources sont majoritairement issues de revenus de transfert, de prestations sociales ou de petites activités informelles (notamment pour les étrangers). De fait, l'immense majorité (88 %) des hommes seuls étrangers vivent sous le seuil de pauvreté extrême. C'est le cas de plus d'un homme seul français sur deux. Leurs conditions de vie sont également très précaires : 71 % des hommes seuls étrangers vivent en logement précaire, dont 20 % vivent dans la rue. C'est également le cas de 27 % des hommes seuls français, dont 10 % vivent dans la rue. ■

⁵⁵ Il convient toutefois de souligner l'augmentation lente mais régulière de la proportion de femmes seules, françaises et étrangères, dans les accueils (18 % des ménages en 2019). Leur proportion tend même à égaler celle des hommes seuls parmi les ménages français.

GRAPHIQUE 43

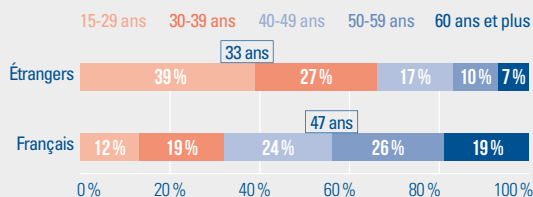
Hommes seuls. Nationalité et statut légal (2019)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2019, 54 % des hommes seuls rencontrés étaient de nationalité française. 9 % étaient étrangers sans papiers.

GRAPHIQUE 44

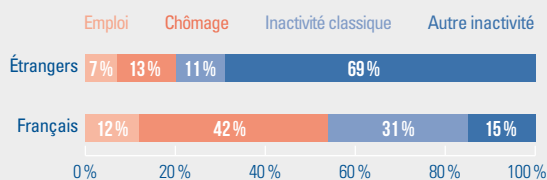
Hommes seuls. Répartition par âge selon la nationalité (2019)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls
Lecture : En 2019, 13% des hommes seuls de nationalité française étaient âgés de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 47 ans. C'était le cas de 39 % des hommes seuls de nationalité étrangère. Leur âge médian était de 33 ans.

GRAPHIQUE 45

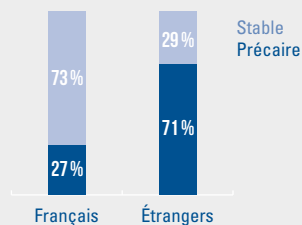
Hommes seuls. Situations d'activité selon la nationalité (2019)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls
Lecture : En 2019, 12% des hommes seuls de nationalité français étaient en emploi. C'était le cas de 7% des hommes seuls de nationalité étrangère.

GRAPHIQUE 46

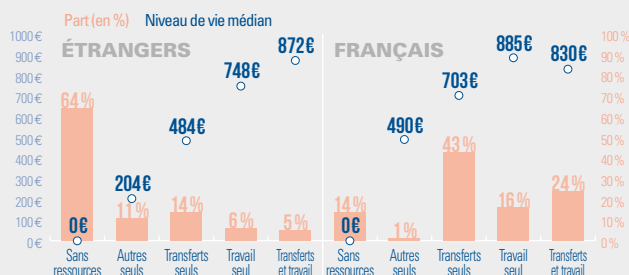
Hommes seuls. Logement (2019)



Source : Secours Catholique
Champ : Hommes seuls
Lecture : En 2019, 27% des hommes seuls de nationalité française vivaient en logement précaire.

GRAPHIQUE 47

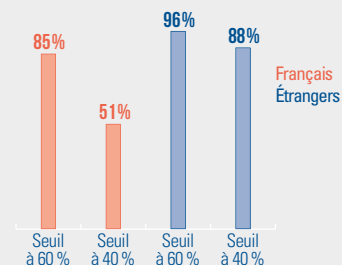
Hommes seuls. Type de ressources et niveau de vie médian (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2019, 5% des hommes seuls de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 872 € par mois.

GRAPHIQUE 48

Hommes seuls. Taux de pauvreté (2019)



Source : Secours Catholique.
Champ : Hommes seuls.
Lecture : En 2019, 85% des hommes seuls de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60%). 51% vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40%).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

LA PRÉCARITÉ DES COUPLES AVEC ENFANTS

Après les hommes seuls et les mères isolées, les couples avec enfants sont le troisième type de ménage le plus fréquemment accueilli au Secours Catholique : ils représentent 22 % des ménages rencontrés⁵⁶. Bien qu'ils soient sous-représentés dans les accueils par rapport à la proportion observée dans la population générale et donc moins vulnérables à la pauvreté, la part des couples avec enfants augmente de manière stable, notamment sous l'effet de la hausse de la population étrangère au sein de laquelle ils sont largement surreprésentés (un ménage étranger sur trois est désormais un couple avec enfants, contre 15 % seulement des ménages français). Cette fiche dresse un profil de la précarité des couples avec enfants au travers de leurs caractéristiques sociodémographiques, de leurs ressources et de leurs conditions de vie.

DES COUPLES AVEC ENFANTS MAJORITAIREMENT ÉTRANGERS ET AU STATUT LÉGAL TRÈS PRÉCAIRE

Les couples avec enfants rencontrés sont très majoritairement étrangers (63%). Leur statut légal est par ailleurs très précaire : un quart des personnes de référence de ces ménages étrangers sont sans papiers et plus d'un tiers sont en attente de régularisation de leur statut. Parmi ces étrangers au statut légal précaire, 60 % sont originaires de pays européens hors UE (Albanie et Géorgie en tête). Les couples avec enfants étrangers sont par ailleurs composés de jeunes adultes dont la moitié ont moins de 37 ans et 18 %, moins de 30 ans. Leurs enfants sont par conséquent très jeunes : la moitié ont moins de 8 ans et le quart, moins de 4 ans. Certes moins

nombreux dans les accueils, les couples avec enfants français sont également composés de jeunes adultes dont près de la moitié ont moins de 40 ans.

UNE FORTE PRÉVALENCE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ EXTRÊME

En raison de la précarité de leur statut légal, les deux tiers des couples avec enfants étrangers rencontrés subissent une situation d'inactivité, sans droit au travail et sans autres ressources que la faible allocation pour demandeur d'asile (ADA), le cas échéant. Seuls 12 % exercent une activité souvent informelle, saisonnière ou en intérim. 15 % sont au chômage, essentiellement non indemnisés.

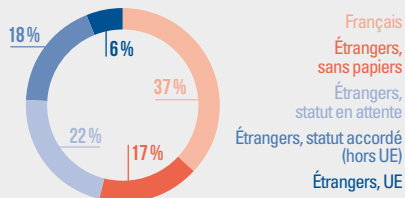
La situation face à l'emploi des couples avec enfants français est moins dégradée, ce qui explique en partie leur sous-représentation dans les accueils du Secours Catholique. 27 % des personnes de référence de ces ménages sont en emploi, bien que majoritairement (aux deux tiers) en contrat précaire, 39 % sont au chômage, indemnisés dans la moitié des cas et 34 % sont inactifs (dont une part importante de personnes au foyer ou en inaptitude santé) ou durablement éloignés du marché du travail. Au total, plus de six couples avec enfants français sur dix perçoivent des revenus du travail. Dans la plupart des cas cependant, seul un adulte travaille ou perçoit des ressources au sein du couple, si bien que ce seul revenu, souvent faible car issu d'activités peu rémunératrices, ne suffit pas à protéger ces familles de la pauvreté.

Les ressources financières des couples avec enfants étrangers rencontrés sont particulièrement faibles : la moitié n'en perçoivent aucunes et la moitié de ceux qui en perçoivent ont un niveau de vie inférieur à 389 € par mois. Par conséquent, la quasi-totalité de ces couples étrangers et de leurs enfants vivent sous le seuil d'extrême pauvreté et plus de la moitié habitent un logement précaire. Les ressources des couples avec enfants français sont certes plus élevées : seuls 2 % n'en perçoivent aucunes et leur niveau de vie médian s'établit à 688 € par mois. Mais ces ressources sont loin de suffire pour assumer l'ensemble des charges de la vie courante : en effet, les deux tiers de ces couples et de leurs enfants vivent également sous le seuil d'extrême pauvreté. ■

⁵⁶ Les couples sans enfant sont nettement minoritaires et ne représentent que 6 % des ménages rencontrés en 2019.

GRAPHIQUE 49

Couples avec enfants. Nationalité et statut légal (2019)



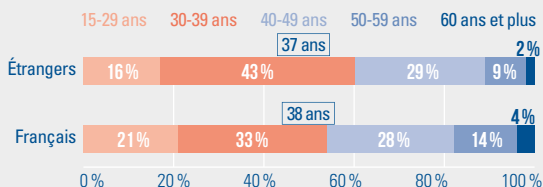
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 37 % des personnes de référence des couples avec enfant(s) étaient de nationalité française. 17 % étaient des étrangers sans papiers.

GRAPHIQUE 50

Couples avec enfants. Répartition par âge selon la nationalité (2019)



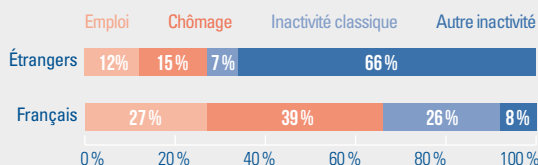
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 21 % des personnes adultes de nationalité française des couples avec enfant(s) étaient âgées de 15 à 29 ans. Leur âge médian était de 38 ans.

GRAPHIQUE 51

Couples avec enfants. Situations d'activité selon la nationalité (2019)



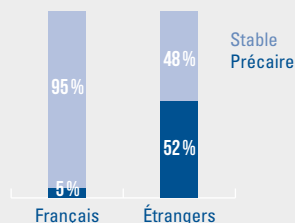
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 27 % des personnes de référence de nationalité française des couples avec enfant(s) étaient en emploi.

GRAPHIQUE 52

Couples avec enfants. Logement (2019)



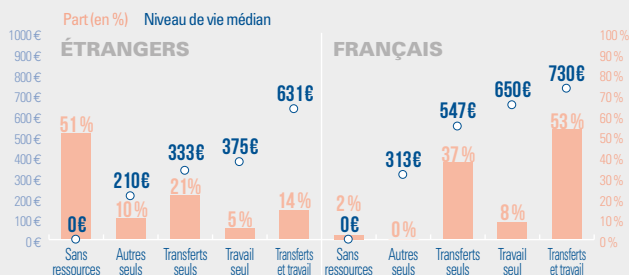
Source : Secours Catholique.

Champ : Couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 5 % des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient dans un logement précaire.

GRAPHIQUE 53

Couples avec enfants. Type de ressources et niveau de vie médian (2019)



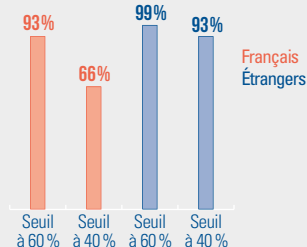
Source : Secours Catholique.

Champ : Couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 14 % des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité étrangère percevaient des revenus issus conjointement de transferts et du travail. La moitié de ces derniers avaient un niveau de vie inférieur à 631 € par mois.

GRAPHIQUE 54

Couples avec enfants. Taux de pauvreté (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Couples avec enfant(s).

Lecture : En 2019, 93 % des couples avec enfants dont la personne de référence était de nationalité française vivaient sous le seuil de pauvreté (seuil à 60 %). 66 % vivaient sous le seuil de pauvreté extrême (seuil à 40 %).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES RENCONTRÉS

TERRITOIRES ET PAUVRETÉS

Le zonage en aires urbaines (ZAU) adopté par l'Insee en 2010 et défini à partir du lieu de résidence et du lieu de travail des individus permet de découper l'espace territorial en trois grands ensembles : (1) les grands pôles urbains, regroupant les communes de plus de 10 000 emplois ; (2) l'espace périurbain, regroupant les communes situées à la couronne des grands pôles mais dont une grande partie des actifs résidants occupent un emploi dans un grand pôle avoisinant et (3) les autres pôles urbains et communes rurales, regroupant les moyennes et petites communes de moins de 10 000 emplois, les communes situées à leurs couronnes mais sous leur influence en matière d'emploi, et l'ensemble des petites communes rurales dites isolées, qui ne sont sous l'influence d'aucun pôle urbain⁵⁷.

En 2019, les trois quarts des personnes rencontrées par le Secours Catholique résident dans des grands pôles urbains, 11 % dans des communes périurbaines à leur périphérie et 14 % dans des villes de plus petite taille ou en milieu rural. Les populations des grands pôles urbains sont surreprésentées au Secours Catholique par rapport à la part observée dans la population française, qui vit à 59 % dans ces grands pôles urbains. Elles sont d'autant plus surreprésentées si on inclut les étrangers sans statut légal stable, bien qu'absents des statistiques nationales, car 93 % d'entre eux vivent dans un grand pôle urbain. Ces chiffres traduisent ainsi la plus grande vulnérabilité à la pauvreté des ménages résidant dans les grands pôles urbains. À l'inverse, la part de personnes rencontrées vivant en zone périurbaine est inférieure à celle observée dans la population générale, dont près d'un ménage

sur quatre réside dans ces espaces. La part des ménages rencontrés vivant dans les autres pôles urbains ou dans les territoires ruraux est enfin très proche de la part observée dans la population générale. Elle a toutefois augmenté depuis 2010 (+1,2 point), reflétant une précarisation progressive de ces espaces.

DES PROFILS DE PAUVRETÉ DIFFÉRENCIÉS SELON LES TERRITOIRES

Les profils de pauvreté sont relativement différents d'un espace territorial à un autre. Démographiquement, la distinction la plus forte concerne la nationalité des personnes rencontrées. Les étrangers représentent plus de la moitié des personnes rencontrées (55 %) en grand pôle urbain, contre 14 % en zone périurbaine et dans les petites aires urbaines ou rurales. Ces derniers espaces concentrent par ailleurs une population étrangère plus durablement installée sur le territoire et plus souvent issue des anciens flux d'immigration venus du sud de l'Europe ou du Maghreb. À l'inverse, les populations étrangères accueillies dans les grandes villes sont en moyenne plus jeunes, plus souvent constituées d'hommes seuls ou de couples avec enfants et leur statut légal est bien plus précaire. Toutefois, l'inégale répartition de la population étrangère sur le territoire n'explique qu'en partie ces différences de profils démographiques de la pauvreté par territoire. En effet, même si l'on considère uniquement les personnes de nationalité française, on constate une plus forte proportion de jeunes hommes dans les grands pôles urbains. À l'inverse, les ménages accueillis dans les zones périurbaines sont plus souvent des familles monoparentales ou des couples avec enfants. Par ailleurs, les Français de plus de 50 ans sont plus présents dans les petits espaces urbains et ruraux qu'en grand pôle urbain ou en espace périurbain.

DES DEMANDES EXPRIMÉES REFLÉTANT DES DIFFÉRENCES DE CONDITIONS DE VIE

Comme abordé dans le dossier sur les budgets des ménages, les demandes exprimées par les ménages rencontrés et les situations d'impayés auxquelles ils font face sont souvent le miroir de conditions de vie et de situations de pauvreté

⁵⁷ Voir la définition plus détaillée en annexe.

TABLEAU 10

Répartition de l'échantillon selon l'espace territorial (2010-2019)

| | Secours Catholique | | | Secours Catholique (en règle) | | | Recensement de la population | |
|----------------------------|--------------------|--------|--------|-------------------------------|--------|--------|------------------------------|--------|
| | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2016 |
| Grands pôles urbains | 72,8 % | 73,7 % | 74,9 % | 70,0 % | 68,9 % | 68,1 % | 58,8 % | 58,8 % |
| Périurbain | 12,1 % | 11,6 % | 11,0 % | 13,2 % | 13,6 % | 13,9 % | 23,8 % | 24,2 % |
| Autres pôles urbains/rural | 15,1 % | 14,7 % | 14,1 % | 16,8 % | 17,5 % | 18,0 % | 17,4 % | 17,0 % |

Sources : Secours Catholique ; Insee, RP 2010-2016.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique ; population générale vivant en France.

Lecture : En 2019, 74,9 % des ménages rencontrés résident dans un grand pôle urbain, cette part est de 68,1 % hors ménages dont la personne de référence n'est pas en situation régulière, elle est de 58,8 % pour la population générale vivant en France en 2016.

TABLEAU 11

Caractéristiques démographiques selon l'espace territorial (2019)

| | Grands pôles urbains | Périurbain | Autres pôles urbains/rural |
|--|----------------------|------------|----------------------------|
| Étrangers (%) | 54,7 % | 14,0 % | 14,3 % |
| Type de ménage | | | |
| Sans enfant | 48,4 % | 45,8 % | 50,7 % |
| ... dont homme seul | 25,2 % | 19,4 % | 22,5 % |
| ... dont femme seule | 17,5 % | 19,3 % | 20,9 % |
| ... dont couple sans enfant | 5,7 % | 7,1 % | 7,3 % |
| Avec enfants | 51,6 % | 54,2 % | 49,3 % |
| ... dont père seul | 3,4 % | 4,4 % | 4,8 % |
| ... dont mère seule | 24,5 % | 28,3 % | 24,2 % |
| ... dont couple avec enfants | 23,7 % | 21,5 % | 20,3 % |
| Âge de la personne de référence | | | |
| inférieur à 25 ans | 8,5 % | 4,4 % | 6,3 % |
| 25-39 ans | 39,5 % | 32,4 % | 31,0 % |
| 40-49 ans | 24,8 % | 25,7 % | 24,7 % |
| 50-59 ans | 16,9 % | 21,6 % | 22,1 % |
| plus de 60 ans | 10,4 % | 15,8 % | 15,9 % |

Source : Secours Catholique.

Champs : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 54,7 % des personnes de référence des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains sont de nationalité étrangère. 25,2 % des ménages rencontrés dans ces grands pôles étaient constitués d'hommes seuls.

TABLEAU 12

Type de ressources perçues selon l'espace territorial (2019)

| | Grands pôles urbains | Périurbain | Autres pôles urbains/rural |
|-------------------------------------|----------------------|------------|----------------------------|
| Ni revenus du travail ni transferts | 33,4 % | 7,9 % | 10,2 % |
| Travail seulement | 9,7 % | 19,4 % | 16,3 % |
| Transferts seulement | 33,5 % | 32,3 % | 37,0 % |
| Travail et transferts | 23,4 % | 40,4 % | 36,5 % |

Source : Secours Catholique.

Champs : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 33,4 % des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains ne perçoivent ni revenus du travail, ni transferts sociaux.

différentes. Les demandes d'écoute, comme celles d'aide vestimentaire ou d'appui dans les démarches administratives, sont ainsi plus fortes en grand pôle urbain, du fait du profil d'extrême pauvreté et de la nationalité des personnes que le Secours Catholique y rencontre. Les demandes alimentaires sont plus importantes dans les zones périurbaines, où les ressources financières et donc les dépenses sont plus importantes pour les ménages rencontrés qu'en grand pôle urbain. Les demandes liées au logement y sont également importantes, tout comme dans les autres espaces urbains ou ruraux, où la part de ménages en logements stables est plus élevée, et où les dépenses de logement représentent par conséquent un poids plus lourd dans le budget des ménages. Les loyers sont par ailleurs sensiblement plus élevés dans les espaces périurbains que dans les autres zones. Les demandes d'aide à la mobilité sont également plus nombreuses dans les zones périurbaines et dans les autres pôles urbains et ruraux, relativement moins bien dotés en transports publics et dans lesquels les dépenses de transport sont de fait plus élevées (voir étude des budgets des ménages).

DES DÉPENSES ET IMPAYÉS DE LOGEMENT PLUS FRÉQUENTS EN DEHORS DES GRANDS PÔLES URBAINS

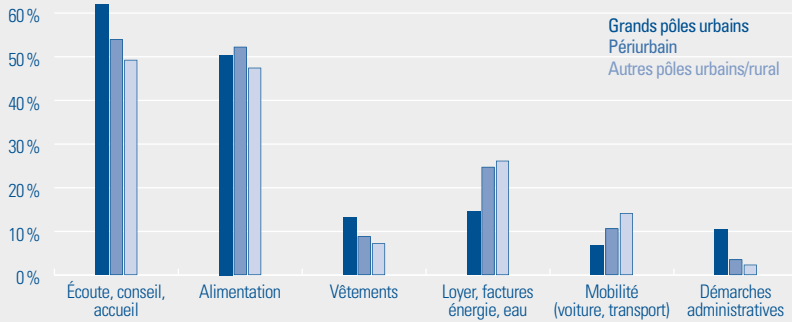
Les impayés sont fortement liés aux conditions de vie et à l'accès au logement. En situation d'extrême pauvreté, les impayés sont plus rares. Ainsi, 58 % des ménages résidant dans les grands pôles urbains sont en situation d'impayés, contre 70 % des ménages vivant en zone périurbaine. Ces derniers habitent plus souvent en logement stable et doivent donc faire face aux dépenses afférentes. Le montant médian des impayés est par ailleurs plus élevé dans cet espace que dans les deux autres : il est de 845 €, soit 125 € de plus qu'en grand pôle urbain. Parmi les ménages reportant des impayés liés au logement, on observe une prépondérance des retards de paiement de loyer en grand pôle urbain et de factures d'énergie ou d'eau dans les deux autres espaces. Cela s'explique en partie par le type de logement occupé : en grand pôle urbain, les locataires du parc social sont plus nombreux et les risques d'expulsion y sont ressentis comme

moins importants que dans les locations privées, qui sont plus nombreuses dans les deux autres espaces territoriaux. Ainsi, dans les grands pôles urbains, lorsqu'un paiement doit être privilégié, c'est souvent celui des factures d'énergie, quitte à temporiser le paiement du loyer. On observe une situation inverse dans les deux autres espaces territoriaux. Par ailleurs, c'est dans les espaces les moins urbains que les découverts bancaires sont les plus fréquents.

Ainsi, alors que l'extrême pauvreté urbaine se caractérise par la nécessité de parer une situation d'urgence liée à l'absence de papiers, d'emploi, de ressources financières, et par la recherche d'un lien social, l'extrême pauvreté périurbaine et rurale se caractérise par un déséquilibre budgétaire lié à des charges trop lourdes au regard de ressources financières par ailleurs faibles. Elle revêt également une dimension de participation à la société que les indicateurs de niveau de vie standards ne permettent pas toujours de saisir. Ces différences de profils de pauvreté selon l'espace territorial soulignent une nouvelle fois que les indicateurs de pauvreté existants doivent être complétés pour mieux appréhender la multidimensionnalité de la pauvreté à travers les territoires. ■

GRAPHIQUE 55

Demandes exprimées selon l'espace territorial (2019)



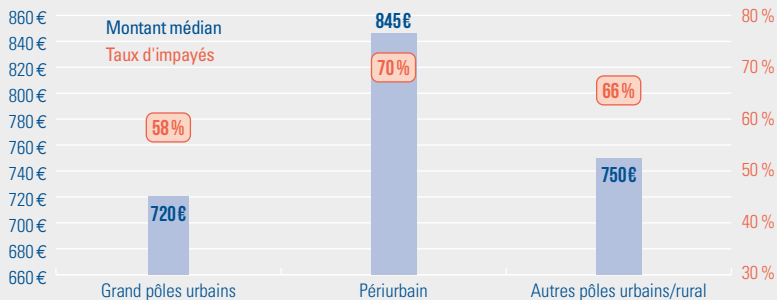
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 61,9% des ménages rencontrés par le Secours Catholique qui vivent en grand pôle urbain formulent un besoin d'écoute.

GRAPHIQUE 56

Taux d'impayés et montants médians selon l'espace territorial (2019)



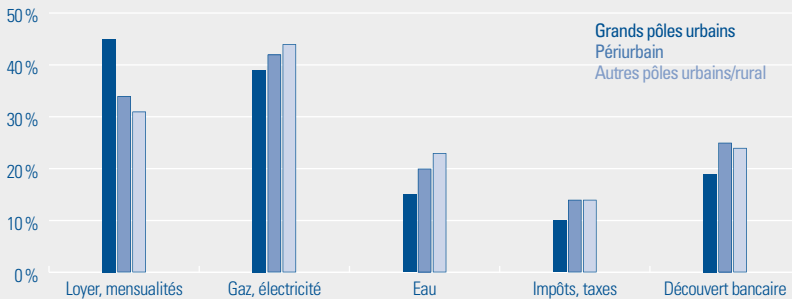
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant en logement stable.

Lecture : En 2019, 58% des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains et vivant en logement stable sont en situation d'impayés. Le montant mensuel médian de ces impayés s'élève à 720€.

GRAPHIQUE 57

Types d'impayés par espace territorial (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des impayés.

Lecture : En 2019, 44,5% des ménages rencontrés en grand pôle urbain par le Secours Catholique sont en situation d'impayés pour le paiement du loyer.

TAUX D'INACTIVITÉ EN HAUSSE

Une personne est soit en activité, c'est-à-dire en emploi, au chômage ou en formation, soit en inactivité, terme qui regroupe toutes les situations ne faisant pas partie des catégories considérées actives. D'après les définitions institutionnelles⁵⁸, ce statut concerne principalement les jeunes de moins de 15 ans, les étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler. À ces personnes s'ajoutent, parmi celles que le Secours Catholique rencontre, les étrangers sans papiers ou demandeurs d'asile n'ayant pas le droit de travailler et les personnes très éloignées de l'emploi. L'ensemble des situations sera abordé ici, suivi de l'évolution des situations – hors personnes n'ayant pas le droit de travailler – des 15-64 ans, soit dans la tranche d'âge dite « active ».

UNE INACTIVITÉ DÉSORMAIS MAJORITAIRE

Depuis 2010, la part d'inactivité augmente, et le mouvement s'accélère depuis 2015. Ces situations sont majoritaires pour l'ensemble des personnes rencontrées. En 2019, 57,4 % des adultes rencontrés sont inactifs, soit 12 points de plus qu'en 2015. Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la part d'étrangers sans statut légal stable, et en leur sein, de la part de ceux qui n'ont pas le droit de travailler. Ces derniers représentent près du quart des adultes rencontrés (23 %), part multipliée par 2,8 depuis 2010. On peut également noter l'augmentation de la part de personnes « autres sans emploi », c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi, ni au chômage, et n'appartiennent à aucune autre catégorie d'inactivité. Ces personnes ne sont ni étudiantes, ni retraitées, ni en incapacité pour raison de santé, ni au foyer, ni

sans droits au travail. Elles sont très éloignées du marché de l'emploi et vivent plus souvent que les autres en logement instable. Ce sont des personnes françaises pour moitié (deux tiers en 2010), un tiers d'entre elles perçoivent le RSA (un peu plus d'un quart de l'ensemble des personnes rencontrées le perçoivent), mais 38 % d'entre elles ne perçoivent aucune ressource financières. Leur part dans l'ensemble des personnes rencontrées est de 12,7 %, elle était de 8,3 % en 2010.

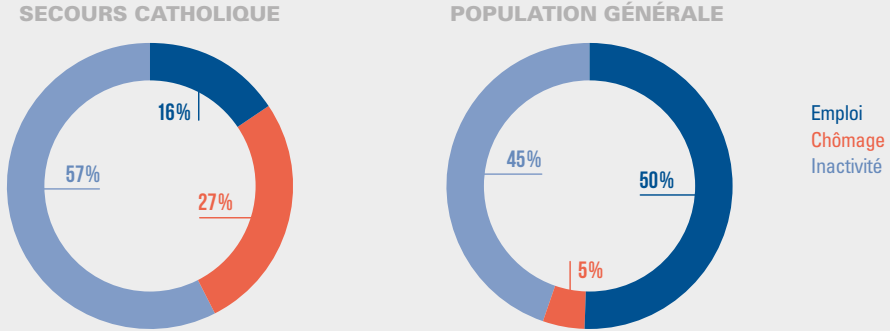
Dans le même temps, il convient de noter la baisse de la part des personnes au chômage non indemnisé, part qui passe de 25 % en 2010 à 16,3 % en 2019. Ces personnes recherchent un emploi sans percevoir d'indemnités. Dans la première moitié de la décennie, leur part a augmenté, sûrement du fait de la combinaison de l'augmentation de la part des chômeurs de longue durée qui ne percevaient plus d'indemnités et du passage du statut « au foyer » à chômage non indemnisé d'une partie des mères isolées dont les allocations perçues sans qu'elles soient en activité étaient trop faibles. Elles se sont alors mises en recherche d'emploi, même si les chances d'en trouver un dans un contexte de chômage croissant étaient minces. Le taux de chômage – soit la part de chômeurs au sein de la population active – baisse depuis quelques années, pratiquement en miroir de la hausse de la part d'inactivité. Chez les Français, on constate aussi une augmentation de la part d'inactifs (+ 6 points en quatre ans), principalement du fait de la hausse de la part de personnes retraitées, mais aussi de l'inaptitude santé et de la part des « autres ».

Par rapport à l'ensemble de la population vivant en France, les plus grands écarts se situent au niveau de la part d'actifs, bien plus faible parmi les personnes rencontrées au Secours Catholique : il y a trois fois plus de personnes en emploi dans la population générale que parmi les personnes accueillies au Secours Catholique, qui sont 16 %. La part des personnes au chômage est près de six fois celle de la population générale. Pour les inactifs, c'est la nature de l'inactivité qui diffère fortement, et non la part globale. Pour les 15-64 ans hors non-droit au travail, les écarts sont du même ordre de grandeur.

⁵⁸ Insee.fr, définitions.

GRAPHIQUE 58

Répartition emploi/chômage/inactivité (2019)



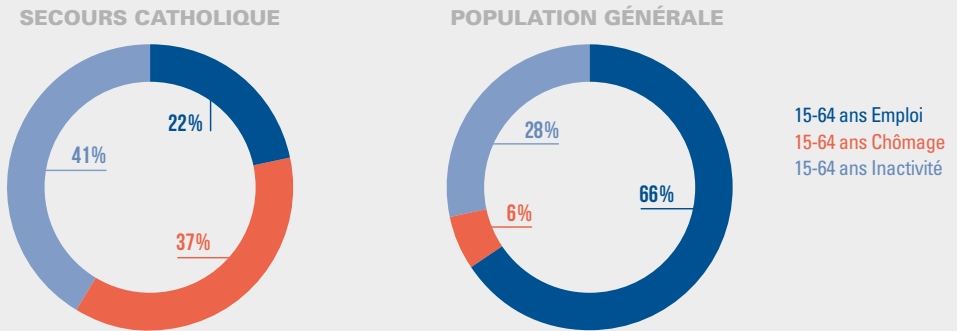
Source : Secours Catholique ; Insee Enquête emploi 2019.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique / population générale.

Lecture : En 2019, 16 % des adultes rencontrés sont en emploi, c'est le cas de 50 % de l'ensemble des adultes dans la population générale vivant en France.

GRAPHIQUE 59

Répartition emploi/chômage/inactivité des 15-64 ans hors non-droit au travail (2019)



Source : Secours Catholique; Insee Enquête emploi 2019.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans, hors situation de non-droit au travail.

Lecture : En 2019, 22 % des adultes rencontrés ayant entre 15 et 64 ans – hors non-droit au travail – sont en emploi, c'est le cas de 66 % des adultes dans la population vivant en France.

TRANCHE D'ÂGE ACTIF : TOUJOURS PLUS D'UNE PERSONNE SUR CINQ EN EMPLOI

Nous considérons ici la tranche d'âge actif, entre 15 et 64 ans, soit 92 % des adultes rencontrés par le Secours Catholique en 2019. En dehors des personnes n'ayant pas le droit de travailler (nous étudions ici la situation des personnes dont le statut légal ne les empêche pas de postuler à des emplois), la population de cette tranche d'âge représente 70 % des adultes rencontrés. Elle représente 76,1 % de la population générale vivant en France.

Les changements depuis 2010 se situent principalement au niveau des situations de chômage et d'inactivité. La part des personnes en emploi ou en formation reste stable : environ un adulte sur cinq rencontrés (21,7 % en 2019). Cette part, bien que faible au regard de l'ensemble de la population vivant en France (71,7 % en 2019⁵⁹), n'est pas négligeable, si on considère que l'emploi doit permettre une protection contre la précarité, ce qui n'est pas le cas pour ces personnes qui, bien qu'en emploi, font appel au Secours Catholique. Le quart d'entre elles sont en CDI à temps plein, contrat *a priori* le plus protecteur.

Un peu plus du tiers des 15-64 ans – hors sans droit au travail – sont au chômage en 2019, soit une baisse de plus de 7 points depuis 2015. La part de personnes au chômage indemnisé évolue peu, comme celle des personnes en emploi. Ce sont 14,5 % des 15-64 ans – hors non-droit au travail – qui touchent des indemnités chômage et qui fréquentent les accueils du Secours Catholique, faute de pouvoir faire face au quotidien sans l'aide qui leur est ainsi apportée. Comme pour l'ensemble de la population rencontrée, c'est la part de personnes en recherche d'emploi sans indemnités qui diminue pendant cette période, passant de 30,1 % en 2010 à 22,6 % en 2019. Des personnes qui recherchaient, il y a quelques années encore, un emploi, peuvent avoir été découragées ou avoir vécu des événements qui les ont portées dans la catégorie des inactifs, pour raisons de santé ou pour prise de retraite, ou encore dans la catégorie

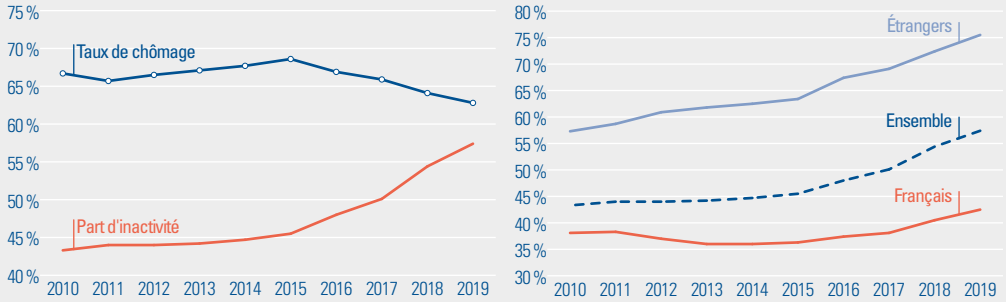
« autre », la plus éloignée de l'emploi. En effet, si c'était la part de personnes au chômage indemnisé ou en emploi qui baissait pour les 15-64 ans – hors non-droit au travail –, ces personnes ne devraient plus avoir besoin de faire appel à l'association, mais dans le cas de personnes qui ne perçoivent ni salaire ni allocations chômage, les difficultés peuvent s'accumuler davantage.

Bien que moins forte, l'évolution de la part de personnes en incapacité de travailler pour raisons d'inaptitude de santé a augmenté de 2 points depuis 2010 pour atteindre 13,9 % en 2019. À 85 % françaises, ces personnes sont majoritairement, et plus souvent que l'ensemble, seules et très représentées dans la classe d'âge 50-59 ans (deux sur cinq d'entre elles, contre une sur cinq pour l'ensemble des personnes rencontrées). Près de la moitié de ces personnes perçoivent des allocations adulte handicapé, et 40 % des ressources qu'elles attendent de percevoir concernent cette prestation. Près de six ménages sur dix dont l'adulte ou un des deux adultes est en incapacité de travail perçoivent uniquement des transferts sociaux. En médiane, cela fait 2,7 ans que ces personnes se trouvent en situation d'inaptitude. ■

59 Insee, enquête Emploi 2019.

GRAPHIQUE 60

Évolution des taux de chômage et de la part d'inactivité (2010-2019)



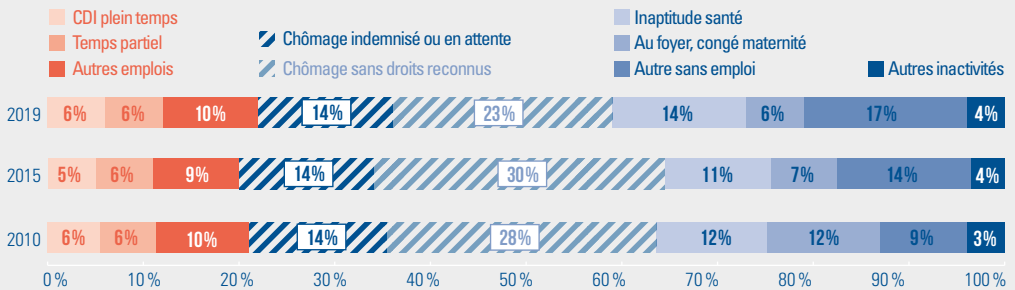
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 57,4 % des adultes rencontrés sont en situation d'inactivité et 62,8 % des actifs rencontrés sont au chômage.

GRAPHIQUE 61

Emploi chômage et inactivité pour les 15-64 ans hors sans droit au travail (2010, 2015 et 2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique ayant entre 15 et 64 ans et n'étant pas en situation de non-droit au travail.

Lecture : En 2019, 22 % des adultes ayant entre 15 et 64 ans rencontrés sont en emploi, dont 6 % en CDI et 6 % en temps partiel.

STATUT D'ACTIVITÉ ET SEXE

Les femmes sont majoritaires parmi les adultes rencontrés par le Secours Catholique : 56 % en 2019. Elles représentent 58 % des adultes en emploi, 54 % des adultes au chômage et 57 % des adultes en situation d'inactivité. Depuis 2010, la répartition femmes/hommes dans les situations de chômage et d'inactivité a légèrement évolué. Les personnes au chômage sont désormais majoritairement des femmes, alors qu'en 2010, elles étaient un peu moins de la moitié. En 2010, les femmes représentaient 60,6 % des personnes en inactivité, elles sont 56,4 % en 2019. Cette évolution est principalement due à la baisse de la part de personnes au foyer qui sont des femmes neuf fois sur dix. En 2010, 17,3 % des femmes rencontrées étaient au foyer, elles sont 7,2 % en 2019.

La part de personnes en emploi est proche selon le sexe (16,3 % pour les femmes contre 15,3 % pour les hommes) mais les catégories d'emploi diffèrent fortement selon le sexe. Pour les femmes, le premier type d'emploi occupé est le temps partiel (37,5 % des femmes en emploi en 2019). On peut supposer qu'une grande part de ces temps partiels ne sont pas choisis mais plutôt subis. Pour la population générale, 79,5 % des temps partiels sont occupés par des femmes en 2019⁶⁰, taux équivalent à celui des personnes rencontrées par le Secours Catholique. Chez les hommes, le profil des salariés à temps partiel a fortement évolué. Initialement, ils étaient concentrés parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures, les salariés de nationalité française et les plus diplômés. En 2019, ce sont, comme pour les femmes, les ouvriers, les employés, les étrangers et les moins diplômés qui sont davantage à temps partiel. La part d'hommes travaillant à temps partiel parmi ceux accueillis par

le Secours Catholique est de plus du double de celle des hommes dans la population générale : 16 % (+1 point depuis 2010).

C'est ensuite le CDI à temps plein qui est le deuxième emploi le plus fréquent chez les femmes rencontrées par le Secours Catholique (23,2 % d'entre elles). C'est le premier type d'emploi pour les hommes (près du tiers des hommes en emploi). Malgré ce type de contrat, ces personnes ont besoin de l'appui de l'association. Pour les hommes, la deuxième catégorie d'emploi est l'intérim, soit 21 % des hommes en emploi (11,6 % pour les femmes). Parmi la population générale, à la fin du premier trimestre 2020, soit la période incluant le début du confinement, l'emploi intérimaire a subi une baisse historique : -40,4 % par rapport à fin 2019⁶¹ (soit -318 100 emplois). Par comparaison, lors de la crise économique de 2008-2009, l'emploi intérimaire avait diminué de 13,9 % au quatrième trimestre 2008, puis de 13 % au premier trimestre 2009. Ce type de contrat est le premier touché en cas de crise économique.

Une femme sur dix rencontrées par le Secours Catholique est au chômage indemnisé, cette part restant stable dans le temps. C'est différent pour les hommes, qui étaient 15 % en 2010 et sont 11 % en 2019. Le chômage sans droit reconnu, synonyme d'une recherche d'emploi, après avoir concerné près du tiers des femmes rencontrées par le Secours Catholique (passage de la femme au foyer à la femme avec enfants en recherche d'emploi), n'en concerne plus que le quart en 2019. Pour les hommes, cette part, plus faible que celle des femmes, a également chuté depuis 2010, passant de 27,7 % à 16,8 %, en lien avec l'augmentation de la part de personnes en situation d'inactivité.

En ce qui concerne les situations d'inactivité, la plus forte part concerne le non-droit au travail. Elle augmente plus chez les femmes que chez les hommes du fait de la hausse de la part de familles étrangères rencontrées (initialement plutôt des hommes seuls) : 6,3 % en 2010 et 20,7 % de l'ensemble des personnes rencontrées en 2019 (multiplié par 3,5, et multiplié par 2,5 pour les hommes). ■

60 Rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », Paris, Insee, 2020.

61 Insee, *informations rapides*, n°145, *Emploi salarié*, premier trimestre 2020.

TABLEAU 13

Répartition des situations d'emploi, chômage et inactivité par sexe (2010, 2015 et 2019)

| | Emploi | | | Chômage | | | Inactivité | | |
|--------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|------------|--------|--------|
| | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 |
| Hommes | 43,2 % | 42,9 % | 42,3 % | 50,5 % | 48,4 % | 45,7 % | 39,4 % | 41,7 % | 43,6 % |
| Femmes | 56,8 % | 57,1 % | 57,7 % | 49,5 % | 51,6 % | 54,3 % | 60,6 % | 58,3 % | 56,4 % |

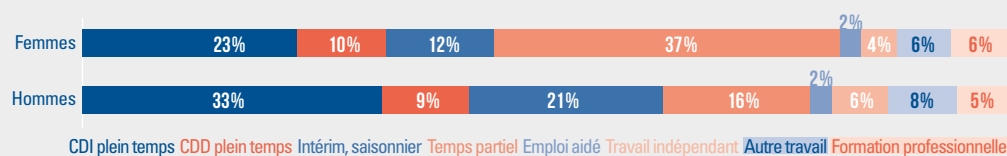
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 42,3 % des adultes rencontrés en emploi sont des hommes.

GRAPHIQUE 62

Répartition des situations d'emploi selon le sexe (2019)



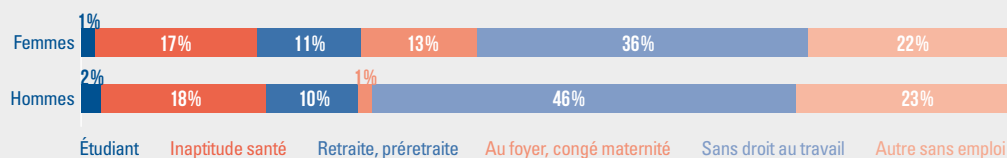
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi.

Lecture : En 2019, 23 % des femmes en emploi occupent un CDI.

GRAPHIQUE 63

Répartition des situations d'inactivité selon le sexe (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique en emploi.

Lecture : En 2019, 1 % des femmes en inactivité sont étudiantes.

FORMATION ET ACCÈS À L'EMPLOI

Tout comme dans la population générale vivant en France, le niveau d'études des personnes accueillies par le Secours Catholique augmente depuis plusieurs années. En 2019, une grande part (45 %) a fait des études secondaires (lycée et formation technique), 16 % ont un niveau supérieur (baccalauréat et plus), soit 9 points de plus qu'en 2010 pour ces deux catégories réunies. Parallèlement, la part des personnes ayant un niveau d'études correspondant à l'école primaire/début de collège baisse régulièrement, elle est de 27,5 % en 2019 (37 % en 2010). En 2019, 12,2 % des personnes rencontrées ont des difficultés à lire ou écrire, soit une part équivalente au niveau de 2010.

UN NIVEAU D'ÉTUDES QUI AUGMENTE MAIS NE PERMET PAS FORCÉMENT L'ACCÈS À UN EMPLOI

En 2020, la publication « Insee référence emploi, chômage, revenus du travail⁶² » consacre un dossier au non-emploi des peu ou pas diplômés. Il y est souligné que, sur le marché du travail français, les peu ou pas diplômés – titulaires au plus du brevet – sont de moins en moins nombreux. Depuis 1982, leur part a été divisée par trois, passant de 54 % à 16 % des participants au marché du travail (actifs et inactifs du « halo » autour du chômage) en 2018. Du fait de l'élévation générale du niveau d'éducation, la position de chaque niveau dans l'échelle des diplômes s'abaisse au fil du temps : il y a pour chaque niveau de diplôme de plus en plus de diplômés d'un niveau supérieur. Cette position dans l'échelle des diplômes et le risque de ne pas avoir d'emploi sont très liés. Ainsi, depuis quarante ans, la situation relative des peu ou pas diplômés s'est presque continuellement dégradée sur le marché

du travail. Avec l'élévation générale du niveau d'éducation, chaque diplôme protège de moins en moins du non-emploi contraint : la situation du bachelier médian est, en 2018, équivalente à celle du titulaire médian du brevet en 1982. Le niveau de diplôme des participants au marché du travail augmente, mais la demande de qualification n'évolue pas à la même vitesse. Notamment, depuis 2003, le nombre de participants au marché du travail peu ou pas diplômés a diminué de 36 %, et leur emploi, de 42 %. Pourtant, les professions qui les employaient se sont principalement maintenues, mais elles recrutent à des niveaux de diplôme plus élevés : *via* le déclassement des plus diplômés, les peu ou pas diplômés ont été en partie écartés du marché du travail.

Les personnes rencontrées par le Secours Catholique ayant fait des études d'un niveau secondaire ou plus sont plus souvent actives que les personnes ayant un niveau d'études primaires : de 5 points de plus pour l'emploi et de 7 points pour le chômage. En 2019, les personnes ayant un niveau d'études secondaire ou plus sont 18,8 % en emploi, contre 13,5 % de celles qui ont un niveau d'études primaires. Cette différence est importante, sans être très forte, et elle reste stable dans le temps.

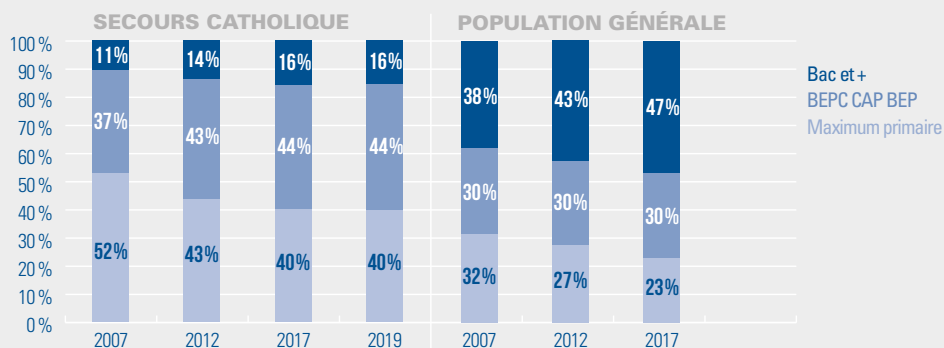
UNE PART DE PERSONNES TRÈS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET MARQUÉES PAR LES DIFFÉRENCES DE NIVEAU D'ÉTUDES

La part de personnes en situation d'inactivité est plus forte quand le niveau d'études est moins élevé. La différence la plus notable se situe au niveau de la part de personnes très éloignées de l'emploi (« autres sans emploi »), plus forte pour les personnes ayant un niveau d'études primaires que pour celles ayant un niveau d'études secondaires et plus. Elle augmente avec le temps pour tous les niveaux d'études, comme évoqué dans la fiche 2.1. En 2019, la part de personnes sans droit au travail est en forte hausse, ce sont les étrangers sans papiers n'ayant pas le droit de travailler. La part de personnes sans droit au travail est à peu près la même pour le niveau d'études primaire que secondaire et plus (respectivement 16,9 % et 14,7 %). Mais elle est beaucoup plus importante

⁶² Voir le rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », *op. cit.*, dossier Claude Picart.

GRAPHIQUE 64

Répartition des niveaux d'études (2007, 2012, 2017 et 2019)



Source : Secours Catholique ; Insee RP de la population.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours ; population non scolarisée de 15 ans ou plus.

Lecture : En 2019, 16 % des personnes rencontrées par le secours Catholique ont un niveau d'études bac ou plus.

TABLEAU 14

Emploi/chômage/inactivité en fonction du niveau d'études (2010, 2015 et 2019)

| | Difficultés à lire ou écrire | | | Niveau études primaires | | | Niveau études secondaires et plus | | |
|------------------------------|------------------------------|---------------|---------------|-------------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 |
| CDI plein temps | 1,6 % | 1,2 % | 1,8 % | 3,5 % | 2,9 % | 2,7 % | 5,2 % | 4,5 % | 4,7 % |
| Autres catégories | 7,6 % | 6,7 % | 6,9 % | 12,1 % | 10,3 % | 10,1 % | 13,5 % | 12,5 % | 11,9 % |
| Formation professionnelle | 0,5 % | 0,3 % | 0,5 % | 1,1 % | 0,8 % | 0,7 % | 2,6 % | 1,9 % | 1,6 % |
| <i>Sous-total emploi</i> | <i>9,7 %</i> | <i>8,2 %</i> | <i>9,2 %</i> | <i>16,7 %</i> | <i>14,0 %</i> | <i>13,5 %</i> | <i>21,3 %</i> | <i>18,9 %</i> | <i>18,2 %</i> |
| Chômage indemnisé | 4,8 % | 4,0 % | 4,6 % | 12,1 % | 10,2 % | 10,7 % | 14,7 % | 14,1 % | 13,9 % |
| Chômage sans droits reconnus | 18,4 % | 17,2 % | 9,3 % | 23,9 % | 26,0 % | 16,4 % | 28,7 % | 29,9 % | 20,4 % |
| <i>Sous-total chômage</i> | <i>23,2 %</i> | <i>21,2 %</i> | <i>13,9 %</i> | <i>36,0 %</i> | <i>36,2 %</i> | <i>27,1 %</i> | <i>43,4 %</i> | <i>44,0 %</i> | <i>34,3 %</i> |
| Étudiant | 0,2 % | 0,1 % | 0,2 % | 0,1 % | 0,2 % | 0,3 % | 2,8 % | 2,4 % | 2,4 % |
| Inaptitude santé | 9,2 % | 8,5 % | 7,6 % | 12,9 % | 11,5 % | 12,3 % | 9,1 % | 8,8 % | 11,1 % |
| Retraite, préretraite | 6,7 % | 5,2 % | 5,3 % | 6,1 % | 7,6 % | 9,3 % | 2,5 % | 3,2 % | 4,7 % |
| Au foyer, congé maternité | 10,8 % | 6,9 % | 4,3 % | 11,4 % | 7,5 % | 4,4 % | 8,5 % | 5,8 % | 4,7 % |
| Sans droit au travail | 27,5 % | 28,1 % | 34,7 % | 7,2 % | 8,1 % | 16,9 % | 5,7 % | 7,4 % | 14,7 % |
| Autre sans emploi | 12,7 % | 21,8 % | 24,8 % | 9,6 % | 14,9 % | 16,2 % | 6,7 % | 9,5 % | 9,9 % |
| <i>Sous-total inactivité</i> | <i>67,1 %</i> | <i>70,6 %</i> | <i>76,9 %</i> | <i>47,3 %</i> | <i>49,8 %</i> | <i>59,4 %</i> | <i>35,3 %</i> | <i>37,1 %</i> | <i>47,5 %</i> |

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 9,2 % des personnes rencontrées par le secours Catholique ayant des difficultés à lire ou écrire sont en emploi.

chez les personnes ayant des difficultés à lire ou à écrire, parmi lesquelles 78,6 % sont étrangères. Seulement un tiers de ces personnes étrangères ont un statut légal stable. Seules la moitié d'entre elles maîtrisent le français parlé. Les difficultés à lire ou écrire peuvent avoir été indiquées en lien avec les difficultés avec la langue française, mais pas uniquement, car une part non négligeable de personnes étrangères sans droit au travail comptent parmi les personnes n'ayant pas ces difficultés. Ces personnes sont en France depuis plus longtemps qu'en 2010.

Par rapport à 2010, parmi les personnes ayant des difficultés à lire ou écrire, la part de celles qui sont très éloignées de l'emploi (« autres sans emploi ») a presque doublé, passant de 12,7 % à 24,8 % (elle est beaucoup plus élevée que chez ceux qui ont un niveau d'études secondaire ou plus – 9,9 % en 2019). Ces personnes ne sont ni en emploi ni au chômage, ni étudiantes, ni retraitées, ni en inaptitude pour raisons de santé, ni au foyer, ni sans droits au travail. Elles vivent plus souvent que les autres en logement instable, touchent plus souvent le RSA, mais sont plus nombreuses à ne percevoir aucune ressource financières. Au niveau de la composition familiale, les personnes ayant des difficultés à lire ou écrire vivent au sein de couples avec enfants plus souvent que les autres niveaux d'études. Plus de 55 % des ménages dont la personne de référence a des difficultés à lire ou écrire incluent des enfants.

UNE FAIBLE PART DE PERSONNES EN FORMATION

La formation professionnelle devrait être un des moyens, pour les personnes les plus en difficulté, d'accéder à des emplois qualifiés. Or, 0,9 % seulement des personnes accueillies en 2019 sont en formation professionnelle. Parmi les actifs, la part de ceux qui bénéficient d'une formation est encore très faible et en baisse, passant de 2,7 % des actifs accueillis en 2010 à 2,2 % en 2019. On pourrait faire l'hypothèse que la formation professionnelle est plus protectrice que d'autres types de situations face à l'emploi, mais le caractère temporaire de la formation et la part plus importante de personnes en CDI qui y ont recours ne soutiennent

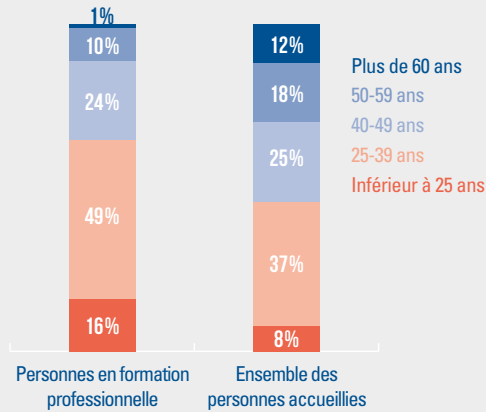
pas cette hypothèse. Par ailleurs, même parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, celles qui sont en formation professionnelle sont principalement celles qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire : brevet, CAP, BEP, baccalauréat ou plus. Ce sont également les plus jeunes qui sont plus en formation professionnelle que leur part dans la population rencontrée dans son ensemble. Alors que les moins de 25 ans représentent seulement 7,8 % de la population accueillie, 16 % d'entre eux sont en formation professionnelle. Alors qu'ils représentent 18 % de la population accueillie, les 50-59 ans représentent seulement 9,9 % des personnes en formation professionnelle.

Pour comparer ces informations avec celles qui sont disponibles au niveau national (elles concernent l'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation⁶³), on peut créer une catégorie rassemblant formation professionnelle et recherche d'emploi, afin d'observer quelle part de personnes en recherche d'emploi sont en formation professionnelle. En 2018, 13,6 % des personnes en recherche d'emploi sont entrées en stage ou en formation, quand, parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, les personnes en formation représentent 3,3 % des personnes au chômage ou en formation, et 3,4 % en 2019. ■

⁶³ Nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en stage de formation au cours de l'année (source : Brest), rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage sur l'année (source : Enquête emploi).

GRAPHIQUE 65

Âge des personnes en formation professionnelle sur l'ensemble des personnes accueillies (2019)



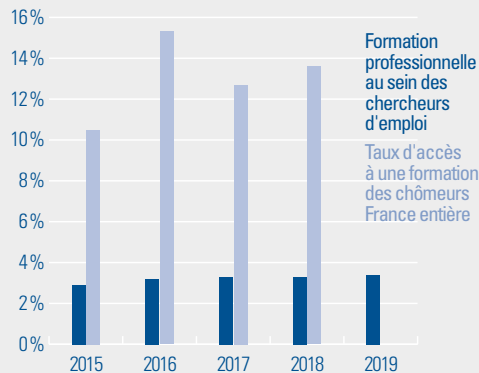
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages accueillis par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 16 % des personnes accueillies en formation professionnelle ont moins de 25 ans, elles sont 8 % de cette tranche d'âge au sein de l'ensemble des personnes accueillies.

GRAPHIQUE 66

Taux d'accès à la formation professionnelle des chercheurs d'emploi (2015-2019)



Source : Secours Catholique, Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, Enquêtes emploi.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours ; population non scolarisée de 15 ans ou plus.

Lecture : En 2019, les personnes rencontrées en formation professionnelle représentent 3,4 % de l'ensemble formation professionnelle - chômage ; en 2018, les personnes en recherche d'emploi qui ont suivi une formation dans l'année représentent 13,6 % des personnes ayant connu une période d'au moins un mois de chômage.

ACTIVITÉ/INACTIVITÉ

STATUT D'ACTIVITÉ DES MOINS DE 35 ANS

Les 15-34 ans représentent 32,9 % des adultes rencontrés. Leur part a légèrement baissé depuis 2010, où elle était de 38,1 %. En leur sein, c'est surtout la tranche d'âge des 20-29 ans qui a baissé. Cela peut être rapproché du fait que certains jeunes restent plus longtemps au sein de leur famille qu'il y a quelques années. Ces derniers ne sont pas présents ici, les données issues des fiches statistiques sur la situation face à l'emploi concernant les personnes de référence des ménages et leurs éventuels conjoints. Les niveaux de vie des personnes de ces deux tranches d'âge se situent largement sous le seuil de pauvreté : 139 € pour les 15-24 ans (532 € pour ceux qui ont un montant de ressources positif) et 413 € pour les 25-34 ans (624 € pour ceux qui ont un montant de ressources positif).

UNE INACTIVITÉ MARQUÉE PAR LE TRÈS GRAND ÉLOIGNEMENT DE L'EMPLOI

On constate une forte augmentation de la part de personnes n'ayant pas le droit de travailler et de celles qui sont les plus éloignées de l'emploi ou des autres catégories « classiques » d'inactivité. Le tiers des 15-34 ans sont des étrangers n'ayant pas le droit de travailler. Si on étudie les répartitions hors non-droit au travail, une personne de 15-24 ans sur quatre est dans la catégorie des « autres inactifs », et c'est le cas d'une personne sur cinq de 25-34 ans.

Si on ajoute aux inactifs hors étudiants les chômeurs non indemnisés, on se rapproche de la catégorie des NEET, jeunes qui ne sont ni en cours d'études, ni en emploi, ni en formation (*not in education, employment or training*), soit la

majorité des moins de 30 ans rencontrés par le Secours Catholique (61 % des 15-24 ans n'étant pas en situation de non-droit au travail). Comme l'indique l'article « Risque d'exclusion sociale et ressources des jeunes NEET⁶⁴ », cette catégorie est devenue une cible des politiques publiques dans leur lutte contre les difficultés d'insertion des jeunes dans différents pays. Du fait de l'hétérogénéité des sous-populations qui la composent, la pertinence des politiques publiques qui les visent est souvent mise en question. Les auteurs de l'article ont réalisé une analyse multidimensionnelle du risque d'exclusion sociale de ces populations en tenant compte de leur situation par rapport à l'emploi, la formation, la santé et les relations sociales. Les résultats montrent que les facteurs de risques ne sont pas les mêmes dans chacune de ces dimensions, même si l'absence de diplômes est très pénalisante dans tous les cas. L'article rappelle aussi qu'exclusion sociale et pauvreté monétaire peuvent être étroitement liées, mais que ces deux situations ne se superposent pas toujours. Comme d'autres recherches, il souligne que les politiques publiques doivent prendre en compte le caractère multidimensionnel des risques d'exclusion sociale, et non seulement le volet de l'emploi.

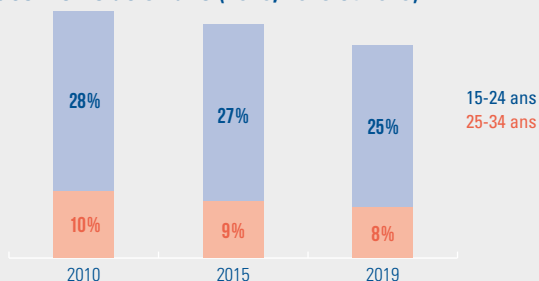
DES JEUNES EN EMPLOI OU EN ÉTUDES FRAGILISÉS

La part des 15-24 ans et des 25-34 ans en emploi est proche de celle de l'ensemble des personnes rencontrées, elle est même légèrement plus élevée. Une personne de 15-24 ans sur cinq rencontrées a un emploi ou est en formation (hors situations de non-droit au travail). La part d'étudiants rencontrés par le Secours Catholique est historiquement faible, mais on note une évolution à la hausse, notamment pour les moins de 25 ans. Désormais, une personne de 15-24 ans sur dix est étudiante. En emploi ou en études, ces jeunes ont besoin de faire appel à une association. ■

64 Claire Bonnard, Jean-François Giret et Yann Kossi, « Risque d'exclusion sociale et ressources des jeunes NEET », Économie et statistique, n°514-515-516, 2020.

GRAPHIQUE 67

Évolution de la part des moins de 34 ans (2010, 2015 et 2019)



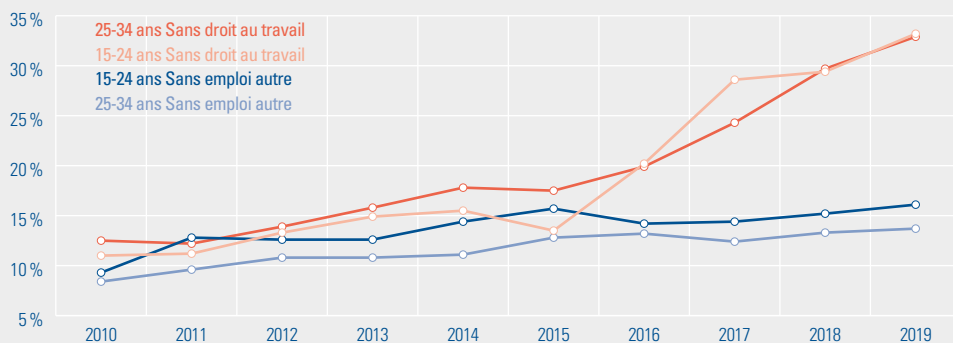
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique (personnes de référence et conjoint éventuel).

Lecture : En 2019, 33% des adultes rencontrés ont moins de 35 ans, soit 8% entre 15 et 24 ans et 25% entre 25 et 34 ans.

GRAPHIQUE 68

Évolution des parts de personnes sans droit au travail et « sans emploi autres » pour les 15-34 ans (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique (personnes de référence et conjoint éventuel) ayant entre 15 et 34 ans.

Lecture : En 2019, 33,2% des 15-24 ans sont des étrangers n'ayant pas le droit de travailler.

TABLEAU 15

Situations d'activité/inactivité des 15-34 ans hors "non-droit au travail" (2010, 2015 et 2019)

| | 15-24 ans | | | 25-34 ans | | |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2010 | 2015 | 2019 | 2010 | 2015 | 2019 |
| CDI plein temps | 3,2% | 2,3% | 3,0% | 5,3% | 4,8% | 5,8% |
| Autres catégories | 13,4% | 12,9% | 13,2% | 14,0% | 13,6% | 15,2% |
| Formation professionnelle | 4,4% | 3,8% | 3,0% | 2,1% | 1,6% | 1,9% |
| <i>Sous-total emploi</i> | <i>21,0%</i> | <i>19,0%</i> | <i>19,2%</i> | <i>21,4%</i> | <i>20,0%</i> | <i>22,9%</i> |
| Chômage indemnisé | 11,5% | 10,5% | 9,0% | 14,1% | 13,2% | 13,3% |
| Chômage sans droits reconnus | 33,2% | 34,2% | 25,9% | 31,9% | 33,8% | 25,7% |
| <i>Sous-total chômage</i> | <i>44,7%</i> | <i>44,7%</i> | <i>34,9%</i> | <i>46,0%</i> | <i>47,0%</i> | <i>39,0%</i> |
| Étudiant | 6,6% | 7,2% | 11,0% | 1,7% | 1,9% | 1,8% |
| Inaptitude santé | 2,5% | 2,6% | 3,6% | 4,6% | 4,2% | 5,8% |
| Au foyer, congé maternité | 14,8% | 8,4% | 7,2% | 16,6% | 11,3% | 10,1% |
| Autre sans emploi | 10,4% | 18,1% | 24,1% | 9,7% | 15,6% | 20,4% |
| <i>Sous-total inactivité</i> | <i>34,3%</i> | <i>36,3%</i> | <i>45,9%</i> | <i>32,6%</i> | <i>33,0%</i> | <i>38,1%</i> |

Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique (personnes de référence et conjoint éventuel) ayant entre 15 et 34 ans.

Lecture : En 2019, 19,2% des 15-24 ans rencontrés par le secours Catholique sont en emploi.

CHÔMAGE, DURÉE ET PROFILS

Les personnes au chômage rencontrées par le Secours Catholique se situent dans deux catégories. Le chômage indemnisé concerne les personnes qui perçoivent ou sont en attente d'allocations chômage. Le chômage non indemnisé fait référence aux personnes qui sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités. Elles se déclarent chercheuses d'emploi lors de l'accueil au Secours Catholique. En cela, ces catégories se rapprochent de celles du recensement de la population et sont partiellement en lien avec celles du Bureau international du travail (BIT). Une partie des chômeurs non indemnisés appartient à ce que le BIT définit comme halo autour du chômage⁶⁵.

Si on considère l'ensemble des adultes rencontrés, la part de personnes au chômage était de près du tiers en 2010 (37,8 %) et représente un peu plus du quart en 2019 (26,8 %). Si on se concentre sur la tranche d'âge actif (15-64 ans), hors situations de non-droit au travail, 42,7 % étaient au chômage en 2010, et cela concerne 37,1 % en 2019, soit une baisse de 7 points depuis 2015. Comme on le voit dans la fiche 2.1, c'est la part de personnes au chômage non indemnisé qui décroît. On peut faire l'hypothèse d'un « basculement » vers l'inactivité, que ce soit par découragement ou par impossibilité de trouver un emploi. La part de personnes en situation de chômage indemnisé reste stable dans le temps, elle est de 14,5 % en 2019, pour la tranche d'âge 15-64 ans hors non-droit au travail, soit une personne sur sept.

Les chômeurs, principalement ceux qui sont indemnisés, sont plus présents chez les plus de 40 ans que dans l'ensemble des adultes de la tranche d'âge actif. En 2019, 58 % d'entre eux ont plus de 40 ans, contre 50 % de l'ensemble des 15-64 ans. Cette proportion a augmenté depuis 2010. La tranche d'âge des 50-60 ans est très présente, c'est celle où il devient de plus en plus difficile de retrouver un emploi. On peut craindre, notamment pour cette tranche d'âge, les répercussions économiques de la crise sanitaire de 2020.

UNE FORTE PART DE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

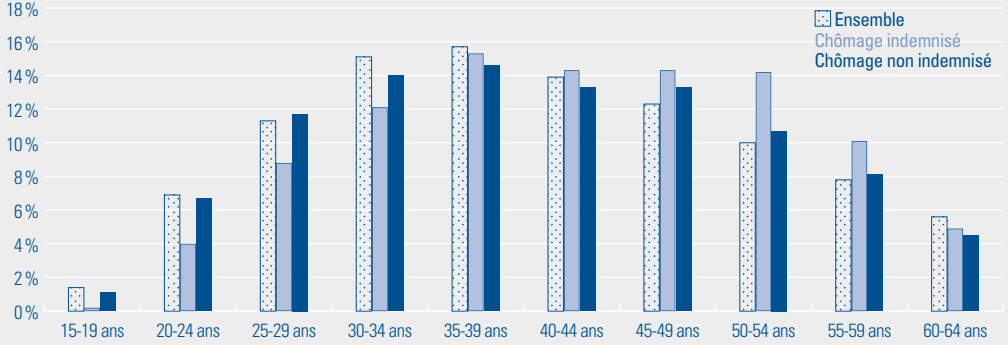
Entre 2018 et 2019, la durée moyenne du chômage, indemnisé ou non, stagne ; la durée médiane augmente de 0,1 an ; mais depuis 2010, ces durées ont augmenté. En 2019, les chômeurs indemnisés sont en moyenne dans cette situation depuis 1,8 an (1,4 an en 2010) et en médiane depuis 0,9 an (0,7 an en 2010). Les chômeurs non indemnisés sont en moyenne dans cette situation depuis 3,1 ans (2,3 ans en 2010) et en médiane depuis 1,6 an (1,1 an en 2010). Le chômage est considéré de longue durée quand cette situation dépasse un an. Dans les deux types de chômage, la part de ceux qui sont dans cette situation depuis plus d'un an a fortement augmenté depuis le début de la décennie. En 2010, 40 % des chômeurs indemnisés l'étaient depuis plus d'un an, et c'était 52,5 % des chômeurs non indemnisés. En 2019, le chômage de longue durée concerne 46 % des chômeurs indemnisés et 63 % des chômeurs non indemnisés. Parmi la population générale⁶⁶, en 2019, 1 million de personnes sont au chômage depuis au moins un an. Le taux de chômage de longue durée s'établit ainsi à 3,4 % de la population active (soit 40,1 % des chômeurs). Il recule pour la troisième année consécutive (-0,3 point en 2019). Le taux de chômage de longue durée est plus élevé pour les jeunes (4,9 % des 15-24 ans) que pour les autres tranches d'âge (3,0 % pour les 25-49 ans et 3,7 % pour les 50 ans ou plus). Mais, rapporté aux seuls chômeurs, le chômage de longue durée est moins fréquent parmi les jeunes chômeurs (25,1 % des 15-24 ans) que parmi les plus âgés (38,7 % pour les 25-49 ans et 58,3 % pour les 50 ans ou plus).

65 Pour plus de détails sur les définitions, voir en annexe.

66 Rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », *op. cit.*

GRAPHIQUE 69

Répartition des chômeurs par tranche d'âge (2019)



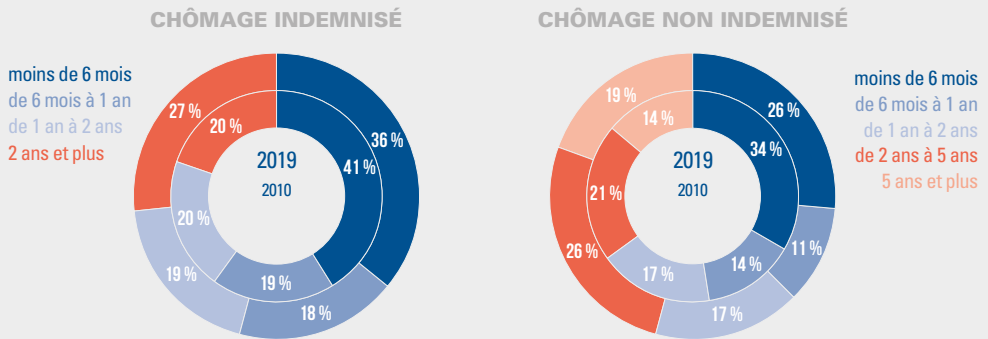
Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes de 15 à 64 ans rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 1,4 % des adultes de 15 à 64 ans ont entre 15 ans et 19 ans, 0,2 % des chômeurs indemnisés sont dans cette tranche d'âge.

GRAPHIQUE 70

Durées en situation de chômage (2010 et 2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 36 % des chômeurs indemnisés le sont depuis moins de 6 mois.

Pour les chômeurs non indemnisés rencontrés par le Secours Catholique, la part de ceux qui sont dans cette situation depuis plus de deux ans a fortement augmenté depuis 2010, passant de 35 % à 46 % en 2019. La part de ceux qui le sont depuis plus de cinq ans est plus élevée en 2019 qu'en 2010 (19,4 % contre 13,8 %) mais baisse légèrement depuis 2017, élément qu'on peut rapprocher du passage de certains chômeurs non indemnisés à des catégories d'inactivité.

DES PROFILS PRÉCAIRES QUI POURRAIENT SE PRÉCARISER ENCORE

Les chômeurs, indemnisés ou non, ont majoritairement un niveau d'études équivalent au brevet, CAP ou BEP, soit 55 % des chômeurs indemnisés (11 points de plus que l'ensemble des personnes rencontrées) et 53 % des chômeurs non indemnisés. Parmi la population générale, 30,4 % des personnes de plus de 15 ans n'étant plus en école ou formation ont ce niveau d'études. Parmi la population générale en 2019, le taux de chômage de ce niveau de diplôme est de 9,1 % alors qu'il est de 5,2 % pour ceux qui ont un diplôme de niveau bac+2 ou plus. L'Insee souligne que toutes les catégories sociales ne présentent pas le même risque de chômage. La crise économique de 2008-2009 s'est traduite par une hausse du chômage pour toutes les catégories socioprofessionnelles. La baisse du chômage au cours des dernières années a d'abord concerné les cadres (en 2015) et les professions intermédiaires (en 2016), puis les ouvriers et les employés⁶⁷.

Les familles monoparentales représentent un tiers des ménages dont la personne de référence est au chômage (28 % pour l'ensemble des ménages accueillis). Ce sont principalement des mères isolées qui sont donc seules à percevoir des ressources financières dans leur foyer, sans bénéficiaire des économies d'échelle qu'on peut atteindre en couple. Les chômeurs sont plus souvent en situation d'impayés que l'ensemble des personnes rencontrées : 69 % pour les chômeurs indemnisés, 53,5 % pour les chômeurs non indemnisés et 48 %

pour l'ensemble des personnes rencontrées. Les impayés sont principalement liés au logement ; les chômeurs sont plus souvent en logement stable que d'autres catégories. Les chômeurs indemnisés sont à 85,5 % locataires du parc social ou privé, les chômeurs non indemnisés, à 72 %. Comme vu dans le dossier sur les budgets du présent rapport, la présence d'impayés augmente avec l'amélioration des conditions de logement et l'augmentation des dépenses à y consacrer.

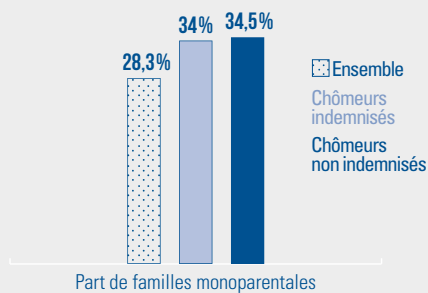
Les demandes exprimées pour des aides au paiement de loyer ou factures d'énergie ont augmenté pour les chômeurs indemnisés : 30 % d'entre eux en formulent. C'est 12 points de plus qu'en 2010 et 13 points de plus que l'ensemble des personnes rencontrées. Sans l'apport du salaire précédant la période de chômage, les budgets deviennent encore plus serrés. Les demandes exprimées d'écoute mais aussi alimentaires sont plus fortes pour les chômeurs non indemnisés que pour l'ensemble des ménages : respectivement 66 % et 58 % contre 59,5 % et 50 %. Ces demandes, comme le montre le dossier sur les budgets du présent rapport, reflètent les arbitrages réalisés par les ménages dont la personne de référence est au chômage, indemnisé ou non.

Les niveaux de vie médians diffèrent d'ailleurs pour les deux catégories, du fait de la perception ou non d'indemnités de chômage, mais ils demeurent éloignés du seuil de pauvreté à 60 %. Les chômeurs indemnisés ont un niveau de vie médian mensuel de 692 € et les chômeurs non indemnisés, de 540 €. ■

67 Rapport « Emploi, chômage, revenus du travail », *op. cit.*

GRAPHIQUE 71

Part de familles monoparentales au sein des chômeurs (2019)



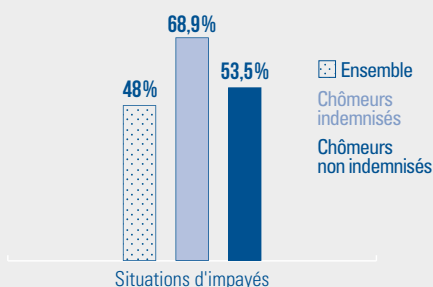
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, 28,3 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont des familles monoparentales.

GRAPHIQUE 72

Part de situations d'impayés au sein des chômeurs (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages.

Lecture : En 2019, 48 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont en situation d'impayés.

TABLEAU 16

Niveau de vie médian – chômage indemnisé (2019)

| | Chômeurs indemnisés | Chômeurs non indemnisés |
|-----------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Niveau de vie mensuel médian 2019 | 692 € | 540 € |

Champ : Chômeurs rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian des chômeurs non indemnisés (y compris ceux qui ne perçoivent aucune ressource financières) est de 540 € par mois.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

RENFORCER LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Les personnes vulnérables rencontrées et accompagnées par les bénévoles du Secours Catholique sont particulièrement affectées par les conditions de fonctionnement du marché du travail. Ceux qui assurent un travail utile à la collectivité (service à la personne, commerce, agriculture, soins...) sont souvent mal rémunérés, peu considérés, généralement dans un emploi précaire et parfois exploités. La réforme de l'assurance chômage, dont la première phase est entrée en vigueur dès le 1^{er} novembre 2019, avait déjà commencé à mettre en difficulté et à fragiliser les salariés aux contrats courts et successifs, avant que l'ensemble de la réforme ne soit temporairement suspendu.

Les migrants, fortement présents dans nos équipes d'accompagnement vers l'activité et l'emploi, demandent à être formés, à comprendre les codes culturels, à sortir des systèmes d'exploitation qui existent parfois dans le travail saisonnier, le bâtiment ou la sous-traitance du commerce en ligne. Nos équipes locales

témoignent que l'accès à l'emploi devient trop difficile et qu'il n'est plus possible de laisser dans l'inactivité, l'exclusion ou l'exploitation des millions de personnes vulnérables.

Face à la crise sanitaire et au ralentissement économique global, une forte hausse du chômage est attendue. Seule son ampleur est méconnue. Notre société sera ainsi privée de talent, de l'énergie de millions de personnes,

de ceux qui, en outre, risquent fort d'être abîmés par cette épreuve, de grossir les rangs de tant d'êtres humains qui se sentent inutiles, voire un poids pour les leurs et pour la société.

35%

DES ADULTES RENCONTRÉS
(HORS CEUX N'AYANT PAS LE DROIT DE TRAVAILLER)
SONT AU CHÔMAGE.

Ce gâchis humain n'est pas tolérable. D'autant qu'au-

delà même de cet épisode, notre monde entre vraisemblablement dans une phase de turbulences majeures, qui va durer et entraîner des transformations considérables. Un tel chantier nécessite que tous ceux et toutes celles qui ont les capacités et l'envie de travailler puissent contribuer à prendre soin des personnes vulnérables, de notre société, de notre santé, de notre environnement.

La société inclusive et résiliente que nous devons construire suppose l'effectivité du droit au travail décent pour tous. Ni le marché ni l'État seul ne peuvent y répondre. La voie que nous devons renforcer est celle de l'économie de territoire qui repose sur la mobilisation des acteurs locaux au service du développement social et écologique. Le projet Territoire zéro chômeur va dans ce sens, et il doit être approfondi. L'extension du dispositif à cinquante nouveaux territoires doit marquer une étape importante. Les synergies territoriales dans le champ de l'économie sociale et solidaire, où les citoyens, entrepreneurs et collectivités sont engagés, amorcent également cette perspective. Au-delà, des macro-contrats de territoire pourraient viser la résilience des communautés humaines sur le territoire autour d'une activité économique inclusive (droit au travail pour tous), au service du mieux-être des habitants et de la réduction des polluants, des déchets et des gaz à effets de serre.

En complément, il convient de poursuivre le développement d'un service public de l'insertion qui positionne les départements comme des

acteurs majeurs des politiques de l'insertion sur leur territoire, autour de la coopération des acteurs sociaux et économiques en faveur de l'accès à l'emploi et de la formation des chômeurs de longue durée, et autour du rôle du référent unique accompagnant la personne dans son projet professionnel.

En effet, il convient de développer une autre approche pour réduire le chômage de longue durée, sachant que l'éloignement de l'emploi est le premier pas vers la précarité. Cette dynamique repose sur quatre piliers qui doivent être mobilisés simultanément : (1) un référent unique de l'accompagnement social doit pouvoir faciliter la coopération des intervenants socioprofessionnels du territoire au service du projet de la personne ; (2) des contrats spécifiques d'activité doivent permettre à la personne d'être en activité et de contribuer par son travail à la vie collective ; (3) le compte personnel de formation ou d'activité doit être mobilisé pour renforcer les compétences des personnes dans cette période ; (4) un niveau de ressources pour une vie digne doit être garanti. ■

NIVEAUX DE VIE ET TAUX DE PAUVRETÉ

La première partie de ce rapport étudie dans le détail les ressources et dépenses de ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2019. Dans cette fiche et dans la suivante, nous étudions à nouveau leurs ressources et niveaux de vie à partir des données de l'enquête annuelle du Secours Catholique. Ces données sont moins détaillées que celles de l'Enquête budget mais elles sont plus nombreuses⁶⁸, sont collectées annuellement et contiennent plus d'informations sur les caractéristiques des ménages (l'âge des membres, la nationalité, le type d'emploi, etc.) et permettent différents types d'analyses, notamment une analyse temporelle.

En 2019, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés au Secours Catholique est de 537 €, il baisse de 5 € par rapport à 2018 en euros constants. Si l'on se concentre sur les ménages percevant des ressources, le niveau de vie médian atteint 672 € en 2019, soit 10 € de plus qu'en 2018. Cet écart reflète l'hétérogénéité croissante des situations rencontrées par le Secours Catholique, et particulièrement l'accroissement de la part des ménages se situant aux extrêmes de la distribution des niveaux de vie observée au Secours Catholique. En divisant la population en quintiles, on observe ainsi que les niveaux de vie médians des trois premiers quintiles de niveau de vie baissent depuis 2010, alors que ceux des quatrième et cinquième quintiles augmentent. La suite de cette fiche s'attache à décrire ces deux tendances.

PROGRESSION DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ AU SECOURS CATHOLIQUE

En 2019, 23 % des ménages ne percevaient aucune ressource, c'est 3 points de plus qu'en 2018 et 8 points de plus qu'en 2010. Cette progression s'explique en premier lieu par l'accroissement de la part de ménages étrangers sans statut légal stable (ménages sans papiers ou en attente de régularisation), décrite dans la fiche 1.1. Ces ménages, sans droit au travail ni transferts, représentent 67 % des ménages sans ressources (contre 53 % en 2010). La part des sans ressources progresse également chez les ménages étrangers en situation régulière issus de pays en dehors de l'UE (21 % en 2019 contre 15 % en 2010) et reste élevée chez les étrangers issus de l'UE (40 % en 2019, 44 % en 2010). En déclinant selon le type de ménage, on observe une très forte progression de ce type de situation chez les familles, en particulier les couples avec enfants (de 9 % en 2010 à 28 % en 2019), ou les mères seules (de 7 % à 16 %). Ici encore, l'explication semble provenir de la progression de la part d'étrangers sans statut légal stable au sein des familles (voir fiche 1.1). Cette situation d'extrême précarité touche donc de plus en plus d'enfants, et en particulier de jeunes enfants : 21 % des enfants aidés par le Secours Catholique en 2019 vivaient dans un ménage sans ressources, un taux qui atteint 27 % pour les enfants de moins de 5 ans ; ces taux ont été multipliés par trois depuis 2010.

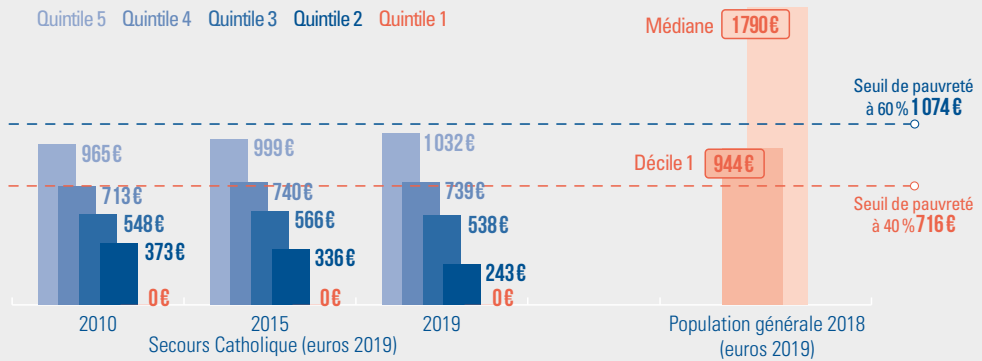
Notons enfin que les hommes seuls restent fortement surreprésentés dans la catégorie des ménages sans ressources, quelle que soit leur nationalité. Ils représentaient un tiers de ces situations en 2019 alors qu'ils sont moins d'un quart au Secours Catholique. Les jeunes sont particulièrement concernés : en 2019, 52 % des hommes seuls de moins de 35 ans ne percevaient aucune ressource.

Conséquence de ces évolutions, le taux d'extrême pauvreté (part de la population sous le seuil à 40 %) progresse sensiblement et atteint 66,6 % en 2019, contre 64,9 % en 2018. Selon l'Insee, ce taux était de 3,5 % en 2017 dans la population française. L'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart moyen

68 Voir l'introduction et les annexes pour plus de détails.

GRAPHIQUE 73

Répartition des niveaux de vie médians par quintile (2010, 2015 et 2019) et comparaison avec la population générale (2018) (euros constants 2019)



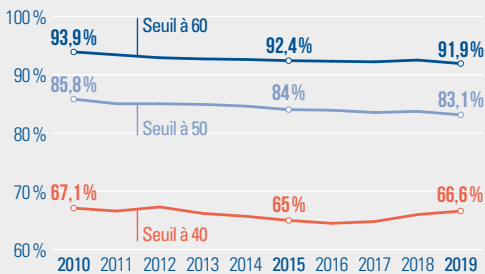
Source : Secours Catholique, Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019 et population générale 2018.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian des ménages du quintile le plus modeste est de 0€, il est de 243€ pour le deuxième quintile. En 2018, le niveau de vie médian de la population française était de 1790€ en euros 2019. Le niveau de vie maximum observé dans le décile le plus modeste de la population générale est de 944€ en euros 2019.

GRAPHIQUE 74

Évolution des taux de pauvreté aux seuils de 40 %, 50 % et 60 % (2010-2019)



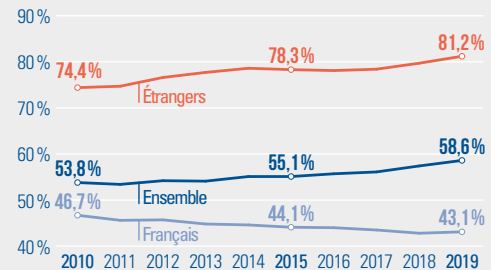
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et en 2019.

Lecture : En 2010, le taux de pauvreté des ménages (part des ménages dont le niveau de vie se situe sous le seuil à 60% du niveau de vie médian) était de 93,9%. En 2019, il était de 92%. Le taux d'extrême pauvreté (seuil à 40%) était de 67,1% en 2010, et de 66,6% en 2019.

GRAPHIQUE 75

Évolution de l'intensité de la pauvreté (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et en 2019.

Lecture : En 2010, l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil à 60% était de 54%. Il était de 59% en 2019.

entre les niveaux de vie des ménages pauvres et le seuil à 60, augmente elle aussi et atteint 58,6 %, contre 53,8 %. Elle progresse fortement chez les étrangers depuis 2010, et atteint 81,2 % en 2019. Elle baisse en revanche chez les ménages de nationalité française, mais reste au niveau élevé de 43 %. Pour comparaison, selon l'Insee, l'intensité de la pauvreté dans la population française était de 19,6 % en 2018.

PROGRESSION FAIBLE MAIS PERSISTANTE DE LA PART DE MÉNAGES SITUÉS AU-DESSUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

Parallèlement à la progression de l'extrême précarité, une autre évolution, de plus faible ampleur mais qui persiste au fil des ans, est l'augmentation de la part de ménages dont le niveau de vie se situe au-dessus du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian. Ces ménages catégorisés comme non pauvres monétairement représentaient 8,1 % des ménages reçus au Secours Catholique en 2019, contre 6,1 % en 2010. Ils se situent dans la tranche des ménages dits « modestes non pauvres⁶⁹ » de l'Insee.

Il est intéressant de se pencher sur ces ménages à plusieurs titres. Premièrement, leur simple présence au Secours Catholique questionne l'adéquation de ce seuil et sa capacité à identifier réellement les situations de fragilité. C'est une limite connue de la méthode de mesure de la pauvreté « relative » qui conduit à la définition d'approches alternatives, notamment l'indicateur absolu de pauvreté en conditions de vie de l'Insee, ou l'approche par les budgets, décrites dans l'introduction de ce rapport. Cependant, le fait que la part de ces ménages augmente au Secours Catholique suggère que cette inadéquation s'accroît au fil des ans. Cela souligne l'importance de donner davantage de poids et de visibilité aux approches alternatives de mesure de la pauvreté qui sont mieux à même de rendre compte de son incidence et de son évolution en France. Deuxièmement, les événements récents que sont le mouvement des Gilets jaunes ou la crise

sociale en cours liée à la pandémie de Covid-19 qui fragilise une grande partie de travailleurs invitent à porter davantage d'attention à cette partie de la population que le niveau de ressources place en dehors des radars de l'action sociale, mais qui s'avère particulièrement vulnérable.

Un examen des caractéristiques sociodémographiques de ces ménages révèle que les personnes âgées de 65 ans et plus sont fortement surreprésentées dans cette catégorie de niveau de vie (elles sont trois fois plus présentes dans cette catégorie que dans l'ensemble) et qu'elles tendent à l'être de plus en plus. C'est aussi le cas des femmes seules (elles sont deux fois plus nombreuses dans cette catégorie de ménage que dans l'ensemble) et, dans une moindre mesure, des couples sans enfant. Ces ménages sont de nationalité française à 90 %, près de 80 % d'entre eux perçoivent des revenus du travail (dont revenus d'activité pour 41 % d'entre eux, ou retraite pour 23 % d'entre eux) et 50 % combinent revenus du travail et transferts. Autre point notable, un quart de ces ménages perçoit l'AAH alors qu'ils ne sont que 8 % parmi l'ensemble des ménages du Secours Catholique. Enfin, les ménages vivant en zone périurbaine, petit pôle urbain ou zone rurale, sont surreprésentés dans cette catégorie bien qu'une majorité d'entre eux vivent dans des grands pôles urbains.

Cette situation concerne donc des ménages aux profils très divers : des retraités, des adultes handicapés ou des travailleurs dont le niveau de ressources ne suffit pas à couvrir leurs dépenses. Ainsi, 70 % de ces ménages déclarent des problèmes d'impayés, notamment liés au logement (loyer ou factures). Près de la moitié d'entre eux vivent dans le parc privé, 8 % sont propriétaires (contre 4 % dans l'ensemble) et une plus faible partie d'entre eux perçoivent des APL (70 % contre 79 % parmi le reste de l'échantillon ayant des droits et vivant en logement stable). ■

⁶⁹ L'Insee définit les ménages modestes non pauvres comme les ménages dont le niveau de vie se situe entre 60 % et 90 % du niveau de vie médian.

TABLEAU 17

Niveaux de vie médians en euros courants et en euros constants 2019 (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Ensemble | | | | |
| En euros courants | 500 € | 539 € | 536 € | 537 € |
| En euros constants 2019 | 548 € | 561 € | 542 € | 537 € |
| Ménages au revenu non nul | | | | |
| En euros courants | 567 € | 633 € | 654 € | 672 € |
| En euros constants 2019 | 621 € | 660 € | 662 € | 672 € |

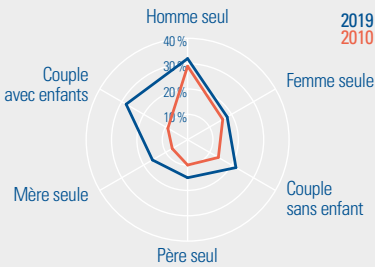
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2018 et 2019.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des ménages reçus au Secours Catholique était de 500 € en euros courants, ce qui équivalait à 548 € en euros constants de 2019. Le niveau de vie médian des ménages avec ressources était de 567 € en euros courants et de 621 € en euros constants de 2019.

GRAPHIQUE 76

Part des ménages sans ressources selon le type de ménage (2010-2019)



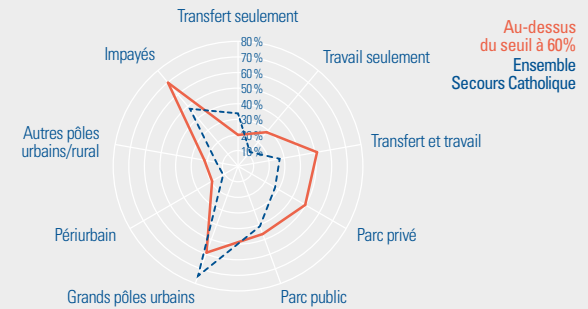
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et en 2019.

Lecture : En 2010, 9 % des couples avec enfants avaient un niveau de vie sous le seuil à 40 %. En 2019, cela concernait 28 % des ménages de ce type.

GRAPHIQUE 77

Caractéristiques socio-économiques des ménages situés au-dessus du seuil à 60% et comparaison avec l'ensemble des ménages du Secours Catholique (2019)



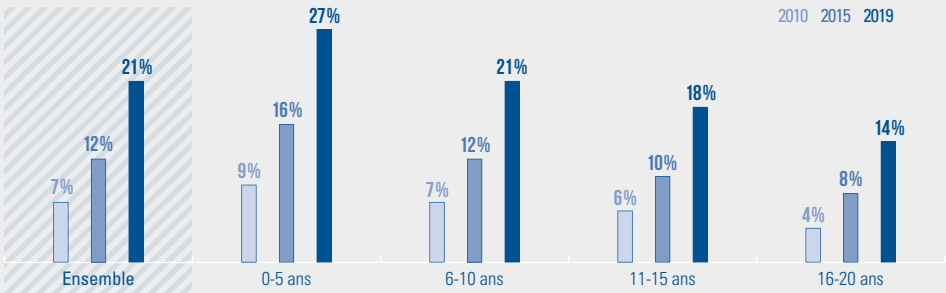
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, les ménages percevant des transferts seulement représentaient 34 % de l'ensemble. Ils représentaient 20 % des ménages dont le niveau de vie se situait au-dessus du seuil à 60 %.

GRAPHIQUE 78

Part des enfants vivant dans des ménages sans ressources selon leur tranche d'âge (2010, 2015 et 2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des enfants de moins de 20 ans appartenant à des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019.

Lecture : En 2010, 7 % des enfants âgés de 0 à 20 ans vivaient dans un ménage qui ne percevait aucune ressources. Cette situation concernait 21 % d'entre eux en 2019.

TYPES DE RESSOURCES

Les ressources des ménages du Secours Catholique sont classées en trois types : les revenus du travail (revenu d'activité, allocations-chômage et retraite), les transferts et prestations sociales (qui incluent les prestations principales, comme les allocations familiales, le RSA, les APL ou l'AAH), et d'autres ressources qui regroupent des revenus informels et des aides spécifiques non incluses dans le type précédent (notamment l'ADA⁷⁰). Contrairement à l'Enquête budget exploitée dans la première partie de ce rapport, les données des enquêtes annuelles ne détaillent pas les montants perçus pour chaque type. Elles indiquent cependant quelles sont les sources de revenu des ménages en plus du montant global de leur revenu.

DE PLUS EN PLUS DE MÉNAGES SANS RESSOURCES FORMELLES (TRANSFERTS ET TRAVAIL)

En 2019, 39 % des ménages reçus au Secours Catholique percevaient des revenus du travail, et 61 % des transferts, 27 % combinaient les deux types de ressources. La part des ménages ne percevant aucune ressource (22,8 %) de même que la part des ménages percevant d'autres types de ressources (4,5 %) augmentent depuis 2010. On retrouve parmi ces ménages sans ressources formelles la plupart des ménages étrangers sans statut légal stable, qui n'ont le droit ni de travailler, ni de percevoir des prestations. Cette situation concerne aussi de plus en plus de ménages étrangers en situation régulière 28 % (contre 24 % en 2010). La situation administrative de ces derniers leur ouvre pourtant des droits au travail et/ou aux transferts sociaux. Ainsi qu'on le voit dans les

fiches 3.3 et 3.5, les étrangers peinent à faire valoir ces droits, particulièrement lorsqu'ils sont arrivés récemment sur le territoire. Ils sont notamment plus susceptibles de ne pas percevoir des prestations auxquelles ils sont pourtant éligibles (non-recours).

LA PART DE MÉNAGES PERCEVANT DES REVENUS DU TRAVAIL AUGMENTE

La composition des revenus des ménages percevant des ressources formelles a elle aussi évolué depuis 2010. En effet, 54 % d'entre eux percevaient des revenus du travail en 2019, contre 46 % en 2010. L'augmentation concerne aussi bien les travailleurs (22 %, +2 points par rapport à 2010) que les chômeurs indemnisés (19 %, +2 points par rapport à 2010) et les retraités (11 %, +3 points par rapport à 2010). L'augmentation de la part de retraités coïncide avec le constat d'un accroissement de la part des personnes âgées de 60 ans et plus au Secours Catholique (voir fiche 1.1). Ainsi, une part croissante de retraités dont les pensions ne leur suffisent pas à vivre décemment franchissent la porte des accueils du Secours Catholique. De même que de plus en plus de travailleurs dont les revenus d'activité sont trop faibles pour vivre sollicitent l'aide de l'association.

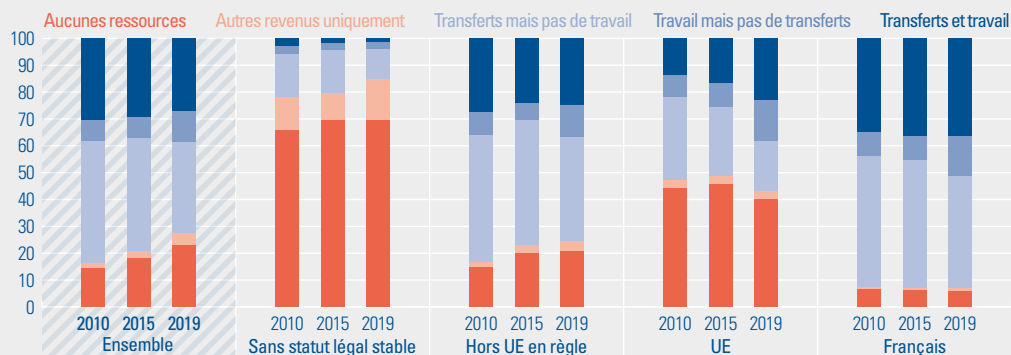
BAISSE DE LA PROPORTION DE MÉNAGES PERCEVANT DES PRESTATIONS SOCIALES

Autre évolution notable dans la composition des ressources, la part des ménages percevant des prestations sociales baisse fortement. Si l'on ne tient compte que des ménages ayant des droits, cette part est passée de 76 % en 2010 à 61 % en 2019, et ce taux atteint 84 % parmi les ménages percevant au moins une ressource formelle. Trois prestations sont particulièrement concernées : les allocations familiales dont la part d'allocataires diminue de 6 points au cours de ces neuf dernières années (37 % en 2010, et 31 % en 2019) ; les APL dont la part d'allocataires chute de 9 points (73 % en 2010, 64 % en 2019) ; et le RSA dont la part d'allocataires baisse de 6 points (42 % contre 36 %). La part d'allocataires de l'AAH augmente

70 Allocation pour les demandeurs d'asile.

GRAPHIQUE 79

Répartition des ménages selon le type de ressources perçues, le statut de résidence et la nationalité (2010-2019)



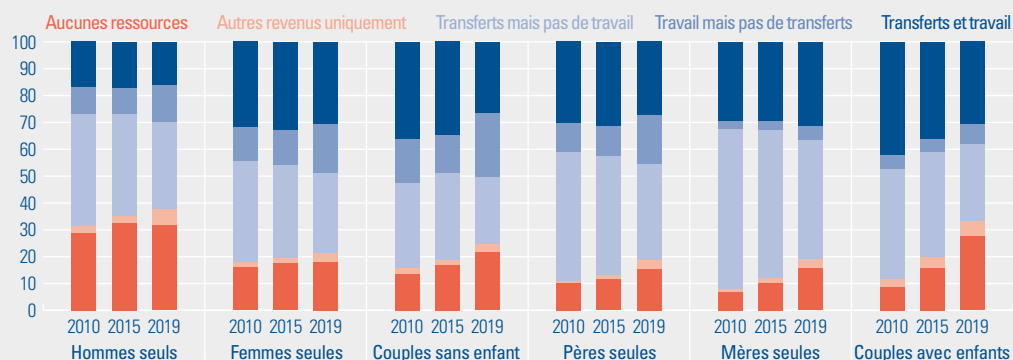
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019.

Lecture : En 2010, 30 % des ménages percevaient des revenus du travail et des transferts, 8 % percevaient uniquement des revenus du travail, 45 % percevaient uniquement des transferts, et 14 % étaient sans ressources.

GRAPHIQUE 80

Répartition des ménages selon le type de ressources perçues et la composition familiale (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019.

Lecture : En 2010, 17 % des hommes seuls percevaient des revenus du travail et des transferts, 10 % percevaient uniquement des revenus du travail, 42 % percevaient uniquement des transferts, et 29 % étaient sans ressources.

sensiblement et passe de 10 % à 12 % en 2019. Les baisses sont encore plus importantes si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des ménages ayant des droits. Elles s'expliquent à la fois par une diminution de l'éligibilité à ces aides, mais aussi par une hausse du non-recours, défini comme le fait de ne pas percevoir une aide alors qu'on y est éligible. Cette question est explorée plus en détail dans la fiche 3.5.

TYPES DE RESSOURCES ET NIVEAUX DE VIE

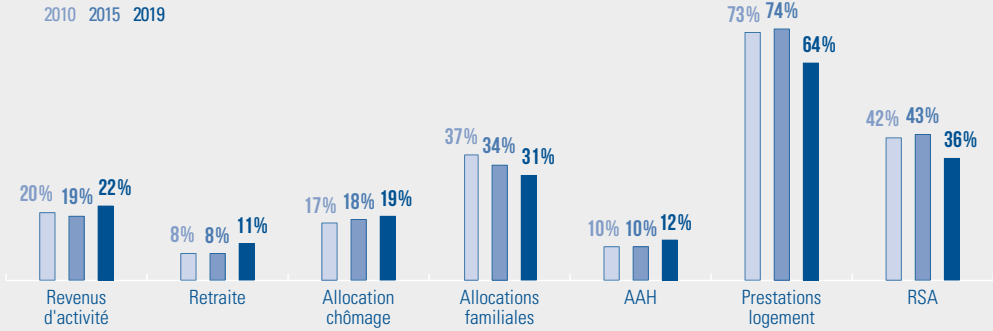
Un examen de la distribution des niveaux de vie selon le type de ressources perçues révèle que bien qu'ils soient insuffisants dans le cas des ménages du Secours Catholique, les revenus du travail contribuent de manière plus importante au revenu du ménage que les prestations sociales. Ainsi, le niveau de vie médian des ménages percevant un revenu du travail est de 768 € alors que celui des ménages ne percevant que des prestations sociales est de 600 €. De plus, le niveau de vie médian des ménages combinant les deux types de ressources et des ménages ne percevant que des revenus du travail est identique. On observe néanmoins pour les seconds (travail uniquement) des niveaux de vie plus dispersés. On trouve dans cette catégorie des ménages dont le niveau de ressources dépasse les seuils d'attribution des prestations sociales, ou qui ne sont pas éligibles pour d'autres raisons (composition familiale, type de logement), ou bien des ménages qui ne perçoivent pas les aides auxquelles ils auraient droit, ce qui les maintient à un niveau de vie extrêmement bas.

Loin de l'idée relativement répandue selon laquelle le montant des prestations sociales serait trop élevé en France et découragerait le travail, les données du Secours Catholique montrent au contraire que les ménages ne percevant que des prestations sociales ont un niveau de vie médian inférieur à ceux qui perçoivent des revenus du travail. Les deux tiers d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté (seuil à 40 % du niveau de vie médian de la population française). Enfin,

les ménages qui combinent les deux sources de revenu (travail et transferts) ont un revenu médian au même niveau que ceux ne percevant que des revenus du travail. Ainsi, les prestations sociales viennent compenser des revenus du travail trop faibles de ces ménages plutôt qu'elles ne les sortent de la pauvreté, 85% d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. ■

GRAPHIQUE 81

Part de ménages percevant différents types de ressources parmi les ménages percevant au moins une ressource formelle (2010-2019)



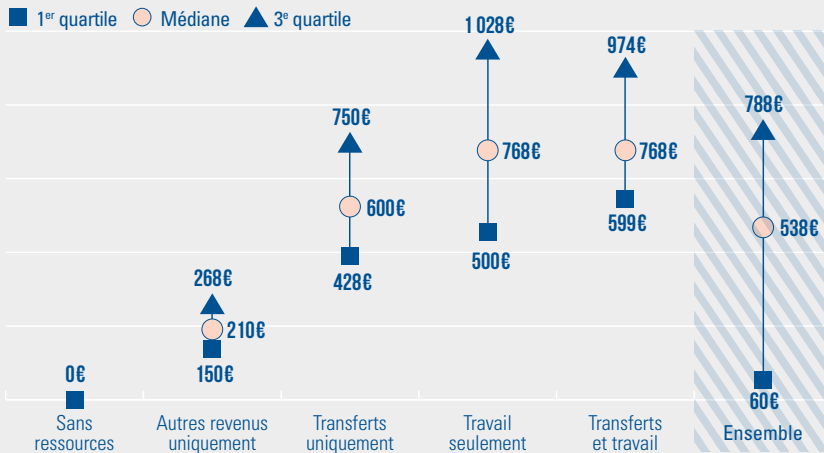
Source : Secours Catholique, Enquêtes statistiques annuelles.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019 percevant au moins une ressource formelle.

Lecture : En 2010, parmi les ménages percevant au moins une ressource formelle, 20 % percevait un revenu d'activité.

GRAPHIQUE 82

Dispersion des niveaux de vie selon le type de ressources perçues (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages était de 538 €. Le niveau de vie au 1^{er} quartile était de 60 €, celui au 3^e quartile était de 788 €.

STATUT DES ÉTRANGERS ET ACCÈS AUX DROITS⁷¹

Le rapport statistique du Secours Catholique paru en 2019 consacrait son étude thématique à l'hétérogénéité des situations des personnes étrangères rencontrées par l'association depuis plusieurs années, soulignant leur augmentation dans les accueils et l'extrême précarité d'une partie d'entre elles. Sous certaines conditions de séjour, les étrangers disposent en France des mêmes droits aux prestations et au travail que les Français. Or, depuis plusieurs années nous constatons au sein de cette population une grande vulnérabilité à la pauvreté, un taux élevé de non-recours aux prestations sociales (voir fiche 3.5), un accès au logement dégradé (voir fiche 3.4), et un difficile accès à l'emploi. Nous explorons dans cette fiche la question de l'accès aux droits des étrangers sous deux prismes : leur statut de résidence et leur durée de présence sur le territoire.

Le statut légal de résidence et la durée de séjour sont fortement liés. Ainsi, au sein des étrangers accueillis au Secours Catholique, quatre sur cinq arrivés en France depuis moins de deux ans sont sans statut légal stable : la grande majorité (73 %) ont déposé une demande de régularisation et 9 % ont vu leur demande déboutée et/ou sont sans papiers. C'est toujours le cas de près de trois étrangers sur cinq rencontrés au bout de cinq ans, la proportion de personnes sans papiers augmentant alors à 25 % en raison d'un taux d'acceptation des demandes relativement faible. La situation s'inverse au-delà de cinq ans passés sur le territoire : la plupart des étrangers accueillis bénéficient alors d'un statut de résidence régulier et

stable, cette proportion atteignant 85 % au bout de dix ans. Cela s'explique vraisemblablement par une régularisation progressive des étrangers au fur et à mesure que leur durée de présence s'allonge, et aussi par le départ forcé ou volontaire des étrangers sans statut légal stable.

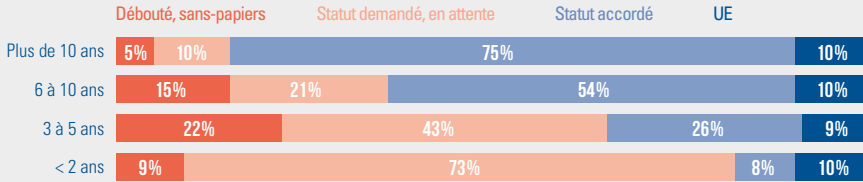
Au-delà d'accroître la probabilité d'obtenir un statut légal stable, la durée de résidence apparaît aussi comme un fort déterminant de l'accès aux droits. Ainsi, la part d'étrangers percevant des ressources formelles (travail ou transferts) augmente avec la durée de présence, quel que soit leur statut. Seuls 45% des étrangers hors UE disposant d'un statut de résidence légal et arrivés depuis moins de deux ans perçoivent des ressources formelles. Ce taux augmente à mesure que la durée de résidence s'accroît, et ce n'est qu'au bout de dix ans qu'il atteint un niveau comparable à celui des ménages de nationalité française. Pour les ménages étrangers en provenance d'un pays de l'UE, l'accès aux ressources formelles s'accroît aussi avec la durée de présence, mais à un niveau plus faible. Pour les étrangers sans statut légal stable, l'accès aux ressources formelles augmente également avec la durée de résidence mais reste très limité. Ainsi, seuls 47 % des ménages en attente de régularisation et résidant en France depuis plus de dix ans perçoivent des ressources formelles. Parmi les sans-papiers résidant en France depuis le même laps de temps, ce taux n'est que de 22 %. L'accès des étrangers à un logement stable suit exactement le même schéma : même en situation régulière, les étrangers peinent à se loger de manière stable, et ce n'est qu'au bout de dix ans que leur situation approche celle des ménages de nationalité française.

Cet effet prépondérant de la durée de résidence sur l'accès aux droits traduit les freins auxquels les étrangers de France sont confrontés pour parvenir à des conditions d'existence décentes. Parmi eux on peut citer la complexité du système de protection sociale et des démarches qui favorise le non-recours, les discriminations à l'embauche ou à l'accès au logement qui contribuent à maintenir les étrangers dans des situations de grande fragilité et expliquent leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique. ■

71 Dans cette partie, nous compilons l'ensemble des données disponibles entre 2010 et 2019, afin de disposer d'estimations plus précises. En effet, le nombre de fiches disponibles pour l'année 2019 est trop faible dans certains sous-groupes étudiés ici.

GRAPHIQUE 83

Statut légal des étrangers selon la durée de présence en France (2010-2019)



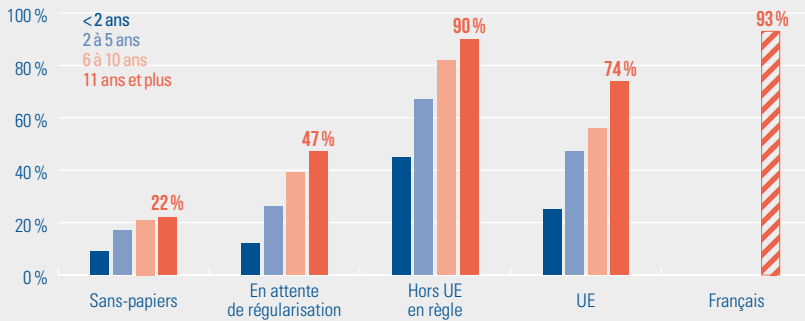
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère rencontrées par le Secours Catholique entre 2010 et 2019.

Lecture : Sur la période 2010-2019, 9 % des étrangers arrivés en France depuis moins de deux ans avaient été déboutés de leur demande de régularisation et/ou avaient été sans papiers.

GRAPHIQUE 84

Part des ménages percevant des revenus formels (travail ou transferts), selon le statut légal, la nationalité et la durée de présence en France (2010-2019)



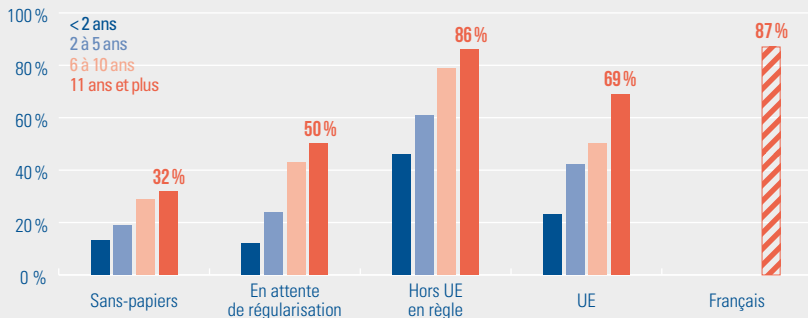
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique entre 2010 et 2019.

Lecture : Sur la période 2010-2019, 9 % des ménages sans papiers arrivés en France depuis moins de 2 ans percevaient une source de revenu formelle (travail ou transferts).

GRAPHIQUE 85

Part des ménages vivant en logement stable, selon le statut légal, la nationalité et la durée de présence en France (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique entre 2010 et 2019.

Lecture : Sur la période 2010-2019, 13 % des ménages sans papiers arrivés en France depuis moins de deux ans vivaient en logement stable.

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

Près d'un ménage sur trois accueilli au Secours Catholique en 2019 n'avait pas accès à un logement stable. Cette part progresse fortement, de 10 points par rapport à 2010, et de 2 points par rapport à 2018. C'est le reflet de la crise du logement qui touche le pays depuis plusieurs décennies. La fondation Abbé-Pierre alerte depuis plusieurs années sur l'accroissement du nombre de personnes mal logées en France depuis le début des années 2000 et estimait que cette situation concernait près de 4 millions de personnes en 2019⁷³.

L'accroissement de l'habitat précaire au sein des ménages du Secours Catholique provient notamment de la hausse de la part de ménages logés en centre d'hébergement. La part de ménages vivant dans la rue ou dans des abris de fortune augmente elle aussi et gagne 2 points par rapport à 2010 et atteint 5,5 % en 2019. La part de ménages vivant chez un tiers (famille ou amis) reste stable, autour de 9,5 %. L'augmentation de la part d'étrangers sans statut légal stable au sein des ménages accueillis au Secours Catholique explique en partie cette hausse : 78 % d'entre eux vivaient en logement instable en 2019 (73 % en 2010). Sans droit au travail ni aux prestations sociales, ces ménages doivent trouver des solutions de fortune pour survivre. Une partie importante trouvent des places dans les centres d'hébergement, chez un tiers ou dans des hôtels. Un sur dix vit dans la rue ou dans des abris de fortune.

C'est au sein des familles que l'habitat précaire progresse le plus. Plus d'un tiers des couples avec enfants vivaient dans des conditions extrêmement précaires en 2019, c'est plus de deux fois plus qu'en

2010. On retrouve désormais une plus grande partie d'entre eux dans les centres d'hébergement, les hôtels ou chez un tiers. La part des ménages sans logement stable progresse également au sein des familles monoparentales, et concerne près d'un quart d'entre elles. La part des logements précaires a même progressé de 8 points en l'espace de neuf ans. Cette grande précarité des familles touche ainsi de plus en plus d'enfants, en particulier des enfants en bas âge. En 2019, 28 % des enfants de moins de 20 ans vivant dans un ménage aidé par le Secours Catholique étaient logés dans des conditions précaires, alors que c'était le cas pour seulement 13 % d'entre eux en 2010. Parmi les très jeunes enfants (0 à 5 ans), cette part est passée d'un sixième à plus d'un tiers en neuf ans.

La précarité du logement progresse également parmi les ménages sans enfant. Elle concerne maintenant près d'un homme seul sur deux accueilli en 2019 par le Secours Catholique (46 %), et un quart des femmes seules (25 %) et des couples sans enfant (27 %). C'est aussi pour ces ménages sans enfant, en particulier les hommes, que la part de logement du parc social est la plus faible. Les politiques de logement social étant davantage tournées vers les familles, la part de petits logements pour une ou deux personnes reste en deçà des besoins (25 % du parc locatif social)⁷⁴. Ces ménages doivent donc soit se loger à prix élevé dans le parc privé, soit trouver des solutions de débrouille.

L'habitat précaire progresse fortement chez les jeunes. En 2019, 55 % des 15-25 ans vivaient en logement instable, contre 37 % en 2010. Ces ménages, à 62 % unipersonnels, n'ont pas encore commencé ou commencent à peine une vie active. Sans un soutien financier extérieur, l'accès à un logement stable leur est quasiment impossible. Parmi les tranches d'âge supérieures, la part de logement précaire progresse aussi fortement, de 14 points chez les 25-35 ans (41 % en 2019), de 13 points chez les 35-45 ans (34 %) et de 8 points chez les 45-55 ans (23 %). Elle reste stable en revanche chez les plus de 55 ans, autour de 15 %. ■

73 « L'état du mal-logement en France 2020 », *op. cit.*

74 *Ibid.*

TABLEAU 18

Répartition des ménages selon le type de logement (en %) (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Location HLM | 40,2 | 39,7 | 36,8 | 36,3 |
| Habitat collectif | 4,3 | 4,1 | 6,8 | 4,7 |
| Location privée | 29,1 | 25,9 | 23,0 | 23,2 |
| Propriétaires | 4,5 | 4,5 | 4,0 | 4,2 |
| Total logement stable | 78,1 | 74,2 | 70,6 | 68,4 |
| Hôtel, pension | 2,0 | 2,7 | 3,5 | 3,6 |
| Caravane, péniche, mobile-home | 1,9 | 1,7 | 1,0 | 1,4 |
| Famille, amis | 8,2 | 9,1 | 9,5 | 9,5 |
| Centre d'hébergement | 6,2 | 7,4 | 10,7 | 11,6 |
| Squat, abris de fortune, rue | 3,6 | 4,8 | 4,7 | 5,5 |
| Total logement précaire | 21,9 | 25,7 | 29,4 | 31,6 |

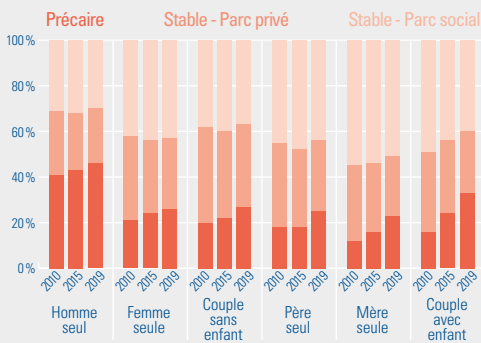
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2018 et 2019.

Lecture : En 2010, 40,2 % des ménages rencontrés vivaient en location HLM.

GRAPHIQUE 86

Répartition des types de logement des ménages selon leur composition (en %) (2010-2019)



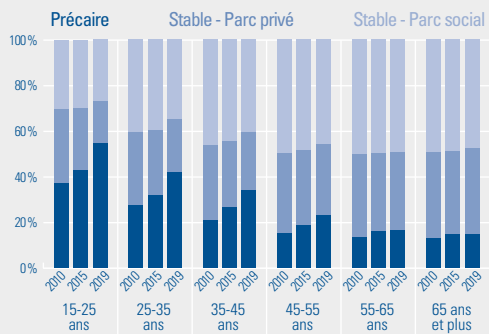
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019.

Lecture : En 2010, 41 % des hommes seuls vivaient dans un logement précaire, 28 % dans un logement du parc privé, et 31 % dans un logement du parc social.

GRAPHIQUE 87

Répartition des types de logement des ménages selon leur tranche d'âge (en %) (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015 et 2019.

Lecture : En 2010, 37 % des ménages dont la personne de référence était âgée de 15 à 25 ans vivaient dans un logement précaire, 32 % dans un logement du parc privé, et 31 % dans un logement du parc social.

REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE

PRIORISER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Cette année encore, le Secours Catholique constate que l'accès au logement stable est de plus en plus difficile pour les personnes qu'il rencontre.

Les difficultés d'accès à l'hébergement d'urgence ou de transition se confirment aussi, du fait du manque de moyens dédiés et de la remise en question du principe d'inconditionnalité. Ainsi, en 2019, des personnes, familles avec enfants, toujours plus nombreuses, se retrouvaient à la rue ou contraintes de vivre dans des squats, campements ou bidonvilles, dans des conditions sanitaires et sociales indignes. La crise sanitaire a montré que les pouvoirs publics étaient capables de mobiliser des moyens significatifs supplémentaires pour l'hébergement, et la pérennisation annoncée des places créées à cette occasion est la bienvenue. Cependant, faute d'accès pour les personnes hébergées à un logement stable, la capacité d'hébergement est à nouveau rapidement saturée et les personnes à la rue appellent trop souvent le 115 en vain.

En outre, les places d'hébergement doivent être doublées de moyens accrus dédiés à l'accompagnement social des personnes mal logées ou à la rue, faute de quoi les structures en charge de ces dernières (travailleurs sociaux, gestionnaires du 115 ou des services intégrés d'accueil et d'orientation [SIAO]) et les personnes

elles-mêmes sont confrontées à la complexité des démarches à effectuer et aux ruptures de droits, à l'absence de lieux de mise à l'abri. Tout cela conduit souvent au découragement, au non-recours, à des impasses lourdes de conséquences.

Le budget que représente le lieu de vie (loyer et charges) constitue la part la plus importante des dépenses engagées par les ménages qu'accueille le Secours Catholique. Le taux d'effort des plus pauvres est nettement supérieur à celui des Français, en moyenne, frôlant les 50 % du budget disponible chez certaines personnes accueillies. Le rapport révèle aussi l'importance des aides au logement (APL) dans le budget serré des ménages accueillis. Quand le reste pour vivre n'atteint même pas 5€ par jour et par UC, ainsi que c'est le cas pour le quart des ménages accueillis, une diminution de 5€ des APL, comme celle décidée par le gouvernement à son arrivée, se traduit immédiatement par de nouvelles privations. Le budget total des APL a fondu de 18 à 14 milliards d'euros depuis le début du quinquennat. Des décisions qui se traduisent mécaniquement en une diminution du budget arbitral pour les ménages modestes et précaires

Une politique forte et globale est indispensable pour permettre à chacun d'entrer ou de rester dans un logement : fin de la saisonnalité de la trêve hivernale, mise en place de mesures

pour prévenir les impayés de loyer (au moins 200 millions d'euros pour un Fonds national d'urgence d'aide à la quittance), renforcement des FSL (fonds de solidarité logement), fonds d'indemnisation des bailleurs, maintien des aides au logement pour les ménages signalés en situation d'impayés à la CAF, revalorisation des APL, financement du parc social à la hauteur de l'enjeu, aménagement du même parc en fonction des compositions familiales, accès effectif aux logements très sociaux pour les personnes les plus modestes.

Or, l'accès des plus pauvres au logement social est loin d'être effectif aujourd'hui : comme le démontre le rapport publié en juin 2020 par le Secours Catholique avec cinq autres associations, les personnes les plus fragiles se voient régulièrement refuser l'attribution de ces logements, justement du fait de leurs ressources insuffisantes⁷⁵ !

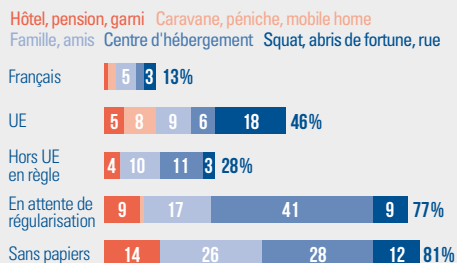
Une relance de la construction de logements très sociaux est donc fondamentale.

Avoir un logement et pouvoir s'y maintenir est la condition première pour aller de l'avant, mettre en œuvre ses projets et vivre dignement. Le Secours Catholique réaffirme avec force que toute personne a droit au minimum à un hébergement, quelle que soit sa situation. L'engagement du gouvernement dans un plan quinquennal du « Logement d'abord » en 2018 était une belle promesse. Non tenue. ■

⁷⁵ https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/2020-rapport_acces_au_logement.pdf.

GRAPHIQUE 88

Part de ménages habitant dans des logements précaires selon la nationalité et le statut de résidence (2019)



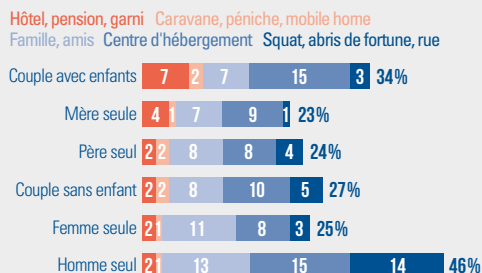
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 13% des ménages dont la personne de référence est de nationalité française vivaient dans un logement précaire, dont 3% dans un logement de type squat, abris de fortune, ou dans la rue, 2% dans un centre d'hébergement, 5% chez des amis ou de la famille.

GRAPHIQUE 89

Part de ménages habitant dans des logements précaires selon la composition familiale (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 34% des couples avec enfants vivaient en logement précaire, parmi lesquels 3% dans un logement de type squat, abris de fortune, ou dans la rue, 15% dans un centre d'hébergement, 7% chez des amis ou de la famille.

RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

ACCÈS AUX AIDES SOCIALES ET NON-RECOURS

Le non-recours, ainsi que le définit l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), « renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre⁷⁶ ». La question du non-recours est devenue au fil des ans l'une des priorités de la politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le niveau de non-recours est en effet un signal fort de l'effectivité et de la pertinence du système de protection sociale, et de l'offre publique en général. Sa mesure reste pourtant un défi, tant pour la statistique publique que pour les organismes sociaux⁷⁷.

Les données du Secours Catholique nous permettent d'estimer, pour la population des personnes aidées par l'association, le niveau de non-recours à deux types d'aides : le RSA socle et les allocations familiales, deux des instruments majeurs de lutte contre la pauvreté qui contribuent, lorsqu'elles sont perçues, à augmenter significativement le niveau de vie des ménages les plus modestes⁷⁸. Pour mesurer le non-recours à une prestation, il nous faut d'abord, pour chaque ménage, déterminer son éligibilité. Le RSA socle est conçu pour assurer aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Il est attribué selon des conditions d'âge, de séjour, d'emploi et de ressources. Nous estimons l'éligibilité ainsi que le non-recours selon deux hypothèses détaillées

dans l'encadré ci-après, liées au traitement des valeurs manquantes dans certaines variables déterminant l'éligibilité. Les résultats diffèrent selon l'hypothèse retenue, nous choisissons donc d'indiquer les deux taux, le taux exact se situant selon toute vraisemblance entre ces deux valeurs.

La part de personnes rencontrées au Secours Catholique et éligibles au RSA diminue par rapport à 2015. Alors que 22 % des ménages rencontrés étaient éligibles selon l'hypothèse stricte (32 % selon l'hypothèse non restrictive), en 2019, seuls 19 % des ménages sont éligibles selon cette hypothèse (28 % selon l'hypothèse non restrictive). Le taux de non-recours est resté stable entre 2018 et 2019, à 29 %, alors qu'il avait fortement augmenté entre 2015 et 2018. Selon l'hypothèse non restrictive, le taux de non-recours aurait diminué entre 2018 et 2019 et s'élèverait à 39 % en 2019, contre 42 % en 2018. Ce sont donc *a minima* un tiers des ménages reçus au Secours Catholique et éligibles au RSA socle qui ne le perçoivent pas. Le manque à gagner subi en termes de niveau de vie est colossal. Ainsi, le niveau de vie médian des non-allocataires éligibles était de 200 € en 2019, et celui des allocataires était de 648 €. Ces deux valeurs ne sont pas directement comparables du fait que les ménages allocataires et non allocataires éligibles n'ont pas les mêmes caractéristiques, elles donnent néanmoins un ordre de grandeur. Tous les non-allocataires éligibles sans exception ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté (à 40 % du niveau de vie médian de la population française). Les allocataires du RSA reçus au Secours Catholique ont des niveaux de vie plus élevés (648 € en médiane), mais qui restent eux aussi bien en dessous des seuils de pauvreté : 98 % d'entre eux sont sous le seuil à 60 %, et 65 %, sous le seuil à 40 %.

Les allocations familiales sont attribuées aux familles composées d'au moins deux enfants de moins de 20 ans, en séjour régulier et résidant en France au moins six mois par an. Elles ne sont pas conditionnées aux ressources, à part pour les revenus élevés. En revanche, depuis 2015, le

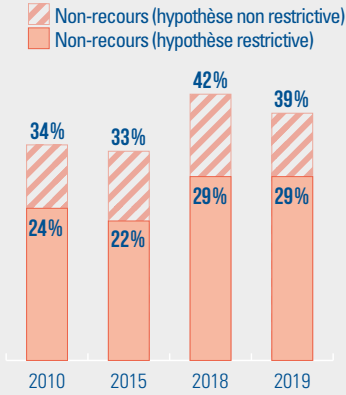
76 <https://odenore.msh-alpes.fr>.

77 « Le non-recours aux prestations sociales. Mise en perspective et données disponibles », *Les Dossiers de la Drees*, n°57, juin 2020.

78 Rapport « Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution », Paris, Drees, 2019.

GRAPHIQUE 90

Évolution du non-recours au RSA (2010-2019)



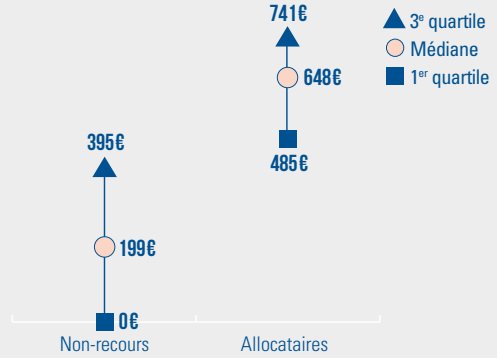
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA socle rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, selon l'hypothèse restrictive, 29 % des ménages éligibles au RSA socle ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, ce taux était de 38 %.

GRAPHIQUE 91

Distribution des niveaux de vie des ménages éligibles au RSA socle (hypothèse stricte) selon qu'ils le perçoivent ou non (2019)



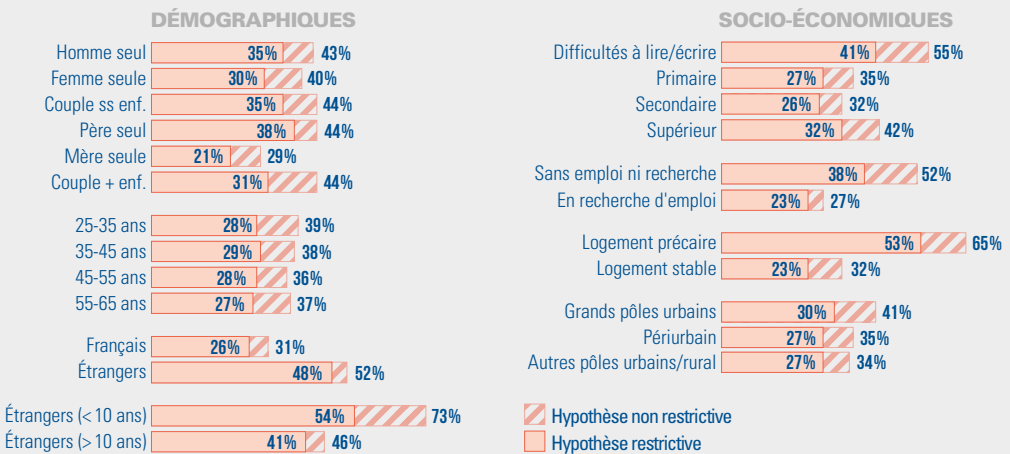
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA socle rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian des ménages éligibles au RSA socle mais non allocataires était de 199€. Parmi ces mêmes ménages, le niveau de vie au 1^{er} quartile était de 0€, et celui au 3^e quartile était de 395€.

GRAPHIQUE 92

Taux de non-recours au RSA selon les caractéristiques des ménages (2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA socle rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 35 % des hommes seuls éligibles au RSA socle ne le percevaient pas selon l'hypothèse restrictive. Selon l'hypothèse non restrictive, ce taux était de 43 %.



HYPOTHÈSES POUR LE CALCUL DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DU NON-RECOURS AU RSA SOCLE

Dans une première **hypothèse restrictive**, on ne considère comme éligibles que les ménages pour qui l'information est complète, et satisfaisant toutes les conditions. L'hypothèse est faite pour les allocataires, c'est-à-dire les ménages déclarant percevoir le RSA, comme pour les non-allocataires, ceux déclarant ne pas percevoir la prestation. L'échantillon est alors réduit, et sans doute assez spécifique. On peut en effet s'attendre à ce que les ménages pour qui l'ensemble des informations est renseigné soient quelque peu différents de ceux qui les ont données partiellement. En particulier, il est possible que leur situation soit moins complexe et que leur taux de non-recours soit également plus faible.

Dans une seconde **hypothèse non restrictive**, on considère que lorsqu'une ou plusieurs informations manquent (en dehors de certaines, considérées comme rédhibitoires), mais que toutes les autres informations disponibles indiquent une éligibilité, le ménage est éligible. L'hypothèse est faite à la fois pour les allocataires et pour les non-allocataires du RSA. En effet, parmi ceux qui se déclarent allocataires, une partie ne renseigne pas certaines informations sur ses conditions d'éligibilité. Cette hypothèse revient donc à considérer que les ménages déclarant ne pas percevoir le RSA, qui sont éligibles sous certaines conditions mais présentent des informations manquantes, sont tout aussi éligibles que les allocataires du RSA présentant les mêmes informations manquantes.

montant versé varie selon le niveau de revenu, et non plus seulement selon la composition familiale et l'âge des enfants. Près de 30 % des ménages reçus au Secours Catholique sont éligibles aux allocations familiales, une proportion stable depuis 2010. Parmi ces éligibles, la part des allocataires baisse par contre fortement depuis 2010 : 81 % des personnes éligibles percevaient alors la prestation contre 73 % en 2019. Cette diminution est constatée à la fois au sein des ménages français et des ménages étrangers. C'est pour ces derniers qu'elle est la plus marquée, puisque le taux d'allocataires parmi les éligibles a baissé de 12 points en neuf ans, creusant ainsi encore plus l'écart avec les ménages de nationalité française. En 2019, le taux de non-recours aux allocations familiales des étrangers (38 %) était de 14 points supérieur à celui des Français (24 %). Le non-recours entraîne des manques à gagner extrêmement importants : 84 % des ménages éligibles non allocataires ont un niveau de vie inférieur au seuil d'extrême pauvreté (seuil à 40 %), et 98 % sont sous le seuil à 60 %. Malgré cette ressource additionnelle, les

ménages du Secours Catholique percevant des allocations familiales restent dans des situations fragiles : 58 % d'entre eux ont un niveau de vie inférieur au seuil à 40 %.

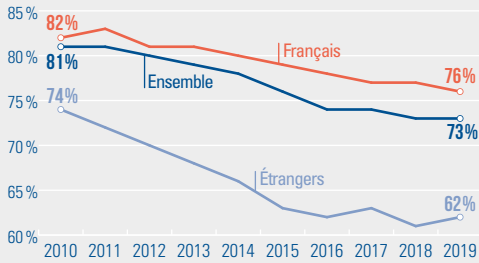
Les études sur le non-recours identifient quatre causes principales : la peur de la stigmatisation sociale, le manque d'information, l'inadéquation de l'aide proposée et la complexité des démarches⁷⁹. Si les données que nous exploitons ne nous permettent pas de comprendre finement les raisons du non-recours⁸⁰, la déclinaison des taux de non-recours en fonction des caractéristiques sociodémographiques des ménages apporte quelques éléments de compréhension. Parmi les types de ménage, ce sont les pères seuls qui ont les taux de non-recours les plus importants, au RSA socle comme aux allocations familiales.

79 Wim Van Oorschot, « Les causes du non-recours », *Recherches et prévisions*, n°43, 1996.

80 Une étude en cours au Secours Catholique explore également cette question et devrait apporter des éclairages intéressants. Sa parution est prévue pour janvier 2021.

GRAPHIQUE 93

Proportion de ménages éligibles aux allocations familiales percevant cette prestation (2010-2019)



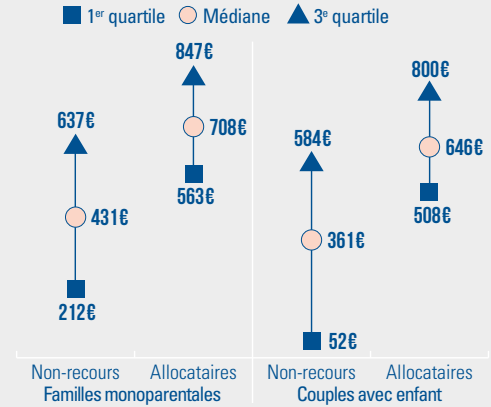
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2019.

Lecture : En 2019, 73 % des ménages éligibles aux allocations familiales en percevaient. Ce taux était de 62 % parmi les étrangers, et de 76 % parmi les Français.

GRAPHIQUE 94

Distribution des niveaux de vie des familles éligibles aux allocations familiales selon qu'elles les perçoivent ou non (2019)



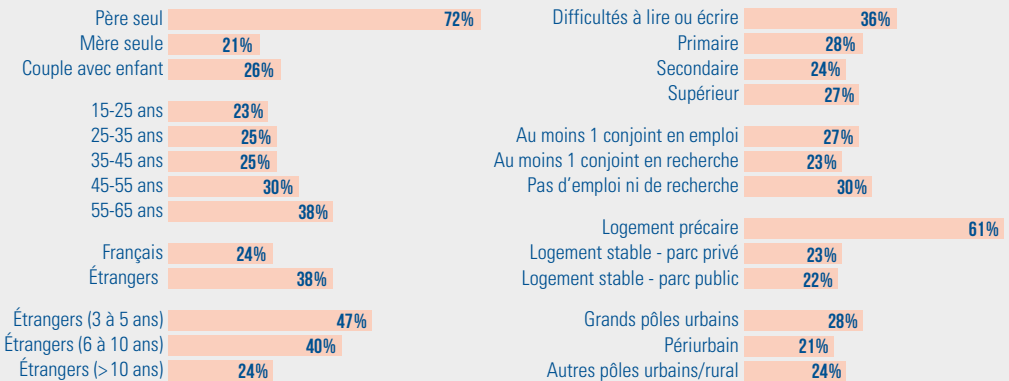
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian des familles monoparentales éligibles aux allocations familiales mais non allocataires était de 431 €. Parmi ces mêmes ménages, le niveau de vie au 1^{er} quartile était de 212 €, et celui au 3^e quartile était de 637 €.

GRAPHIQUE 95

Taux de non-recours aux allocations familiales selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages (2010-2019)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique en 2019.

Lecture : En 2019, 72 % des pères isolés éligibles aux allocations familiales ne les percevaient pas.

Pour cette dernière prestation, le taux de non-recours est particulièrement élevé (72 %) et s'explique en partie par le fait qu'en cas de séparation des parents, les allocations ne sont généralement pas partagées entre les deux ménages⁸¹. Comme nous le soulignons dans le cas des allocations familiales, le taux de non-recours est bien plus élevé chez les étrangers que chez les Français, ce qui est aussi vrai pour le RSA socle. Il est de plus inversement corrélé avec la durée de résidence en France, les étrangers arrivés en France depuis moins de dix ans enregistrant des taux de non-recours de près de 50 % (54 % pour le RSA, 43 % pour les allocations familiales). Un faible niveau d'éducation, en particulier la difficulté à lire ou écrire, apparaît dans le cas des deux prestations comme un frein à la perception de celles-ci.

Les taux de non-recours aux deux prestations sont bien plus élevés au sein des ménages ne disposant pas d'un logement personnel (ou en logement précaire). La CAF demande en effet, lors des démarches de demande de prestations, de renseigner une adresse stable, alors même que le logement ne conditionne l'éligibilité à aucune de ces prestations. Comme le souligne la fiche 3.4, une part croissante de ménages arrivant au Secours Catholique ne disposent pas de logement stable. Les associations aident donc les ménages précaires en leur proposant une domiciliation, pour ne pas bloquer ces démarches et la perception des allocations. Malgré tout, entre 53 % et 65 % des ménages éligibles au RSA mais sans adresse fixe ne perçoivent pas la prestation. De même, 61 % des familles vivant en logement précaire et qui devraient percevoir des allocations familiales n'en perçoivent pas. Ces ménages sont entraînés dans un véritable cercle vicieux. Comment en effet accéder à un logement stable alors que les ressources sont amputées de transferts monétaires qui devraient justement permettre à ces ménages de le faire ?

Pour conclure, il semble que deux facteurs expliquent les forts taux de non-recours au

Secours Catholique et leur augmentation au fil des ans. Premièrement, la difficulté des étrangers à faire valoir leurs droits contribue à leur forte précarisation, ce qui est constaté par leur forte augmentation au sein des ménages accueillis par l'association. Deuxièmement, la complexification des démarches accroît le non-recours. L'obligation de fournir une adresse stable, alors que de plus en plus de ménages peinent à se loger, est un premier exemple. Un deuxième exemple est le conditionnement, depuis 2015, des montants des allocations familiales aux ressources des ménages, qui requiert une déclaration régulière de celles-ci à la CAF. Or, même lorsqu'ils en ont, les ressources des ménages précaires sont bien souvent irrégulières, informelles, et impossibles à justifier. Cela alourdit de plus considérablement les démarches pour des ménages déjà fortement désaffiliés. Ces réformes du système de protection sociale qui visent, selon leurs défenseurs, à mieux allouer la dépense publique aux populations qui en ont le plus besoin, génèrent en fait plus de complexité, moins de visibilité, et un plus fort non-recours qui se traduit par une plus forte précarité. ■

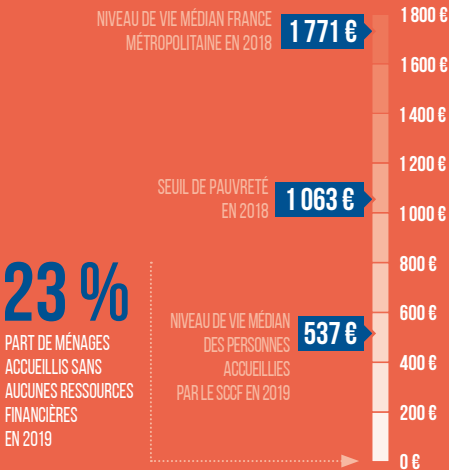
⁸¹ La loi autorise pourtant le partage des allocations familiales, mais la demande doit être formulée par le couple.

ANNEXES

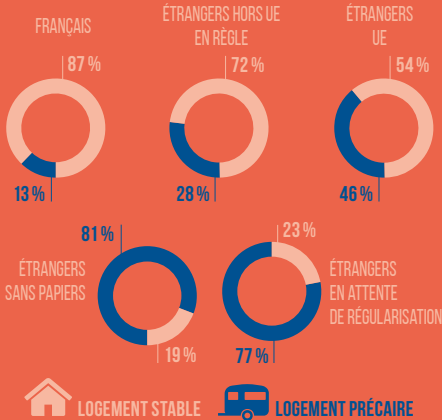
ANNEXE 1

INFOGRAPHIES

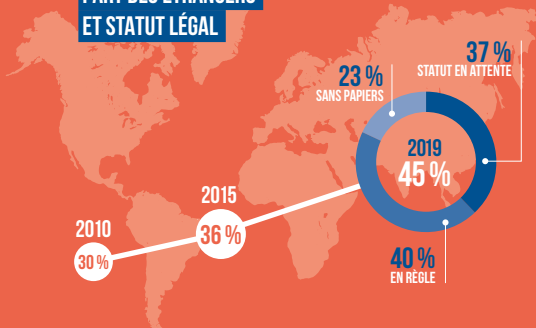
RESSOURCES MENSUELLES



LOGEMENT



PART DES ÉTRANGERS ET STATUT LÉGAL

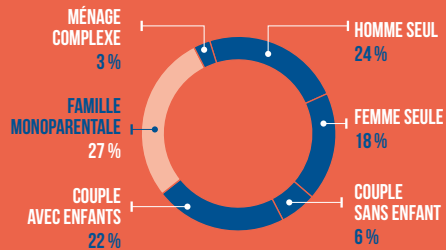


ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES

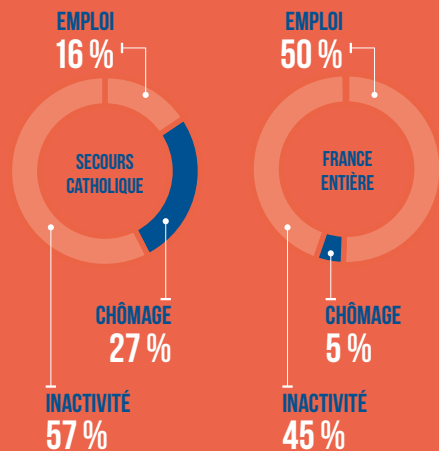


| | FRANÇAIS | ÉTRANGERS |
|-------------|----------|-----------|
| 15 - 24 ANS | 7 % | 9 % |
| 25 - 34 ANS | 20 % | 31 % |
| 35 - 44 ANS | 24 % | 33 % |
| 45 - 54 ANS | 25 % | 17 % |
| 55 - 64 ANS | 17 % | 7 % |
| 64 ANS ET + | 7 % | 3 % |

TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS



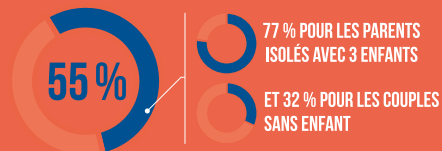
STATUT EMPLOI / CHÔMAGE / INACTIVITÉ



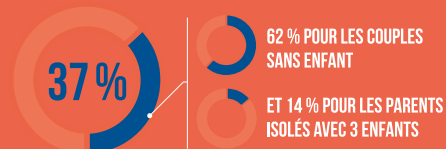
ENQUÊTE BUDGET

PART AGRÉGÉE PAR ORIGINE DES RESSOURCES DISPONIBLES

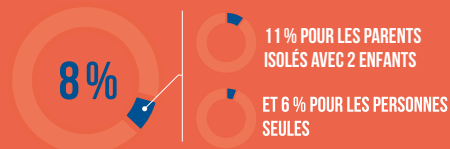
TRANSFERTS ET PRESTATIONS SOCIALES



REVENU DU TRAVAIL

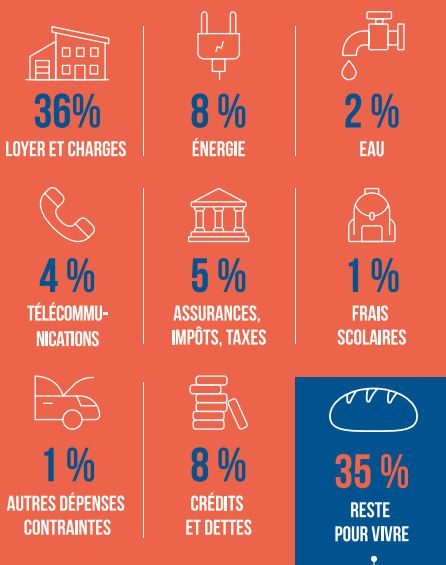


AUTRES RESSOURCES



ENQUÊTE BUDGET

PARTS AGRÉGÉES DES POSTES DE DÉPENSES ET DU « RESTE POUR VIVRE » DANS LES RESSOURCES TOTALES



9 € / JOUR / UC

NATURE DES IMPAYÉS



LOYER
40%



GAZ - ÉLECTRICITÉ
40%



DÉCOUVERT BANCAIRE
21%



EAU
18%

BESOINS EXPRIMÉS



ÉCOUTE - CONSEILS
59%



LOYER, FACTURES
17%



ALIMENTATION
50%

ENQUÊTE BUDGET

RESTE POUR VIVRE MÉDIAN JOURNALIER PAR UC



9€



10€



8€



8€



8€



7€



8€



8€

ANNEXE 2

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes exprimées, etc.

Certaines situations, comme l'accueil de jour, avec douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particuliers. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, chaque équipe établit un recensement du nombre de ménages qu'elle a rencontrés pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

Quelques données concernant 2018 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2018 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport. ■

ANNEXE 3

GLOSSAIRE

DÉCILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en dix parties égales au lieu de quatre.

DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES

Les dépenses pré-engagées sont définies comme des dépenses intervenant à échéances régulières et qui sont difficilement renégociables à court terme (car le plus souvent liées par un contrat ou un abonnement). Selon une catégorisation proche de celle l'Insee, elles sont classées en six postes budgétaires :

- le loyer brut, remboursements de prêts immobiliers et charges locatives ou de copropriété ;
- les dépenses d'énergie (gaz, électricité, combustible) ;
- les dépenses d'eau ;
- les services de télécommunications (téléphone, Internet et télévision) ;
- les assurances, mutuelles, services financiers et impôts directs (redevance télévisuelle, taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- les frais scolaires (cantine, garde, etc.).

EUROS COURANTS/EUROS CONSTANTS

Les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants

sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2019, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2019.

MÉDIANE D'UN ENSEMBLE DE VALEURS

C'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

MÉNAGE

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

MÉNAGE ÉTRANGER

Ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

NIVEAU DE VIE OU REVENU DISPONIBLE PAR UC

Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies d'échelle liées à la mutualisation au sein des ménages.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE ET SEUIL DE PAUVRETÉ D'UN PAYS

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 %).

PERSONNE DE RÉFÉRENCE

Au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

QUARTILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires, c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et

au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

QUINTILE

Même définition que « quartile », en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

RESTE À VIVRE OU RESTE POUR VIVRE

Le reste à vivre ou reste pour vivre est globalement défini comme le revenu restant à un ménage une fois déduit l'ensemble des dépenses dites contraintes, dont le champ est élargi au-delà des dépenses pré-engagées pour couvrir également des dépenses considérées comme inévitables. Il rend ainsi compte du revenu encore disponible pour se nourrir, s'habiller, se meubler, se distraire, etc. La difficulté réside cependant dans la délimitation exacte du champ des dépenses contraintes, qui ne font l'objet d'aucune définition harmonisée. Le CNLE et la MRIE suggèrent néanmoins d'ajouter aux dépenses pré-engagées les postes budgétaires suivants, difficiles à contourner sans nécessairement faire l'objet d'un prélèvement :

- les frais de transport (abonnements, tickets, carburant, etc.) ;
- les frais de santé (reste à charge) ;
- les pensions alimentaires versées ;
- les remboursements de dettes en cours (dette bancaire, crédit autre que crédit immobilier, apurement d'impayés, remboursement de trop-perçus et autres dettes diverses).

REVENU ARBITRABLE

Le revenu arbitral est obtenu en retranchant du revenu disponible d'un ménage ses dépenses pré-engagées. Il mesure ainsi le budget

restant sur lequel un ménage peut en théorie exercer librement des choix de consommation ou d'épargne à court terme. Selon un calcul équivalent à celui du niveau de vie, le **niveau de vie arbitral** correspond au revenu arbitral par UC.

REVENU DISPONIBLE

Le revenu disponible correspond aux revenus totaux d'un ménage (issus de l'activité et du patrimoine), augmentés des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les allocations chômage), et diminués des cotisations sociales et impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur les ordures ménagères, redevance télévisuelle et impôts directs sur le patrimoine). Dans la mesure où la grande majorité des ménages rencontrés au Secours Catholique remplissent les critères d'exonération de la plupart de ces impôts directs et disposent très rarement de patrimoine immobilier ou financier, les **ressources totales** déclarées par les ménages dans les dossiers d'accueil correspondent peu ou prou au revenu disponible.

SURENDETTEMENT

Le surendettement est la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques dont, selon l'article L. 331-1 du Code de la consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. C'est dans l'exercice de son pouvoir souverain d'appréciation que le juge apprécie la bonne foi

du débiteur au vu de l'ensemble des éléments qui lui sont soumis au jour où il statue.

TAUX DE PAUVRETÉ

Proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

ACTIVITÉ/INACTIVITÉS CATÉGORIES ISSUES DES FICHES STATISTIQUES ET DÉFINITIONS

CATÉGORIES DES FICHES STATISTIQUES

(PERSONNE DE RÉFÉRENCE
ET ÉVENTUEL CONJOINT)

EN EMPLOI

contrats à durée indéterminée (CDI) à plein temps, contrats à durée déterminée (CDD) à plein temps, travail intérimaire ou saisonnier, travail à temps partiel (que ce soit en CDI ou en CDD), emplois aidés/contrats aidés, à son compte, autre (travail non déclaré principalement).

FORMATION PROFESSIONNELLE

Personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

CHÔMAGE OU RECHERCHE D'EMPLOI

Cette catégorie rassemble les personnes qui sont à la recherche d'un emploi, et non toutes celles qui sont sans emploi. Une distinction est établie entre : chômage indemnisé (les personnes ont droit à des allocations, qu'elles les perçoivent ou qu'elles les attendent) et chômage non indemnisé (les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir leurs droits à ces indemnités).

INACTIF, SANS EMPLOI NI RECHERCHE

Personnes qui n'ont pas d'emploi, n'en recherchent pas et ne sont pas disponibles pour en occuper un. Elles se trouvent dans l'une de ces situations dites d'inactivité « classique » : étudiant, inaptitude santé, retraite,

préretraite ou au foyer. D'autres situations d'inactivité moins standard, et souvent subies, sont également reportées, à savoir celles des personnes sans droit au travail (cet item ne concerne que les étrangers en attente de régularisation de leur statut légal ou sans papiers) et d'autres situations plus floues (cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici que sont catégorisés les « chômeurs découragés » ou les personnes sans domicile fixe très éloignées du marché du travail, qui n'ont pas d'emploi, ont abandonné toute recherche, mais seraient éventuellement disponibles pour en occuper un).

DÉFINITIONS

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) ET RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. Il en découle que la définition des personnes en emploi et des inactifs a la même sensibilité. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT ». Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

CHÔMAGE BIT

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze

jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

CHÔMAGE RECENSEMENT

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeuses (inscrites ou non à Pôle emploi), ou qui ont déclaré rechercher un emploi.

EN EMPLOI

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population, qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

HALO AUTOUR DU CHÔMAGE

Ces personnes sont inactives au sens du BIT. Elles ne sont pas considérées comme étant au chômage au sens du BIT, même si leur situation en est proche. Elles se composent de personnes sans emploi qui en recherchent un, mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler ; de personnes sans emploi, disponibles dans les deux semaines pour travailler, qui souhaitent travailler, mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi ; enfin, de personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais qui n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi et qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler.

ZONAGE EN AIRES URBAINES : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Tenant compte de l'influence croissante des villes sur l'ensemble de l'espace territorial français, aussi bien en matière d'habitat que d'emploi, l'Insee procède depuis 2010 à un nouveau zonage du territoire en aires urbaines (ZAU). Son objectif est d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques, définies par la densité du bâti. Ce découpage se fonde sur l'identification d'unités urbaines (pôles), puis sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes.

Les pôles urbains correspondent ainsi à des unités urbaines de plus de 1 500 emplois. Une distinction est établie entre les grands pôles (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois). Les couronnes des pôles, quelle que soit la taille du pôle concerné, sont ensuite délimitées par l'ensemble des communes avoisinantes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Les communes attirées par plusieurs pôles (c'est-à-dire dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs pôles avoisinants, sans atteindre ce seuil avec un seul d'entre eux) sont dites communes multipolarisées. Enfin, les communes restantes sont dites communes isolées hors influence des pôles.

Le ZAU n'établit ainsi plus de distinction en tant que telle entre espace urbain (défini auparavant

comme toute commune ou ensemble de communes de plus de 2 000 habitants, présentant une zone de bâti continu sans interruption de plus de 200 mètres) et espace rural (défini comme toute commune non urbaine). Ce découpage permet de rendre compte des interactions entre villes et campagnes, en dégagant trois grands ensembles : les grands pôles urbains (en intégralité en zone urbaine, par définition), l'espace périurbain (regroupant couronnes et communes multipolarisées des grandes aires urbaines, en majorité en zone urbaine mais dont une partie est rurale) et les autres aires urbaines et rurales (regroupant moyens et petits pôles urbains, par définition en zone urbaine, mais également leurs couronnes, communes multipolarisées et communes isolées dont la quasi-intégralité est en zone rurale). Ainsi, même rurale, 95 % de la population française vit aujourd'hui sous l'influence des villes et seule 5 %, hors influence stricte de celles-ci⁸². ■

82 Voir *Insee première*, n°1374 et 1375, octobre 2011, publications disponibles sur le site web de l'Insee (www.insee.fr).

ANNEXE 4

TABLEAUX DE BORD

TABLEAU A

Évolution du statut légal des étrangers selon le sexe (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Sans statut : sans-papiers | 8% | 16% | 20% | 23% |
| ... hommes | 9% | 17% | 20% | 22% |
| ... femmes | 8% | 15% | 20% | 24% |
| Sans statut : en attente | 34% | 33% | 38% | 37% |
| ... hommes | 38% | 37% | 43% | 42% |
| ... femmes | 29% | 29% | 32% | 33% |
| Total sans statut légal stable | 42% | 49% | 58% | 60% |
| En règle : hors UE | 42% | 37% | 34% | 32% |
| ... hommes | 36% | 31% | 29% | 28% |
| ... femmes | 50% | 44% | 40% | 36% |
| En règle : UE | 16% | 14% | 8% | 8% |
| ... hommes | 18% | 16% | 8% | 9% |
| ... femmes | 13% | 12% | 8% | 8% |
| Total en règle | 58% | 51% | 42% | 40% |

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, 8% des étrangers rencontrés étaient sans papiers. C'était également le cas de 9% des hommes étrangers et de 8% femmes étrangères.

TABLEAU B

Évolution de la proportion de femmes selon la nationalité et le statut légal (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 55,8% | 55,7% | 55,9% | 55,6% |
| Français | 58,3% | 58,4% | 59,6% | 58,8% |
| Étrangers | 50,6% | 51,5% | 55,9% | 52,3% |
| - sans-papiers* | 43,2% | 42,8% | 48,1% | 50,8% |
| - statut en attente* | 39,7% | 40,4% | 41,4% | 42,9% |
| - statut accordé (hors UE)* | 54,9% | 54,8% | 56,4% | 55,4% |
| - UE* | 37,9% | 40,1% | 47,2% | 47,9% |

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes des ménages rencontrés/**Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés.

Lecture : En 2010, les femmes représentaient 55,8% des personnes adultes des ménages rencontrées et 58,3% des personnes adultes de nationalité française. Elles représentaient 43,2% des personnes de référence sans papiers des ménages rencontrés.

TABLEAU C

Évolution de la distribution par âge selon le sexe (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 15-29 ans | 23,8% | 21,3% | 19,6% | 18,6% |
| ... hommes | 21,5% | 19,4% | 19,3% | 18,1% |
| ... femmes | 25,6% | 22,8% | 19,9% | 18,9% |
| 30-39 ans | 28,6% | 28,8% | 29,2% | 29,2% |
| ... hommes | 28,8% | 28,3% | 27,9% | 27,7% |
| ... femmes | 28,5% | 29,1% | 30,2% | 30,4% |
| 40-49 ans | 25,4% | 25,2% | 24,4% | 24,8% |
| ... hommes | 26,1% | 26,6% | 25,2% | 26,0% |
| ... femmes | 24,8% | 24,2% | 23,8% | 23,9% |
| 50-59 ans | 15,3% | 16,4% | 16,6% | 16,8% |
| ... hommes | 15,9% | 17,3% | 17,3% | 17,5% |
| ... femmes | 14,8% | 15,8% | 16,0% | 16,4% |
| 60 ans et + | 6,9% | 8,3% | 10,2% | 10,6% |
| ... hommes | 7,8% | 8,5% | 10,3% | 10,8% |
| ... femmes | 6,3% | 8,1% | 10,2% | 10,5% |

Source : Secours Catholique.
Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés.
Lecture : En 2010, 23,8% des adultes rencontrés étaient âgés de 15 à 29 ans. C'était le cas de 21,5% des hommes et de 25,6% des femmes.

TABLEAU D

Évolution de la structure des ménages selon la nationalité (2010-2019)

| | Ensemble | | | | Étrangers | | | | Français | | | |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
| Ménages sans enfant | | | | | | | | | | | | |
| Homme seul | 24,2% | 22,7% | 23,4% | 23,7% | 26,8% | 24,7% | 24,7% | 23,9% | 22,5% | 21,6% | 22,2% | 23,3% |
| Femme seule | 15,5% | 16,4% | 17,6% | 17,6% | 11,8% | 12,3% | 11,8% | 11,8% | 16,9% | 18,5% | 21,8% | 21,9% |
| Couple | 6,0% | 6,0% | 5,8% | 5,8% | 6,0% | 6,1% | 5,7% | 5,4% | 6,1% | 6,0% | 6,1% | 6,3% |
| Sous-total sans enfant | 45,7% | 45,1% | 46,8% | 47,1% | 44,6% | 43,1% | 42,2% | 41,1% | 45,5% | 46,1% | 50,1% | 51,5% |
| Ménages avec enfants | | | | | | | | | | | | |
| Mère isolée | 25,0% | 25,4% | 24,0% | 23,8% | 19,9% | 20,7% | 20,5% | 21,1% | 27,3% | 27,7% | 26,5% | 25,7% |
| Père isolée | 3,1% | 3,6% | 3,5% | 3,6% | 2,0% | 2,3% | 2,2% | 2,4% | 3,5% | 4,3% | 4,3% | 4,6% |
| Couple avec enfants | 21,1% | 23,0% | 22,4% | 22,1% | 27,3% | 30,5% | 31,4% | 31,4% | 19,1% | 19,2% | 16,0% | 15,0% |
| Sous-total avec enfants | 49,2% | 52,0% | 49,9% | 49,5% | 49,2% | 53,5% | 54,1% | 54,9% | 49,9% | 51,2% | 46,8% | 45,3% |
| Ménage complexe | 5,1% | 2,9% | 3,3% | 3,4% | 6,2% | 3,4% | 3,7% | 4,0% | 4,6% | 2,7% | 3,3% | 3,1% |

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés.
Lecture : En 2010, 24,2% des ménages rencontrés étaient des hommes seuls. C'était le cas de 26,8% des ménages dont la personne de référence était étrangère et de 22,5% des ménages dont la personne de référence était française.

TABLEAU E

Emploi/chômage/inactivité (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2019 |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| CDI plein temps | 5,1 % | 4,4 % | 4,2 % |
| CDD plein temps | 1,5 % | 1,4 % | 1,5 % |
| Intérim, saisonnier | 2,8 % | 2,6 % | 2,5 % |
| Temps partiel | 5,1 % | 5,0 % | 4,5 % |
| Emploi aidé | 0,8 % | 0,6 % | 0,4 % |
| Travail indépendant | 0,8 % | 0,8 % | 0,8 % |
| Autre travail | 1,3 % | 1,2 % | 1,0 % |
| Formation professionnelle | 1,5 % | 1,1 % | 0,9 % |
| Sous-total emploi | 18,9 % | 17,1 % | 15,8 % |
| Chômage indemnisé | 12,8 % | 12,0 % | 10,5 % |
| Chômage sans droits reconnus | 25,0 % | 25,4 % | 16,3 % |
| Sous-total chômage | 37,8 % | 37,4 % | 26,8 % |
| Étudiant | 1,1 % | 1,1 % | 1,0 % |
| Inaptitude santé | 10,3 % | 9,2 % | 10,1 % |
| Retraite, préretraite | 4,9 % | 5,0 % | 6,2 % |
| Au foyer, congé maternité | 10,6 % | 6,3 % | 4,4 % |
| Sans droit au travail | 8,1 % | 11,9 % | 23,0 % |
| Autre sans emploi | 8,3 % | 12,0 % | 12,7 % |
| Sous-total inactivité | 43,3 % | 45,5 % | 57,4 % |

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des adultes rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2019, 15,8 % de l'ensemble des adultes rencontrés sont en emploi.

TABLEAU F

Emploi/chômage/inactivité hors non-droit au travail (2010-2019)

| | 2010 | 2015 | 2019 |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| CDI plein temps | 5,5 % | 4,8 % | 5,6 % |
| CDD plein temps | 1,6 % | 1,6 % | 1,9 % |
| Intérim, saisonnier | 3,0 % | 3,0 % | 3,2 % |
| Temps partiel | 5,6 % | 5,7 % | 5,8 % |
| Emploi aidé | 0,9 % | 0,7 % | 0,5 % |
| Travail indépendant | 0,9 % | 0,9 % | 1,0 % |
| Autre travail | 1,4 % | 1,4 % | 1,4 % |
| Formation professionnelle | 1,7 % | 1,3 % | 1,2 % |
| Sous-total emploi | 20,6 % | 19,4 % | 20,6 % |
| Chômage indemnisé ou en attente | 13,9 % | 13,6 % | 13,6 % |
| Chômage sans droits reconnus | 27,2 % | 28,8 % | 21,2 % |
| Sous-total chômage | 41,1 % | 42,4 % | 34,8 % |
| Étudiant | 1,2 % | 1,2 % | 1,3 % |
| Inaptitude santé | 11,2 % | 10,5 % | 13,1 % |
| Retraite, préretraite | 5,4 % | 5,7 % | 8,0 % |
| Au foyer, congé maternité | 11,5 % | 7,2 % | 5,7 % |
| Autre sans emploi | 9,0 % | 13,6 % | 16,5 % |
| Sous-total inactivité | 38,3 % | 38,2 % | 44,6 % |

Source : Secours Catholique.
Champ : Adultes rencontrés par le Secours Catholique hors ceux dont le statut empêche le droit au travail.
Lecture : En 2019, 20,6 % des adultes rencontrés hors non-droit au travail sont en emploi.

TABLEAU G

Demandes exprimées (2010, 2015 et 2019)

| | Demandes exprimées | | |
|-------------------------------|--------------------|--------|--------|
| | 2010 | 2015 | 2019 |
| Écoute, conseil, accueil | 56,9 % | 58,4 % | 59,5 % |
| Alimentation | 57,2 % | 56,6 % | 50,0 % |
| Vêtements | 10,5 % | 9,3 % | 11,9 % |
| Loyer, factures énergie, eau | 13,7 % | 18,5 % | 17,1 % |
| Mobilité (voiture, transport) | 3,6 % | 6,3 % | 8,1 % |
| Démarches administratives | 6,2 % | 6,8 % | 8,9 % |
| Accompagnement global | 2,4 % | 2,9 % | 5,8 % |

Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2019, 59,5 % des ménages rencontrés formulent des demandes d'écoute.

TABLEAU H

Niveaux de vie médians en euros courants et en euros constants 2019 (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Ensemble | | | | |
| En euros courants | 500 € | 539 € | 536 € | 537 € |
| En euros constants 2019 | 548 € | 561 € | 542 € | 537 € |
| Ménages au revenu non nul | | | | |
| En euros courants | 567 € | 633 € | 654 € | 672 € |
| En euros constants 2019 | 621 € | 660 € | 662 € | 672 € |

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2018 et 2019.

Lecture : En 2010, le niveau de vie médian des ménages reçus au Secours Catholique était de 500 € en euros courants, ce qui équivaut à 548 € en euros constants de 2019. Le niveau de vie médian des ménages avec ressources était de 567 € en euros courants et de 621 € en euros constants de 2019.

TABLEAU I

Taux de pauvreté (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|--------------|--------|--------|--------|--------|
| Seuil à 60 % | 93,9 % | 92,4 % | 92,5 % | 91,9 % |
| Seuil à 50 % | 85,8 % | 84,0 % | 83,7 % | 83,1 % |
| Seuil à 40 % | 67,1 % | 65,0 % | 66,0 % | 66,6 % |

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et en 2019.

Lecture : En 2010, le taux de pauvreté des ménages (part des ménages dont le niveau de vie se situe sous le seuil à 60 % du niveau de vie médian) était de 93,9 %. En 2019, il était de 91,9 %. Le taux d'extrême pauvreté (seuil à 40 %) était de 67,1 % en 2010, et de 66,6 % en 2019.

TABLEAU J

Intensité de la pauvreté (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Français | 46,7 % | 44,1 % | 42,8 % | 43,1 % |
| Étrangers | 74,4 % | 78,3 % | 79,7 % | 81,2 % |
| Ensemble | 53,8 % | 55,1 % | 57,4 % | 58,6 % |

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010 et en 2019.

Lecture : En 2010, l'écart moyen entre le niveau de vie des ménages pauvres et le seuil à 60 était de 53,8 %. Il était de 58,6 % en 2019.

TABLEAU K

Répartition des ménages selon le type de logement (en %) (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Location HLM | 40,2 | 39,7 | 36,8 | 36,3 |
| Habitat collectif | 4,3 | 4,1 | 6,8 | 4,7 |
| Location privée | 29,1 | 25,9 | 23,0 | 23,2 |
| Propriétaires | 4,5 | 4,5 | 4,0 | 4,2 |
| Total logement stable | 78,1 | 74,2 | 70,6 | 68,4 |
| Hôtel, pension | 2,0 | 2,7 | 3,5 | 3,6 |
| Caravane, péniche, mobile-home | 1,9 | 1,7 | 1,0 | 1,4 |
| Famille, amis | 8,2 | 9,1 | 9,5 | 9,5 |
| Centre d'hébergement | 6,2 | 7,4 | 10,7 | 11,6 |
| Squat, abris de fortune, rue | 3,6 | 4,8 | 4,7 | 5,5 |
| Total logement précaire | 21,9 | 25,7 | 29,4 | 31,6 |

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2010, 2015, 2018 et 2019.
Lecture : En 2010, 40,2 % des ménages rencontrés vivaient en location HLM.

TABLEAU L

Évolution du non-recours au RSA (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Hypothèse non restrictive | 34 % | 33 % | 42 % | 39 % |
| Hypothèse restrictive | 24 % | 22 % | 29 % | 29 % |

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages éligibles au RSA socle rencontrés par le Secours Catholique en 2019.
Lecture : En 2019, selon l'hypothèse restrictive, 29 % des ménages éligibles au RSA socle ne le percevaient pas. Selon l'hypothèse non restrictive, ce taux était de 38 %.

TABLEAU M

Proportion de ménages éligibles aux allocations familiales percevant cette prestation (2010, 2015, 2018 et 2019)

| | 2010 | 2015 | 2018 | 2019 |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Français | 82 % | 79 % | 77 % | 76 % |
| Etrangers | 74 % | 63 % | 61 % | 62 % |
| Ensemble | 81 % | 76 % | 73 % | 73 % |

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages éligibles aux allocations familiales rencontrés par le Secours Catholique entre 2010 et 2019.
Lecture : En 2019, 73 % des ménages éligibles aux allocations familiales en percevaient. Ce taux était de 62 % parmi les étrangers, et de 76 % parmi les Français.

ANNEXE 6

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| Éditorial | 1 |
| Résumé analytique | 5 |
| ÉTUDE DES BUDGETS DES MÉNAGES | |
| Contextualisation et méthodologie | 16 |
| Enquête budget et Enquête statistique annuelle : comparaison et représentativité | 18 |
| Éléments de définition et de méthodologie | 21 |
| 1. Ressources et dépenses | 24 |
| 1.1 Ressources | 24 |
| 1.2 Dépenses | 30 |
| Regard du Secours Catholique Agir contre la précarité énergétique | 39 |
| 2. Revenu arbitral et reste pour vivre | 41 |
| 2.1 Le poids des dépenses pré-engagées dans le budget des ménages | 41 |
| 2.2 Revenu arbitral et indicateurs de pauvreté | 44 |
| 2.3 Reste pour vivre | 48 |
| Regard du Secours Catholique Favoriser un accès digne à l'alimentation | 53 |
| 3. Arbitrages budgétaires des ménages | 54 |
| 3.1 Toujours de fortes demandes d'écoute et alimentaires, des impayés très liés au logement | 54 |
| 3.2 Illustration des difficultés d'arbitrage | 56 |
| Regard du Secours Catholique Assurer un revenu minimum à tous | 63 |
| Entretien avec Thomas Piketty | 69 |
| PROFIL GÉNÉRAL | |
| Regard du Secours Catholique Quel est l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la pauvreté ? | 76 |
| 1. Caractéristiques sociodémographiques des ménages rencontrés | 78 |
| Fiche 1.1 Démographie et nationalité des personnes rencontrées | 78 |
| Regard du Secours Catholique Lutter contre la précarité et l'isolement des personnes âgées | 82 |
| Fiche 1.2 La précarité des mères isolées | 84 |
| Fiche 1.3 La précarité des hommes seuls | 86 |
| Fiche 1.4 La précarité des couples avec enfants | 88 |
| Fiche 1.5 Territoires et pauvretés | 90 |
| 2. Activité/Inactivité | 94 |
| Fiche 2.1 Taux d'inactivité en hausse | 94 |
| Fiche 2.2 Statut d'activité et sexe | 98 |
| Fiche 2.3 Formation et accès à l'emploi | 100 |
| Fiche 2.4 Statut d'activité des moins de 35 ans | 104 |
| Fiche 2.5 Chômage, durée et profils | 106 |
| Regard du Secours Catholique Renforcer les initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion | 110 |
| 3. Ressources et conditions de vie | 112 |
| Fiche 3.1 Niveaux de vie et taux de pauvreté | 112 |
| Fiche 3.2 Types de ressources | 116 |
| Fiche 3.3 Statut des étrangers et accès aux droits | 120 |
| Fiche 3.4 Précarité du logement | 122 |
| Regard du Secours Catholique Prioriser l'accès et le maintien dans le logement | 124 |
| Fiche 3.5 Accès aux aides sociales et non-recours | 126 |
| ANNEXES | |
| Infographies | 132 |
| Informations disponibles pour l'analyse des situations de pauvreté rencontrées | 134 |
| Glossaire | 135 |
| Tableaux de bord | 139 |

secours-catholique.org

DÉPARTEMENT ENQUÊTES ET ANALYSES STATISTIQUES

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)



[#rapportpauvreté](#)